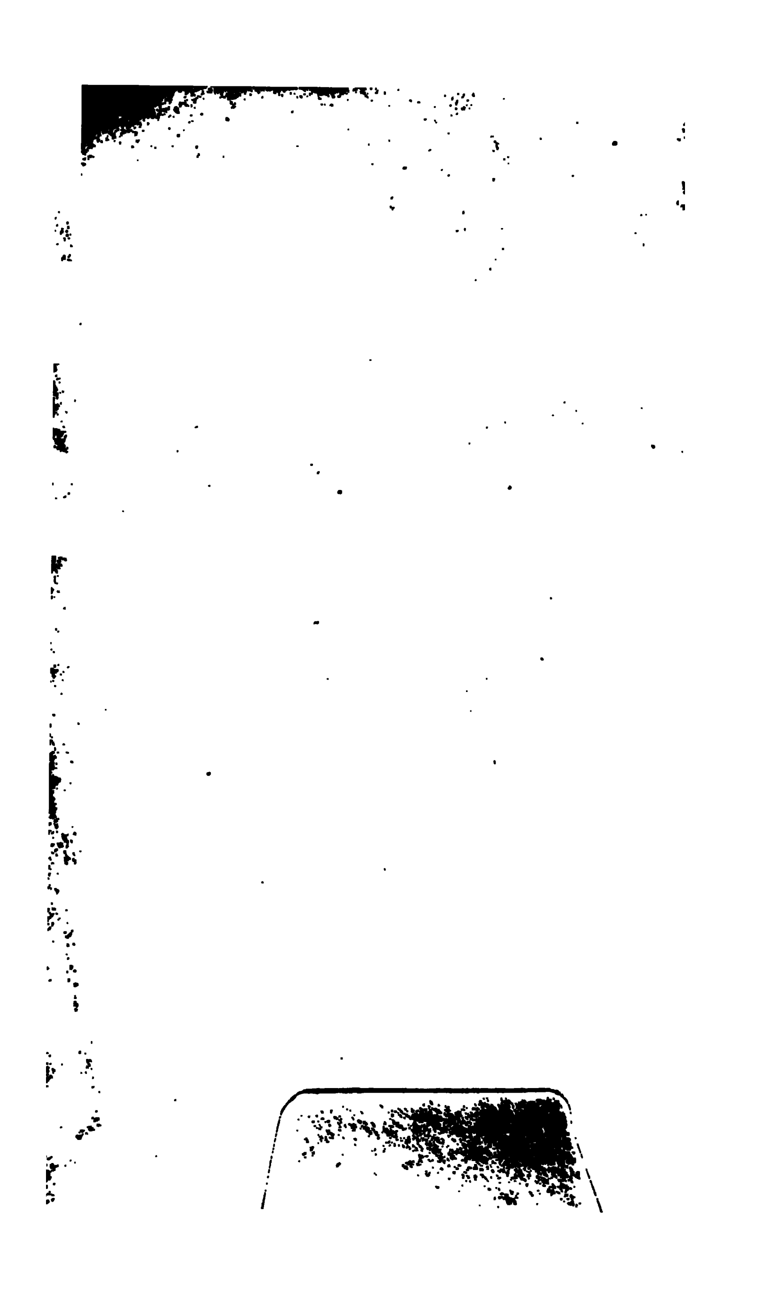




ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR

FRANÇOIS DE MEZERAY,

Historiographe de France.

Nouvelle Edition revuë & corrigée sur la derniere de Paris, & augmentée outre cela de quelques pieces originales, & de l'Abregé de la vie des Reines par l'Auteur.

TOME SIXIE'ME.

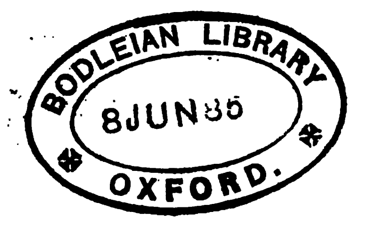


A AMSTERDAM,

Chez HENRI SCHELTE.

MDCCI.

Avec Privilege de Nosseigneurs les Etats de Hollande & de Westfrise.



CE VI. TOME

NE CONTIENT

QUE

LE REGNE

DE

HENRY IV.

SURNOMME'

LE GRAND.

HENRY IV.

ROY LXII.



Fier & brave ennemy, doux & clement vainqueur,
Grand Roy sans favoris, sans fraude, & sans vengeance,
Par force ou par amour, je reconquis la France,
Es de tous les mortels j'eus l'estime & le cœur.

PAPES.
encore SIXTE V. prés de 13. mois sous ce regne.
URBAIN VII. éleu le 15. de Septembre. 1590. S. 12. jours seulement.
GREGOIRE XIV. éleu le 5. Decembre. 1590. S. 10. mois, 10 jours.
INNOCENT IX. éleu le 29. Octobre 1591. S. 2. mois.
CLEM. VIII. éleu le 30. Janvier 1592. S. 13. ans, & un mois.
LEON XI. éleu le 1. Avril 1605. S. 27. jours.
PAUL V. éleu le 16. May 1605. S. 15. ans & prés de 9 mois, dont 5. ans sous ce regne.

HENRY IV.

SURNOMME' LE GRAND,

ROY LXII.

Agé de trente-cinq ans & huit mois.

1589. 2. Août. BIEN qu'il n'y eût point encore d'exemple en France, qu'un Prince fût venu à la Couronne, d'un degré aussi éloigné que celuy où se trouvoit Henry Roy de Navarre à l'égard du Roy Henry III. n'étant son parent que du dix à l'onziéme: neantmoins c'étoit le sentiment des peuples & des plus célébres Jurisconsultes, que cette succession s'étendoit sans bornes à tous les Princes de la ligne masculine. Aussi, ceux qui l'en vouloient exclure ne prenoient pas pour pretexte l'éloignement de la parenté au delà du septiéme, mais le défaut de sa Religion; Et ils croyoient luy avoir tellement fermé toutes les avenuës tant par l'Edit de reünion, qu'ils avoient fait jurer si solemnellement aux Etats Generaux & au défunt Roy, que par la Bulle du Pape Sixte V. qu'ils s'imaginoient qu'il n'en pouvoit jamais approcher, même en se convertissant.

Durant la nuit du second au troisiéme d'Août, lors que son prédecesseur étoit à l'agonie, il tint plusieurs Conseils tumultuairement dans le même logis avec ses plus fidelles serviteurs: puis lors qu'il sçut qu'il alloit rendre l'esprit, il se retira en son quartier à Meudon, suivi d'abord d'un

d'un assez bon nombre de Noblesse, qui l'accompagnoit par curiosité plûtôt que par affection. Là s'étant renfermé dans sa chambre, il consultoit tantôt avec les uns, tantôt avec les autres, leur témoignant à tous une grande confidence, mais se défiant generalement de tous.

1589. En Août.

Quelques-uns, mais en petit nombre, luy jurerent fidelité sans aucune condition. Biron, le plus considerable, & le plus impetueux de tous ceux qui se trouverent-là, croyant que le Royaume s'alloit démembrer, comme il l'avoit été sous la fin de la race Carlienne, témoigna qu'il desiroit avoir la Comté de Perigord pour sa part. Le Roy donna charge à Sancy de la luy offrir: mais Sancy qui ne pouvoit pas prétendre un pareil avantage pour luy-même, le sçut si bien piquer de generosité, qu'il renonça à cette demande, & s'en alla avec luy trouver les Suisses, pour les persuader de demeurer au service du nouveau Roy. La crainte qu'ils eurent de perdre leur montre fut une puissante raison pour les y retenir, quelques-uns neantmoins se débanderent.

Ce secours fut un grand avantage pour le nouveau Roy: mais du reste il étoit sans argent & sans credit; les Princes de son sang n'avoient ny pouvoir ny volonté de luy aider; le vieux Cardinal de Bourbon étoit son competiteur; l'ambition du Cardinal de Vendôme luy faisoit de la peine, l'humeur du Comte de Soissons s'accordoit mal avec la sienne; le Prince de Conty frere de ces deux Princes étoit de peu d'effet, à cause de sa surdité & de ses autres défauts naturels; Montpensier leur cousin, le plus riche & le plus puissant de tous, vouloit bien qu'il fût Roy, & n'en eût jamais souffert un autre: mais il desiroit que sans aucun delay, il abjurât sa Religion.

1589. En Août. Quant aux Seigneurs qui se trouverent dans l'armée du défunt Roy, ils n'étoient gueres bien intentionnez pour luy. Ceux qui avoient été en faveur, apprehendoient qu'il ne se vengeât des mauvaises impressions qu'ils avoient données de luy à leur maître; D'ailleurs ils eussent bien voulu conserver le pouvoir qu'ils avoient eu en l'autre Cour; Et dans cette intention ils entretinrent leur cabale separée quatre ou cinq ans durant. Les autres craignoient qu'il ne donnât leurs charges à ses Huguenots, & les Huguenots même apprehendoient fort qu'il ne changeât de Religion. Ces défiances qu'ils avoient conceuës il y avoit long-temps, commencerent à passer dans leur esprit pour des veritez prochaines, quand ils le virent prés de monter sur le thrône.

Ainsi il ne sçavoit de qui prendre conseil: toutes les resolutions luy sembloient perilleuses, il voyoit autant d'inconvenient à se faire promptement Catholique, comme à persister dans le Huguenotisme, & le milieu d'entre ces deux extrémitez avoit les inconveniens de toutes les deux. Tandis qu'il rouloit ces differentes pensées dans sa tête, il se fit une assemblée de Noblesse tout contre son logis; Dans laquelle, il fut resolu qu'on luy declareroit que la qualité de *Tres-Chrétien, étant essentielle à un Roy de France, il ne pouvoit pas recueillir la Couronne qu'avec cette condition.* Le Duc de Longueville se chargea de luy porter cette parole: comme il fut à sa porte il eut quelque consideration & lâcha le pied, mais François d'O Sur-Intendant des Finances, la prit & la porta hardiment.

La nuit suivante, le Roy tint Conseil avec cinq ou six de ses plus intimes amis pour faire réponse à la Noblesse: laquelle au même temps étoit toute assemblée dans le logis de François de Luxembourg

bourg Duc de Piney. Il fut resolu dans son Conseil, que quoy qu'il en pût arriver, il perséveroit pour lors en sa croyance; Dans l'Assemblée il fut arrêté qu'on pouvoit le reconnoître avec ces conditions; *Qu'il se fit instruire dans six mois; Que cependant il défendît l'exercice de la nouvelle Religion; Qu'il n'admît point aux Charges ni aux emplois ceux qui la professoient, & qu'il permît à la Noblesse de députer vers le Pape, pour luy faire entendre & agréer les causes qui la portoient de demeurer à son service.* Il consentit facilement à tous ces points, hormis au second; en recompense duquel il promit de rétablir par tout l'exercice de la Religion Catholique, & de remettre les Ecclesiastiques dans leurs biens. 1589. En Août

Il y en eut plusieurs qui signerent cét accommodement à regret, & quelques-uns qui le refuserent absolument; entr'autres Espernon & Vitry. Le dernier se jetta dans Paris, & se donna pour un temps à la Ligue: l'autre ayant protesté qu'il ne seroit jamais ny Ligueux ny Espagnol, demanda son congé, mais accorda quelques jours au nouveau Roy pour lever le siege de Paris avec honneur. Est-ce qu'il craignit que ce Prince, auquel nouvellement il avoit rendu de mauvais offices auprés de Henry III. ne luy joüât quelque mauvais tour, ou s'il apprehenda qu'il ne luy empruntât quelques grandes sommes d'argent à ne jamais rendre? Quel que fût son motif, son exemple fut cause que la plus grande partie de l'armée se debanda; aussi le Roy luy en garda toute sa vie un ressentiment, qui enfin causa de grand maux.

Du côté de la Ligue, les Parisiens, lors qu'ils sçurent la mort du Roy, considerant plûtôt la grandeur du peril dont ils avoient été si proches, que l'énormité de ce détestable parricide, firent

1589. des réjoüiſſances publiques, allumerent des feux
En Août. de joye, dreſſerent des tables par les ruës, quitterent les écharpes noires, & en prirent de vertes, courant éperduëment de la ville aux retranchements, & des retranchements à la ville.

Cependant le matin ſur les dix heures ſe fit le fameux duel d'entre Jean de l'Iſle Marivaut & Claude de Maroles, tous deux fort braves Gens-d'armes. Le dernier bien plus adroit, quoy que beaucoup plus jeune, avoit genereuſement receu le défy de l'autre. Ils choiſirent pour champ de combat, la campagne de derriere les Chartreux. Maroles addreſſa ſi juſte, qu'il tua Marivaut d'un coup de lance dans l'œil. Il rendit genereuſement ſon corps aux Royaliſtes, & ſe contenta de ſon épée & de ſon cheval pour marques de ſa victoire.

Quand les Pariſiens ſe furent un peu remis de leurs premiers tranſports, ils ſe trouverent tous de ce ſentiment, qu'il ne faloit point recevoir un Prince heretique dans le thrône de S. Louïs. Cette reſolution parut ſi belle & ſi Chrétienne, qu'elle fut embraſſée par ceux même qui avoient toûjours deteſté la Ligue comme une faction. Auſſi par tout le Royaume elle attira dans le party grand nombre de perſonnes vrayement pieuſes & fort conſiderables; qui y demeurerent juſqu'à ce que la converſion du Roy eût ſatisfait leur conſcience, & aſſuré la Religion Catholique: car à dire le vray elle eût couru grand riſque, ſi on n'eût pas obligé ce Prince à ſe convertir. Mais d'autre part Henry III. ſur lequel la fureur des peuples portoit la vengeance de la mort des Guiſes, n'étant plus au monde, leur chaleur auſſi étoit tombée tout d'un coup, & les eſprits n'ayant plus cét objet en veuë, ne ſe remuoient plus avec la même violence.

Le

Le Duc de Mayenne confiderant toutes ces 1589.
chofes, peut-être avec plus de lenteur qu'il n'en En Aoû
faut dans de fi grandes & fi preffantes occafions, ne fçavoit à quoy fe refoudre; Ses amis luy confeilloient de fe faire declarer Roy pour recueillir & réünir enfemble tous les membres épars de fon parti; Et quoy que cét avis ne plût pas aux Seize, ni à Mendoze Ambaffadeur d'Efpagne, fi eft-ce que fi la chofe eût été faite, il eût bien falu qu'ils y euffent confenti. Les autres vouloient qu'il s'accommodât avec le Roy, qui luy offroit des conditions tres-avantageufes, & partageoit prefque le Royaume avec luy. Les plus fages le preffoient de declarer aux Catholiques de l'armée Royale, que tous fes reffentimens étant éteints par la mort de Henry III. à laquelle il n'avoit pourtant rien contribué, il n'avoit plus d'interêt en cette caufe que celuy de la Religion; Et que partant il les prioit qu'ils fe joigniffent à luy pour obliger le Roy de Navarre à rentrer dans la vraye Eglife, ou s'il n'y rentroit pas, pour en élire un autre du fang Royal tel qu'ils jugeroient à propos. Mais il n'embraffa aucun de ces trois avis, & fuivant celui des Quarante & des plus notables Bourgeois, il refolut de proclamer Roy Charles Cardinal de Bourbon: ce qu'il ne fit pourtant qu'à quatre ou cinq mois delà.

Ce fut donc en vain que le nouveau Roi effaya divers moyens pour le fléchir: il n'en pût tirer d'autre réponfe, finon que fon parti n'entendroit à aucunes conditions qu'il n'eût mis le Cardinal en liberté, & qu'il ne fût rentré dans l'Eglife. Cependant comme il connut que le Duc luy débauchoit plufieurs Capitaines, autant par les careffes des coquettes de Paris, que par fes prefents fecrets, il refolut de décamper & d'aller en Normandie, pour s'affurer des villes dont

1589. En Août. les Gouverneurs n'étoient point encore attachez à la Ligue. Il le faisoit aussi pour recueillir l'argent qui étoit dans les receptes, & pour recevoir le secours d'Angleterre : mais auparavant il accompagna le corps de son predecesseur à S. Cornille de Compiegne, & en chemin faisant il prit Creil sur Oyse, Meulan sur Seine, Clermont en Beauvoisis, & Gisors en Normandie.

En Septembre. Il fut contraint aprés cela d'accorder le congé à sa Noblesse pour aller faire la recolte: mais il envoya une partie de ses troupes avec celle de Picardie commandée par le Duc de Longueville, une autre avec celle de Champagne conduite par le Maréchal d'Aumont; & même quelques compagnies en Angoûmois avec le Duc d'Espernon; afin de laisser croire qu'il ne s'en alloit en ce pays-là que par son ordre.

Les plus affectionnez à la liberté publique, disoient que c'étoit aux Etats Generaux à vuider une question si importante que celle d'une Couronne; aussi le Roy les avoit assignez à Tours au mois d'Octobre, & le Duc à Paris au mois de Novembre, quoy qu'en effet l'un & l'autre ne le fissent que pour amuser les peuples. Ils n'oublierent pas chacun de son côté, de donner avis à tous les Princes de leurs amis de ce qui s'étoit passé, & de rechercher leur assistance. Ils étoient tous deux à peu prés de même âge, & tous deux fort vaillans. Le Duc de Mayenne avoit été jusques-là en reputation d'être meilleur Capitaine : mais il la perdit bien-tôt, parce qu'il manquoit de celerité, qui en est une des principales parties.

En effet, il étoit tardif à se resoudre, encore plus lent à executer, négligent à poursuivre ses avantages, pesant de corps, grand dormeur, & grand mangeur. La même paresse engourdissoit ses Secretaires & ses Officiers domestiques;

Il

Il ſe trouvoit quelquefois des paquets de grande 1589.
importance qu'ils laiſſoient deux ou trois jours En Sep-
ſur une table ſans les ouvrir. Ceux qui ma- tembre.
nioient ſes finances étoient prodigues & mauvais ménagers, il n'avoit jamais d'argent au beſoin. Sa lenteur laſſoit les plus échauffez, & ſa gravité morne, pour ne pas dire ſuperbe, rebutoit ſes plus fidelles Partiſans ; comme ſes défiances & ſes jalouſies continuelles dégoûtoient & offenſoient ceux de qui il pouvoit être aſſiſté. Le Roy au contraire, ne ſe montroit point chiche de careſſes & de belle paroles, témoignoit de la confiance aux Princes dont il tiroit du ſecours, étoit affable & familier, prompt, actif, & vigilant, ne ſe tenant pas ſi long-temps au lit que le Duc ſe tenoit à table, avec cela épargnant & ménager juſqu'à l'excés : mais qui donnoit de bonne grace ce qu'il ne pouvoit pas refuſer.

Quant aux deux partis, celuy de la Ligue étoit bien le plus grand : car il avoit tous les peuples, preſque toutes les grandes Villes, tous les Parlemens, hormis Rennes, & Bordeaux (encore ce dernier ne reconnut le Roy qu'un an aprés) la meilleure partie de l'ordre Eccleſiaſtique, le ſecours d'Eſpagne, l'aveu de Rome, & tous les Princes Catholiques, hormis la Republique de Veniſe & le Duc de Florence. Mais il n'y avoit point d'union entre ſes Chefs, & pas aſſez d'autorité dans ſon General pour bien joindre ces pieces découſuës, qui étoient plus oppoſées entre elles qu'au Roy même.

Le parti Royaliſte avoit tous les Princes Proteſtans pour amis, preſque toute la Nobleſſe, les Officiers de la vieille Cour, & les Huguenots avec leurs vieilles troupes endurcies à toutes ſortes d'épreuves, & prêtes à tout expoſer pour faire un Roy de leur Religion. Auſſi luy rendirent-

1589. En Septembre. ils de tres-signalez services; & ils luy en eussent rendu de bien plus grands si la défiance de sa conversion ne les eût refroidis. Quant à la Noblesse, n'ayant point de paye, elle servoit comme par quartier, un mois ou cinq semaines de suite tout au plus, aprés quoy elle se retiroit dans ses maisons, & celle d'une autre Province venoit à son tour prendre sa place.

Il ne luy restoit que trois mille hommes d'Infanterie Françoise, deux Regimens Suisses, & douze cens chevaux : avec cela il descendit en Normandie le long de la Seine. N. le Blanc-Rolet, homme de cœur & de jugement, Gouverneur du Pont de l'Arche, fut le premier qui se déclara pour luy, étant venu au devant, luy apporter les clefs de sa place. Emar de Chates luy envoya là même assûrance pour Diepe, & Gaspard de Pelet la Verune pour la Ville & le Château de Caen. Ces heureux succés l'engagerent au siege de Roüen : Aumale & Brissac étoient dedans avec douze cens chevaux; & neantmoins comme le peuple commençoit à s'ébranler, ne s'assûrant pas trop sur leur conduite ni sur leur valeur, le Duc de Mayenne jugea necessaire d'y aller luy-même.

Il avoit prés de quatre mille chevaux & quinze mille hommes de pied; car Henry Marquis de Pont fils du Duc de Lorraine, aprés la prise de Jamets, l'étoit venu joindre avec mille chevaux, Christofle de Bassompierre avec quatre Cornetes de Reistres, le Duc de Nemours avec trois mille fantassins & quinze cens chevaux, Balagny avec deux mille hommes & le Duc de Parme luy en avoit envoyé autant. Le Roy ne croyoit pas que cette armée pût être si-tôt prête, ni qu'elle dût marcher de ce côté-là. Quand il sçût qu'elle venoit à luy, il decampa de devant

Roüen,

Roüen, & alla prendre la ville d'Eu: mais il fut 1589.
bien étonné lors qu'on luy vint dire qu'elle avoit En Septembre.
passé la Seine à Vernon.

Il vit bien alors qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre, en attendant qu'il eût ramassé sa Noblesse & ses amis que de se retirer sous les murailles de Diepe; Et peut-être qu'il n'en eût pas eu le temps, si la celerité de l'armée du Duc de Mayenne n'eût pas été retardée par l'absence du Chef: car il étoit couru en poste de Mantes à Beins en Haynaut, pour conferer avec le Duc de Parme.

Lors qu'il fut de retour, il fit dessein d'acculer le Roy dans ce coin-là; Et pour cét effet il repric toutes les petites places d'alentour. Avec cela il s'imaginoit le pouvoir investir, & puis l'envelopper tout-à-fait: ce qui luy sembloit si facile & si indubitable, qu'il écrivit par tout, même en Espagne, qu'il tenoit le *Bearnois* enfermé dans un lieu d'où il ne luy pouvoit échapper, à moins que de sauter dans la Mer.

Le Parlement de Tours en eut si grand' frayeur, qu'il envoya des députez proposer au Roy d'associer le vieux Cardinal de Bourbon à la couronne; & le Roy luy même épouvanté par les timides conseils de ceux qui étoient auprés de luy, & apprehendant, que les barques qui descendoient de Roüen, & les Vaisseaux que le Duc de Parme préparoit à Dunkerque, ne l'investissent par mer aussi bien qu'il l'étoit par terre, mit en deliberation s'il devoit s'embarquer pour se sauver en Angleterre. La pluralité des voix l'eût emporté de ce côté-là, si les hardies remontrances du Maréchal de Biron, qui pouvoit beaucoup auprés de luy, n'eussent fait rejetter ce lâche conseil.

Il se logea donc à Arques, qui est un bourg avec un Château situé sur une éminence, à une lieüe & demie de Diepe, entre les deux côteaux qui en-

1589. En Septembre. ferment la vallée où coule la petite riviere de Bethune, de l'embouchure de laquelle la mer fait le port de cette ville-là. Le Duc se logea sur le côteau de main gauche, & attaqua le Fauxbourg du Polet. En ayant éte repoussé, il se tint coy trois jours durant sans rien entreprendre. Le quatriéme il fit un grand effort pour gagner les retranchemens du Roy: mais y ayant perdu cinq cens hommes, il se retira. Aprés cette tentative, il fut encore deux jours en repos, puis il décampa, & ayant fait une marche de 7. ou 8. lieües, il se rabbatit tout d'un coup proche du Polet, & commença à le battre de dix pieces de Canon, mais c'étoit de fort loin & fort lentement. Le dixiéme jour il leva entierement le siege, & se retira bien avant en Picardie.

Outre sa lenteur & son incertitude, il y avoit d'autres entraves non moins pesantes, qui l'empêchoient de se remuer avec la force & la promptitude que requierent les grandes entreprises: ses Allemands & ses Suisses refusoient de combattre, si auparavant il ne leur payoit leurs montres; Et ils étoient prêts à toute heure d'en venir aux mains avec les François, pour les querelles qui sont ordinaires entre les differentes nations. D'ailleurs tous les Chefs de son armée, tenant la prise du Roy, ou sa fuite indubitable, disputoient déja entre eux du partage du Royaume. Le Marquis de Pont croyoit que la Couronne luy étoit düë, le Duc de Nemours, le Duc & le Chevalier d'Aumale se mocquoient de ses pretentions, & n'ayant pas moins de jalousies entre eux que contre luy, se morguoient aussi à toute heure les uns les autres. Voilà ce qui dés la premiere démarche fit voir l'impuissance du Duc de Mayenne & de la Ligue, & ce qui donna au parti Royaliste une si mauvaise opinion d'elle, & une si bonne de luy-même, que depuis ce

jour-

jour-là il ne fit plus de difficulté non seulement de l'attendre par tout ailleurs, mais encore de l'aller chercher avec des forces inégales.

1589. En Septembre.

Avant que d'entrer plus avant dans cette confusion de troubles, il est bon de marquer la disposition du dedans de la France & du dehors, à l'endroit des deux partis. Le Pape Sixte s'étoit declaré pour la Ligue, parce que les premieres nouvelles aprés la mort de Henri III. lui rapporterent qu'elle étoit Maîtresse absoluë du Royaume, & qu'il croyoit que dépendant de lui, elle lui laisseroit faire un Roi qui lui soûmettroit entierement sa couronne.

Le Roi d'Espagne ne vouloit point terminer cette grande querelle, comme il eût pû faire fort aisément, s'il eût commandé d'abord au Duc de Parme d'entrer en France, & de se joindre au Duc de Mayenne : mais il avoit interêt de ruïner ce Royaume par ses propres forces, pour en arracher quelques lambeaux. Dans ce dessein, il ne donna jamais au Duc que de petits secours, & de belles promesses jointes avec beaucoup d'ostentation. Aussi le Duc ne prit jamais de sincere ni d'étroite liaison avec lui; Et connoissant comme il faisoit ses intentions, il avoit souvent bien plus de crainte & d'embarras des troupes qu'il lui fournissoit, qu'il n'en tiroit de service.

La Seigneurie de Venise & le Duc de Florence avoient interêt qu'il y eût un Roi en France pour contrebalancer la trop grande puissance de celui d'Espagne, qui s'élevoit sur leurs têtes. Ainsi la Seigneurie reconnut d'abord Henri IV. nonobstant les oppositions du Nonce du Pape, & de l'Ambassadeur d'Espagne; Et le Florentin offrit de lui prêter trois cens mille écus, pourvû qu'il lui plût faire épouser sa niéce Marie de Medicis à un des Princes de son sang.

1589. En Septembre. Le Duc de Lorraine pretendoit la Couronne pour ſon fils le Marquis de Pont: mais en ayant fait la demande dans l'aſſemblée de quelques Deputez des Villes de Champagne qui ſe tint à Chaumont en Baſſigny, pas une ne luy donna ſa voix; Et ſon fils qu'il envoya en France avec des troupes, y acquit ſi peu de reputation, & eut même tant de mauvaiſe fortune auprés des femmes, qu'au lieu de la Couronne de France il ne remporta, diſoit-on, que la Couronne de Venus.

Le Duc de Savoye n'avoit pas de moindres pretentions que ce Marquis; il tiroit ſon droit de ſa mere fille du grand Roi François, & ſe ſentoit appuyé de l'alliance d'Eſpagne: Toutefois ſe connoiſſant trop foible pour emporter tout le Royaume, il ne vouloit jetter la main que ſur la Provence & ſur le Dauphiné. Pour cet effet il envoya vers le Parlement de Grenoble, qu'il croyoit déja bien diſpoſé en ſa faveur par les ſoins du Seigneur d'Albigni, pour lui repréſenter ſon droit & le faire reconnoître. Mais il n'en eut pas grande ſatisfaction: le Parlement répondit que cette demande regardant tout le Royaume, il s'en faloit rapporter aux Etats Generaux, dont il ſuivroit abſolument la reſolution.

Quant aux Provinces, le Duc de Mercœur étoit Maître de la meilleure partie de la Bretagne; la Normandie, la Picardie & la Champagne étoient preſque toutes Ligueuſes; la Bourgogne demeura paiſible ſous les ordres du Duc de Mayenne, hormis que l'année ſuivante le Comte de Tavanes Royaliſte, y prit quelques Châteaux, avec leſquels il fit la guerre au Vicomte ſon frere, ami paſſionné du Duc de Mayenne. La plus grande partie de la Guyenne ſuivoit les ordres du Roi, il n'y avoit que les Villes d'Agen, Villeneuve, & Marmande, & quelques Châteaux en Agenois & en

Quer-

Querci, qui étoient dans le parti opposé. Le Duc 1589.
de Mayenne eût sans doute entraîne toute cette En Sep-
Province, s'il en eût donné le Gouvernement à tembre.
Biron, & non pas au Marquis de Villars fils de sa femme, laquelle par ses importunitez lui fit commettre cette lourde faute. Au reste le Maréchal de Matignon avoit retenu Bordeaux; Anne de Levis Comte de la Voute Limoges; Quelques autres le Perigord & le Querci; Et le Duc d'Espernon l'Angoulmois. Poitiers au contraire s'étoit entierement échappé.

Les pays le long de la Loire étoient fort broüillez: le Berri & l'Orleannois, comme aussi le Maine, le Perche, & la Beausse, tenoient pour la Ligue; la Touraine & le Blesois pour le Roi. Montmorenci lui avoit asseuré la partie du Languedòc, où il étoit le Maître, parce qu'il lui avoit fait porter parole de l'épée de Connêtable: mais il ne vouloit pas rompre la tréve qu'il avoit faite avec Joyeuse; lequel y tenoit les Villes de Narbonne, de Carcassonne, d'Albi, de Rhodés, & même celle de Thoulouze, qui est la Capitale de la Province, avec quelques autres petites places.

En Provence, le Parlement & la Valete se faisoient la guerre, plus par leurs haines particulieres que par affection des partis. Le Duc de Savoye s'y mêla pour son propre interêt; mais cette année-ci il étoit occupé contre les Suisses, & à poursuivre le dessein qu'il avoit conceu de prendre la Ville de Geneve, à quoi il ne reüssit pas. Le Duc de Nemours tenoit Lyon & Vienne; & d'Albigni Grenoble, & quelques petites-Villes, tous deux pour la Ligue; Lesdiguieres Chef des Huguenots, & Alfonse Dornane Chef des Catholiques Royalistes, s'étant alliez ensemble, maîtrisoient presque tout le reste du Dauphiné. En

Au-

1589. Auvergne le Comte de Randan zéle Catholique, s'étoit asseuré de la Limagne: mais à l'opposite presque tous les Seigneurs de la Province, comme nous l'avons marqué, lui resistoient puissamment.

En Novembre. Les Parisiens, qui tenoient la prise du BEARNOIS (ils l'appelloient ainsi) tout-à-fait certaine, furent bien surpris quand ils le virent à leurs portes. Aprés avoir receu un secours de quatre mille Anglois la veille du jour que le Duc de Mayenne étoit décampé de devant Diepe, & ayant fait aussi-tôt une grande marche, il vint le jour de la Toussaints attaquer & forcer leurs grands retranchemens des Faux-bourgs S. Jacques & S. Germain, puis les Fauxbourgs même; avec tant de vigueur, qu'il fût entré dans la Ville, si son canon fût arrivé assez à temps pour rompre les portes. On dit qu'il monta au clocher de l'Abbaye saint Germain, & que delà il contempla avec plaisir le tumulte qu'il causoit dans Paris.

Bourgoin Prieur des Jacobins, fut pris dans les retranchemens du Fauxbourg saint Jacques, les armes sur le dos, & se battant courageusement. On le mena à Tours, où le Parlement le condamna à être tiré à quatre chevaux, sur les dépositions des témoins, vrais ou faux, qui disoient qu'il avoit incité Jacques Clement à tuer Henri III. mais il le dénia toûjours constamment, & mourut de même.

Le Duc de Mayenne, sçachant que le Roi approchoit de Paris, y envoya en diligence le Duc de Nemours, lequel n'y arriva que sur le soir. Le lendemain il s'y rendit lui-même avec le gros de ses troupes. Au bruit de son arrivée, le Roi retira les siennes des fauxbourgs dans la campagne, & ayant demeuré trois heures sous les armes en ordre de bataille, il s'en alla à Linois. Delà il fut pren-

prendre Estampes, & Janville, puis Vendôme. 1589.
Maillé Benehard qui en étoit Gouverneur, n'ayant En Novembre.
sçû ni se rendre à propos, ni se défendre, y fut pris & eut la tête tranchée.

Il passa ensuite à Tours, mais il n'y demeura que deux journées, & alla attaquer le Mans. Il y avoit dedans vingt compagnies & cent Gentilshommes, Bois-Dauphin y commandoit. Ils avoient fait brûler les Faux-bourgs, comme s'ils eussent voulu se défendre jusqu'à l'extrémité, & neantmoins aux premiers coups de canon qui effleurerent leurs murailles, ils firent leur composition d'autant plus honteuse qu'elle étoit plus honorable. Enfin dans l'Anjou, le Maine & la Touraine, la Ligue ne pût conserver que la ville de la Ferté-Bernard. Le Roy la laissa-là, parce qu'il luy étoit plus important d'employer ses armes à la reduction de la Normandie.

Dés le mois de Septembre, le Pape Sixte avoit En Septembre.
choisi le Cardinal Caëtan pour l'envoyer Legat en France. Ses ordres portoient, *de faire en sorte qu'on pourvût la France d'un Roy pieux, Catholique, & agreable aux François; Pour cét effet d'aller droit à Paris où les Ambassadeurs d'Espagne & de Savoye se rendroient, d'écouter toutes les propositions qu'on luy feroit, de se montrer entierement desinteressé, de ne prendre aucun engagement pour aucun des pretendans, d'écouter même le Roy de Navarre, s'il y avoit esperance de le reconcilier avec l'Eglise, sans blesser l'honneur & la dignité du S. Siege.* Depuis ces ordres donnez, le Pape reçût les lettres que lui écrivoit le Duc de Piney, deputé vers sa Sainteté de la part de la Noblesse Royaliste, l'asseurant qu'il étoit en chemin pour aller à Rome lui rendre compte des bonnes intentions de ce Corps. Cela fut cause qu'il retarda le partement de son Legat pendant quelques semaines: mais la Ligue le pressa si fort, qu'il fut obligé de l'envoyer. Il

1589. En Novembre. Il arriva à Lyon le neuviéme de Novembre, si plein d'une grande opinion de sa puissance & de sa conduite, qu'il pensoit disposer de toute la France à sa volonté, & y démêler toutes les grandes affaires avec les petites intrigues & les menuës subtilitez dont ils se servent à traiter celles de Rome. Ainsi ayant refusé l'offre que le Duc de Nevers lui fit de sa ville (laquelle depuis la mort de Henry III. il avoit tenuë neutre entre les deux partis) & sans avoir fait sçavoir sa venuë aux Seigneurs Catholiques qui étoient prés du Roy, mais seulement au Duc de Mayenne, il fit publier son Bref portant le sujet de sa legation, & ensuite s'en vint droit à Paris.

Or parce que dans le Bref il n'étoit fait aucune mention du Cardinal de Bourbon, il entra des aprehensions dans l'esprit du Duc, que le Pape & l'Espagnol n'eussent concerté de faire un autre Roi que lui, & que par consequent ils ne luy fissent perdre l'autorité qu'il se vouloit conserver sous le nom de ce Cardinal. Voilà pourquoy, afin de prévenir ce danger, il se hâta avant l'arrivée du Legat, de le faire solemnellement déclarer Roy. En effet il fut proclamé dans toutes les villes du parti, en vertu d'un Arrêt du Conseil de l'union, verifié au Parlement. Deslors la justice, la monnoye, & tous les actes publics commencerent à se faire sous le nom de CHARLES X. le titre & le pouvoir de Lieutenant general toûjours reservez au Duc.

Il y avoit alors quatre factions differentes dans Paris, outre celle des Royalistes qui ne s'osoit pas trop découvrir; Sçavoir celle des *Politiques*, que l'on nommoit ainsi, parce qu'ils consideroient plus l'Etat que la Religion, de laquelle la plûpart n'étant pas si fort touchez que de leurs propres interêts, ils croyoient que la justice étoit toûjours du côté des plus forts, & souhaittoient que le Roy

le

le devînt, mais cependant ne se déclaroient point pour luy. La seconde étoit celle des Princes Lorrains, composée de leurs amis & d'une partie des Catholiques zelez. La troisiéme celle des *Espagnolisez*, (si l'on peut user de ce terme) que l'éclat de l'or du Perou avoit attachez aux interêts du Roi Philippe; Et la quatriéme de quelques gens trop amoureux de la liberté, qui tendoient à établir une Republique ou du moins un gouvernement dans lequel l'autorité absoluë fût restrainte par de bonnes loix. Cette derniere ne subsista pas long-temps: toutes les trois autres, quoy qu'ennemies entre elles, conspirant à la rendre odieuse & à la détruire; si bien que ne pouvant plus de quel côté tourner, elle se joignit bien-tôt avec celle d'Espagne qui la receut à bras ouverts.

1589. Eu Novembre.

Du commencement les Espagnols se promettoient tout de la force de leurs pistoles: ils ne sçavoient pas qu'ils avoient affaire à des gens qui tiroient toûjours, & qui ne se remplissoient jamais. Dans cette veuë l'Ambassadeur Mendoze, croyant avoir bien fait sa brigue proposa au Conseil qu'on eût à choisir le Roy son maître pour Protecteur de la Sainte Union. Le Duc en fut fort surpris, & aprés avoir consulté avec ses meilleures têtes, il fit réponse que le Legat étant si proche, ce seroit un crime de rien resoudre là-dessus sans luy en avoir communiqué. Cette réponse picqua fort les Espagnols; aussi à quelques jours de là, quand il leur demanda de l'argent, ils le payerent de la même excuse. De cette sorte étant jaloux les uns des autres, & occupant leurs principaux soins à dresser des menées, les uns pour empieter, les autres pour se défendre, ils laisserent pour lors échapper l'occasion de vaincre leur ennemi commun; Et depuis agissant toûjours de même, ils ne travaillerent qu'à l'avancement de ses affaires, & à la destruction des leurs.

1590. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ne s'étoit pas rebuté
En Mars. du premier refus qu'on avoit fait de reconnoître ſon Roy pour protecteur: il fit une ſeconde tentative pour cela, mais elle ne luy réüſſit pas mieux que la premiere. Il offroit auſſi un tres-puiſſant ſecours au Duc : mais luy qui l'eût bien accepté du commencement, apprehendant que ce fût pour étouffer ſon autorité par une plus grande, fit entendre qu'il ſe contenteroit de cinq ou ſix mille hommes, & que pour le reſte il le recevroit en argent.

Durant les difficultez que leurs Agens faiſoient naître ſur ce ſujet, il alla trouver le Duc de Parme, & obtint de luy 1500. lances des Ordonnances des Païs-Bas, & 500. Arquebuſiers à cheval, armez de morions & de plaſtrons; ils les nommoient CARRABINS, tous commandez par Philippe Comte d'Egmont, jeune homme qui entroit en reputation, mais qui étoit encore plus étourdy que vaillant.

Avec ce renfort n'ayant pas moins de quatre mille chevaux & dix mille hommes de pied, il marcha au ſecours de Dreux, & paſſa la riviere de Seine à Mantes. Le Roy en ayant eu avis leva le ſiege & vint ſe poſter à Nonancour. Le ſoir qu'il y arriva, ſon Conſeil reſolut de donner bataille, quoy qu'il eût un tiers moins de forces que ſon ennemi. Ce n'étoit pas le deſſein du Duc de l'attendre, mais ſeulement de mettre des hommes dans Dreux, comme il le pouvoit aiſément, toutes les avenuës en étant libres. Mais le Roy ayant décampé de Nonancour pour s'approcher des bords de la riviere d'Eure vers Yvry, afin que ſi ſes ennemis entreprenoient de la paſſer, il les pût combattre ſeparez, les Ligueux s'imaginerent qu'il prenoit la fuite. Alors Egmont s'aviſa de preſſer le Duc de le ſuivre & de le combattre; Et comme le Duc ne s'y pouvoit reſoudre, de ſe vanter qu'il attaqueroit ce fuyard,

fuyard, & qu'il le déferoit avec ses troupes seu- 1590.
les. Ces fanfaronnades, & les vains discours En Mars.
des Parisiens, qui lui reprochoient sa molesse, le contraignirent de passer la riviere d'Eure, & l'engagerent mal à propos au combat.

Ceux qui avoient tant crié bataille, tomberent dans une subite consternation quand ils virent les troupes du Roi, qui bien loin de s'enfuir venoient droit au devant d'eux: mais il n'y avoit plus moyen de s'en dédire. Le lendemain matin d'un Mercredi quatorziéme jour de Mars, les deux armées se rangerent en bataille vis à vis d'Yvri, dans cette grande plaine qui est au milieu d'une peninsule que forment les rivieres d'Aure & d'Iton, & celle d'Eure qui les reçoit toutes deux. En moins de demie heure l'armée de la Ligue fut entierement défaite, les gros escadrons de ses lanciers rompus à coups de pistolet & d'épée: Egmont renversé mort, ses Lansquenets tous taillez en pieces, & la plûpart de ses François tuez sur la place. Ses Suisses resterent seuls sur le champ: mais lors qu'ils virent qu'on alloit rompre leurs bataillons à coups de canon, ils baisserent les piques & rendirent leurs enseignes; ils les receurent aussi-tôt de la generosité du Roi, qui desirant obliger toute la nation, écrivit une Lettre fort civile aux Cantons.

Le Duc de Mayenne, aprés avoir fait tout devoir de grand Capitaine & de brave Cavalier, retira une partie de ses gens pardessus le pont, puis le fit rompre, & avec ses débris se sauva à Mantes. Les habitans voulurent bien y recevoir sa personne, mais non pas loger ses troupes; ils les firent passer dix à dix. Nemours, Aumale, & quelques autres chefs, avec ce qu'ils purent rallier, se retirerent à Chartres par la plaine.

Le

1590. En Mars. Le Duc attribua la perte de cette bataille à sa gendarmerie Flamande, qui étoit lourde & maladroite, aussi bien les hommes que les chevaux; à la temerité du Comte d'Egmont qui la commandoit; au défaut du Vicomte de Tavanes, qui ayant la veuë courte, rangea ses escadrons si prés à prés qu'il n'y avoit pas assez d'espace entre deux par où les Reistres pussent passer pour faire leur caracol & venir se remettre en rang derriere les autres; & sur tout à la lâcheté de ces mêmes Reistres qui ayant reculé d'abord, tomberent sur l'escadron du Duc, & ne faisant que tournoyer durant tout le combat, escornerent encore les autres & les mirent en desordre.

De peur d'être suivi, il avoit fait rompre le pont d'Yvri, comme nous l'avons dit: ce fut-là où se fit le plus grand carnage des fuyards, les Reistres se défendirent un peu dans le bourg, & y furent tous assommez. Le Roi aiant passé la riviere au gué d'Anet, étoit venu loger à Rosny, qui est à une lieuë par delà Mantes. Ses approches ébranlerent fort les habitans de cette ville; le Duc connut bien à leur contenance qu'il n'y avoit point de seureté pour lui de demeurer là, il se retira en diligence à Saint Denys.

La plaine d'Yvri ne fut pas le seul endroit où le destin, pour ainsi dire, se declara pour le Roi: le même jour il lui procura en Auvergne un autre avantage fort important, & qui affermit tout-à-fait ses affaires en cette Province-là. Le Comte de Randan avoit surpris la ville d'Issoire & y avoit bâti une citadelle: les Gentilshommes Royalistes & les Bourgeois de Clermont, qui en haine de ceux de Rion, avoient beaucoup de chaleur pour le parti du Roi, surprirent la ville par l'intelligence d'un Consul, & assiegerent la citadelle. Florac Senéchal d'Auvergne, com-

man-

mandoit en cette entreprise; Randan accourut au secours, & l'investit luy & les siens. 1590. En Mars & en Avril.

Les Seigneurs du païs, entre autres Rostignac Lieutenant de Roy, le Vicomte de Lavedan, le Baron de Chaseron, le Marquis de Curton qui commandoit cette petite armée, & d'Effiat, vinrent pour dégager leurs amis. Cela ne se pouvoit sans combat: il fut fort opiniâtre, mais enfin les Ligueux succomberent. Il leur en coûta cinq cens hommes, dont il y avoit cent Gentilshommes, & entre autres le genereux Comte de Randan, qui ayant été fait prisonnier mourut de ses blessures dans Issoire. Ceux de la citadelle ayant appris sa défaite capitulerent, & les vainqueurs retournerent en grand triomphe à Clermont.

Le Duc de Mayenne ne fut pas si-tôt parti de Mantes, que cette ville-là & celle de Vernon luy tournerent le dos. On croyoit que s'il eût pû y laisser bonne garnison, il eût arrêté le Roy sur le bord de la Seine, & fait évanoüir sa victoire; En effet il n'avoit ni outils ni munitions pour faire un siege, & il ne pouvoit plus retenir sa Noblesse, qui au bruit de la bataille étoit accouruë auprés de luy sans équipage.

Le sage la Nouë étoit d'avis qu'il allât du même pas à Paris, où la journée d'Yvry avoit merveilleusement relevé le courage à ses amis & abattu celuy des Seize: le Marêchal de Biron, le plus autorisé de son conseil de guerre, & d'O Sur-intendant des Finances, l'en empêcherent; Le premier, disoit-on, parce qu'il craignoit que le Roy, lequel il traitoit comme son disciple, ne sortît, s'il faut ainsi parler, de dessous sa ferule, & ne cessât de le considerer, s'il venoit si-tôt à bout de ses affaires; Le second, parce qu'il aimoit mieux reduire Paris par des moyens violens. Car il pensoit qu'en ce cas le Roy auroit sujet, non seulement de luy ôter les

1590. En Mars & en Avril. rentes de l'Hôtel de Ville, mais encore d'en tirer de grandes rançons, & d'y mettre tels impôts qu'il luy plairoit. Quel que fût le motif du Roy, il s'arrêta quinze jours à Mantes, pendant lesquels la Ligue se remit un peu de son grand étourdissement, calma l'effroy du peuple, & renoüa ses débris.

Ses Chefs, afin de gagner un peu de temps, mirent en avant quelques propos d'accommodement. Villeroy premierement entra en conference avec le Plessis Mornay au château de Suindre prés de Mantes; Et le Legat en noüa une autre à Noisy le Sec, entre le Cardinal de Gondy & le Marêchal de Biron, & y assista luy-même. Tout cela inutilement pour eux, d'autant que le Roy, sans leur donner aucun delay, se disposoit à assieger Paris.

Il avoit déja pris Lagny, Provins, Montereau, Bray sur Seine, & Melun. Une fausse intelligence l'obligea de tenter la ville de Sens: mais il en fut repoussé par le brave Chanvallon avec perte de trois cens hommes. Delà il vint se saisir du château & du Pont de Saint Maur des Fossez le vingt-cinquiéme jour d'Avril, ayant quinze mille hommes de pied, & un peu moins de quatre mille chevaux.

Alors Paris connut qu'il étoit bloqué. Cette innombrable & confuse multitude de gens, sans chefs, au moins bien absolus, sans prevoyance, sans discipline, qui n'apprehendoit aucun peril, parce qu'elle ne le connoissoit point, & qui se fioit presomptueusement à son grand nombre, n'avoit fait aucune provision ni de bouche, ni de guerre, & ses Chefs n'avoient pas eu soin de pourvoir aux necessitez publiques ni aux particulieres. Quand ils s'en aviserent il étoit trop tard: la campagne des environs n'avoit plus de bleds ni de fourrage; tous les ponts de la riviere au dessous de la ville

ville étoient au pouvoir du Roy; & la Marne ne 1590.
leur put fournir que peu de chose, parce que l'an- En May.
née avoit été fort sterile en Champagne. Ils n'avoient presque point d'autre provision que trois mille muids de bled, & dix mille muids de vin, que Givry laissa passer au pont de Chamoy, pour un present qu'on luy fit de dix mille écus, & par une secrete complaisance pour Mademoiselle de Guise, dont il étoit fort piqué.

Les ordres du Duc de Mayenne & la necessité défererent le Gouvernement de la ville au Duc de Nemours son frere uterin, jeune Prince d'une prompte hardiesse & d'une forte vigueur. Il n'avoit pour lors avec luy pour gens de marque que le Chevalier d'Aumale, brave, mais feroce & intraitable, & de troupes que douze cens Lansquenets, autant de François, & mille Suisses: mais il y attira Vitry avec cent cinquante maîtres, & Bernardin de Mendoze Ambassadeur d'Espagne, y fit venir cent chevaux. Dans la ville se trouverent les Princesses de Nemours, de Montpensier, d'Aumale, de Guise avec sa fille, & quelques autres Dames de qualité, l'Ambassadeur d'Espagne, l'Archevêque de Lyon Garde des Sceaux de la Ligue, le Legat avec toute sa suite, & plusieurs Prelats François; sans compter le Cardinal de Gondy, lequel quoy que plus Royaliste que Ligueur, ne voulut pas neantmoins abandonner son troupeau dans la necessité, & le secourut tres-charitablement.

Il seroit mal-aisé de dire lequel fut le plus grand de la vigilance & des soins du Gouverneur, ou de l'ardeur des Parisiens. En peu de temps il eut fait batre des poudres en grande quantité, reparé les brêches des murailles, élevé des terrasses & des cavaliers, couvert les fauxbourgs de grands retranchemens, attaché des chaines à toutes

1590. En May. les ruës, rempli grand' quantité de tonneaux de terre pour faire des barricades, planté des pieux & des barrieres à toutes les avenuës, fondu soixante-quinze pieces de canon, dont il garnit les remparts, & bouclé la riviere haut & bas par de grosses chaînes, qui étoient soûtenuës sur des estacades, & défenduës par des forts bâtis aux deux bouts.

Les Parisiens de leur côté donnerent jusqu'à leur batterie de cuisine pour fondre du canon; ils fournissoient un homme de chaque maison pour travailler aux fortifications, payoient tous les pauvres valides qui s'y vouloient employer, faisoient faire l'exercice à leurs compagnies trois jours de la semaine; & ce qui est de plus considerable, ils receurent garnison chez eux, & ils virent saccager & ruiner leurs maisons des champs sans murmurer.

La plûpart des ouvriers & tous les forains étoient sortis de Paris, les grands Hôtels étoient vuides, les bons Bourgeois avoient envoyé leurs familles dehors: il s'y trouva neantmoins encore deux cens vingt mille personnes, mais des vivres seulement pour un mois, à raison d'une livre de pain par jour pour chaque personne, quinze cens muids d'avoine & cent muids de legumes.

D'abord le Roi s'empara des ponts de saint Cloud & de Charenton. Dix enfans de Paris se défendirent trois jours entiers dans la tour de ce dernier. Au même temps il prit Vincennes, bloqua saint Denys, & mit garnison de chevaux legers dans toutes les maisons fortes de sept ou huit lieuës aux environs; d'où ils battoient l'estrade nuit & jour, afin que rien ne passant. la ville fût bientôt reduite à la famine. Cette voye-là au bout de sept ou huit jours lui semblant trop longue, il tâcha d'attirer les assiegez au combat,

but, & pour cela il fit donner dans le fauxbourg 1590.
faint Laurent. Mais là ayant reconnu par leur brave défense, & par quelques autres grandes escarmouches, qu'ils avoient encore trop de vigueur pour être forcez dans leurs barrieres, & leurs chefs trop de prudence pour se hazarder aux champs, il revint à son premier dessein de les affamer. En May.

Le Duc de Mayenne étoit allé mendier du secours en Flandres. Il eut beaucoup à souffrir de l'orgueil & des insuportables longueurs du Conseil d'Espagne. En l'état qu'il avoit laissé Paris, il ne croyoit pas qu'il pût durer un mois; & comme il ne pouvoit le secourir que par l'instance des Espagnols, il craignoit de le perdre en le sauvant, & qu'ils ne le delivrassent que pour s'en emparer eux-mêmes. Là-dessus encore arriva la mort du vieux Cardinal de Bourbon, qui finit ses jours le neuviéme de May au Château de Fontenay en Poitou, sous la garde du Seigneur de la Boulaye. Le Roi le lui avoit confié, l'ayant tiré d'entre les mains du Seigneur de Chavigny, sur le point que la Ligue marchandoit avec ce bon homme qui étoit vieil & aveugle, pour le delivrer.

Ce nouvel accident le mit fort en peine; il avoit besoin d'un Roi pour y attacher les yeux & la veneration des peuples; il voyoit bien que l'Espagnol le presseroit d'en élire un, & il sçavoit les difficultez de ce côté-là, & de celui des autres chefs de son parti qui l'empêchoient de l'être. Toute son étude fut donc à trouver divers délais pour reculer cette élection, & il y reüssit comme il le desiroit: mais ce procedé ruina son parti & son grand dessein.

Les chefs de la Ligue avoient préveu habilement à disposer les peuples, en sorte que cette mort du Cardinal ne fît aucun changement dans

1590. En Juin. les esprits. La Faculté de Theologie consulté par le Prevôt des Marchands & par quelques notables Bourgeois, avoit répondu, *Que Henry de Bourbon ne pourroit à cause du scandale, & du peril de la recheute, être admis à la Couronne, quand le Roy Charles X. ou tout autre legitime successeur viendroit à mourir, ou à luy ceder son droit, ou que même ce Prince obtiendroit exterieurement son absolution, si bien que ceux qui mourroient pour une si sainte cause, remporteroient la palme du martyre, & seroient couronnez au Ciel comme de braves défenseurs de la Foy.*

Au bout de cinq semaines, le Duc de Mayenne ne put obtenir du Duc de Parme que quatre mille hommes d'infanterie & deux cens lances ; avec quoi ayant joint quelque deux mille François qu'il avoit ramassez ou que Balagny lui fournit, il s'avança jusqu'à Laon. Aussi-tôt le Roi partit de son camp avec deux mille cinq cens chevaux, pensant le rencontrer aux champs & le charger. Le Duc en eut le vent, & usant cette fois d'une grande celerité, se mit à couvert sous les murailles de Laon. Pendant que le Roi l'y harceloit, S. Pol grand Ligueur se détacha secretement avec 800. chevaux & quelque infanterie, & ayant ramassé un assez grand convoy de vivres, le conduisit le long des rives de la Marne, & le jetta dans Paris avant que le Roi pût être de retour dans son camp pour l'en empêcher.

En Avril, May &, suivant. Durant le siege, la guerre se faisoit diversement dans les Provinces, je n'en marqueray que les choses les plus memorables. François de Roussel May-David surprit le Château de Verneuil pour la Ligue, & se rendit aussi maître de la ville aprés un sanglant combat, dans lequel fut tué Jean de Dreux Morainville, qu'on disoit être le dernier mâle de la Maison de Dreux, issuë de

de Loüis le Gros par Robert, cinquiéme fils de ce Roi. Lansac aussi Ligueur avoit une entreprise sur le Mans qui fut découverte, & ses troupes qui en attendoient l'issuë à Memers, défaites par Hertré Gouverneur d'Alençon. Il fut encore plus malheureux à une autre sur la ville de Mayenne : comme il l'avoit prise & qu'il en tenoit le Château assiegé, le même Hertré & Montataire le mirent en déroute, & lui tuerent ou prirent plus de 1200. hommes de deux mille qu'il avoit. 1590.

Les Gentilshommes Ligueux de Bretagne avoient surpris la ville de Sablé & attaquoient le Château : Ramboüillet dont la femme avoit été faite prisonniere en cette occasion, convia la Noblesse du païs de l'assister. Ses deux freres avec ce qu'ils purent assembler attaquerent les assiegeans; la premiere fois ce fut avec peu de succés : mais la seconde, lors qu'ils eurent receu du canon & mille hommes de renfort que Rochepot Gouverneur d'Angers leur envoya, ils enfoncerent les barricades, percerent jusques dans la basse-cour du Château, & les pousserent si vivement qu'ils se mirent tous en fuite, mais sans avoir rompu le pont; si bien que la plus grand'-part y furent tuez ou faits prisonniers.

En Languedoc, Montmorency armoit lentement, parce qu'il pensoit par cette froideur se faire envoyer l'épée de Connêtable, qu'on lui avoit promise; mais que d'autres considerations retardoient. Albigny & Lesdiguieres se faisoient la guerre dans le Daufiné par la prise & reprise de quelques forts. Lesdiguieres étant plus puissant, passoit quelquefois du côté du Lyonnois pour fortifier Maugiron qui tenoit un des Châteaux de Vienne pour le Roi, & avoit Saint Chamon pour adversaire. Il alloit aussi souvent

1590. du côté de Provence pour y assister la Valete. Montmorency pareillement passoit quelquefois le Rhône: mais c'étoit pour essayer de s'emparer de quelques places afin d'aggrandir sa domination.

La Provence étoit miserablement déchirée par trois ou quatre factions, sans compter celle des Royalistes. Le Duc de Savoye y avoit la sienne; la Comtesse de Sault, & le Comte de Carces chacun la leur. La Comtesse étoit veuve de Loüis d'Agout Comte de Sault, & se nommoit Christierne d'Aguerre. La faction du Duc sembloit être la dominante, & tenir les deux autres dans ses interêts: mais la Comtesse, femme de grand courage, & d'un esprit fort élevé, ne le vouloit introduire dans la Province que pour s'y rendre la plus forte elle-même; & le Comte de Carces semblablement, n'étant pas assez puissant pour subsister de son chef, n'y avoit donné pied à ce Duc qu'afin de pouvoir tenir tête à la Valete. Car il croyoit bien qu'étant le premier Seigneur du païs, & Lieutenant des armées sous l'autorité du Parlement; toute l'autorité lui devoit revenir. Le Parlement étoit aussi fort partagé entre ces trois factions, & de plus quelques Officiers de cette Compagnie s'en étoient separez pour suivre le parti du Roy & de la Valete son Gouverneur. Ceux-là étoient retirez à Manosque, où ils disoient tenir le vrai Parlement.

En Janvier. Dans la premiere chaleur des mouvemens, les pratiques & l'argent donnerent le dessus au Duc de Savoye; les Magistrats des principales villes, entre autres de Marseille & d'Aix, étoient tous à lui; & une grande assemblée du Clergé & de la Noblesse qui se fit à Aix au mois de Janvier, resolut de mettre la Province sous sa protection, & deputa vers lui un Evêque & le premier Consul de la ville. Depuis encore le

le Parlement ordonna *qu'il seroit appellé pour la* 1595.
défendre ; A quoi il ajoûta que les biens des *Bigarrats* (il nommoit ainsi les Royalistes) seroient confisquez.

Du reste ce seroit une chose infinie de vouloir s'engager dans le détail des intrigues & des exploits de tant de partis, qui changeant à toute heure de visées & de conduite, ne sçavoient pas bien eux-mêmes ce qu'ils faisoient. Je n'en parlerai donc point non plus que de celles de beaucoup d'autres Provinces. Je dirai seulement touchant la Bretagne que le Prince de Dombes poussant rudement le Duc de Mercœur, prit Hennebon, Montcontour & Lambale: mais qu'il ne le pût jamais engager au combat. Je marquerai aussi le changement de S. Malo, parce que la place étoit tres-importante.

Honorat de Bueil des Fontaines Gouverneur En Mars.
de la ville, logeoit dans le Château qui est sur le port, & y avoit mis tous les riches meubles qu'il avoit amassez du temps qu'il étoit en faveur auprés du Roi Charles IX. Les Maloüins étant persuadez qu'il avoit comploté d'introduire une forte garnison dans leur ville, & de rançonner les plus riches Marchands, conspirerent de se défaire de lui. Ayant donc gagné un valet de chambre, ils escaladerent le Château la nuit du quatorziéme de Mars, & il arriva qu'il y fut tué d'un coup d'arquebuse à une fenêtre, soit par hazard, ou de dessein formé. Ensuite dequoi ils pillerent ses riches meubles, & puis prirent l'aveu du Duc de Mercœur, & se jetterent dans le parti de la Ligue : mais ils refuserent sagement de recevoir des gens de guerre, & garderent leur Château eux-mêmes.

Les esprits aussi bien que la fortune, se dispo-
 soient

1590. soient peu à peu en faveur du Roi. Le Pape Sixte, mieux informé de l'état des deux partis, & comparant les qualitez & les manieres d'agir de ce Prince avec celles du Duc de Mayenne, prevoyoit bien qu'il auroit l'avantage; aussi avoit-il receu dans Rome, puis à l'audience, le Duc de Piney deputé de la Noblesse Catholique, nonobstant les menaces & les protestations de l'Ambassadeur d'Espagne, & avoit mandé à son Legat en France, qu'il n'usât point d'excommunication, mais qu'il essayât toutes les voyes de douceur & d'adresse pour ramener le Roi.

En Juillet. Les peuples commençoient aussi à connoître la bonté de ce Prince, qui leur avoit assez appris à redouter sa valeur. Et le Duc de Nevers, qui jusques-là étoit demeuré comme neutre dans sa ville, aprés avoir pensé à tous les moyens qu'il y avoit de le convertir, jugea qu'il n'y en avoit point de plus Chrêtien ni de plus seur, que de se mettre adroitement entre lui & les Huguenots, & le détacher d'avec eux & l'approcher tout doucement de l'Eglise Catholique. Dans ce dessein il se rendit auprés de lui vers le commencement de Juillet, & y ramena grand nombre de Gentilshommes par son credit & par son exemple.

Ce fut vers ce même temps que le Roi rappella aussi le Chancelier de Chiverny, & lui rédonna les Sceaux. Montholon s'en étoit déchargé aprés la mort de Henry III. de crainte qu'on ne l'obligeât à seller quelque chose en faveur des Huguenots, & neanmoins il étoit demeuré dans le parti du Roi; dans lequel il mourut cette même année, honoré par les gens de bien du surnom d'*Aristide François*. Depuis sa démission, les Sceaux avoient été tenus par le Cardinal de Vendôme, puis donnez en garde à Rusé Secretaire

taire d'Etat, mais sans aucun pouvoir d'en user que suivant l'ordre du Maréchal de Biron, qui se mêloit de tout. 1590.

Vers le temps de son retour, la ville de S. Denys se rendit, & une entreprise que les Ligueux avoient tramée sur Senlis avorta. S. Denys ayant consumé tous ses vivres, dont on l'avoit aussi mal pourveuë que Paris, fit sa composition; qui fut assez avantageuse, parce que le Roi desiroit s'y loger. Quant à Senlis, Bouteville qui y étoit Lieutenant de Toré son cousin, se promenant une nuit sur les remparts, entendit des gens dans le fossé qui parloient tout bas, & ayant bien regardé, il apperceut qu'ils plantoient une échelle contre la muraille. Il poussa une grosse pierre du parapet qui renversa l'échelle & rompit la cuisse à un d'eux; celuy-là n'ayant pû s'enfuir revela toute la conspiration. On trouva douze soldats cachez dans la maison d'un Chanoine qui furent tous pendus, & avec eux vingt-sept, que Prêtres que Moines, même avec leurs habits Ecclesiastiques.

Il arrivoit de tous côtez des gens au siege de Paris: les uns qui avoient jusques-là été dans l'irresolution, y étoient amenez par la crainte qu'ils avoient de perir avec un parti qu'ils croyoient ne s'en devoir jamais relever; les autres par l'esperance du pillage, s'imaginant que Paris seroit mis en proye, & qu'ils y gagneroient des montagnes d'or; plusieurs par les ordres exprés du Roi. Le Prince de Conty y amena les forces de Poitou, de Touraine, d'Anjou, & du Maine; Humieres y envoya une partie de celles qu'il avoit en Picardie: le Vicomte de Turenne relevant d'une grande maladie, s'y fit apporter en litiere à la tête de mille chevaux & de quatre mille hommes de pied. En Juin, & Juillet.

1590. Le Roy ne laissoit pas d'avoir de grandes inquietudes : les interêts & les desirs des Catholiques & des Huguenots, étoient fort differents, sur la prise de Paris. Les premiers, comme nous l'avons marqué, souhaitoient qu'il y entrât par accommodement ; Les autres que ce fût par force. Tous convenoient en ce seul point qu'ils étoient malcontens de lui ; parce que les Catholiques le pressant de se convertir, & les Huguenots de revoquer l'Edit donné contre-eux par Henry III. il ne pouvoit encore satisfaire ni les uns ni les autres : tellement que des plaintes ils passoient aux cabales & aux conspirations.

Dans cette perplexité, il avoit à la fin de May donné un passeport à des deputez de Paris, pour aller vers le Duc de Mayenne l'exhorter à la paix : mais je ne sçay par quel motif il le révoqua aussitôt. Un mois aprés voyant que le siege tiroit en longueur, & que l'embarras que les deux partis causoient dans son armée, croissoit de plus en plus, il consentit à une conference entre le Legat & le Marquis de Pisany nouvellement revenu de son Ambassade de Rome. Elle se fit dans l'Hôtel de Gondy * au fauxbourg S. Germain : mais les propositions de part & d'autre étoient si fort éloignées, que le Cardinal de Gondy, lequel y assista, ne pût trouver aucun milieu pour les faire approcher.

* C'est aujourd'huy l'Hôtel de Condé.

En May. & Juin. Aprés les quinze premiers jours du siege, le peuple commençant à avoir disette, on fit la reveuë des vivres par les maisons, & on commanda à tous ceux qui en avoient provision pour plus de deux mois, de porter le reste au marché, & chez les Boulangers ; par ce moyen il y eut du pain à six blancs la livre trois semaines durant. Pendant ce temps, la populace appâtée par les distributions que faisoit faire l'Ambassadeur d'Espagne sous-main, de bonnes pensions aux plus

factieux,

factieux, & publiquement à la canaille, de quelques poignées de demy-sous-marquez aux armes de Castille, passoit le temps à debiter & à mettre en chansons les fausses nouvelles que la Montpensier forgeoit de jour en jour pour l'amuser. 1590.

Au bout de six semaines; sçavoir vers la my-Juin, le bled vint à doubler de prix & quinze jours aprés manqua presque tout d'un coup. Alors la famine finit leurs passetemps, & convertit leurs chansons en gemissemens & en plaintes. Les pauvres vêcurent quelques jours de pain de son, puis d'herbages, dont il y avoit abondance dans les jardins. Ceux à qui on avoit commis le soin de la police, n'avoient pas en temps & lieu mis dehors les bouches inutiles, qui montoient à plus de vingt-cinq mille. C'étoient de pauvres paysans, & des gens de métier; la misere tomba premierement sur ceux-là. En Juin.

Il s'en étoit assemblé un grand nombre à la porte Saint Victor, esperant de sortir par le moyen d'un passeport qu'on avoit envoyé demander au Roi; mais son conseil l'empêcha de leur accorder cette grace. Quand ces miserables sçurent qu'il l'avoit refusée, ils éleverent un si haut cri que toute la ville en fut émuë. On resolut donc avant toutes choses de donner ordre à cette necessité; Et pour cela on fit la visite dans les logis des Ecclesiastiques & dans les Convens, qui se trouverent tous pourveus, même celui des Capucins, pour plus d'un an: on les chargea de donner à manger deux fois le jour à ceux qui manquoient de pain. Il se trouva sept mille ménages qui en demandoient pour de l'argent, & cinq mille qui n'avoient ny argent ny pain.

Ce temps expiré la misere recommença plus grande qu'auparavant: on s'avisa de peler des

1590. avoines pour en faire des boüillies; Et parce que le vin manquoit dans les cabarets, ou y debitoit je ne sçai quel breuvage fait avec de la bale d'avoine & des racines.

En Juillet. Au mois de Juillet le pain valoit un écu la livre, le septier de bled plus de six-vingt écus, un mouton cent francs, & le reste à proportion. Pour les pauvres ils mangeoient les chiens, les chats & les souris, qui étoient plus requis que n'avoient été les perdrix & le lievres; le vieil oing, les chandelles, les graisses, & les huiles les plus puantes, leur servoient d'assaisonnement pour faire boüillir des herbes & des fueilles.

Au défaut d'alimens, on les repaissoit de processions, de voeux particuliers & de vœux solemnels qu'on leur faisoit faire, de prieres de quarante heures, de sermons deux fois le jour, de diverses Confrairies & Assemblées spirituelles, avec cela de fausses nouvelles, & de prochaines esperances, que l'on accommodoit en cent façons. On conte des choses étranges de cette misere; Peut-être que l'on y a un peu ajoûté: mais il est certain qu'il mourut prés de dix mille personnes de faim. Et neanmoins de ces pauvres gens, les uns étoient si persuadez de la bonté de leur cause, & de la gloire du martyre, qu'ils se traînoient aux portes des Eglises pour y rendre leurs ames à Dieu; les autres étoient si lâches qu'ils aimoient mieux expirer dans leurs maisons que de mourir les armes à la main. Il y en avoit seulement quelques-uns qui sautoient par dessus les murailles, & qui traversant les corps de garde, se retiroient chez des Officiers de leurs amis.

Ceux-là étant la plûpart serviteurs de Roi, fatiguerent tant sa clemence par leurs prieres continuel-

tinuelles, qu'il laissa sortir jusqu'à trois mille de 1590.
ces pauvres languissans : mais plusieurs étouffe- En Juillet.
rent sur le champ, lors que les soldats par compassion leur eurent donné à manger. Les Capitaines ayant reconnu par-là, que le Roi ne vouloit pas user de la derniere rigueur, prenoient la hardiesse d'en laisser échaper quelques bandes de jour à autre, lors qu'ils étoient en garde; plusieurs même envoyoient des rafraîchissemens à leurs amis, à leurs anciens hôtes, & particulierement aux Dames. A leur exemple les soldats se licencioient de passer de la viande, des pains, & des barils de vin par dessus les murailles; en échange dequoi ils recevoient de bonnes hardes & de belles étoffes à fort vil prix. On croit que cette indulgence fit subsister Paris quelques semaines davantage.

Cependant les Politiques & les Royalistes dressoient à toute heure des parties pour livrer la ville au Roi; ou pour faire soulever le peuple : mais on les veilloit de si prés qu'on faisoit avorter tous leurs desseins. Il s'en falut bien peu qu'ils ne réüssissent un jour vers la fin de Juillet, que s'étant assemblez au Palais, ils se mirent en armes & commencerent à crier *la paix* ou *du pain*. Il est constant que si Nemours & Vitri n'y fussent accourus, tout alloit se ranger de ce côté-là. Les Seize en firent tant de plaintes, & tant d'instance envers le Parlement, qu'il en condamna deux au gibet; c'étoient le pere & le fils, qui furent attachez à une même potence; miserables fruits des guerres civiles.

Le peril de cette journée de *la paix* ou *du pain*, fit tant de peur aux Chefs de la Ligue, qu'ils s'assemblerent & ordonnerent une conference pour la paix. Pendant qu'ils deliberoient sur cela, le Roi afin de les hâter, attaqua leurs fauxbourgs & les

1590. En Juillet & Août. les emporta tous en un soir. Le Cardinal de Gondi & l'Archevêque de Lion, s'étant munis d'un passeport, le sixiéme jour d'Août allerent le trouver à Saint Antoine des Champs, où ils le virent environné d'un grand nombre de Noblesse. Ils remirent là sur le tapis avec beaucoup de puissans raisonnemens, la proposition qu'ils lui avoient déja faite par d'autres voyes, *qu'il leur accordât une tréve afin d'aller disposer le Duc de Mayenne à traiter conjointement avec eux.* Le Roi de son côté leur proposa, que s'ils vouloient faire leur capitulation pour se rendre dans dix jour, & la signer tout à l'heure, il leur accorderoit leur demande. Ce temps leur semblant trop court, ils s'en retournerent sans rien conclurre.

Quelques Capitaines avoient souvent été d'avis d'attaquer Paris de vive force, mais le Roi y eut toûjours de la repugnance: outre qu'il n'étoit pas assuré de l'emporter, il craignoit, si ses gens y entroient, que les Huguenots en vengeance de la saint Barthelemi, ne le missent tout à feu & à sang, que ce malheur n'enveloppât ses meilleurs amis, & que le plus riche & presque l'unique thresor de son Etat, ne fût dissipé en un jour, dont personne n'eût profité que la soldatesque. Pour ces raisons, & parce qu'il se promettoit de la reduire de jour en jour par quelque conspiration, ou du moins par la faim, (car les flateurs la lui faisoient encore plus grande qu'elle n'étoit) il n'osa ou ne voulut point risquer un si grand coup.

Il se tenoit si fort assuré d'en venir à bout sans faire aucun effort, ni sans se mettre en peine du secours qu'ils attendoient, il se divertissoit à chercher de nouvelles maîtresses, même jusques dans les Monasteres, avec autant de securité & de loisir que s'il eût été paisible dans son Louvre. A son

exemple, la plûpart de ses Officiers n'ayant point 1590.
d'occupation, passoient le temps à de semblables En Août.
conquêtes, & ceux qui n'en pouvoient avoir autrement, achetoient des filles de joye de Paris; qui en mirent plusieurs hors de service, & corrompirent la fidelité de quelques autres.

Le même jour de la conference de Saint Antoine, le Duc de Mayenne arriva à Meaux avec cinq ou six mille hommes, presque toute Cavalerie, tirée de Lorraine, de Champagne, du Cambresis, & de Picardie. Delà il fit sçavoir sa venuë aux Parisiens, & leur donna assurance prochaine de celle du Duc de Parme. Ce Duc avoit été deux mois sans pouvoir s'ébranler, soit qu'il prevît qu'en son absence le Prince Maurice renverseroit une partie de ses conquêtes des Pays-Bas, ou qu'il craignît que le Roi Philippe lui donnât un successeur, où qu'il doutât du succés de cette expedition. Tant y a qu'il falut un ordre d'Espagne tres-exprés & reïteré pour l'obliger de marcher. Il prit pour cela seulement douze mille hommes de pied, trois mille cinq cens chevaux, & quinze cens chariots chargez de munitions, partit de Valenciennes le 6. jour d'Août, & s'avança jusqu'à Meaux à journées comptées, & campant à la mode des Romains, dans les lieux qu'il avoit fait reconnoître fort exactement, & dont il regardoit les cartes d'heure en heure.

Le Roi qui ne croyoit pas qu'il osât jamais sortir des Pays-Bas, ni s'engager si avant dans la France, fut dans un grand etonnement, quand il sçût qu'il étoit arrivé là le vingt-deuxiéme d'Août, & qu'y ayant séjourné cinq ou six jours, il étoit venu se loger à Claye. Aprés avoir souvent tenu conseil & entendu divers avis dans une occurrence si importante, il leva le siege le vingt-neuviéme du mois, avec intention d'aller le
de-

1590. En Septembre.

défier à la bataille, & de s'oppoſer à ſes entrepriſes.

Il y avoit au deſſus de Chelles un lieu fort commode & fort avantageux pour camper, les deux armées eurent le même deſſein de s'en ſaiſir. Les coureurs du Roi pouſſerent ceux de Parme; & ce fut là que ce Duc ayant reconnu de deſſus une éminence le nombre & la diſpoſition de l'armée Royale, perdit l'envie qu'il avoit de le combattre; au lieu du mouſquet & de la pique, il fit prendre le hoyau & la peſle à ſes ſoldats pour ſe retrancher promptement dans le marais prochain.

Or pour montrer qu'il n'agiſſoit pas à l'avanture, & que la ſcience militaire qu'il poſſedoit en un haut point, étoit la regle certaine de ſes deſſeins, il avoit publié hautement, & même l'avoit dit au Heraut que le Roi envoya lui demander bataille, qu'il l'obligeroit de lever le ſiege de Paris, & qu'il déboucheroit une des rivieres, en forçant une place à ſa veuë. Aprés donc que les deux armées eurent été ſix jours l'une devant l'autre, le ſeptiéme comme il faiſoit un grand broüillard, le Duc s'étant ſaiſi des poſtes avantageux prés de Lagni, attaqua cette place à coups de canon, la riviere entre deux. La brêche faite, en peu de temps il dreſſa un pont de batteaux, fit donner l'aſſaut, & l'emporta ſi promptement, que les troupes que le Maréchal d'Aumont y menoit par deſſus le pont de Gournai qui eſt deux petites lieües au deſſous, n'y pûrent arriver aſſez à temps.

Il ſembla aprés cela que la chance fût tournée: les Pariſiens qui avoient tant jeûné, eurent des vivres en abondance qu'on leur amenoit par la Marne, & de Beauſſe par charroi; & au contraire l'armée du Roi commença à ſentir la diſette, & ſe vit deux ou trois jours ſans pain de munition, dautant que la priſe de Lagni lui ôtoit la riviere

de

de Marne, & que le vaillant Duc de Nemours battant la campagne, lui retranchoit les convois par terre. Alors les soldats commencerent de murmurer & de vouloir se mutiner, les Chefs de s'accuser les uns les autres du mauvais succés du siege de Paris, la Noblesse de demander son congé, puisqu'il n'y avoit point de bataille; les haines d'entre les Catholiques & les Huguenots de s'échauffer; & les jalousies d'entre les serviteurs du Roi regnant, & ceux du défunt Roi qui avoient toûjours eu leur cabale à part, de décrediter les affaires chacun de son côté. 1590. En Septembre.

Là dessus le Roi tint conseil pour sçavoir ce qu'il devoit faire; mais il ne trouva que des avis confus, de l'épouvante, & de la desunion; ce n'étoit plus une resolution à prendre, mais une necessité que de décamper. Il tourna donc vers Senlis, passa l'Oise à Creil avec plus de précipitation que n'en doit avoir une retraite; Et aprés avoir tâché de remettre ses troupes en curée par la prise de Clermont en Beauvoisis, il en jetta une partie dans les places des environs de Paris, renvoya l'autre avec la Noblesse dans les Provinces, & ne pût garder avec lui que sept à huit cens chevaux.

Lors qu'il eut passé l'Oise, les Ducs de Parme & de Mayenne sortirent de leurs retranchemens. On dit que le premier eut la curiosité de voir Paris sans être connu, que Vitri l'y conduisit, & qu'ayant veu ses fauxbourgs tout ruïnez, ses boutiques vuides & degarnies, la plûpart des ruës desertes, des visages tristes & défaits, une morne langueur par tout, au lieu de réjoüissances qu'il y croyoit trouver; il eut plus de pitié de ses miseres que de joye de l'avoir délivré.

Aprés cela, les deux Ducs s'élargirent dans la Brie, & y regagnerent toutes les petites villes.

Ils

1590. En Septembre.

Ils eussent bien voulu déboucher la Seine comme ils avoient fait la Marne: le Duc de Parme pour cet effet assiegea Corbeil. Il croyoit qu'il n'y en avoit que pour cinq ou six jours : mais les poudres luy manquant & les Gouverneurs des places de la Ligue ne lui en fournissant qu'à regret, & en petite quantité, il y fut un mois entier. Cependant ses soldats se gorgeant de raisins à demi meurs, se donnerent la dysenterie, dont il en mourut plus de trois mille. Enfin il emporta la place d'assaut le seiziéme Octobre : mais cela fait il reprit le chemin des Pays-Bas, sans pouvoir être retenu par les instantes prieres du Duc de Mayenne. Il étoit fort mal satisfait de sa lenteur & de ses jalousies, & neanmoins il lui laissa huit mille hommes, & lui promit de revenir l'année suivante avec de plus grandes forces, lui conseillant de ne rien hazarder en son absence, mais d'entretenir toûjours le Roi de traitez de paix.

Avant que de partir il eut le déplaisir de voir reprendre en une nuit sa conquête de Corbeil, qui lui avoit tant coûté d'hommes & de temps. Givri Gouverneur de Brie avec ses troupes qui étoient dans Melun, le reprit par escalade. Le Roi ayant rassemblé les siennes suivit ce Duc en queuë jusqu'à l'arbre * de Guise. A son retour, s'etant venu rafraîchir à Saint Quentin, il y apprit que Charles de Humieres son Lieutenant dans la Picardie, avoit emporté la ville de Corbie par le petard & par l'escalade, tué le Gouverneur, & passé la garnison au fil de l'épée. Le public y souffrit une perte irreparable, par la dissipation de la plûpart des rares manuscrits qui étoient dans la bibliotheque de l'Abbaye de saint Pierre.

* Entre Landreci & Guise.

Dans les Provinces, le Duc de Lorraine conquit Villefranche sur la frontiere de Champagne: mais il leva le siege honteusement de devant Sainte

te Menehoud. Quant à la Bretagne, l'armée navale d'Espagne étant entrée dans la canal de Blavet, mit cinq mille hommes à terre commandez par Jean d'Aquilla, qui aprés avoir rasé un fort que le Prince de Dombes y avoit fait sur le bord, & puis conjointement avec le Duc de Mercœur forcé la ville de Hennebond, bâtirent deux grands forts sur l'embouchure du canal, à dessein de garder un poste si avantageux. 1590. En Septembre.

Lesdiguieres devint absolu dans le Dauphiné, par la reduction de la ville de Grenoble. L'Isere la separe en deux parties, qui sont conjointes par un pont, il emporta par escalade celle qui est au pied du côteau plus petite des deux tiers que l'autre: mais Albigni l'arrêta trois semaines au bout du pont, & l'eût bien empêché de passer outre, si le peuple lassé de la guerre ne l'eût forcé de capituler. Il fut dit dans les articles, *Qu'il auroit trois mois pour choisir un parti, & que s'il prenoit celui du Roi, on lui conserveroit le gouvernement de la ville.* Il refusa ces avantages, & aima mieux demeurer dans celui où sa Religion & sa parole l'avoient engagé.

Le Roi d'Espagne étoit bien persuadé, que s'il pouvoit arracher la Provence aux François, il seroit maître de la Mediterranée, & qu'il romproit leur alliance avec le Turc, leur communication avec l'Italie, & leur commerce du Levant: Voilà pourquoi il donna une armée navale de quarante-sept Galeres au Duc de Savoye, & lui permit de faire des levées dans le Milanois & au Royaume de Naples. Le Duc attendant cette armée en fit une de terre, qu'il croyoit devoir être de dix mille hommes de pied & de deux mille chevaux. Avec cela il entra dans la Provence, y étant invité par une celebre députation du païs qui le vint trouver à Nice. Quand il fut arrivé à Me-

1590. Merargues, il prit la poste lui huitiéme, & se rendit à Aix le lendemain. La ville lui fit la plus solemnelle entrée qu'elle eût jamais fait à aucun Prince; & quelques jours aprés étant allé au Parlement, il y receut par un Arrêt solemnel le titre *de Gouverneur & Lieutenant General de la Province sous la Couronne de France.*

Le parti du Roi & celui de la Ligue étoient également troublez de discordes & de factions. Dans celui de la Ligue le Duc de Savoye, le Duc de Mercœur, & le Duc de Joyeuse, tiroient à eux, l'un la Provence, l'autre la Bretagne, & le troisiéme le Languedoc. Le Duc de Mayenne avoit conceu une cruelle jalousie de la reputation du Duc de Nemours, de l'affection que la ville de Paris lui portoit, & de ce que leur mere commune vouloit élever ce cadet à son égal. Ainsi il lui refusa tout-à-plat le Gouvernement de Normandie; Et depuis cela il n'y eut plus ni liaisons ni confiance entre eux. Au contraire ces deux freres uterins s'observoient comme deux ennemis jurez, & s'étudioient à se rompre toutes leurs mesures.

D'autre côté les Seize ayant en veuë d'unir ensemble les grandes villes du Royaume pour faire un gouvernement Republiquain, & pour cela s'appuyant du credit d'Espagne, qui pourtant avoit toute une autre visée qu'eux, avoient pris en haine le Duc de Mayenne, tant parce qu'il s'opposoit à leur dessein, que parce qu'il avoit rompu le conseil des Quarante, & qu'il ne les admettoit plus dans la conduite des affaires.

En Octobre.

Parmi les Royalistes il y avoit encore plus de menées, non pas toutefois si violentes, parce que les factions y avoient toutes du respect pour le Roi. Entre les Catholiques comme entre les Huguenots qui étoient auprés de lui, il se trouvoit deux sortes de gens, les uns qui pressoient

son

son changement de Religion : les autres qui l'empêchoient. Et de ceux-là encore il y en avoit qui le sollicitoient, & qui pourtant ne le vouloient point : d'autres qui s'y opposoient, & qui neanmoins le vouloient. Les zelez Huguenots, dont du Plessis étoit le plus autorisé, n'ayant encore pû obtenir de lui un Edit en faveur de leur Religion, & connoissant qu'il relâchoit peu à peu vers la Catholique, resolurent entre eux de se fortifier du secours étranger. Dans cette veuë ils l'engagerent à en demander en Angleterre & en Allemagne, afin de l'envelopper par ce moyen, & de le tenir plus étroitement uni avec les Princes Protestans.

1590. En Octobre.

Il lui survint aussi de dehors un autre grand sujet d'inquietude. Le Pape Sixte V. avoit conceu une haute estime pour lui, un extrême mépris pour la Ligue, & une secrete haine contre la nation Espagnole, qui lui étoit bien plus redoutable que tous les Heretiques. Il avoit amassé cinq millions d'or au Château saint Ange, les Espagnols le pressoient d'ouvrir ses coffres pour secourir le parti Catholique, mais il les refusoit absolument, & avec des paroles aussi aigres que leurs instances étoient superbes. Là dessus il vint à mourir le vingt-septiéme jour d'Août ; son successeur Urbain VII. qui se trouva dans ses mêmes sentimens, ne vécut qu'un mois, & plusieurs soupçonnerent que l'on avoit avancé les jours de l'un & de l'autre. Gregoire XIV. qui fut élû en la place d'Urbain, étant Milanois de naissance, & apprehendant peut-être comme il étoit fort timide, qu'on ne l'envoyât bien-tôt aprés ses predecesseurs, épousa les passions de son Roi, & s'engagea publiquement à promettre secours d'argent & d'hommes à la Ligue.

En Decembre.

Le commencement de l'année 1591. fut memo-

1591. En Janvier.

1591. En Janvier. morable par deux entreprises, l'une du Chevalier d'Aumale sur la ville de S. Denys, l'autre du Roi sur Paris; elles échoüerent toutes deux. Le Chevalier étoit entré la nuit dans S. Denys, par le moyen de quelques hommes qui ayant passé le fossé sur la glace, avoient ouvert la porte avec des pinces, & baissé le pont-levis. Comme il étoit au milieu de la ville, Dominique de Vic, qui tout de nouveau en étoit Gouverneur, sortit en la ruë avec dix ou douze chevaux, faisant grand bruit, comme s'il eût eu bien du monde avec lui. Il arréta tout court les assaillans, & puis les ayant tâtez, les chargea si vertement qu'il renversa deux cens hommes qui étoient les plus avancez, sur le gros du Chevalier. Alors tous les autres prirent la fuite, le Chevalier avec quinze ou seize des siens, demeura roide mort sur le carreau, non sans soupçon d'avoir été tué par ses gens même. C'étoit la nuit du deuxiéme au troisiéme de Janvier veille de sainte Geneviéve.

Quant à l'entreprise sur Paris, le vingtiéme du même mois, soixante Capitaines des plus determinez, déguisez en païsans & conduisant des chevaux chargez de farine (car la ville commençoit à retomber en necessité) avoient ordre de se saisir de la porte saint Honoré. Les Politiques qui avoient receu avis de se trouver au corps de garde, se fussent joints à eux; cinq cens cuirassiers, deux cens arquebusiers cachez dans le fauxbourg, y fussent accourus; & ils eussent encore été soûtenus par douze cens hommes, puis les Suisses eussent marché avec plusieurs chariots chargez de pontons, d'échelles, & de clayes, pour donner l'escalade par divers endroits. En même temps le Roi étoit au bout du fauxbourg, à la tête de ses troupes pour donner les ordres: mais comme la porte saint Honoré se trouva terrassée, il

jugea

jugea bien que son entreprise étoit éventée & se retira. 1591.

La ville de Paris étant menacée à toute heure d'un semblable peril, le Duc de Mayenne fut contraint d'y mettre une garnison Espagnole ; toutefois de peur de reproche, il ne voulut pas l'ordonner luy-même, & renvoya l'affaire au Parlement ; qui le resolut ainsi, aprés beaucoup de repugnance & de contestations. En vertu de cét Arrêt il mit quatre mille hommes dans Paris, & cinq cens dans Meaux ; nombre suffisant pour y conserver sa domination, mais non pas assez grand pour y donner pied à celle des Etrangers. En Fevrier.

L'incommodité de la saison qui étoit fort rude, n'empêcha point le Roi d'assieger la ville de Chartres. La garnison n'étoit que de deux cens hommes, mais il y avoit trois mille bourgeois, qui croyant défendre la cause de Dieu & de la Vierge leur Patrone, rendirent le siege beaucoup plus long & plus difficile qu'il n'avoit pensé. Par deux ou trois fois il fut sur le point de le lever : Chiverni qui étoit interéssé au recouvrement de cette place, à cause qu'il avoit le Gouvernement du païs Chartrain, & tous ses biens aux environs, fut le seul qui l'obligea à ne point quitter. Cette opiniâtreté fut heureuse, car la ville se rendit le dix-huitiéme d'Avril.

Le Duc de Mayenne ne put faire diversion qu'en attaquant Château-Thierri. La prise lui en fut fort facile : le Gouverneur, c'étoit le fils de Pinard Secretaire d'Etat, se défendit si mal, qu'il en fut accusé de trahison. Son pere & lui en furent fort en peine, & s'ils se tirerent de ce fâcheux pas, ce fut par leurs amis plûtôt que par leurs justifications.

La longueur du siege de Chartres, qui étoit aussi douteux au bout de cinq semaines que le premier

1591. En Fevrier. jour, donna la hardiesse au TIERS PARTI de lever la tête. Le jeune Cardinal de Bourbon, Prince ambitieux & vain, en étoit le chef & l'auteur. Il pensoit que les bons Catholiques, lassez des délais que le Roi prenoit pour se faire instruire, lui défereroient la Couronne, comme au plus proche Prince du sang; & dans cette imagination il avoit fait une cabale, & envoyé à Rome pour traiter avec le Pape de cette affaire.

En même temps son frere le Comte de Soissons en tramoit une autre qui eût jetté le Roi dans un extrême embarras, & lui eût fait perdre croyance dans le parti Huguenot. La Comtesse de Guiche offensée de ce que le Roi ne la consideroit plus, avoit, pour se venger de lui, rallumé l'amour de ce Comte dans le cœur de Madame Catherine sa sœur, & si bien conduit cette intrigue, que le mariage étoit tout prêt à se faire: mais le Roi découvrit heureusement l'un & l'autre dessein; celui du Cardinal de Bourbon par le moyen du Cardinal de Lenoncour, qui lui reveloit tous les secrets de son ami; celui de la Princesse par le dépit d'une femme de chambre: tellement qu'il y donna si bon ordre qu'il n'en eut que l'apprehension.

Les negociations de la paix recommencerent aprés la prise de Chartres. Tandis que Villeroi travailloit à les renoüer, il se fit une Assemblée des chefs de la Ligue, qui se rendirent tous, par eux ou par leurs députez, dans la ville de Rheims, pour regler leurs interêts & les moyens de faire la paix ou la guerre. La paix eût aneanti toutes leurs prétentions ambitieuses; & ils ne pouvoient plus faire la guerre sans avoir un Roi, ni maintenir un Roi sans le gré & sans le secours de celui d'Espagne. Pour cét effet ils deputerent le President Janin vers ce Prince; il lui donna deux favorables audiences, & aprés le renvoya conferer

ferer

ferer avec un de ses Ministres. Par les discours 1591.
de ce Ministre le President découvrit les intentions de Philippe, qui étoient, *d'assembler les Etats Generaux pour faire tomber la Couronne de France à celui qui épouseroit sa fille Isabelle, comme la Princesse la plus proche du sang Royal; Moyennant quoi il promettoit d'envoyer de si grandes armées en France, qu'elles en chasseroient le Roy de Navarre. Il offroit avec cela de donner par mois dix mille écus d'entretien au Duc de Mayenne.*

Il fondoit ses esperances sur les charmes de ses pistoles, sur l'affection des Seize, sur les cabales des Moines mendiants, & sur celles d'autres Réligieux fort puissants, & pour lors dévoüez à l'Espagne; avec ces moyens il pensoit gagner les peuples des grandes villes. Le Pape avoit la même visée, & traitoit les Seize de gens de grande importance. Il croyoit que le temps de debeller entierement les Huguenots étoit venu; & afin que son Pontificat ne perdît pas une si grande gloire, il resolut de joindre ses armes spirituelles & ses armes temporelles pour les accabler. Il donna deux monitoires, l'un addressant aux Prelats & Ecclesiastiques: l'autre à la Noblesse, aux Magistrats, & au Peuple. *Il excommunioit les* En Mars.
premiers, si dans quinze jours ils ne se retiroient de l'obeissance, de la suite, & des terres de Henry de Bourbon, & dans quinze autres jours les privoit de leurs Benefices. Pour les autres il les exhortoit de faire le même, sinon qu'il tourneroit sa bonté paternelle en severité de Juge. Dans tous ces deux monitoires *il déclaroit Henry de Bourbon excommunié, relaps, & comme tel déchû de tous ses Royaumes & Seigneuries.* Marcellin Landriane l'un de ses Referendaires, en fut le porteur, & contre le sentiment du Duc de Mayenne, il les publia

1591. En Avril. dans toutes les villes de la Ligue sur la fin du mois d'Avril.

En May. Le Pape leva à même fin huit mille hommes de pied & mille chevaux, dont il fit General son neveu Hercule Sfondrate, & pour le rendre plus digne de ce commandement, il lui donna la Duché de * Montemarcian, & l'en investit avec ceremonie solemnelle dans l'Eglise de sainte Marie Major.

* Dans la Marche d'Ancone, confisquée sur Alfonse Picolomini chef des Bandis.

Vers ce même temps, le Marquis de Maignelai, qui avoit promis au Roi de rentrer dans son obeïssance avec la Fere sur Oise, dont il étoit Gouverneur, fut assassiné au milieu de la ville par le Vicesenêchal de Montelimar nommé Colas, assisté du Lieutenant des gardes du Duc de Mayenne; qui en laissa le gouvernement à Colas. Le Roi étoit allé à Compiegne pour favoriser cette reduction; bien fâché de l'avoir manquée, il revint à Mantes. Delà il fit executer une entreprise qu'il avoit sur la ville de Louviers. Elle fut prise en plein midi par le Maréchal de Biron; Raulet pour avoir beaucoup contribué à cét exploit, en eut le Gouvernement. Fontaine-Martel Gouverneur de la place, & Claude de Saintes Evêque d'Evreux, y furent faits prisonniers. Martel se racheta en payant rançon, l'Evêque pour avoir trop déclamé, fut detenu en prison & y mourut.

Les Bulles du Pape n'eurent gueres d'autre effet, que d'exciter les Huguenots à demander un Edit, de donner occasion à ceux du tiers parti d'avancer & fortifier leur cabale, & de provoquer de sanglants Arrêts des Parlemens de l'un & de l'autre parti. La Chambre de Châlons, membre de celui qui étoit séant à Tours, donna un Arrêt

En Juin. le sixiéme de Juin, *qui les cassa & revoqua comme nulles, abusives, scandaleuses, seditieuses, pleines d'impostures, contraires aux saints Decrets, Canons,*

&

& Conciles, & aux droits de l'Eglise Gallicane; Ordonna qu'elles seroient lacerées & brulées par la main du bourreau, Landriane pris au corps, dix mille livres de recompense à qui le livreroit à la Justice, défense à tous les sujets du Roi de le loger; comme aussi de porter or ni argent à Rome, ni de s'y pourvoir pour les provisions & expeditions des Benefices; Et seroit donné acte au Procureur General de l'appel qu'il interjettoit au futur Concile legitimement assemblé. 1591. En Juin.

Le Conseil du Roi étoit separé en deux parties; l'une avoit la séance à Tours à laquelle présidoit le Cardinal de Vendôme; l'autre se tenoit à Chartres avec le Chancelier de Chiverni: le Roi les rassembla toutes deux à Mantes, pour deliberer sur une affaire d'une si grande importance. Aprés qu'il eut oüi leurs avis, il donna une Declaration le 17. de Juillet, par laquelle il mandoit à ses Parlements, que toutes choses cessantes ils eussent à proceder contre Landriane ainsi qu'ils verroient être de Justice, & exhorter les Prelats de s'assembler pour aviser selon les saints Decrets, à ce que la discipline Ecclesiastique ne fût point interrompuë, ni les peuples destituez de leurs Pasteurs. En Juillet.

D'autre part il trouva à propos, nonobstant les vehementes oppositions du Cardinal de Bourbon, d'accorder une Déclaration en faveur des Huguenots, *Elle revoquoit tous les Edits qui avoient été donnez contre eux, & les jugements qui s'en étoient ensuivis, & remettoit en force & vigueur tous les Edits de pacification*: mais il y ajoûta ces mots, *par provision seulement, & jusqu'à ce qu'il eût le moyen de reünir tous ses sujets par une bonne paix.* Cette clause servit comme de vehicule pour la faire passer au Parlement de Tours.

Quant à l'affaire des Bulles, cette Compagnie tonna encore plus fort que la Chambre de Châlons.

1591. lons. *Elle declara Gregoire ennemi de la paix & de*
En Juillet. *l'union de l'Eglise, ennemi du Roi & de l'Etat, adherant à la conjuration d'Espagne, fauteur des rebelles, & coupable du parricide du Roi Henry III.* Au contraire le Parlement séant à Paris prononça *que cét Arrêt étoit nul & de nul effet, donné par gens sans pouvoir, schismatiques & heretiques, ennemis de Dieu, & destructeurs de son Eglise. Ordonna qu'il seroit laceré l'Audience tenant, & les fragments brûlez sur la Table de Marbre par l'Executeur de la haute Justice.*

Le Clergé s'assembla aussi à Mantes, suivant la Declaration du Roi. Il étoit question d'examiner les Bulles du Pape, & d'établir un ordre pour les provisions des Benefices. Quant au premier point, l'Assemblée fit un decret, *qui declaroit que les Bulles étoient nulles, injustes, suggerées par les ennemis de l'Etat; protestant toutefois de ne se vouloir jamais départir de l'obeïssance du saint Siege.* Pour le second, on proposa plusieurs expedients.
En Août. L'Archevêque de Bourges, c'étoit Renauld de Beaune, y fit l'ouverture de créer un Patriarche en France, & il croyoit que sa qualité de Primat d'Aquitaine lui donneroit cette dignité au defaut de l'Archevêque de Lion qui étoit de la Ligue. D'autres proposerent de convoquer un Concile National. Le Roi étoit bien aise qu'on parlât de ces deux expedients pour faire peur au Pape: mais effectivement il ne vouloit ni de l'un ni de l'autre; ainsi il ne fut rien resolu.

Peu aprés, cette Assemblée fut transferée à Chartres, à cause que le Duc de Mayenne avoit fait une entreprise pour surprendre la ville de Mantes & les Prelats qui étoient dedans. Pendant les quatre mois qu'ils la firent durer, le Roi assiegea Noyon: Il l'investit le vingt-quatriéme de
En Juillet. Juillet. Trois secours qui s'efforcerent d'y entrer

ayant

ayant été repoussez, & le Vicomte de Tavanes, 1591.
qui en commandoit un, fait prisonnier : le Duc de Mayenne se resolut d'y en porter lui-même avec toutes ses forces. Il avoit deux mille chevaux & huit mille hommes de pied, qui témoignoient une ardeur de combattre d'autant plus grande que l'armée du Roi étoit plus petite d'un tiers : mais les Espagnols refuserent de suivre son mouvement, & l'obligerent de passer la Somme pour se mettre à couvert. Les assiegez se voyant abandonnez, parlementerent, & firent leur composition pour sortir de la place, le 18. d'Août, s'ils n'étoient secourus dans ce temps-là. Le jour venu ils se rendirent.

Il n'y avoit point de Province si broüillée que la Provence. Les Marseillois avoient refusé le Duc de Savoye, puis l'avoient receu par les brigues de la Comtesse de Sault le second jour de Mars. Ses exploits ne répondirent point à la reputation de ses forces. Ce fut un mauvais presage pour son expedition, que la défaite d'un corps de ses troupes commandé par le Comte de Martinengues à Esparon de Palieres. Il avoit bloqué Berre avec plusieurs forts; La Valete trop foible pour le délivrer, appella Lesdiguieres à son aide, tous deux joints ensemble, prirent ces forts & les raserent : mais comme Lesdiguieres fut rappellé len Dauphiné par la crainte des troupes du Pape qui passoient, le même Martinengues & le Comte de Carces le rebloquerent. En Mars & suivans

Le Duc de Savoye étoit alors passé en Espagne; Il en ramena quinze galeres chargées de munitions, & mille Espagnols naturels. Il les débarqua à la Cieutat, & mit ses galeres au port de Marseille: mais il y trouva les choses bien changées depuis son départ. Un Louïs de Casaux qui avoit établi son credit dans la ville par le moyen de En Juin

1591. de l'argent qu'il lui avoit donné pour subsister, & par les menées de la Comtesse, avoit trouvé tant de goût à dominer, qu'il s'étoit rendu maître absolu de Marseille, en sorte qu'il y faisoit les Consuls. L'année suivante il mit Loüis d'Aix dans la charge de Viguier, & se l'associa dans la domination. Il faisoit croire au peuple que le Duc les vouloit reduire en servitude, & les brider par deux Citadelles, mais qu'il faloit conserver leur ville à un Roi Tres-Chrétien qui seroit élû par les bons François, & qu'il avoit ordre du Duc de Mayenne d'y pourvoir.

Le Duc n'épargna rien pour le gagner: il fit retirer ses galeres à Genes pour ôter tout ombrage aux Marseillois, prodigua inutilement beaucoup

En Août. d'argent à ce peuple volage; & comme il reconnut qu'il n'y avançoit rien, il s'en alla à Aix pour presser le blocus de Berre. Le Comte de Carces, par intelligence avec les habitans, fit entrer 300. hommes de guerre dans la place. Mesplez qui en étoit Gouverneur, les repoussa & les mit dehors avec une incroyable vaillance. Enfin il se rendit le vingtiéme d'Août: mais ce fut aprés avoir souffert deux assauts, & tant donné de preuves de sa vertu, que le Duc, qui en avoit été spectateur, lui offrit la Lieutenance generale de ses armées, s'il eût voulu entrer à son service.

Là se terminerent les conquêtes du Duc de Savoye: aprés cela il n'eut presque plus que des disgraces. Amedée son frere bâtard, qui avoit six à sept mille hommes, dont une partie étoient des troupes du Pape, fort méchants soldats, avoit assiegé le fort de Morestel, qui lui eût beaucoup servi à regagner Grenoble; il y fit une perte notable.

En Septembre. Lesdiguieres ayant ramassé ses troupes, ne se contenta pas de le contraindre à lever le siege, mais l'alla attaquer à Pontchara où il s'étoit retranché,

l'en-

l'enfonça, le mit en déroute, & lui tua trois mille hommes sur la place; ce fut le dix-huitiéme de Septembre. Le lendemain il prit à discretion deux mille Italiens qui s'étoient sauvez dans le Château d'Avalon. Ses soldats en massacrerent trois cens; il renvoya le reste en leur païs le bâton blanc à la main. 1591.

La discorde cependant se glissa entre le Duc & la Comtesse de Sault: il crut qu'elle traversoit ses desseins, & elle s'imagina qu'il la méprisoit, parce qu'il lui avoit refusé le Gouvernement de Berre pour son fils. La Valete d'un côté, & Casaux de l'autre, chacun pour ses fins, augmentoient cette division, & le mettoient mal dans l'esprit du peuple, qui en conceut de grandes défiances, principalement lors qu'il se fut rendu maître de la ville d'Arles par le moyen de Biord Lieutenant en la Sénechaussée de cette ville-là. En Octobre.

Comme il vit donc qu'il ne pouvoit trouver de seureté avec la Comtesse, il la fit arrêter elle & son fils: mais elle fut si heureuse que de se sauver déguisée en Suisse & son fils en paysan, & se refugia à Marseille. Il voulut la ravoir par force, & à ce dessein fit surprendre l'Abbaye de saint Victor: mais Casaux contraignit ses gens de déloger de là à grands coups de canon; bien aise d'avoir cette occasion de le rendre plus odieux au peuple.

Pour comble de mauvaise fortune il receut un autre échec. Il assiegeoit Vinon qui empêchoit l'apport des bleds dans la ville d'Aix: le lieu étoit tout ouvert, & il n'y avoit en plusieurs endroits qu'une muraille de pierre seiche, mais Mesplez se jetta dedans, c'étoit un bon rempart. Ce brave Capitaine soûtint ses attaques durant trois jours, & donna temps à la Valete de venir à son secours. Le Duc beaucoup plus fort, alla le combattre: mais il y perdit une bonne partie de ses troupes &

1591. de son bagage; Ce qui avint le quinziéme de Decembre.
En Août.

Depuis, une grande partie des places qui avoient suivi ce Duc, le renoncerent. Il ne laissa pas pourtant de perseverer dans son dessein, & de s'engager dans de plus grandes dépenses. C'étoit le Prince le plus accort & le plus liberal du monde, d'ailleurs fort brave de sa personne: mais il put bien reconnoître par la perte de six ou sept mille de ses gens tuez en diverses rencontres, & d'un million d'or qu'il avoit dépensé en presens, qu'il lui étoit impossible de rien gagner contre tant de bons chefs, avec des troupes aussi mal aguerries qu'étoïent les siennes, ni de fixer jamais l'humeur variable des Provençaux.

Cependant les prosperitez du Roi en furent troublées par l'accident impreveu du Duc de Guise, qui se sauva du Château de Tours où il étoit prisonnier. Ce jeune Prince choisit pour cela le jour de l'Assomption de la Vierge & l'heure de midi, comme les portes de la ville étoient fermées à l'ordinaire durant l'heure du dîner. Ayant gagné une partie de ses gardes & trompé l'autre, il descendit du haut d'une tour sur la gréve, ayant un bâton entre les jambes attaché au bout d'une corde qu'on lui avoit portée dans le ventre d'un lut. Il trouva des chevaux prêts sur le bord de la riviere, & picqua jusqu'à saint Avertin qui est à une lieuë de Tours: Maison-forte fils de la Châtre le recueillit avec cinquante chevaux & le mena à Selles, puis quelque temps aprés à Bourges.

On crut que les Dames d'auprés de la Reine Louïse, qui étoit pour lors à Chenonceaux, avoient fort contribué à faire reüssir cette évasion; & l'on soupçonna Rouvroi qui en aimoit une, de lui avoir accordé cette faveur pour en obtenir une autre. Le Parlement lui eût fait bien de la peine,

peine, si Souvray Gouverneur de Tours, ne lui eût rendu de fort bons offices auprés du Roi, pour sa justification. 1591.

Autant que le Roi en fut alarmé, redoutant ce grand nom de Guise, & le bonheur naissant d'un jeune Prince qu'on disoit ressembler en tout à son pere; autant la Ligue en témoigna de réjoüissance; elle en fit des feux de joye par tout, & le Pape en rendit graces à Dieu publiquement. Mais la jalousie qu'en conceut le Duc de Mayenne, rendit vaine la crainte de l'un & l'esperance des autres. Il apprehendoit que son neveu ne recueillît la bienveillance que les peuples avoient portée à son pere, & il le comptoit, non pas comme un nouveau renfort, mais comme une nouvelle peine: neanmoins il envoya la Feüillade le féliciter de sa délivrance, & lui porter quelque argent, le priant qu'ils se pussent voir pour communiquer ensemble de leurs affaires communes.

Le Prince de Conty & le Vicomte de la Guierche, tous deux Lieutenants generaux en Poitou, le Prince pour le Roi, & l'autre pour la Ligue, s'y battoient à toute outrance. La Guierche avoit receu plusieurs échecs, dont le plus grand fut à la prise de Montmorillon, où il perdit son canon & toute son Infanterie; il les y avoit laissez ayant levé honteusement le siege de devant Belac. Un mois aprés il perit malheureusement: car étant couru à la recousse de son Château de la Guierche, (il étoit prés de Loches en Touraine) qui avoit été surpris par un Gentilhomme nommé Salerne; les Seigneurs d'Abin & de la Roche-Posay ayant eu avis de sa marche, assemblerent cinq cens Gentilshommes, & avec cela le chargerent si brusquement, que tous ses gens prirent la fuite; & comme il pensa se sauver dans le bac sur la Creuse, tant de monde s'y jetta avec lui, En Septembre.

1591. En Septembre. qu'ils enfoncerent dans l'eau, & furent tous noyez.

La Bretagne n'étoit pas seulement tourmentée par les François, mais encore par les Etrangers. Le Duc de Mercœur y avoit introduit les Espagnols, & leur avoit donné le port de Blavet pour retraite; ils s'y fortifierent tellement en peu de temps, que l'on connut bien qu'ils vouloient s'y établir. Le Roi y avoit aussi fait venir trois mille Anglois que la Reine Elizabeth lui envoyoit, outre ceux qui descendirent à Diepe pour le siege de Roüen.

Le Prince de Dombes avec ce renfort alla assieger Lambale; Lors que la place étoit sur le point de se rendre, les assiegez reprirent courage, & les assiegeants le perdirent tout-à-fait, à cause de la mort du vaillant & sage la Noüe. Comme il étoit monté à une échelle pour reconnoître ce qu'on faisoit dans la place, il fut blessé à la tête d'un coup de mousquet dont il mourut; regretté presque également des amis & des ennemis, grand homme de guerre & plus grand homme de bien. Son fils fut heritier de ses bonnes qualitez. Il avoit été quatre ans prisonnier aux Païs-bas, & comme aprés sa délivrance il venoit pour se réjoüir avec son pere, il trouva qu'il n'avoit plus d'autres devoirs à lui rendre que ceux de ses funerailles.

Le Roi & le Duc de Mayenne s'apprêtoient tous deux à recueillir le secours étranger: le Duc alla à Verdun recevoir les troupes du Pape; elles étoient en mauvais état, toute leur infanterie ruinée par les dysenteries, & leur cavalerie fort harassée & en partie démontée. Celles d'Allemagne qui vinrent au Roi presque en même temps, n'étoient pas de même: il y avoit onze mille hommes d'infanterie & cinq cens Reistres, ces levées faites aux dépens

de

de la Reine d'Angleterre, & des villes libres d'Allemagne, par la faveur de Georges Marquis de Brandebourg, de Casimir Prince Palatin, & de quelques autres Princes, & par la negociation du Vicomte de Turenne. Le Roi étant allé au devant avec mille chevaux, leur fit faire montre dans la plaine de Vandy le jour de S. Michel, & de ce pas alla lui-même donner des nouvelles de cette jonction aux Ducs de Lorraine, de Mayenne, & de Montemarcian, qui étoient dans Verdun. Ils n'oserent sortir hors des murailles, parce qu'ils se sentoient trop foibles, le dernier étant d'ailleurs fort en desordre des nouvelles qu'il receut en ce pays-là, de la maladie du Pape Gregoire son oncle, qui mourut le 15. d'Octobre. 1591. En Septembre.

Tandis que le Roi étoit en ces quartiers-là, il voulut s'assurer de Sedan. Les Ducs de Lorraine, de Montpensier, & de Nevers, recherchoient l'heritiere pour leurs fils: le premier par force, les deux autres par amitié: mais outre que la diversité de Religion étoit un obstacle pour tous trois, il lui sembloit qu'ils eussent été trop puissants sur cette frontiere. Voilà pourquoi il aima mieux la donner au Vicomte de Turenne, dont les terres étoient fort éloignées de là, & envers lequel il s'acquittoit par ce moyen de plusieurs grandes obligations qu'il lui avoit. Il l'honora donc du bâton de Marêchal de France, afin qu'il ne parût pas inégal à cette alliance: puis il entra lui-même dans Sedan pour conclurre ce mariage. Le Marêchal, la nuit d'auparavant celle de ses nôces, surprit Stenay par escalade: d'où ensuite il fit fortement la guerre au Duc de Lorraine. En Novembre.

Le mariage accompli, le Roi reprit le chemin de Noyon, & de là, à l'instance de la Reine d'Angleterre, qui craignoit que les Espagnols ne s'établissent sur les côtes de Normandie, il envoya le

1591. En Novembre. Marêchal de Biron pour mettre le siege devant Roüen. Le Duc d'Aiguillon, fils du Duc de Mayenne, Gouverneur de cette Province pour la Ligue, en étoit sorti n'agueres, & en avoit laissé le Gouvernement absolu au Marquis de Villars. Ce Seigneur avoit auprés de lui Philippe Desportes Abbé de Tyron, encore plus fin courtisan que delicieux Poëte, lequel l'avoit disposé à recevoir des propositions d'accommodement, dans l'esperance que le Roi le laisseroit joüir des fruits de ses Benefices qui étoient dans ses terres. Or ceux qui en avoient obtenu la joüissance du Roi, firent rejetter cette demande avec mépris; en vengeance de ce refus, il porta Villars à rompre le traité, & lui inspira des sentimens tout contraires. Voilà comme un interêt de dix ou douze mille francs pour des particuliers, fit manquer au Roi une grande affaire, dont le mauvais succés le rejetta dans un tres-fâcheux labyrinthe.

Le jour de S. Martin les troupes de Biron s'approcherent de Roüen. Il avoit outre les François trois mille Anglois, commandez par le Comte d'Essex favori de la Reine Elizabeth; au devant desquels il étoit allé jusqu'à Boulogne sur la mer. Ils voulurent d'abord faire fanfare, & tirerent quelques coups d'une petite piece de canon: mais ils furent aussi-tôt repoussez par une grande sortie; & le Marêchal étant encore trop foible, alla prendre Gournay & Caudebec. Cela fait il revint devant Roüen, & tâcha de détourner les petites rivieres de Robec & d'Aubete, sur lesquelles sont les moulins de la ville; il réüssit à la premiere, mais non pas à l'autre. Cependant les Bourgeois de Roüen se piquant d'être plus braves que n'avoient été ceux de Paris, faisoient souvent de grande sorties: dans lesquelles ils montroient assez qu'il ne seroit pas facile d'aprocher de leurs murailles,

nailles, & qu'ils aimoient mieux * combattre que jeûner. 1591. En Novembre.

Le Duc de Mayenne se trouvoit alors dans la plus pressante détresse où il eût jamais été; n'ayant point de forces pour opposer à une si puissante armée que celle du Roi, il voyoit devant ses yeux la perte de Roüen, ensuite celle de toute la Normandie, puis de Paris & de toute la France. Ceux qui le devoient aider lui faisoient le plus de peine; le Duc de Nemours détournoit une partie des forces de la Ligue à bâtir une Souveraineté du côté du Lyonnois; le Duc de Guise tendoit à se faire chef du parti comme l'avoit été son pere, & déja la jeune Noblesse le suivoit, & les Seize le reconnoissoient pour leur chef.

* On avoit dit de ceux de Paris, qu'ils sçavoient mieux jeûner que se batre.

Pardessus tout cela il redoutoit les Espagnols; ils lui disoient nettement qu'ils le laisseroient perir, s'il n'employoit son credit pour faire tomber la Couronne à l'Infante. Ils se vantoient même qu'ils avoient dequoi executer leur dessein malgré lui. C'étoit de démembrer l'Etat entre les Grands & entre les plus renommez Capitaines, & de tirer à eux les principales villes en leur donnant la liberté: de sorte que la France eût été mise au même état qu'est l'Allemagne; Puissant attrait pour les Seigneurs & pour les peuples.

Mais rien ne lui pesoit tant sur les bras que les Seize, il les haïssoit au dernier point, & il en étoit haï de même. Aussi ils ne perdoient point d'occasion de décrier sa conduite, lui faisoient souvent des plaintes, des rémontrances, des députations, ne tenoient aucun compte de ses ordres, comme il n'en tenoit point de leurs memoires, écrivoient de leur chef au Roi d'Espagne pour lui offrir la Couronne, & avoient obligé ceux de leur cabale de faire un nouveau serment d'union, qui excluoit tous les Princes du Sang de la Royauté, & contraint

tous

1591. En Novembre. tous ceux qui l'avoient refusé, entr'autres le Cardinal de Gondy, de sortir de la ville. Il ne leur restoit pour en être les maîtres, que de se défaire d'une partie du Parlement, qui les veilloit nuit & jour, & traversoit leurs desseins. Le Duc de Mayenne ne le redoutoit pas moins qu'eux, prevoyant bien que tôt ou tard, cette premiere Compagnie du Royaume se tourneroit du côté du Roi; & qu'elle y rameneroit les peuples : il étoit donc bien-aise que les Seize en diminuassent l'autorité, & il se promettoit qu'en se choquant les uns les autres, ils se détruiroient à son avantage.

La chose arriva comme il l'avoit desirée, mais ce fut avec une suite toute contraire à ses intentions. Le Parlement avoit renvoyé absous un nommé Brigard, que les Seize avoient accusé d'avoir intelligence avec les Royalistes : les plus emportez de cette faction resolurent de s'en venger. Pour cette fin ils creérent un Conseil secret de dix d'entre eux, par l'avis duquel toutes les choses importantes devoient passer. Ce Conseil jugea qu'il faloit expedier le President Brisson, Larcher Conseiller au Parlement, & Tardif Conseiller au Châtelet, qui rompoient toutes leurs mesures, & qui d'ailleurs étoient ennemis de quelques-uns d'entr'eux. Ils tenterent premierement de s'en défaire par des assassins: mais ces gens, comme il arrive souvent, ayant découvert le complot à ceux même qu'ils devoient tuer, afin d'en tirer une plus grande recompense; ils se resolurent d'agir plus ouvertement. Ils dresserent donc une Sentence de mort contre ces trois, & l'écrivirent au dessus des signatures de plusieurs notables Bourgeois, qu'ils avoient surprises sous un autre prétexte. Avec cét acte ils se saisirent d'eux en divers endroits, les menerent au petit Châtelet & les pendirent tous trois dans cette prison : le President

Brisson,

Brisson fut le premier, finissant ses jours par une catastrophe indigne d'un si docte & si excellent homme, mais ordinaire à ceux qui pensent nager entre deux partis. 1591. En Novembre.

Tout le reste de ce jour-là, ils semerent parmi la ville diverses choses fort odieuses contre leur memoire: la nuit suivante ils firent porter leurs corps en Gréve, où ils demeurerent attachez jusqu'au soir du lendemain. Comme ils sçurent que le peuple regardoit ce spectacle plûtôt avec un œil de pitié que d'indignation, ils commencerent à reconnoître l'horreur du fait & à en apprehender la vengeance. Quelques-uns d'eux étoient d'avis d'arrêter la Duchesse de Nemours, afin qu'elle leur servît de seureté à l'endroit du Duc de Mayenne son fils; d'autres d'achever la tragedie, de se défaire de lui s'il s'approchoit de Paris, & aprés cela d'élire un chef qui dépendît entierement d'eux. Les Espagnols croyoient qu'ils franchiroient le pas, & alors ils les eussent soûtenus: mais ils ne vouloient pas être les premiers à approuver un attentat, dont la justification dependoit de l'évenement.

Or comme il est aussi peu de grands crimes poussez jusqu'au bout, que de vertus heroïques, ces gens en ayant commencé un sans necessité, n'en sçurent faire un second, qui leur étoit necessaire pour couvrir le premier. Le Parlement, les Princesses, les Royalistes même, faisant les zelez Ligueurs, pressoient instamment le Duc, qui étoit à Laon, de les venir délivrer de cette tyrannie, & crioient qu'ils avoient tous le coûteau à la gorge. Diverses considerations le retinrent quelque temps dans l'irresolution: il craignoit que le desespoir ne jettât les Seize entre les mains des Espagnols, que le Duc de Guise ne les appuyât, que leur cabale ne fût assez puissante pour lui fermer les portes; neanmoins

1591. En Novembre. moins aprés qu'il eut reconnu qu'ils manquoient de courage, qu'ils ne se mettoient point en état de soûtenir leur action avec vigueur, & que comme ils se délaissoient eux-mêmes, personne n'entreprenoit de les proteger ouvertement, il prit trois cens chevaux & quinze cens hommes de pied, & marcha droit à Paris.

Une bande d'entre eux alla au devant de lui, ayant à la tête Jean Boucher Curé de S. Benoît qui devoit porter la parole: mail il passa sans les vouloir écouter. Une autre cependant plus déterminée deliberoit de le tuer; & il y en eut un qui s'offrit de lui porter le premier coup, mais les autres ne promirent point de le seconder. Aprés qu'il eut pris langue dans Paris durant quelques jours, il manda à Bussy qu'il eût à lui remettre la Bastille: Ce faux brave n'eut pas assez de resolution pour se défendre, ni pour se declarer pour le Roi, dont il eût eu bonne composition; il capitula lâchement, & neanmoins voulut sortir tambour battant & enseignes déployées: mais il ne pourveut pas à un lieu de retraite, & se logea avec tout son butin dans la ruë S. Antoine.

En Decembre. Le Duc ayant laissé couler quelques jours sans entreprendre, les Seize se croyoient en seureté, parce que d'ailleurs ils avoient appris que le Parlement n'avoit osé leur faire leur procez: quand tout d'un coup le Duc dresse de sa propre main une sentence de mort contre neuf des plus coupables, & envoye des gens une nuit du troisiéme au quatriéme de Decembre pour les prendre chez eux. On n'en put attraper que quatre * qui étant amenez au Louvre, furent aussi-tôt pendus à une potence par le bourreau; les autres cinq se sauverent, & aprés avoir été cachez quelque temps, se retirerent aux Païs-bas. Bussy qui étoit du nombre, l'échappa belle: la resistance de six soldats Espagnols qu'il

* Anroux, Emonnot, Ameline, Louchard.

avoit

avoit pris chez lui pour le garder, lui donna le temps de s'évader, mais ce fut sans pouvoir rien emporter de ses riches meubles. Il se retira à Bruxelles avec sa femme, où il est mort fort âgé. On l'y a veu encore l'an 1634. qui avoit toûjours un gros chapelet à son cou, parlant peu, mais magnifiquement des grands desseins qu'il avoit manquez. 1591. En Decembre.

Depuis, le Duc, soit qu'il redoutât le desespoir du reste des Seize, ou qu'il voulût les flêtrir davantage, envoya une abolition au Parlement pour les autres qui avoient trempé dans ce crime; & parce que le mal étoit provenu des assemblées privées, il les défendit sur peine de la vie, & du rasement des maisons où elles se feroient. Ainsi cette puissante faction, qui avoit tant aimé le Duc de Guise qu'elle l'avoit presque élevé jusqu'au thrône. fut deshonorée & ruinée par son frere. On ne peut pas nier que ce ne fût au grand avantage du Roi, avec qui il étoit impossible qu'elle s'accommodât: mais quelques indifferents croyoient, qu'en la ruinant, le Duc s'étoit coupé le bras gauche avec le droit.

Il en écrivit à tous les Gouverneurs des Provinces, pour justifier son procedé, & pour rendre cette faction detestable, & afin de les unir plus étroitement avec lui, il les obligea de jurer qu'ils ne l'abandonneroient jamais; Qu'ils ne favoriseroient point l'élection d'un Roi sans son aveu; Qu'ils approuveroient tous les Traitez qu'il feroit avec qui que ce fût, & qu'ils n'auroient aucune intelligence particuliere avec les Espagnols. Au même temps, le Parlement étant entierement destitué de Presidens, il en créa quatre des plus affectionnez à sa personne: mais en cela il travailloit à sa ruine, puis que c'est pecher contre les principes intrinseques des choses, que de se fortifier contre un Roi par le moyen de la Noblesse & des Offi-

1591. En Decembre. Officiers de la robe, qui retournent toûjours necessairement de ce côté-là.

La ville de Roüen étoit bien pourveuë, bien fortifiée, & tres-resoluë à une vigoureuse défense; Le Marêchal de Biron ne l'avoit qu'investie quand le Roi y arriva le premier jour de Decembre. Le Duc de Parme avoit envoyé offrir du secours aux assiegez de la part du Roi Philippe, avant même que le Duc de Mayenne en eût demandé. Il n'y étoit pourtant pas si disposé qu'il le témoignoit: il craignoit d'abandonner les Païs-bas, se ressouvenant que l'année passée pendant son absence, le Prince Maurice lui avoit enlevé cinq ou six villes: mais il receut des ordres si precis d'Espagne, qu'il partit de Bruxelles sur la fin de Novembre avec une armée de dix mille hommes de pied, trois mille chevaux, quarante pieces de canon, & deux mille chariots de bagage, sur lesquels il avoit toutes sortes d'outils & de munitions; car il ne vouloit rien devoir qu'à sa prevoyance. Le Duc de Guise alla au devant jusqu'à Landrecy, & le Duc de Mayenne jusqu'à Guise, où tous trois eurent une longue conference ensemble.

Avant que de passer plus outre, le Duc de Parme se fit donner la ville de la Fere sur Oyse pour mettre son artillerie, & y laissa quatre cents hommes de garnison. Ce n'étoit pas tout, Diego d'Ibarra Ambassadeur d'Espagne ouvrit les intentions de son maître, qui demandoit la couronne pour l'Infante, à laquelle il offroit de faire épouser un Prince François. Il y eut plusieurs conferences sur ce sujet à la Fere, entre les Ministres d'Espagne & ceux du Duc de Mayenne. Janin qui étoit le principal de ceux du Duc, tâcha d'éluder cette demande, en y opposant plusieurs grandes considerations & difficultez, particulierement la tenuë des Etats, puis les grandes sommes qu'il faloit pour

faire

faire la guerre. Mais les Espagnols sans hesiter, 1591.
lui accorderent toutes ses demandes, & de plus lui offrirent de grandes conditions pour le Duc; de sorte que ce Prince n'ayant plus rien à repartir, ne pouvoit plus dissimuler & pousser le temps avec l'épaule. Ce qui fut enfin sa perte & le salut du Roi.

Les troupes des Ducs faisoient ensemble plus de 1592.
six mille chevaux & quinze mille hommes de En Janvier.
pied. Le Roi sçachant qu'elles étoient en marche, leur porta de ses nouvelles lui-même avec trois mille chevaux, & en abordant enleva le quartier du Duc de Guise qui étoit à l'avantgarde prés d'Abbeville. Il leur tint tête trois semaines durant, occupant tantôt un poste, tantôt un autre; mais il pensa être enveloppé, & fut blessé d'un coup de pistolet à Aumale, où il vouloit garder un défilé. La presence de son esprit, son courage, & la nuit qui survint, le tirerent du plus grand peril où il eût été de sa vie; & s'il fut blâmé de s'y être engagé en volontaire, il fut loüé de s'en être démêlé en Capitaine.

Comme les Ducs étoient fort en peine de quelle sorte ils pourroient delivrer Roüen, il arriva que pendant l'absence du Roi, qui avoit emmené sa meilleure cavalerie; Villars & les habitans de la ville se secoururent eux-mêmes. Le vingt-sixiéme de Fevrier à huit heures du matin, ils font une sortie de plus de deux mille hommes du côté du fort sainte Catherine, chassent ou tuent tout ce qu'ils rencontrent, brûlent tentes & hutes, ruinent les travaux, comblent les tranchées, mettent le feu aux poudres, emmenent cinq pieces de canon, & encloüent les autres. Ils demeurerent les maîtres de ce quartier-là jusqu'à l'arrivée de Biron: lequel y accourut de Dernetal avec la Noblesse, suivi des Suisses

1592. En Février. Suiſſes & des Lanſquenets. Il les chargea ſans reconnoître: mais leur cavalerie tint ferme encore quelque temps, pour donner loiſir à ſon infanterie de faire retraite, & aprés elle fit la ſienne en fort bon ordre. Biron y fut bleſſé d'une mouſquetade à la cuiſſe, 500. des aſſiegeants tuez ſur le champ, deux fois autant de bleſſez, & cent emmenez priſonniers dans la ville, la plûpart gens de marque.

Lors que cette nouvelle fut portée aux Ducs, on venoit de reſoudre en leur Conſeil de marcher toute la nuit, & de donner le lendemain au quartier de Dernetal. L'entrepriſe étant fort avancée par l'effet de cette furieuſe ſortie, le Duc de Parme vouloit que l'on achevât une victoire infaillible: mais le Duc de Mayenne, que ſon importune jalouſie & ſes défiances rendoient incompatible avec ſes amis comme avec ſes ennemis, & irreſolu dans la bonne fortune auſſi bien que dans la mauvaiſe, apporta pluſieurs raiſons au contraire, avec tant d'opiniâtreté, que Parme fut contraint de s'y rendre. Ils jetterent donc ſeulement huit cens hommes dans la ville, puis ſe retirerent, & firent repaſſer la Somme à leur armée.

En Fevrier & Mars.

Quinze jours durant la ville fut en de grandes réjoüiſſances, & Villars dans une profonde ſecurité; il couroit la bague hors les murailles à la veuë des ennemis. Mais lors que le menu peuple commença à manquer d'argent pour avoir du pain, que les bourgeois qui avoient fait des vœux à Nôtre-Dame de Lorete pour avoir été delivrez, ſe virent plus reſſerrez qu'auparavant, que ceux qui avoient paru les plus affectionnez, ſe mirent à tramer des conſpirations avec les gens du Roi; Villars fit ſçavoir au Duc de Mayenne qu'il ſeroit contraint de capituler s'il n'étoit ſecouru dans le vingtiéme de Mars.

Les Ducs repaſſerent donc la Somme au gué de

ırche, & renvoya son bagage; s'étant aupa-
t mis sous les armes durant quelques heures
é de Dernetal, pour défier les ennemis par
brave contenance.

tte fois encore, les jalousies qui étoient en- En Avril.
s Chefs de l'armée ennemie, particuliere-
celles du Duc de Montemarcian & du Duc
ayenne contre le Duc de Parme, les empê-
nt de risquer sur un si beau jeu. C'étoit l'avis
rme de donner, & s'il eût été seul, il l'eût
ıns beaucoup de hazard, disoit-il: mais le
e Mayenne refusa de le seconder, & le len-
in il l'engagea à assieger Caudebec, pour
les bleds qui étoient dedans, & pour débou-
a riviere. Puis lors qu'ils l'eurent pris fort
nent, il opiniâtra encore qu'il se faloit po-
Yvetot, afin de couvrir cette conquête. Le
étoit fort mauvais pour eux; ils n'y furent
ng-temps que le Roi leur coupa les vivres;
étant posté entre l'Islebonne & leur camp,
harceloit sans cesse par de grandes escar-

1592. dies ruinoient leurs troupes: le Duc de Parme, le
En Avril. Dnc de Mayenne, & le fameux George Baste, qui commandoit leur cavalerie, étoient tous trois sur la litiere; le premier à cause d'une mousquetade qu'il avoit receuë au bras en assiegeant Caudebec; le second pour quelques restes de son avanture de l'hôtel de Carnavalet, qui étoient reverdis par les fatigues de la guerre; & le troisiéme parce qu'il avoit une fievre double quarte. Avec cela le Marêchal de Biron leur étoit à toute heure sur les bras; il leur enleva un quartier de leur Cavalerie legere, & l'argent qu'on y gardoit pour le payement de leurs troupes. On disoit, & même son propre fils le lui reprocha, que s'il eût alors poussé vivement, il eût aisément défait toute leur armée, mais qu'il s'arrêta de lui-même, parce qu'il craignit qu'un si grand coup ne mît fin à la guerre, & par consequent à son employ.

L'extrémité du peril donna l'invention au Duc de Parme de faire un coup de maître pour se tirer d'un si mauvais pas. Il bâtit deux forts vis à vis l'un de l'autre sur les bords de la riviere, avec des redoutes qui commandoient sur l'eau, & de grands retranchemens qui avançoient vers l'armée du Roi. Avec cela il fit accommoder à Roüen quantité de pontons, & couvrir vingt-cinq ou trente batteaux de poutres & de planches pour porter de la Cavalerie, lesquels descendirent durant la nuit qui se trouva fort noire; Par ce moyen il fit dés la minuit passer les troupes Françoises, l'Infanterie premierement, puis la Cavalerie, ensuite le canon & le bagage, & sur le point du jour l'Infanterie Espagnole, Valonne, & Italienne; tandis que son fils avec mille fantassins & quatre cens chevaux faisoit ferme sur le bord qu'ils abandonnoient, & couvroit la retraite.

La

La plus grande peine qu'il eut, fut à embarquer les quatre pieces de canon qu'il avoit dans le fort. 1592.

A mesure que les troupes étoient passées, elles se mettoient en marche. Le Roi fut bien étonné quand le grand jour lui montra que leurs retranchemens étoient vuides; à cette heure-là il envoya deux mille chevaux par le Pont de l'Arche, croyant qu'ils les atteindroient au passage de la riviere d'Eure. Ils attraperent seulement cinq cens fantassins, que la langueur & la lassitude avoient fait demeurer derriere dans le Neuf-bourg, ils se rendirent à discretion. Mais Parme fit si grande diligence, qu'il ne mit que quatre journées depuis Caudebec jusqu'à Charenton. Là il passa la Seine sur un pont de batteaux, & ne se crût point en seureté qu'il ne fût dans la Brie.

Quant au Duc de Mayenne, il se retira dans Roüen, & y séjourna pres de six semaines, s'étant mis une seconde fois entre les mains des Chirurgiens. Le Roi ayant entierement levé le siege, & retenu seulement trois mille chevaux & cinq mille hommes de pied, poursuivit le Duc de Parme jusqu'à la frontiere, de peur qu'en s'en retournant il ne s'emparât de quelque place.

Il s'en falut bien peu que le Duc de Mayenne ne mourût dans les remedes: les Espagnols croyant qu'il n'en réchaperoit pas, & se promettant que desormais la Ligue dépendroit de leurs ordres, ne purent s'empêcher d'en témoigner de la joye, & refuserent de lui laisser ni troupes ni argent, mais jetterent encore quinze cens hommes dans Paris. Ce procedé le fâcha fort & lui fit mieux connoître leurs intentions que toute autre chose. En May.

Quand ils sçurent qu'il revenoit en santé, ils se repentirent de s'être trop découverts, & tâcherent de radoucir ses mécontentemens par de nou-

1592. En May. nouvelles caresses & par de plus belles offres qu'auparavant. De son côté il sçut aussi bien dissimuler qu'eux: mais il songea desormais à donner ordre à ses affaires par d'autres moyens que par le leur. Dans cette pensée il essaya de noüer une partie avec le Cardinal de Bourbon, promettant de lui mettre la Couronne sur la tête. Je ne trouve point jusqu'où alla cette nouvelle intrigue: mais il y a apparence que l'irresolution du Duc l'empêcha de la poursuivre.

Durant ce desordre universel, l'autorité Royale étoit fort languissante: car les grandes villes avoient des desseins de liberté, les Seigneurs & Gouverneurs de Souveraineté, & les simples Gentilshommes & Capitaines ne pensoient qu'à la volerie & au brigandage; à cause de cela ils étoient tous d'accord de prolonger la guerre, dont eux seuls tiroient le profit. Ces pillards avoient le quint de toutes les prises, rançons, & saisies, disposoient des tailles & des deniers publics à leur fantaisie, mettoient de nouveaux impôts sur les passages & sur les rivieres, devoroient tout le travail & la substance du pauvre peuple; Et lors qu'il faloit marcher, ils ne servoient que trois semaines ou un mois, & aprés s'en revenoient dans leurs maisons; mais c'étoit toûjours en grondant. Le Roi avoit beau leur donner de nouveaux entretenemens, de grandes pensions, des benefices, des confiscations, leur accorder tous les dons qu'ils demandoient, & leur bailler en engagement le plus clair de son Domaine, ils n'étoient jamais contens.

Il étoit à craindre pour lui, si les Etats enfin élisoient un Roi, que les Princes d'Italie, & tous les Catholiques, ne le reconnussent, leur important seulement qu'il y en eût un en France, & non pas que ce fût lui plûtôt qu'un autre, Il apprehendoit aussi

aussi que le Pape qui avoit obligation aux Espagnols de sa promotion, ne continuât d'assister la Ligue. C'étoit Clement VIII. car Gregoire XIV. étoit mort, & Innocent IX. son successeur n'avoit regné que peu de temps. D'ailleurs il manquoit d'argent, & il le fâchoit d'être le Compagnon de ses sujets. Ces considerations le porterent à rechercher les voyes d'accommodement avec le Duc de Mayenne. Ils y entrerent l'un & l'autre sans beaucoup de peine, & sans y appeller le Roi d'Espagne, ni en communiquer aux Seigneurs de l'un ni de l'autre parti, dautant qu'ils sçavoient bien que ces gens-là ne souhaitoient point la fin des troubles. 1592. En May.

Villeroy & Duplessis Mornay furent choisis pour cette negociation. Ils demeurerent d'accord *que le Roi prendroit un temps de six mois pour se faire instruire par des moyens qui ne fissent point de tort à sa dignité & à sa conscience; Que la Noblesse suivant son parti deputeroit vers le Pape pour le supplier d'y apporter son autorité; Qu'en attendant on travailleroit toûjours à la paix, & qu'il seroit reconnu par les Princes unis.* Ils passerent ensuite; *Que les Huguenots joüiroient des Edits qui leur avoient été accordez avant l'an 1585. Que l'exercice de la Religion Catholique seroit établi par tout; Que l'on régleroit la Gendarmerie & l'Infanterie; Qu'on modereroit les tailles & les impôts, & que l'on conserveroit les Privileges des Officiers & des villes.* Mais quand on vint à traiter des interêts du Duc de Mayenne, les propositions semblerent si excessives à Duplessis-Mornay, qu'il dissuada le Roi de les écouter.

Villeroy ne laissa pas d'entrer encore en conference avec le Maréchal d'Aumont, & le Maréchal de Boüillon, & de voir le Roi, qui fut fort satisfait de son procedé franc & loyal. Le fruit de

1592. En May. de ces conferences, qui durerent deux mois, ne fut pas petit pour le bien de la Religion Catholique: car le Roi promit qu'il feroit partir au plûtôt le Cardinal de Gondy & le Marquis de Pisani, pour aller à Rome; ce qui ne plût guere aux Huguenots.

Ce Traité étant devenu public, parce que trop de personnes voulurent s'en mêler, alarma étrangement les Espagnols & tous les autres Chefs de la Ligue. Le Roi & le Duc de Mayenne se virent sur le point d'être abandonnez, le dernier, de tous ses partisans, & l'autre des Huguenots. Il y en avoit parmi ceux-cy qui pensant lier le Roi plus fort, de peur qu'il ne leur échapât, s'appuyoient de la Reine d'Angleterre & des Hollandois, & vouloient leur donner pied dans le Royaume. On en vit la preuve dans l'entreprise que fit N. Huraud du Fay son Chancelier de Navarre. Car ayant pris la commission de faire travailler à la forteresse de Quilleboeuf, il ne l'eut pas élevée à demi hauteur, qu'il voulut s'y cantonner, & en refusa l'entrée à Bellegarde, à qui le Roi en avoit donné le Gouvernement. Deux ou trois Envoyez du Roi employerent inutilement les persuasions, & les menaces pour lui ôter de l'esprit un dessein si temeraire: son ambition avoit pris l'essor trop haut pour être ramenée; il attendoit un secours de huit cens Anglois: mais deux jours avant qu'ils arrivassent, il tomba malade de chagrin ou autrement, & perit au milieu de son entreprise. Il en étoit si fort entêté qu'il ne l'abandonna pas même en mourant, & ordonna qu'on l'enterrât sur un des bastions de la place, comme pour en retenir la possession.

Si-tôt qu'il eut rendu l'ame, Bellegarde entra dans Quilleboeuf; Villars crut qu'il pourroit emporter la place dans ce changement, & avant qu'elle fût en défense. Le Duc de Mayenne &

lui

lui l'assiegerent avec quatre mille hommes: mais elle fut ou si bien défenduë, ou si mal attaquée, qu'au bout de quinze jours ils furent contraints de décamper, de peur d'être battus par le Comte de Saint Pol & Fervaques, qui la venoient secourir avec douze cens chevaux & quinze cens hommes de pied. 1592. En May.

Villars allant à ce siege, avoit surpris la petite Ville du Pont-Audemer: comme il s'occupoit à la fortifier, Bosc-rosé, un de ses plus braves Capitaines, offensé de son arrogance, & de quelques fâcheuses paroles qu'il lui avoit dites, se saisit du fort de Fescamp, & s'y cantonna. Ce fort étoit sur un rocher, qui a prés de trente toises de haut du côté de la Mer, laquelle le bat deux fois par jour, mais n'atteint au sommet que deux fois l'année; Et ce fut à une de ces hautes marées que Bosc-rosé le surprit par escalade. Villars y courut aussi-tôt pour le recouvrer, & ne l'ayant sçu tirer de là, il le bloqua par deux forts; avec lesquels enfin il le mit à l'extremité. Bosc-rosé pressé de la sorte, trouva plus de seureté à se jetter entre les bras du Roi, qu'à se raccommoder avec celui qu'il avoit si fort offensé.

Aprés la levée du siege de Roüen, la plus grande partie de l'armée du Roi étant passée en Champagne, il assiegea Espernay, & dans la crainte d'un secours, il se voulut couvrir d'une circonvallation, ce qui retarda le siege de prés de trois semaines. Le Marêchal de Biron fut tué aux approches, d'un coup de canon qui lui emporta la tête. Il avoit commandé en Chef en sept batailles ou grands combats, à chacun desquels il avoit receu une blessure. Grand homme de cabinet aussi bien que de campagne, qui ne vouloit rien ignorer, se mê-

1592. En May. loit de tout, & s'escrimoit aussi avantageusement de la plume que de l'épée.

Dés que la batterie eut fait brêche, les assiegez capitulerent. Provins en fit autant le troisiéme jour, Meaux étant plus fort, le Roi ne l'attaqua pas : mais pour couper les vivres que les Parisiens tiroient de là par la Marne, il bâtit un fort * dans l'Isle de Gournay qui est sur cette riviere à quatre lieuës de Paris, & en donna le Gouvernement à Odet de la Noüe, dont la fidelité incorruptible lui répondoit de la garde tres-exacte de ce passage.

* On le nomma *Pillebadaud.*

Sur les frontieres de la Bretagne, les Princes de Conti & de Dombes, s'étant joints, receurent une perte tres-notable. Ils avoient assiegé la Ville de Craon située sur la riviere d'Oudon : le Duc de Mercœur vint au secours, assisté de Bois-Daufin qui lui amenoit la Noblesse du Maine, & du Marquis de Belle-Isle fils du Marêchal de Rais. Les deux Princes étant en mesintelligence, laisserent passer la riviere au Duc, & prendre une place de bataille tres-avantageuse, tandis qu'ils en choisissoient une fort mauvaise pour eux ; aprés n'ayant sceu se resoudre à combattre, ils firent retraite en plein jour, & commirent plusieurs autres fautes. Cette mauvaise conduite fut cause de leur entiere défaite. Elle arriva le 25. de May. Ils y perdirent douze cens hommes, tout leur canon, qui demeura par les chemins faute d'attelage, & ensuite les Villes de Château-Gontier, de Mayenne, & de Laval.

Le Marêchal de Rais, aprés la mort de Henry III. ne voyant pas clair dans le dénouëment des affaires du Royaume, & ne sçachant quel parti choisir, s'étoit retiré à Florence, & avoit conseillé à son fils de se ranger du côté des plus forts. Ce conseil lui avoit fait prendre le parti du Duc

de

de Mercœur, afin de mettre à couvert les grands biens qu'il avoit dans la Bretagne ; Quelques-uns neantmoins s'imaginoient que c'étoit une fantaisie qu'il avoit pour la Duchesse, qui l'y avoit engagé. 1592.

Le quatriéme de Juin, Henry Prince de Dombes perdit son pere François Duc de Montpensier, âgé de cinquante ans ; il herita de son nom, de ses grandes terres, & du Gouvernement de Normandie que le Roi lui donna ; comme il fit celui de Bretagne au Maréchal d'Aumont. Celui-ci reprit la Ville de Mayenne, aprés un siege de quinze jours : mais il fut deux mois devant Rochefort avec grande perte d'hommes, sans le pouvoir emporter, les incommoditez de l'hyver, & le Duc de Mercœur étant venus au secours de la place. Rochefort étoit un Château élevé sur une roche d'ardoise au bord de la Loire, cinq lieuës au dessous d'Angers, vis-à-vis de la Roche de Gaufie, place autrefois memorable, qui avoit été ruinée durant les Guerres des Anglois. Deux freres du surnom de Hurtaud qui le tenoient pour le Roi le mirent avec eux dans le parti de la Ligue, afin qu'elle les avouât de ce qu'ils avoient fait prisonnier Sardiny riche Partisan, & en avoient tiré une rançon de dix mille écus, quoi qu'il fût de leur même parti. En Juin.

C'étoit vers ce même temps que René de Rieux Sourdeac aussi Royaliste, étant investi dans Brest par la Noblesse & par les communes du pays, aprés quatre ou cinq mois de blocus, les battit en plusieurs sorties, moitié par ruse, moitié par vaillance, les força de déloger, & même d'acheter une tréve, qu'il leur vendoit huit mille écus par an. A un mois delà il remporta encore une victoire par mer sur sept Vaisseaux Normands, qui étoient venus de Fescamp pour se saisir du En Juin & Juillet.

1592. Havre de Cameret, d'où ils eussent fort incommodé celui de Brest. Ces avantages servirent beaucoup à contenir ce pays-là dans l'obéïssance du Roi.

Toute la Guyenne y étoit, hormis qu'Emanuel Desprez Marquis de Villars, fils de la femme du Duc de Mayenne, & de Henry Seigneur de Montpesat & frere d'Emanuel, tenoit quelques petites Places en Perigord, & en Limosin, & dans l'Agenois, Agen, Villeneuve & Marmande. Ces freres l'an passé avoient été battus prés de l'Abbaye de Roquemadour en Querci par Anne de Levis-Vantadour, & Ponts de Losieres-Temines, celui-ci Gouverneur de Quercy, celui-là de Limosin; lesquels leur tuerent quelque sept cens hommes de deux mille quatre cens qu'ils avoient ramassez, & leur prirent canon & bagage.

En Juin, Juillet & suiv. Le Marêchal de Matignon commandoit seul pour le Roi dans cette Province, quand il s'y fit une dangereuse division par le moyen de Paul d'Esparbez Lussan. Ce Gentil-homme avoit acheté la place de Blaye de Guy de S. Gelais Lansac, grand dissipateur de biens. Le Marêchal disoit que c'étoit de ses deniers, & Lussan n'étoit en cela que son Procureur: mais quand il y voulut entrer, Lussan lui refusa la porte tout net, & offrit de lui rendre son argent. Le Marêchal ne l'ayant pû amener à la raison, le rendit suspect d'intelligence avec la Ligue, & lui fit retrancher ses appointemens. Lussan ne s'en mit pas beaucoup en peine, & s'en dédommagea, en levant des contributions sur la riviere avec quatre grands Vaisseaux qu'il arma en guerre. Sur ce sujet, le Marêchal ayant excité les plaintes de toute la Province contre lui, se fit donner un ordre du Roi pour le tirer delà par force, & mit le siege devant Blaye. Lussan le soûtint trois mois durant: aprés lesquels se voyant pressé,

pressé, il appella les Espagnols à son secours, & avec leur aide il se défendit si bien qu'il demeura en possession de la place. 1592.

Peu s'en falut qu'ils ne missent le pied dans la Province par Bayonne, en executant une entreprise qu'ils avoient tramée sur cette Ville par le moyen d'un Marchand de la Franche-Comté, nommé Château-Martin, qui s'y étoit habitué, & d'un Medecin nommé Rossius. Elle étoit sur le point de réüssir, quand la Hilliere, Gouverneur de la place, la découvrit, ayant surpris un Laquais mal instruit qui apportoit des lettres de Fontarabie. Le Marchand & le Medecin furent pendus.

Parmi les confusions de trois ou quatre partis en Provence, celui du Roi commençoit à prendre le dessus: principalement aprés que le Duc de Savoye eut été défait à Vinon. Depuis cela la Valette le poursuivit vivement jusques dans les portes d'Aix, & ruina toutes les Métairies d'alentour. Puis afin de l'obliger à sortir aux champs, il mit le siege devant Roquebrune, méchant lieu & nullement considerable, finon en ce qu'il serroit la Ville de Frejus, qui n'en est qu'à une lieuë. Or comme il y faisoit dresser quelques épaulemens d'une batterie, il y fut tué d'un coup de mousquet dans la tempe l'onziéme jour de Février. Ce fut une grande perte tant pour sa vertu singuliere, que pour le bien des affaires du Roi. La partie du Parlement qui s'étoit retirée à Sisteron prit le Gouvernement, en attendant que le Roi en eût disposé. En Fevrier.

Sa mort dissipa la plus grande partie de ses troupes, & causa division entre les Provençaux & les Gascons, pour le Gouverneur qui lui succederoit. Les Gascons desiroient le Duc d'Espernon, & se trouvoient les plus forts: ainsi les autres feignirent d'y consentir, & tous députerent vers le Roi pour

D 5 le

1592. En Fevrier. le demander. Le Roi ne l'aimoit pas assez pour lui donner une si belle piece; Et il apprehendoit que cét esprit fier & ambitieux, ne se cantonnât dans cette Province, qui étoit maritime, & voisine du Duc de Montmorency & du Duc de Savoye. Neantmoins lors qu'il vit qu'il se preparoit pour en aller prendre possession, & que son refus ne serviroit qu'à le pousser du côté de ses ennemis, il lui envoya ses provisions avec des Lettres fort obligeantes. Mais il retira de lui la Charge d'Admiral, qu'il donna au jeune Biron, & sous-main il ordonna aux Provençaux Royalistes, & à Mesplez Gentilhomme Bearnois, le plus autorisé d'entre les Gascons, de le traverser dans son Gouvernement, en attendant qu'il trouveroit l'occasion de l'en chasser.

Les affaires du Duc de Savoye ne se porterent pas mieux par la mort de la Valette. Le seiziéme de Fevrier, les Habitans d'Arles tuerent Riviere leur premier Consul, comme il pensoit introduire trois Compagnies Savoyardes dans la ville, & quelques Gentilshommes Royalistes allerent assassiner Biord, Lieutenant du Sénéchal, grand partisan du Duc, qui s'étoit retiré là proche dans une de ses Métairies. A quelques mois de là le troisiéme Consul soûleva la ville d'Arles & la rejoignit avec le Parlement d'Aix : mais il ne la remit pas dans les interêts du Duc.

Ce Prince n'ayant plus de places fortes dans la Province que Berre, & Grace, & ne lui restant de trois grandes villes que celle d'Aix, qui n'étoit ni frontiere, ni port de mer, ni sur aucune riviere,
En Mars. prit congé du Parlement le trentiéme de Mars, & emmena tout son attirail & toutes ses forces à Nice, ayant neantmoins fait de belles promesses d'un prompt retour. Le Parlement d'Aix en son absence se chargea du Gouvernement de la Province, & en obtint des Patentes du Duc de Mayenne.

Lors

Lors qu'il fut parti du pays, Lesdiguieres y fut appellé par le Parlement de Sisteron. Ayant donc fait tréve avec le Duc de Nemours, il vint en Provence sur la fin de May. Le Parlement d'Aix lui demandoit une surséance, il la lui refusa, & enleva tous les petits Châteaux d'alentour d'Aix, & vers la côte d'Antibes, courant tout le pays. Aprés il poussa le Duc qui avoit entrepris de venir au secours d'Aix, & pressa fort la ville & le Parlement. Mais lors qu'il étoit sur le point de les reduire, Nemours rompit la tréve en Dauphiné, y prit le fort des Echelles, & gagna Maugiron qui commandoit pour le Roi dans Vienne. Il ne lui laissa pourtant pas le Gouvernement, craignant que celui qui avoit ainsi changé une fois, ne changeât encore une autre. Le bruit de ces progrez rappella Lesdiguieres en Dauphiné: Lors qu'il y fut, il chercha tous les moyens d'attirer Nemours au combat; il ne pût jamais l'y engager: mais en le poussant de lieu en lieu il fit dissiper ses troupes. 1592. En May, & suiv.

Sur la fin de Juillet, le Duc de Savoye prit Antibes à discretion. La Valette avoit traité une Ligue avec les Venitiens, le Duc de Florence, & le Duc de Mantouë, pour porter la guerre dans les pays du Duc de Savoye; Ils s'étoient obligez de lui fournir cent mille livres par mois, lors qu'il auroit pris une place considerable. Lesdiguieres se fit subroger en son lieu, & s'en acquitta aussi bien qu'il eût fait. Il passa le Mont de Genevre le vingt-sixiéme de Septembre, & divisa son armée en trois, pour attaquer trois places en même temps, l'une la Perouse, l'autre Pignerol, & l'autre où il étoit en personne, le Pas de Suze. Il ne reüssit qu'à la Perouse, dont il prit les passages qui sont commodes pour le charroi, & ceux de la Vallée de Quieras, qui le sont En Juillet. En Septembre.

1592. pour la route des gens de pied. De plus il fortifia Briquieras à la veuë du Duc de Savoye, prit la ville, & puis le Château de Cavours, & fit reculer le Duc qui s'étoit approché pour le secourir. Cela fait, & aprés avoir pouveu à la conservation de ses conquêtes, il s'en retourna hyverner en Dauphiné.

En Août. & Septembre. Le Duc d'Espernon passant avec trois mille hommes par la frontiere du Languedoc, trouva le Duc de Joyeuse qui assiegeoit Villemur sur le Tarn, à la priere de ceux de Toulouze, qui par là vouloient brider les courses de ceux de Montauban. Le bruit de sa marche fit bien vîte déloger les assiegeans: mais lors qu'il fut passé outre, Joyeuse pressé (si on le peut dire ainsi) par son mauvais destin, recommença le siege. Le Marêchal de Montmorenci craignant que sa puissance ne s'accrût trop en ce pays-là, fit un corps de ses meilleures troupes, dont il donna le commandement à Lecques, à Chambaud, & à Montoison. Messillac, cy-devant nommé Rostignac, Gouverneur d'Auvergne, les joignit avec quelque Cavalerie. Tous ensemble ayant eu avis que le Duc avoit envoyé loger la sienne dans les Villages, resolurent de l'attaquer le dix-neûviéme

En Octobre. d'Octobre. Au même temps qu'ils donnoient, Temines qui s'étoit jetté dans la place avec bon nombre de Noblesse, fit aussi une grande sortie. Ils forcent les retranchemens du Duc, mettent ses gens en desordre, en déroute, en assomment un grand nombre, en font noyer un plus grand dans le Tarn, & le Duc même, le Pont ayant fondu sous lui par la trop grande multitude des fuyards.

Cette nouvelle causa une consternation incroyable dans Toulouze. Lors que chacun y eut plaint la perte generale & sa perte particuliere, il falut pen-

penser à choisir un autre Chef. Le défunt Duc avoit encore deux freres, mais tous deux enrôllez dans le service de Dieu, l'un Cardinal & l'autre Capucin, que l'on nommoit le Pere Ange. Le premier qui étoit fort habile dans la conduite des affaires, voulut bien se charger de cette partie du Gouvernement, mais il s'excusa du commandement des armées; on le déféra à son frere qui avoit autrefois fait ce mêtier. Ce ne fut pourtant pas sans beaucoup de peine qu'il se resolut à l'accepter. 1592. En Septembre.

Le Duc d'Espernon arriva en Provence vers la fin d'Août: son entrée fut fort glorieuse, les peuples l'y receurent par tout avec des acclamations de joye. Il employa les mois de Septembre & d'Octobre à s'établir dans la Province, & à la nettoyer de plusieurs Châteaux & retraites de brigands. Le mois de Novembre se passa en pourparlers & negotiations de paix, quoique fort inutiles; aprés quoi il alla attaquer Antibes, & prit la ville à composition, & le Château par escalade. Mais comme l'on vit, que se croyant déja le maître absolu, il traitoit les Provençaux sujets avec hauteur, & les vaincus sans misericorde, qu'il bâtissoit des Citadelles dans Brignoles, & dans S. Tropez, dont les Habitans étoient fort Royalistes; les esprits soupçonneux & peu endurants de ce pays-là s'en alarmerent extremement. Les secretes pratiques des Agents du Roi leur mirent le feu sous le ventre, & les vengeances du Duc engendrerent dans leurs cœurs la plus cruelle haine que l'on ait veuë dans ces derniers siecles.

Les Espagnols demandoient sans relâche la convocation des Etats Géneraux, le Pape avoit délegué en France, par un Mandement en forme de Bulle, Philippe de Sega Cardinal Evêque de

1592. Plaisance, pour tenir la main à l'élection d'un Roi Catholique, & celui qu'ils croiroient le plus capable de resister aux entreprises du Navarrois. Le Roi Philippe avoit resolu de faire entrer en France une armée de 30000. hommes de pied & de 6000. chevaux, pour soûtenir celui qui seroit élû, parce qu'il prétendoit en faire un mari pour sa fille.

En Decembre. Sur ces entrefaites, le troisiéme de Decembre le Duc de Parme mourut dans Arras, comme il assembloit ses forces, & que le Roi s'étoit avancé jusqu'à Corbie pour lui empêcher l'entrée du Royaume. Ce grand Capitaine languissoit depuis un an entier de quelque mauvais boucon, à ce que disoient les plus soupçonneux, que les Ministres d'Espagne lui avoient donné ou par ordre du Roi Philippe, ou par quelque haine particuliere.

On ne sçait pas si le Duc de Mayenne en eut de la joye ou de la tristesse: mais il est certain que depuis qu'il sçut ces nouvelles, il apporta autant de soin à assembler les Etats, qu'il en avoit apporté à les retarder; Et dés lors il fit quatre Maréchaux de France, qui furent la Châtre, Rhosne, Bóis-Dauphin, & Saint Pol, & pourveut le Marquis de Villars de la Charge d'Amiral. Etoit-ce pour donner plus de dignité à l'Assemblée, ou pour lui imposer la necessité de l'élire Roi? car ces grands Officiers n'eussent pas souffert qu'on eût déferé la Couronne à un autre qu'à leur Createur.

Le Duc de Guise & le Duc de Nemours formoient chacun leur cabale dans Paris, & songeoient à en avoir aussi dans les Etats. Les Politiques se sentant assez de forces, y tenoient hardiment des Assemblées; où ils faisoient des propositions pour un accommodement avec le Roi de

de Navarre ; Et il eût passé dans une Assemblée 1592.
de l'Hôtel de Ville, d'envoyer vers lui pour avoir En Novembre.
le commerce libre, si le Duc de Mayenne n'y fût & Decembre.
accouru pour l'empêcher. Il en receut l'avis des Seize: mais il ne leur en sçut pas plus de gré pour cela; au contraire il rejetta toutes les Requêtes qu'ils lui presenterent. Aussi en revanche ils témoignerent la haine qu'ils lui portoient par plusieurs libelles atroces, & horriblement diffamans; qui certes le décrioient extrémement, mais les rendoient encore plus odieux.

Dans le parti du Roi, son Parlement, son Conseil, & sa Maison même, étoient aussi fort broüillez. Les Indifferents & les Ligueux qui étoient revenus dans le Parlement y avoient apporté des sentimens bien contraires à ceux du premier esprit. Dans le Conseil, chacun s'efforçoit d'y occuper le premier rang à la place du Maréchal de Biron qui l'avoit tenu; Et le Roi craignoit également de désobliger tous les prétendants, car le premier qui l'eût quitté, eût, pour ainsi dire, deffilé tout le chapelet.

Ses inquietudes domestiques ne le touchoient pas moins. Le Comte de Soissons ne pouvant plus souffrir ces délais pour son mariage avec la Princesse Catherine, alla à Pau pour l'accomplir: mais le Parlement de Bearn lui ferma les portes, & mit des Gardes autour de la Princesse. Elle se tint fort offensée de ce procedé, & se plaignit amerement à son frere de l'insolence de ces gens de robbe. Elle en parloit ainsi. Le Roi desirant guerir cét esprit blessé, lui récrivit en termes fort affectueux, & lui manda de le venir trouver à Saumur, où il se devoit rendre au mois de Fevrier.

Nous voici arrivez à l'an 1593. l'un des plus 1593. En Janvier.
memorables de ce regne, & dans lequel les cho-

ses

1593. ses à force d'être mêlées, commencerent à se dé-
En Janvier. velopper. Le cinquiéme jour de Janvier on oüit publier une Declaration du Duc de Mayenne, verifiée au Parlement de Paris; laquelle aprés avoir fait l'apologie de toute sa conduite, avec de trespuissans raisonnemens & beaucoup d'éloquence, *convioit les Princes, Pairs, Prelats, Officiers de la Couronne, Seigneurs & Députez, de se rejoindre au parti de la sainte Union, & de se trouver dans l'Assemblée des Etats le dix-septiéme de Février, pour choisir ensemble sans passion & sans interêt, un bon remede pour conserver l'Etat & la Religion.* Dix jours aprés parut une exhortation du Legat à même fin. Elle parloit bien plus nettement que celle du Duc, & disoit, *qu'il faloit élire un Roi qui fût de nom & d'effet Tres-Chrêtien & vrai Catholique, & qui eût la force de maintenir la Religion & l'Etat.* C'étoit assez désigner le Roi d'Espagne.

L'écrit du Duc ayant été veu par les Seigneurs qui étoient auprés du Roi, quelques-uns, entr'autres le Duc de Nevers, trouverent bon, puisqu'il les invitoit aux Etats, de lui faire quelque réponse qui l'engageât à une conference. Cét expedient fut suivi de tous avec tant d'ardeur, qu'il n'eût pas été au pouvoir du Roi, quand il l'eût voulu, de l'empêcher. La proposition fut donc dressée le dix-septiéme du mois, & donnée à un Heraut pour la porter au Duc.

Les Deputez des Etats firent leurs dévotions le vingt-un à Nôtre-Dame, & entendirent le Sermon de Gilbert Genebrard Archevêque d'Aix; qui montra *que la Loi Salique étoit positive & partant changeable au gré du Legislateur, qui étoit le peuple François en Corps.*

Cinq jours aprés l'Assemblée s'ouvrit dans la salle haute du Louvre: le Duc la commença par une

une harangue que l'Archevêque de Lion lui avoit 1593. composée; le Cardinal de Pellevé parla pour le En Fé- Clergé, Senesçai pour la Noblesse, & Honoré du vrier. Laurent Avocat du Roi au Parlement de Provence, pour le Tiers-Etat. L'ordre du Clergé étoit fourni d'assez bon nombre de Prelats de marque; dans celui de la Noblesse il y avoit peu de Gentilshommes considerables; & celui du Tiers-Etat étoit composé de toutes sortes de gens ramassez & payez par le Duc de Mayenne, ou par les Espagnols. De ces trois Corps, n'y ayant que celui de la Noblesse qui fût au Duc, il essaya d'y en ajoûter deux autres, contre l'ordre ancien du Royaume, sçavoir l'un des Seigneurs & l'autre du Parlement & des gens de robe: mais tous les trois Ordres rejetterent fortement cette nouveauté.

Le second jour d'aprés l'ouverture, un Trompette apporta la proposition des Seigneurs Catholiques d'auprés du Roi. Elle disoit; *Que si ceux du parti de l'Union vouloient députer de bons & dignes personnages, en un lieu dont il seroit convenu, entre Paris & S. Denys, pour aviser aux moyens de finir les troubles, ils étoient prêts d'y en envoyer aussi de leur part.* Le Duc pour lors étoit au lit un peu incommodé: le Trompette demanda à lui parler, & ne manqua pas de faire tout sçavoir à ceux qui le voulurent entendre. Le Duc ne pouvoit donc point tenir la chose secrete; Ainsi de l'avis de son Conseil, & nonobstant les violents raisonnemens du Legat, il la renvoya aux Etats. L'ayant examinée, ils refuserent *d'entrer en conference directement ni indirectement avec le Roi de Navarre, ni avec aucun heretique, mais bien avec les Catholiques tenant son parti, & cela pour le bien de la Religion & le repos public.*

Cette réponse faite, le Duc partit de Paris escor-

té

1593. En Fevrier. té de quatre cens chevaux, & alla à Soissons s'aboucher avec le Duc de Feria, Jean-Baptiste Tassis, & le Docteur Inigo de Mendozza, Ambassadeurs d'Espagne. Ils lui proposerent directement l'élection de leur Infante, & lui en parlerent comme d'une chose aussi facile que juste & honorable. Le Duc leur demanda un secours puissant & effectif, & eux le vouloient repaître de chimeres, si bien qu'ils en vinrent à des reproches & à de grosses paroles; mais le besoin extrême du Duc le contraignit d'en souffrir, & de cacher son ressentiment aussi bien que ses desseins.

Au partir de Soissons, il alla joindre leur armée qui étoit commandée par Charles Comte de Mansfeld. Avec ce qu'il y mena de troupes, elle ne se trouva que de douze mille hommes: ces forces trop petites pour déboucher Paris, s'attacherent à Noyon & le prirent au bout de trois semaines. Cela fait, Mansfeld remena ses gens en Flandre: où le Prince Maurice lui donna tant d'affaires, que de toute l'année il n'eut pas le moyen de songer à celles de France.

Au mois de Février le Roi étoit allé à Tours. Trois grands desseins l'y menoient, l'un de faire le mariage de sa sœur avec le Duc de Montpensier, l'autre de traiter avec le Duc de Mercœur, & le troisiéme de moyenner envers les gens de son Parlement qu'ils levassent les modifications qu'ils avoient apportées à l'Edit par lui accordé aux Huguenots. Il trouva si peu de disposition dans les esprits pour toutes ces choses, que pas une ne lui réüssit. De plus, comme les malheurs vont toûjours de compagnie, il arriva qu'au même temps que les ennemis étoient prés de prendre Noyon, le contre-coup en porta jusqu'à Selles en Berri, que Biron assiegeoit par son ordre exprés,

&

& à la priere du Parlement de Tours; Car le Roi ayant besoin de toutes ses forces pour couvrir la Picardie, il lui manda de lever le siege, & de les lui amener en diligence. 1593.

Ces disgraces refroidirent ses meilleurs serviteurs, enflerent le cœur de la Ligue plus qu'on ne sçauroit croire, & enhardirent le tiers parti Catholique, & le Huguenot, à faire des conspirations: celui-ci seulement pour se cantonner, l'autre pour se saisir de sa personne. On ne se cachoit plus de lui pour faire des assemblées & des cabales, & les principaux Seigneurs de son Conseil lui disoient sans déguisement, qu'ils l'alloient quitter s'il ne quittoit sa Religion. Le Cardinal de Bourbon étoit celui qui menoit la bande, & qui lui causoit le plus de peine; de bon-heur pour le Roi, il arriva que je ne sçai quoi d'acre vint à lui ulcerer le poûmon, & lui causa une phtisie, qui le rendit moins capable de pousser ses ambitieux desseins. En Mars.

Il y avoit deux voyes pour tirer le Roi hors d'affaires: l'une de demeurer ferme dans sa Religion, s'armant de patience & de courage: l'autre sans doute la meilleure, d'embrasser celle des Catholiques, lesquels étoient cent contre un Huguenot. La premiere étoit extrémement longue, pleine de difficultez & de perils presque insurmontables: car les Catholiques menaçoit de l'abandonner s'il n'alloit à la Messe; il avoit à peine de quoi mettre une armée sur pied; les Gentils-hommes s'ennuyoient de prodiguer leurs biens & leur sang pour le service d'un Prince Heretique; Et si dans cette conjoncture, on eût élû un autre Roi que lui, asseurément qu'ils l'eussent tous reconnu.

Toutes ces considerations & ces craintes, firent de profondes impressions sur son esprit: il faut

1593. En Mars. faut croire que la Providence de Dieu s'en servit pour le disposer à rentrer dans la bonne voye. Il commença donc à faire esperer sa conversion; Et dés qu'il se fut ouvert sur ce sujet, il y eut des Huguenots même qui l'asseurerent, soit qu'ils le crussent ainsi, soit qu'ils le fissent par complaisance, qu'on pouvoit faire son salut dans toute Religion qui croyoit JESUS-CHRIST Crucifié, & le Symbole des Apôtres, & qui observoit les preceptes du Decalogue.

Comme le Duc de Mayenne étoit encore à Rheims, où il étoit allé tenir une conference avec les Princes de son Parti, le Duc de Feria Ambassadeur Extraordinaire d'Espagne avec ses autres Collegues, arriva à Paris, accompagné d'une grande escorte de Cavalerie & des principaux Seigneurs du parti, que le Duc de Mayenne avoit envoyez au devant de lui. Les Etats lui firent compliment par des Deputez: quelques jours aprés il entra dans l'assemblée, où il harangua en latin, & leur presenta des Lettres du Roi Philippe, dont l'adresse étoit, *A nos reverends, illustres, magnifiques, & bien amez, les Deputez des Etats Généraux de France.* Le Cardinal de Pellevé fut chargé d'y répondre.

Il y avoit trois chaises sous le daix, celle du milieu couverte d'un tapis de velours violet semé de fleurs de lys d'or, & plus relevée que les autres, mais vuide pour montrer qu'elle attendoit un Roi; dans celle de main droite s'assit le Cardinal de Pellevé, qui outre qu'il étoit President du Clergé avec l'Archevêque de Lion, présidoit aussi aux assemblées generales en l'absence du Duc de Mayenne; le Duc de Feria se mit sur celle de main gauche.

Cependant les Catholiques Royalistes presserent si fort la conference, que les brigues du Duc

de

de Feria, ni celles des Seize, ne purent empê- 1593.
cher que des Deputez de part & d'autre n'en con- En Avril.
vinssent. Etant donc allez reconnoître les lieux d'autour de Paris, ils choisirent celui de Surenne qui étoit moins ruïné que tous les autres. Ils s'y rendirent le vingt-neuviéme d'Avril, & partagerent les logis au sort; mais les Royalistes dans la sale de la conference se saisirent de la main droite. Tous ensemble arrêterent que les passeports seroient expediez en forme de Lettres patentes, & se prirent reciproquement sous leur protection. Les Députez de la Ligue retournoient tous les soirs coucher à Paris, ceux des Royalistes demeuroient sur le lieu.

Ceux-là attendant le retour du Duc de Mayenne qui reculoit d'entrer en matiere, firent écouler quelques séances sans rien avancer, puis remirent la conference à huit jours delà. Cependant il fut accordé une surséance d'armes de dix jours. D'abord il se trouva une difficulté qui pensa tout rompre. Ceux de la Ligue ne vouloient pas souffrir que Ramboüillet y assistât, parce que la Duchesse du Guise l'accusoit d'avoir trempé dans la mort de son mari; Ramboüillet au contraire, insistoit d'y demeurer puisqu'il y étoit entré, de peur que son exclusion ne fût un aveu tacite de ce qu'on lui imposoit, & que le sang de ce Prince ne lui fût quelque jour redemandé à lui & à toute sa posterité. Il dénioit donc hautement le fait, & offroit de s'en purger par serment: à cause de quoi les Deputez de son parti le soûtinrent si fortement qu'il ne fut pas exclus.

C'est une chose memorable, que le Roi ayant oüi dire que quelques-uns le chargeoient lui-même de cette mort, prit la peine de composer un discours qui fut veu des principaux de l'Assem-

blée:

1593. En May. blée: par lequel il montroit *qu'il n'avoit jamais été l'auteur d'un si funeste & si mal-heureux conseil.* Il apportoit entr'autres choses, que comme le feu Roi lui disoit qu'un Grand qui l'avoit poussé à faire cette action, avoit mis dans une Lettre qu'il lui écrivoit sur ce sujet, ces quatre mots Latins, MORS CONRADINI, VITA CAROLI, lui Roi de Navarre lui avoit répondu en présence du plusieurs gens d'honneur encore tous vivans, *Oüi, mais, Sire, celui-là ne vous a pas dit toute l'histoire, car la mort de Conradin* * *fut la ruïne de Charles.*

* La mort du Duc de Guise, fut celle de Henry III.

Pour le détail de ce qui se passa à la conference de Surenne, on le peut voir dans les actes qui en sont publics. L'Archevêque de Lion & celui de Bourges firent de part & d'autre des discours fort éloquens, pour montrer, l'un qu'on ne pouvoit pas reconnoître un Prince Heretique, l'autre qu'il lui faloit obeïr; Et ce dernier sommoit les Catholiques Liguez de se joindre à eux pour instruire le Roi & pour le convertir: mais ceux-ci se fermerent à ne le point recevoir, & à n'avoir aucune communication avec lui qu'il ne fût vraiment converti & que le Pape ne l'eût receu dans le giron de l'Eglise.

Cette resolution temoignée avec une merveilleuse fermeté, acheva d'ébranler ce Prince qui chanceloit déja, ensorte qu'il donna parole positive de se convertir, aux Princes & aux Seigneurs qui étoient auprés de lui, & demanda une conference pour son instruction: à laquelle il convia tous les plus doctes de son parti & de celui de la Ligue pour le quinziéme de Juillet; Non pas qu'il entendît que l'execution de sa parole dépendît delà, mais seulement pour la bienséance & pour la forme.

Il étoit temps qu'il s'expliquât nettement; car les

quelques jours auparavant ayant fait une 1593.
ı solemnelle, se préparoient à l'élection En May.
; Et si les Espagnols dans cette conjon-
ui leur étoit tout-à-fait favorable, euf-
l'ouverture qu'ils firent un mois aprés
uc de Guise, il est certain que tout eût
e ce côté-là, même malgré le Duc de
, car il n'avoit pas encore fait sa bri-
orte, ayant été trop occupé à Rheims.
enoit d'arriver, fort chagrin & mal sa-
Princes de sa Maison, qui l'étoient en-
de lui: de sorte qu'ils s'étoient séparez
solus & aussi désunis qu'auparavant,
vec de vastes & confuses pensées, &
oyens de les executer. Il avoit neant-
quoi se consoler de ses disgraces, s'il
rofiter de l'occasion: car le Roi appre-
ue les Etats n'en nommassent un avant
converti, offroit de lui donner tout sur
s mêmes avantages que les Espagnols lui
ient seulement pour l'avenir.
it point eu d'autre pensée quand il ac-
conferences, que d'amuser les Roya-
is il en avint tout le contraire, elles ap-
de grands avantages au Roi. Les Seize
& les Huguenots de l'autre, avoient
orcer de les interrompre, elles étoient
gées: de Surene elles furent transfe-
Raquette, puis à la Villette. Elles fini-
e dernier endroit, parce que les Liguez
rent conclurre autre chose, sinon *qu'ils*
t le jugement de la reduction du Roi à
du saint Pere, qui seul, diseient-ils, *a-*
uvoir de lui ouvrir la porte de l'Eglise:
es refuserent cette proposition, *dau-*
'eût été soûmettre la Couronne de France
tion du Pape.

Du-

1593. En Juin. Durant que les conferences tenoient, les surséances d'armes étoient continuées, & affriandoient de plus en plus le peuple à la Paix. Le Roi ayant bien reconnu cet effet, n'en voulut plus donner que pour trois jours, mais en échange il offrit une tréve de six mois. Le Legat & les Espagnols en ayant témoigné grande aversion, le Duc de Mayenne n'osa pas l'accepter. Les Espagnols de leur côté ayant laissé attiedir la chaleur des esprits dans les Etats, les rebuterent tout-à-fait par leurs propositions odieuses: car Mendozze s'efforça d'y faire valoir le droit de l'Infante, & de montrer que la Couronne lui appartenoit. Son discours y fut fort mal receu: Feria ensuite s'imaginant qu'on l'avoit rebuté à cause que les François abhorroient la domination des femmes, fit proposer par Tassis que le Roi Catholique marieroit l'Infante à l'Archiduc Ernest, qui regneroit conjointement avec elle, comme s'il eût été plus supportable de voir un étranger dans le thrône des fleurs de lys, que d'y en voir deux à la fois

La Noblesse s'étant remise au Duc de Mayenne de lui faire telle réponse qu'il jugeroit à propos, ce Duc lui fit entendre que les loix du Royaume ne pouvoient s'accommoder avec un étranger; Que neantmoins les Etats, pour témoigner leur reconnoissance au Roi Catholique, le prioient d'avoir agreable qu'ils élûssent un Prince François, & qu'il lui plût de l'honorer de son alliance par le mariage de l'Infante. Or aprés que les Espagnols eurent passé quelques jours à déliberer sur cette proposition, Feria répondit par l'organe de Tassis que le Roi son Maître fourniroit tout le secours que l'on desiroit, moyennant que l'Infante fût déclarée Reine à cette condition, & solidairement avec l'un des Princes François que le Roi vou-

voudroit choisir, y compris ceux de la Maison deLorraine. 1593. En Juin.

Cette ouverture éblouït la plûpart des Députez, en sorte que si deslors les Ministres d'Espagne eussent nommé quelqu'un, sans y apporter tant de façons; l'assemblée en fût demeurée d'accord. Mais tandis qu'ils se tenoient sur leur gravité, & qu'ils pensoient se faire faire la cour d'une chose qui n'étoit point à eux, l'occasion leur échappa. Trois Princes aspiroient à cette nomination, le Duc de Nemours, & le Duc de Guise, chacun pour soi-même, & le Duc de Mayenne pour son fils aîné. Quand ce dernier voyoit de la difficulté à son dessein, il pensoit quelquefois à proposer le Cardinal de Bourbon; puis aprés diverses agitations d'esprit, il trouvoit qu'il n'y avoit point de meilleure resolution que celle, qui en effet est la pire de toutes, sçavoir de n'en point prendre.

Durant qu'il flotoit dans ces incertitudes, le Parlement de Paris s'étant assemblé sur le bruit qui couroit de l'élection de l'Infante, fit voir qu'il est infaillible quand il s'agit des loix fondamentales de la Monarchie, pour lesquelles il a toûjours veillé tres-utilement. Car il donna un grand Arrêt qui ordonnoit, Que remontrances seroient faites « au Duc de Mayenne, à ce qu'il eût à maintenir « ces loix, & empêcher que la Couronne ne fût « transportée à des étrangers, & declaroit nuls & « illicites tous Traitez qui avoient été faits ou qui « se feroient pour cela, comme étant contraires « à la Loi Salique. Conformément à cét Arrêt, « Jean le Maître qui tenoit la place de Premier President, fit de hardies remontrances à ce Duc, & lui représenta, que la domination des femmes en France, même celle des Regentes, n'y avoit jamais causé que des seditions & des guerres civiles. Il en apporta dix ou douze exemples

1593. En Juin. tres-memorables : entre lesquels il n'oublia pas celui de Blanche de Castille, & celui de Catherine de Medicis, la principale & presque l'unique cause de ces derniers troubles.

Sur ces entrefaites, le Roi fut assieger Dreux. Il emporta la ville d'emblée, & le Château ensuite par composition: mais avec beaucoup plus de peine & de temps, & grande tuerie des assiegez. Les Espagnols connoissant par l'Arrêt du Parlement, & par la perte de cette ville, que les affaires de la Ligue tendoient à leur declin, presserent plus fort l'élection d'un Roi; & lâchant enfin le mot dans un Conseil qu'ils tinrent avec le Duc de Mayenne, nommerent le Duc de Guise. Il n'y eut jamais de pareil étonnement à celui qu'il eut dans ce moment ; le trouble de son ame paroissoit au travers de toutes ses dissimulations. L'indignation de sa femme fut encore plus grande, elle eût bouleversé toute la terre plûtôt que d'obeïr *à ce petit garçon*, elle appelloit ainsi le Duc de Guise. En cette occasion pressante, comme il ne sçavoit que répondre, Bassompierre lui trouva un expedient, qui reculant l'affaire, la rompit entierement. Ce fut que ce Seigneur demanda un temps de huit jours pour en avertir le Duc de Lorraine son maître.

Durant ce délai, le Duc de Mayenne dressa tous ses ressorts, tantôt auprés du Duc de Guise, pour le dissuader d'accepter cette nomination, comme ruïneuse à lui & à toute la Maison de Lorraine, tantôt envers les Espagnols, pour leur remontrer que ce n'étoit pas encore le temps; & enfin auprés des Etats pour les attirer dans ses sentimens. Ses tentatives lui réüssirent fort mal envers les deux premiers principalement envers les Espagnols; on disoit même qu'ils avoient tâché

ché de porter le Duc de Guise son neveu à le tuer, 1593.
comme étant le seul obstacle à sa grandeur. Mais En Juillet.
quant aux Etats, il fit si bien sa partie auprés d'eux qu'ils consentirent le vingt-un de Juillet, qu'on dressât une réponse pour les Espagnols, par laquelle le Duc & les Princes Lorrains remercioient tres-humblement le Roi Catholique de l'honneur qu'il faisoit à leur Maison; protestoient qu'ils persevereroient toûjours dans leur reconnoissance & dans la volonté de le servir; & declaroient qu'ils étoient prêts de promettre devant le Legat de faire agréer cette élection aux Etats du Royaume, *quand il y auroit des forces suffisantes pour la maintenir*, & lors qu'on seroit demeuré d'accord de conditions raisonnables pour les Chefs du parti.

Il y eut là dessus de grandes contestations entre les partisans du Duc & ceux d'Espagne; ceux-ci voulant qu'on passât outre à l'élection, les autres qu'on la differât. Les Espagnols écouterent tout sans ouvrir la bouche: à la fin comme ils virent que leurs tenans se trouvoient plus foibles d'un tiers, ils lâcherent la main. Et de plus le Duc, sans avoir égard à leurs prieres conclut de traiter une tréve avec le Roi, & nomma des Députez pour ce sujet.

Plusieurs Prelats, quelques Docteurs, entr'autres Prevost du Compregnac Limosin, & même trois Curez de Paris, desquels étoit celui de S. Eustache, nommé René Benoît, étant venus à S. Denys le vingt-deuxiéme de Juillet, le Roi s'y rendit le lendemain, & entra en conference avec eux, comme pour s'éclaircir de quelques doutes qui lui restoient sur les points de la Religion. Il demeura bien-tôt d'accord de tout. Mais le Cardinal de Bourbon ne l'étoit pas, qu'un autre Evêque que le Pape eût droit de lui donner

1593. l'absolution; le contraire néanmoins passa malgré
En Juillet. toutes ses brigues & ses vehementes rémontrances. Le Formulaire de sa Confession de Foi fut dressé & le jour pris pour la lui faire faire le Dimanche ensuivant. Quelques Prelats, par un zele peu sçavant, y avoient inseré certaines menuës choses, qui n'étoient pas trop necessaires: le Roi qui avoit le jugement solide, ne les pouvoit pas goûter; on en retrancha donc tout ce qui n'étoit point essentiellement de la Foi; Et neantmoins on l'envoya comme elle avoit été dressée au Pape, afin de mieux persuader sa Sainteté de l'entiere conversion de ce Prince.

La ceremonie s'en fit dans l'Eglise de S. Denys, entre les mains de l'Archevêque de Bourges, comme on le voit dans les Memoires du temps, y assistant sept ou huit Evêques & tous les Grands de sa Cour; même Gabrielle d'Etrée, laquelle n'avoit pas peu contribué à la conversion du Roi, ayant déja conceu de grandes esperances de l'épouser.

Dés le soir toute la campagne, depuis Pontoise jusqu'à Montmartre (où il alla aprés Vêpres visiter l'Eglise des Saints Martyrs,) fut éclairée par des feux de joye, qui furent bien-tôt allumez dans toutes les autres villes du parti Royal, & accompagnez de festins, de danses, & de toutes sortes de rejoüissances publiques. De ce jour-là, le peuple de Paris montra bien que c'étoit la seule aversion du Huguenotisme qui l'avoit obligé de rejetter ce Prince: car il accourut en foule à cette ceremonie, nonobstant les défenses du Duc de Mayenne, & changeant tout à coup la haine qu'il avoit pour lui en une veritable affection, commença à l'appeller son Roi, non plus *le Bearnois*, comme il avoit fait jusques-là, & se mocqua de toutes les déclamations des Prédicateurs, qui s'effor-

forçoient de l'entretenir dans son premier sentiment. 1593. En Août.

Le Duc de Mayenne se réjoüissant aussi, ou feignant de se réjoüir de son changement, traita la tréve avec lui le trentiéme de Juillet pour trois mois; Et tous deux demeurerent d'accord d'envoyer vers le Pape pour obtenir l'absolution du Roi, sans laquelle le Duc ne vouloit aucunement entendre à la paix; Son intention & ses interêts, à ce qu'il protestoit, n'étant autres que de conserver la Religion Catholique, & l'union avec le saint Siege.

Tout aussi-tôt le Roi nomma le Duc de Nevers, & quatre ou cinq personnes de rare merite, tant d'Eglise que de robe, pour cette negotiation, & le Duc de Mayenne de son côté choisit le Cardinal de Joyeuse, & le Baron de Senesçai. Mais il ne les fit partir que trois mois aprés; Et cependant, il se laissa je ne sçai comment, rengager avec les Espagnols par un nouveau serment qu'il fit, *de ne se départir jamais de la sainte Union, de ne traiter point avec le Roi de Navarre, quelque acte de Catholique qu'il pût faire, & de proceder à l'élection d'un Roi Tres-Chrétien; Moyennant qu'ils lui fournissent douze mille hommes de pied, six mille chevaux entretenus, & quelques autres conditions.*

Mais au même temps, de peur qu'ils ne remuassent encore dans les Etats, il renvoya une partie des Députez dans les Provinces, sous couleur d'informer les peuples de la disposition des affaires. Quant aux restes de cette Assemblée, ils demeurerent dans Paris jusqu'à la reduction de la Ville, y étant deffrayez par le Roi d'Espagne, qui fournissoit huit mille écus par mois pour leur entretien.

Mais le Duc ne pût pas si aisément se débarrasser des instances du Legat, qui demandoit que le

1593. Concile de Trente fût receu tout entier par l'Eglise Gallicane. Quoi que le Parlement & les Chapitres s'y opposassent, il falut qu'il lui donnât ce contentement par une Declaration, qui fut portée aux Etats. Il sçut bien neantmoins éluder l'execution, ayant auparavant tiré asseurance du Legat, *Que s'il y avoit quelque chose pour les immunitez & les franchises du Royaume qui meritât d'être entretenu, sa Sainteté étant requise d'y pourvoir n'en feroit aucune difficulté.*

En Août. La tréve cependant arrêta les mouvemens qui se faisoient dans les Provinces; Elle fit lever le siege de Montcontour au Duc de Mercœur; celui de Poitiers, que Brissac défendoit fort vaillamment, aux Seigneurs Royalistes; & celui du Château de Cavours au Duc de Savoye. Ce Prince avoit été fort mal mené par Lesdiguieres, & avoit encore eu le déplaisir quelques mois auparavant que Roderic de Tolede General des troupes Milanoises & Napolitaines que le Roi d'Espagne lui avoit envoyées, avoit été entierement défait par le même Chef, & tué à la descente de la montagne qui s'étend vers la Doüere prés du village de Sal-Bertrand.

Espernon avoit manqué de surprendre Marseille, mais avoit reduit Arles, & delà étoit venu le vingt-cinquiéme de Juin se camper devant Aix: où il avoit bâti un grand fort sur le Côteau S. Eutrope qui commande à la Ville. A parler proprement c'étoit plûtôt un camp; car l'enceinte en étoit si vaste, que toute son armée y étoit logée. Il sembloit même qu'il en voulût faire une contre-ville, y ayant créé deux Consuls qui portoient le chaperon & avoient soin de la police.

Comme il pensoit forcer Aix par ce moyen-là, il n'executa pas la tréve ponctuellement, mais doubla la garnison de son fort, & continua d'arrêter

ter tous les vivres. Le Roi ne pouvoit souffrir qu'un homme qu'il n'aimoit pas, s'établît par force dans cette Province; ainsi il fit dresser secrettement une partie pour l'en déposseder. Il choisit Lesdiguieres pour en être le Chef, & lui adjoignit cinq Gentilshommes Provençaux, Oraison, S. Cannat, Valavoire, Crotes & Buoux, qui étoient Gouverneurs des places de Manosque, de Pertuis, de S. Maximin, de Digne, & de Forcalquier. 1593. En Août.

Espernon étoit pour lors allé à Pezenas en Languedoc, pour conferer avec le Connêtable de Montmorenci: son absence, & la haine que les Provençaux lui portoient, favoriserent merveilleusement le dessein du Roi. Dés que Lesdiguieres eut envoyé, ou fait voir à chacun de ces cinq Gentils-hommes, les Lettres de croyance qu'il leur écrivoit, & qu'il leur eut expliqué ses intentions, ils firent tous une Ligue secrette avec le Comte de Carces, hormis toutefois Buoux qui refusa d'ouvrir sa Lettre & demeura au service du Duc. Le jour pris, tous de concert chasserent les Gascons & les Espernonnistes des places; Et le Comte de Carces & ceux d'Aix rompirent la tréve.

Esgarrevaques & Souliers son beau-pere, soûleverent aussi le peuple de Toulon, & assiegerent la Citadelle, qu'ils emporterent par l'insulte de deux cens Forçats, ausquels ils donnerent la liberté. Signac, qui y commandoit fut passé au fil de l'épée avec toute sa garnison: mais Esgarrevaques son ennemi, avoit été auparavant blessé d'un coup de mousquet dont il mourut. En Octobre.

Au bruit de ce soûlevement, Tarascon & presque toutes les autres villes se déclarerent contre Espernon; il ne manquoit pour achever l'entreprise que de lui bien boucher les passages du Rhône & de la Durance afin qu'il ne pût revenir au pays: mais comme ils manquerent d'y donner l'ordre

1593. neceſſaire, il rentra dans ſon fort, & ſe rendit
En Août. aſſez puiſſant pour leur faire ſentir la peine de leur imprudence.

Dés que la treve generale marquée cy-deſſus eut été concluë, la plûpart des Prelats, des Conſeillers d'Etat, & des gens du Parlement, quelques-uns même des Députez des Etats, avoient ſecretement rendu leurs devoirs au Roi, ou par eux-mêmes ou par l'entremiſe de leurs amis. Comme il ſe promenoit aux environs de Paris, & qu'il étoit à Melun, un jour vingt-ſeptiéme d'Août, on découvrit heureuſement un aſſaſſin, ſuborné par des Ligueurs, qui avoit entrepris de le tuer à coups de couteau. Il ſe nommoit Pierre Barriere natif d'Orleans âgé de vingt-ſept ans, Battelier de ſa premiere vacation, puis Soldat. Le Prevôt de l'Hôtel lui fit ſon procez; il n'y avoit point de preuve ſuffiſante contre lui, & la douleur de la gêne ne le pût forcer de rien avoüer : mais le Confeſſeur qui l'aſſiſta à la mort mania ſi bien ſon eſprit, qu'il l'obligea de tout dire. Il fut condamné d'avoir le poing coupé tenant le couteau, à être tenaillé avec des tenailles ardentes, puis rompu tout vif, & ſon corps brûlé & ſes cendres jettées au vent.

Le Roi avoit ſouvent des avis de pareilles conjurations, la plûpart dreſſées par des Religieux ou par des gens d'Egliſe: voilà pourquoi la paix étant le ſeul remede qui pût guerir la manie de tant d'eſprits bleſſez, il deſiroit ardemment de la faire; il offroit au Duc de Mayenne, tout ruïné qu'il étoit, de plus grands avantages que lors que ſes affaires étoient floriſſantes. Mais ce Duc ne vouloit point traiter que le Pape n'eût donné l'abſolution au Roi; Et d'ailleurs il avoit trop peu de force d'eſprit pour ſe débarraſſer des liens des Eſpagnols; il negocioit donc tout à la fois, & avec le Roi & avec eux.

Cepen-

Cependant, à tous évenemens, il tâcha de s'emparer de Lion pour le joindre avec la Bourgogne, s'imaginant peut-être que celui des deux Rois avec qui il traiteroit, lui laisseroit ce pays-là en Souveraineté. Son frere uterin le Duc de Nemours s'étoit rendu fort absolu dans ce Gouvernement, ayant cerné cette grande ville par cinq ou six petites places qu'il tenoit aux environs: mais par le même moyen, & à cause des nouveaux impôts qu'il y avoit établis par le conseil d'un certain Ferrarois qui avoit l'ame de fer, il s'étoit rendu fort odieux au peuple. Tellement que l'Archevêque de Lion, qui y fut envoyé par le Duc de Mayenne, échauffant sous-main les mécontentemens & attisant le feu, fit tant que les Bourgeois prirent les armes, se saisirent du Duc de Nemours & l'enfermerent à Pierre-Encise. Mayenne n'en tira pourtant pas le fruit qu'il esperoit: car ensuite les Lionnois demeurerent comme neutres, sans recevoir d'autres ordres que les leurs mêmes, jusqu'à leur entiere reduction, quoi que par forme ils reconnussent l'Archevêque comme son Lieutenant. En

Les gens de bien jugerent que Nemours étoit digne de ce traitement, pour avoir suivi la detestable politique de Machiavel, qui rend toûjours les Princes tyrans & les peuples malheureux: mais tous les Chefs de la Ligue connoissant par-là quelle protection ils devoient attendre du Duc de Mayenne, ne songerent plus qu'à s'assurer de leurs places; & même d'en surprendre d'autres pour faire leur accommodement plus avantageux avec le Roi; Car il n'en vouloit recevoir aucun s'il ne lui apportoit quelque place pour racheter sa faute.

Il étoit allé pour lors en Normandie, afin de recevoir l'obeïssance de Bosc-rosé qui commandoit dans le fort de Fescamp. Comme il étoit à En Novembre.

1593. Diepe, la femme de Jean de Montluc Balagni Gouverneur de Cambrai, le vint trouver de nuit pour lui demander la prolongation de la tréve, en attendant que l'accommodement de son mari se déclarât. Il se traitoit à ces conditions, *Qu'il auroit lui & les siens, Cambrai & le Cambresis en toute Souveraineté; Que le Roi le prendroit sous sa protection, lui feroit de certaines pensions; Et que pour cela Balagni le reconnoîtroit d'un baise-main seulement.*

Le plaisir qu'il receut de cette negociation, fut troublé par les sanglants reproches que la Reine d'Angleterre lui faisoit sur son changement de Religion. Comme de Diepe il étoit allé à Calais, pensant y trouver des Agens de cette Reine pour faire quelque Traité avec elle, il y trouva des Lettres pleines d'amertume qu'elle lui écrivoit, & de plus il sçut qu'elle vouloit retirer ses troupes de Bretagne.

Il eut bien de la peine à radoucir cet esprit irrité, mais beaucoup plus à souffrir la veuë & les trop libres discours des Députez des Eglises pretenduës reformées. Il leur avoit permis de tenir une assemblée generale à Mantes. S'y en étant donc retourné au partir de Calais, il leur fit bonne mine, receut leur cahier, nomma des Commissaires pour l'examiner, & leur offrit satisfaction sur quelques articles, telle à peu prés qu'ils l'avoient euë sous Henry III. Mais ils ne se contentoient pas de si peu de chose pour de si grands services, ils en demandoient bien d'autres: tellement que pour ne les pas desesperer par un refus absolu, il les congedia simplement, & leur permit de tenir des assemblées Provinciales, puis aprés de convoquer un Synode national & une Assemblée politique.

En Decembre.

Sa conversion sapoit la Ligue par le fondement; On regardoit ce parti, pour ainsi dire, comme

un

un bâtiment tout en l'air, qui n'étoit plus appuyé que sur une seule pierre, sçavoir le refus que le Pape faisoit d'absoudre ce Roi. En effet le Duc de Nevers étant arrivé à Rome en Novembre, il ne voulut point lui en permettre l'entrée qu'en qualité de Prince d'Italie, non pas d'Ambassadeur, & à condition qu'il n'y demeureroit que deux jours, qu'il n'y recevroit aucune visite, & qu'il n'en rendroit point aux Cardinaux. Ce Prince neantmoins fit tant que le terme du sejour lui fut prolongé, & qu'il eut audience du Pape par deux fois, l'une en Decembre, l'autre en Janvier: mais il n'en rapporta aucune satisfaction pour le Roi, quoi que pour sa propre personne, on lui en donnât autant & plus qu'il ne desiroit.

1593. En Novembre, Decembre, & Janvier.

Le Duc de Mayenne ne manqua pas de faire sonner bien haut le refus du saint Pere. Ce moyen ne fut pourtant pas assez fort pour arrêter les esprits qui étoient déja sur le penchant. Louïs de l'Hôpital-Vitri étoit mal content de ce Duc, qui lui avoit retenu 24000. écus des montres dûës à sa Compagnie de Gens-d'armes: il fut le premier qui commença à se mettre sous l'obeïssance du Roi, comme il avoit été le premier à s'en détacher aprés la mort de Henry III. Quand il avoit quitté ce parti-là, il lui avoit remis la Ville de Dourlens dont il étoit Gouverneur, il voulut en apparence en faire autant de celle de Meaux à l'endroit de la Ligue; il témoigna aux habitans, lesquels il avoit assemblez exprés, qu'il les laissoit en toute liberté, toutefois qu'il leur donnoit conseil de suivre son exemple. Cela dit, il sortit seulement avec sa Compagnie de Cavalerie: mais il avoit si bien disposé les choses qu'ils députerent vers lui le jour même, pour le prier de revenir, ceignirent les écharpes blanches, & renvoyerent tout confus cinq hommes que le Duc de Mayenne leur envoyoit. Il eut

1593. du Roi vingt mille écus de recompenſe, la Charge de Baillif, & le Gouvernement de la Ville, avec la ſurvivance de l'un & de l'autre pour ſon fils; & les Bourgeois obtinrent la confirmation de leurs Privileges, & exemption de Tailles pour neuf ans.

Tous les autres Gouverneurs ſe firent acheter plus ou moins, ſelon l'importance de leurs Places, ou la valeur de leur perſonne. La plûpart des Villes tirerent auſſi divers avantages, ſelon que ceux qui les conduiſoient étoient habiles & affectionnez: mais preſque toutes firent mettre dans leurs Traittez, qu'il n'y auroit point d'exercice de la Religion pretenduë Reformée à certaine diſtance de leur territoire.

1594. En Janvier. Le Roi cependant vint à S. Denys pour faire réüſſir une partie qui étoit faite pour le recevoir dans Paris. Le Duc de Mayenne en ayant eu le vent, en ôta le Gouvernement au Comte de Belin & le donna à Briſſac, qu'il croyoit le plus fidelle de tous ſes Partiſans. Le Parlement voyant par là ſes meſures rompuës, & apprehendant que le Duc ne rendît les Eſpagnols Maîtres de la Ville, lui fit de chaudes remontrances pour retenir Belin: le Duc lui apporta quelques raiſons au contraire, mais il ne s'en paya point & continua ſes aſſemblées. La choſe s'échauffa juſqu'à tel point que le Duc fit prendre les armes à ſes troupes & à ſes amis; dont il ſe fût enſuivi un grand carnage par les ruës, & peut-être l'entiere perte de Paris pour le Roi, ſi les plus ſages de ce grand corps, n'euſſent ployé & remontré aux autres qu'il faloit ceder pour quelque temps.

Le troiſiéme du mois de Janvier ſe fit la reduction de la Ville d'Aix. Le Duc de Mayenne ne penſoit point qu'il y en eût de plus aſſurée à ſon parti que celle-là, dautant que le Comte de Carces

avoit

avoit épousé la fille de sa femme; & neantmoins ce Seigneur lui manqua de foy. Comme il y étoit déja disposé par les Gentils-hommes Provençaux, qui s'étoient déclarez ennemis du Duc d'Espernon, & que d'ailleurs il craignoit l'évenement du siege, il delibera de choisir un Maître qui fût assez puissant pour les proteger. Ainsi il persuada au Conseil general de la Province de reconnoître le Roi, & de le supplier en même temps de leur donner un autre Gouverneur qu'Espernon. 1594.

Le Parlement ordonna donc le même jour, que la justice se feroit sous le nom du Roi; Et par un autre Arrêt donné quelques jours aprés, il declara rebelle & criminel de leze-Majesté quiconque ne lui obéïroit pas. L'Archevêque Genebrard refusa de s'y soûmettre, & s'étant tenu clos & couvert dix ou douze jours, se retira à Marseille avec l'Agent du Duc de Mayenne.

Sur cét exemple, Lyon qui depuis l'emprisonnement du Duc de Nemours, s'étoit tenu comme neutre, rentra aussi dans le parti du Roi. Les Echevins & principaux Bourgeois avoient secretement fait leur Traitté avec Alfonse d'Ornane; il leur avoit donné asseurance de la confirmation de leurs Privileges, d'une entiere amnistie, & qu'il ne se feroit aucun exercice que de la Religion Catholique dans leur Ville & Faux-bourgs; Donc le 25. de Janvier ce Seigneur s'étant avancé avec ses forces jusqu'au Fauxbourg de la Guillotiere, ils dresserent des barricades, & crierent *Vive la liberté Françoise, à bas la tyrannie des Italiens.* Le lendemain on entendit tout d'une voix crier, *Vive le Roy*, & tous les habitans, hommes, femmes, & enfans, prirent l'écharpe blanche. Il arriva qu'en foüillant dans le logis du Duc de Nemours, ils trouverent dans sa cassette dix-sept nouveaux impôts de la façon des Italiens, qu'il eût fait éclorre,

1594. s'ils ne se fussent pas saisis de sa personne, comme nous avons dit. Sur cela ils ordonnerent dans une assemblée generale de leur Hôtel de Ville, & jurerent tous qu'ils n'admettroient jamais aucun de cette nation aux Charges publiques.

En Fevrier. Vers la mi-Février, Orleans suivit le même branle, la Châtre qui en étoit Gouverneur ayant été gagné par une grande somme d'argent, & plus encore par l'assurance du Bâton de Maréchal, du Gouvernement de cette Ville & de celui du pays de Berry, qu'il tenoit déja, & duquel on devoit en sa faveur ôter toutes les garnisons, hormis de la tour de Bourges, & du Château de Meun sur Yevre. Il y avoit dans la Ville d'Orleans deux factions qui la partageoient toute, celle de la Confrerie du petit cordon, autrement dite du Nom de JESUS, inventée par un Cordelier, & celle des Politiques, la premiere étoit extrémement Ligueuse: mais l'autre inclinoit vers le Roy. Pour executer son dessein il se fortifia de la derniere, s'assura des principaux de l'autre, & mit hors de la Ville ceux qu'il ne pût gagner. Ces précautions prises, il déclara le dix-septiéme de Fevrier dans l'hôtel de ville, le dessein qu'il avoit de reconnoître le Roy, & exhorta les habitans d'imiter son exemple, ou de lui permettre de se retirer. Si-tôt qu'il eût fini sa harangue, l'Evêque & les principaux lui rendirent tres-humbles graces d'avoir travaillé à leur reconciliation avec leur naturel Souverain, & protesterent d'embrasser cette resolution. On lut ensuite les articles accordez par le Roy, & on les ratifia par toutes sortes de réjoüissances.

Bourges en fit autant peu de jours aprés par le moyen du même la Chastre, & aux mêmes conditions.

La presence du Duc de Mayenne retenoit Pa-

ris. En attendant que cette grande masse fût ébranlée pour un si grand changement, le Roi employa le temps à se faire sacrer, tant afin d'ôter ce scrupule que l'ancienne coûtume des François laissoit dans l'esprit de plusieurs, que cela lui manquant il ne pouvoit porter le titre de Roi de France, que pour faire connoître de plus en plus aux peuples, qu'il étoit veritablement persuadé de la Religion de ses ancêtres. Or parce qu'il n'avoit pas encore la Ville de Rheims, ni la sainte Ampoule que l'on y garde dans l'Abbaye de S. Remy, il choisit pour cette Ceremonie l'Eglise de Nôtre-Dame de Chartres, tres-celebre à cause de la devotion à la Vierge, & y fit apporter de l'Abbaye de Marmoustier une fiole, qu'on dit être celle que Severe Sulpice & Fortunat Evêque de Poitiers, écrivent avoir été apportée par un Ange au grand S. Martin, pour lui remettre les membres qu'il s'étoit tout froissez en tombant du haut en bas d'un escalier. Le 27. Fevrier Nicolas de Thou Evêque de Chartres fit la Ceremonie, de la même maniere qu'elle a accoûtumé de se faire à Rheims. 1594.

Le Duc de Mayenne voyoit d'heure en heure défiler son parti, sans pouvoir ni donner ordre à cette revolution, ni faire son traitté avec le Roi: car il avoit juré de ne lui point obéir qu'il ne fût absous par le saint Pere. Cependant, parce qu'on vit que tous les Gouverneurs des Places de la Ligue, qu'il avoit mandez à Paris sur la fin de l'année précedente, & avec lesquels il avoit tenu conseil sans y appeller les Espagnols, les rendirent toutes au Roi dans cette année, & que lui-même sortit de Paris le sixiéme de Mars, & emmena avec lui sa femme & ses enfans, plusieurs soupçonnerent qu'il étoit d'accord avec le Roi, & qu'il ne demeuroit plus dans le parti que pour em- En Mars.

1594. En Mars. empêcher que ceux qui étoient de la faction Espagnole ne livrassent la Ville à l'Etranger par un coup de desespoir.

Il ne pouvoit pas ignorer que Brissac ne traittât avec le Roi, & qu'il prenoit pour sujet de son mécontentement, qu'il ne lui avoit point fait raison de ce que le Duc d'Elbœuf l'avoit chassé de Poitiers, aprés que l'an passé il l'avoit si bravement défendu contre les Royalistes. Tout étoit prêt il y avoit plus de deux mois pour recevoir le Roi dans Paris: mais les Seize secondez de la garnison Espagnole, & de quatre mille hommes de la populace, ausquels l'Ambassadeur d'Espagne donnoit chacun une richedale & un minot de bled par semaine, le veilloient de si prés qu'il ne pouvoit executer son dessein. On dit même que l'ayant reconnu ils avoient resolu de le prevenir, & de se défaire de ceux qui y travailloient le plus puissamment avec lui; C'étoit entre autres le President le Maître, l'Huillier Prevôt des Marchands, du Vair Conseiller au Parlement, & l'Anglois Echevin.

Ceux-cy, gens sages, & ayant intention de sauver leur patrie non pas de la mettre dans l'oppression, ne manquerent pas, avant que de passer outre, de tirer assurance expresse du Roi; *Qu'il ne seroit fait aucun outrage à pas un des habitans de la ville, ni en son corps ni en ses biens; Qu'il leur donneroit une abolition generale sans exception aucune; Qu'il les prendroit tous en sa sauvegarde; Et quant aux Etrangers; Qu'il leur accorderoit vie & bagues sauves.*

L'ordre étant donné pour la nuit du vingt-un au vingt-deuxiéme de Mars, de se saisir des remparts & des portes, le Roi qui avoit assemblé ses troupes à S. Denys, se rendit à Montmartre. La seule difficulté qu'eut Brissac, fut de se dépêtrer des

des Espagnols que le Duc de Feria lui avoit donnez pour l'accompagner dans ses rondes, avec ordre de le tuer au premier bruit qu'ils entendroient au dehors : mais ils ne furent pas aussi habiles à trouver des excuses pour ne le point quitter, qu'il le fut à en forger pour les éloigner de lui. 1594. En Mars.

Lors qu'il se fut défait d'eux, en moins de demie heure les gens du Roi entrerent dans la Ville, une partie par la Porte-neuve & par la porte S. Denys, une autre partie par la riviere, & se rendirent Maîtres des remparts de ce côté-là ; comme aussi de l'Arsenal, du grand Châtelet, du Palais, & des avenuës des Ponts, sans trouver aucune resistance, hormis d'un Corps de garde de Lansquenets, qui furent taillez en pieces sur le Quay de l'Ecole, pour n'avoir pas voulu crier *Vive le Roi*. Les Bourgeois pareillement s'assurerent de leurs quartiers. Ils cadenasserent les portes des plus échauffez Ligueux avec des tirefonds, de peur qu'ils ne sortissent, mirent des Corps de garde aux quarrefours, & alloient par toutes les ruës criant *Vive le Roi*, & donnant des billets de pardon general. La populace suivoit les gens de guerre, & se méloit familierement avec eux ; les Garnisons Espagnole & Walonne ne branlerent pas de leurs logis.

Le Roi étant à deux cens pas de la Ville, Brissac lui en apporta les Clefs, & en recompense reçût le bâton de Maréchal, & promesse d'une place de Conseiller honoraire au Parlement, avantage tres-considerable en ce temps-là. Sur les dix-heures du matin, comme il sceut que tout étoit paisible, & qu'on avoit mis ses troupes en bataille dans toutes les Places & les grandes ruës, il entra dans la Ville par la Porte neuve, accompagné de grand nombre de Noblesse & de ses Compagnies d'ordonnance, & alla droit à Nôtre-Dame dans le Carosse de la Dame de Villeroy, entendre la Messe

1594. lement, eut ordre de tirer des Regîtres de la Cour tous les actes, qui s'étoient faits durant les troubles contre l'autorité du Roi; Jean Seguier d'Autruy Lieutenant Civil, fit brûler tous les libelles, avec rigoureuses défenses d'en plus imprimer, ni d'en garder aucun; Et le Parlement ayant changé de style donna un Arrêt le trentiéme du mois, *Qui cassoit tous Arrêts, decrets, & sermens faits depuis le neuviéme de Decembre* 1588. *qui se trouveroient préjudiciables à l'autorité du Roi & aux loix du Royaume, comme ayant été extorquez par force; Déclaroit nul ce qui avoit été fait contre l'honneur du Roi Henry III. & ordonnoit qu'il seroit informé du detestable parricide commis en sa personne; Abolissoit toutes les Fêtes & solemnitez que la Ligue avoit instituées à l'occasion des troubles; Revoquoit le pouvoir donné au Duc de Mayenne; Lui enjoignoit à lui & à tous autres de reconnoître le Roi; Et ordonnoit qu'il seroit fait tous les ans une Procession generale le vingt-deuxiéme de Mars, en memoire de la reduction de Paris, où la Cour assisteroit en robes rouges.*

A l'autorité du Parlement on joignit celle de l'Université, pour achever de guerir les scrupules de plusieurs Ecclesiastiques, tant Seculiers que Religieux, qui doutoient encore, si on pouvoit obéïr au Roi avant qu'il fût absous par le S. Pere. Pour cét effet, Renaud de Beaulne nouvellement pourveu de l'Archevêché de Sens, fit premierement une assemblée des Curez de Paris, qui témoignerent unanimement être comblez de ses raisons; Puis une autre du Corps de l'Université au College Royal de Navarre le vingt-deuxiéme d'A-
En Avril. vril. Le Recteur, tous ses suppôts, & grand nombre d'écoliers & de Religieux de tous ordres, y jurerent *de garder fidelité au Roi jusqu'à l'effusion de leur sang, renoncerent à toutes ligues & retrancherent les refractaires de leur corps, comme avortons, & membres gâtez.* La

La même semaine revinrent les membres du Parlement & des autres Compagnies qui étoient à Tours. Le Gouverneur de Paris (c'étoit François d'O que le Roi avoit remis dans cette Charge) grand nombre de Noblesse, & les plus notables Bourgeois, allerent au devant d'eux jusques au Bourg-la-Reine. Ainsi tout se réünissoit sans déplaisir de personne; hormis d'une cinquantaine de Bourgeois, à qui le Roi envoya des billets pour sortir de la Ville. C'étoient des gens fort notez: neantmoins on manquoit en cela à la parole qu'on avoit donnée à ceux qui avoient traitté de la reduction de Paris. Aussi plusieurs autres ne se croyant pas plus en seureté que ceux-là, prirent l'alarme si chaude qu'il pensa s'en ensuivre de mauvais effets. 1594.

Paris ainsi reduit, les autres Villes revenoient aussi comme à l'envy & en foule. Le vingt-sixiéme d'Avril Villars ramena Roüen, le Havre, Montivilliers, & Pont-Audemer. De tous les Chefs de la Ligue, ce fut lui qui se mit à plus haut prix: il n'en voulut rien rabattre *de* 1200000. *Livres d'argent comptant*, 60000. *de pension, & le Gouvernement de toutes ces Villes, sans reconnoître de trois ans le Duc de Montpensier Gouverneur de la Province, & de plus la Charge d'Admiral.* Biron en étant pourveu, on ne pût la lui arracher sans lui faire une playe dans le cœur, d'autant plus cuisante, que Villars étoit son concurrent en vaillance & en reputation.

Au même temps, ou peu aprés, May-David se remit dans l'obeïssance avec la Ville de Verneüil. Comme aussi les Magistrats, & Bourgeois y firent rentrer Monstreuil & Abbeville en Picardie. Troyes en Champagne revint aprés avoir chassé le Prince de Joinville son Gouverneur, Sens en Bourgogne, & Rion en Auvergne tout de même. Montluc Gou- En Avril, & May.

1594. Gouverneur pour la Ligue en Agenois, ramena Agen, Villeneuve, & Marmande.

Durant ce torrent de prosperitez, le Roi eut avis que le Comte de Mansfeld, aprés une conference que le Duc de Mayenne avoit eüe avec lui, avoit assiegé la Capelle, & comme il s'approcha pour la secourir, il trouva qu'elle étoit aux abois. Il en prit sa revanche sur la Ville de Laon. Le Duc avoit laissé son second fils dedans avec le President Jeanin pour Conseil; il l'assiegea sur la fin de

En May & Juin. May. L'entreprise fut tres-hazardeuse pour luy: il manquoit de munitions, & les mécontentemens du Maréchal de Biron, qu'on pouvoit appeller l'ame de ses entreprises, lui étoient une dangereuse Remore. Mansfeld s'avança pour le secourir, & son armée se posta sur une hauteur vis-à-vis de celle du Roi; Elle y demeura sept ou huit jours; Aprés quoi manquant de vivres, & ayant veu defaire deux convois que les plus braves de ses gens étoient allez querir à la Fere, il se retira en Artois, où les maladies acheverent de ruiner ses troupes.

En Juillet, & Août. La Place se défendit encore long-temps & fort opiniâtrement; elle ne capitula que le vingt-deuxiéme de Juillet pour se rendre le premier d'Août, si elle n'étoit secouruë dans ce jour-là. Dans les attaques fut tué Givry, le plus accompli Cavalier qui fut à la Cour, soit pour les connoissances qu'il avoit dans les belles Lettres, soit pour l'esprit & pour la galanterie. Un desespoir amoureux conceu de l'infidelité d'une Princesse, le jetta si souvent dans les perils qu'il y demeura comme il le souhaittoit.

Durant ce siege, le Baron du Pesché traitta avec le Roi pour la Ville de Château-Thierry, & les habitans de Poitiers pour la leur: dont le Gouvernement & celui de la Province furent laissez

au

au Duc d'Elbœuf. Aprés la capitulation de Laon, 1594.
les Magistrats d'Amiens, de Beauvais & de Peronne, alarmez de ce que la Cabale Espagnole les avoit voulu obliger à faire un nouveau serment, se rangerent sous l'obéïssance du Roi; ceux d'Amiens ayant contraint les Ducs de Mayenne & d'Aumale de sortir de leur Ville. Dourlens, qui sous le regne de Henry III. avoit été baillé pour place de seureté au Duc d'Aumale, voulut être compris dans l'Edit de la reduction d'Amiens.

Au mois de Septembre le Roi mit le siege devant Noyon; Descluseaux qui commandoit dedans, le rendit le dix-huitiéme d'Octobre. Ainsi il recouvra toute la Picardie, hormis trois places, Soissons, Ham, & la Fere, qui étoient au pouvoir, la premiere du Duc de Mayenne, la seconde du Duc d'Aumale, & la troisiéme des Espagnols. Car Colas Vice-Sénéchal de Montelimar, qui s'étoit rendu le maître de cette derniere, s'étoit entierement donné à eux, en recompense ils lui en avoient laissé le Domaine en titre de Comté. — En Septembre.

Il se tramoit encore des menées à Paris pour rebroüiller le Royaume. La plûpart des Seigneurs Royalistes se fâchoient que les Ligueurs emportoient tout l'argent & les plus grandes recompenses; ils se repentoient aussi d'avoir tant avancé les affaires du Roi, qu'il fût à la veille de n'avoir plus que faire d'eux. Les Parisiens étoient plus alarmez de cinquante personnes qu'il avoit chassées de leur ville, qu'ils ne se tenoient asseurez par toutes ses déclarations; Le Cardinal de Bourbon ne pouvoit se défaire de l'imagination de la Royauté; Le Comte de Soissons son frere étoit blessé jusqu'au fond de l'ame, de ce que le Roi lui refusoit sa sœur, aprés la lui avoir solemnellement promise; Et Biron outré de ce qu'on lui avoit — En Juin, & Juillet.

1594. avoit ôté l'Admirauté, étoit venu passer ses fantaïsies à Paris, où il avoit été si bien receu, que le Roi en avoit conceu de la jalousie, & y étoit accouru du siege de Laon, pour dissiper par sa presence, les pratiques qui eussent pû s'y former contre son service.

En Juillet. Pour le Cardinal de Bourbon, la mort en délivra le Roi peu de temps aprés, sçavoir vers la fin de Juillet. Il crût avoir été empoisonné par une Dame qu'il avoit fort aimée. Au mois d'Octobre ensuivant, François d'O Sur-Intendant des Finances, acheva de vivre dans son Hôtel à Paris, ayant l'ame & le corps également gâtez de toutes sortes de vilenies. Le Roi se consola aisément de sa perte, parce qu'il faisoit d'effroyables dissipations, & que néanmoins il vouloit le tenir comme me en tutelle. Aprés cela il fit quelque temps administrer ses Finances par un Conseil de cinq ou six personnes: mais ne trouvant pas son compte avec cette multitude mal d'accord & interessée, il rétablit la Sur-Intendance, & la donna conjointement à Sancy & à Rosny.

En Octobre.

En Juin, & Juillet. Tandis que les Chefs & les Villes de la Ligue se pressoient de se rendre au Roi pour se mettre en paix, les païsans & communes des pays de la haute Guyenne se soûleverent & prirent les armes pour se défendre des pillages de la Noblesse, & des cruelles vexations des Receveurs des Tailles. On leur donna le sobriquet de TARD-ADVISEZ, & les Gentilshommes rejetterent aussi sur eux celui de CROQUANTS, dont ces païsans les avoient voulu charger, parce qu'en effet ils croquoient & devoroient les pauvres gens de la campagne. Leur premiere Assemblée se fit en Limosin: Chambret qui en étoit Gouverneur pour le Roi, les battit & les dissipa. Ceux d'Angoulmois qui se mirent en devoir de les imiter, furent aussi écartez par Massez Lieutenant de Roi en ce pays-là. Mais il ne fut

En Octobre.

pas

pas si facile d'appaiser ceux du Perigord. Un Notaire de village les convoqua la premiere fois dans la Forêt d'Abiac, à une lieuë de la ville de Limeil; Et ils firent ensuite plusieurs autres assemblées, où ils se trouverent jusqu'au nombre de quarante mille hommes. Le Marêchal de Matignon énerva leurs forces, en retirant d'avec eux ceux qui avoient porté les armes, desquels il fit des compagnies qu'il envoya en Languedoc; Et le Roy conjura cette tempête en leur accordant la remise des restes des tailles, qu'ils ne pouvoient payer. 1594.

Restoient la Bretagne & la Bourgogne, qui n'obéïssoient point au Roi. Ajoûtez-y une partie de la Provence, parce qu'il la croyoit plus mal entre les mains d'Espernon qu'en celles de la Ligue. Les habitans de Laval introduisirent le Marêchal d'Aumont dans leur ville; Lesonnet Gouverneur de Concarneaux traita avec lui; Talboüet peu aprés en fit autant pour Redon; Et lui se rendit maître de Morlaix par le moyen des Bourgeois, & du Château aprés un assez long siege. Il y avoit dans la Province cinq mille Espagnols commandez par un Dom Jean d'Aquila, & le Duc de Mercœur avoit trois mille bons hommes; de sorte que s'ils eussent pû s'accorder ensemble, ils eussent été plus forts que les Royalistes: mais la jalousie des deux nations, & les piques d'entre les deux Chefs les rendoient incompatibles. En Juin, Juillet & suiv.

Aquila refusa de joindre le Duc pour secourir ce Château; Le Duc lui rendit la pareille quand Aumont eut assiegé le Fort de Crodon, que les Espagnols avoient bâti avec une grande dépense sur la pointe de la Langue, qui divise le Golfe du Conquet, & y commande. Auparavant Quimpercorentin étant seulement investi, s'étoit rendu au Marêchal, & peu aprés la ville de S. Malo acheva son Traité; dans lequel ses Marchands

1594. firent bien voir qu'ils n'ignoroient pas leurs interêts & la politique.
En May, & suiv.

Pour la Provence, le Roi n'osoit pas ouvertement destituer Espernon, tant à cause des intelligences qu'il pouvoit contracter avec l'Espagne & la Savoye, qu'à cause de ses alliances avec le Marêchal de Boüillon, le Duc de la Tremoüille, & Ventadour, qui d'ailleurs étoient tous fort malcontens; & même avec le Connêtable de Montmorency; je l'appelle ainsi, car il en avoit receu l'épée dés l'année precedente. Il lui avoit donc seulement mandé de venir en Cour, pour faire droit reciproquement sur ses plaintes, & sur celles des Provençaux. Mais comme ce Duc avoit quatre mille hommes que le Connêtable lui avoit prêtez, & deux mille cinq cens qu'il avoit levez; il étoit rentré dans son fort, & tenoit à la gorge la ville d'Aix, le Comte de Carces, & le Parlement, exerçant cruellement ses vengeances sur tous ceux qui tomboient entre ses mains.

Lesdiguieres excité par leurs cris redoublez, quitta les affaires de Savoye pour les aller secourir. Il passa la riviere de Durance à Ourgon, & se retrancha à Sennas. Espernon vint bravement au devant, & le tâta par de grandes escarmouches: mais du reste il ne pût pas arrêter sa marche, parce que le Connêtable ne vouloit pas risquer ses troupes, & que même il les retira.

Ce Seigneur, qui par une longue suite de traverses étoient devenu tres-circonspect, trouva plus seur de se rendre mediateur, que partie dans une cause, où il étoit à craindre que le Roi ne se declarât. Il moyenna donc une tréve de trois mois: pendant lesquels le fort fut déposé entre les mains de Lafin, qui étoit un Negociateur perpetuel, mais homme sans foy. Lafin s'étoit chargé d'y mettre trois cens hommes de garnison pour le tenir en sequestre.

questre. Lesdiguieres trouva moyen de faire glisser parmi ces troupes grand nombre de Soldats qui étoient à lui; tellement que par ce moyen la place étoit en sa disposition. Estant donc un jour onziéme de Juillet, sorti d'Aix, comme pour se promener, il s'approche insensiblement du fort, & quand il est tout contre, il fait commandement au Capitaine de la part du Roi, de le lui remettre pour le raser. Dés qu'il parla la garnison lui ouvrit les portes malgré le Capitaine; Et tout à l'heure même il abandonna le Fort aux Provençaux, qui en moins de deux jours ruïnerent ces grands travaux, que l'armée d'Espernon avoit été plus d'un an à élever.

1594. En Juillet.

Cela fait, il s'en retourna en Dauphiné, parce qu'on y apprehendoit les grands préparatifs de guerre que faisoit le Duc de Savoye. Lesdiguieres lui avoit enlevé plusieurs petites places en son pays: Ce Prince les ayant toutes regagnées durant son absence, reprit encore Briqueras à sa veuë même, se servant fort utilement pour cette entreprise, des troupes du Milanois qui alloient faire la guerre en Bourgogne.

En Août.

Comme le Roi, aprés la prise de Noyon, étoit allé visiter sa frontiere de Champagne (c'étoit au mois de Novembre) il accorda la paix au Duc de Lorraine, qui la faisoit negocier il y avoit plus d'un an par Bassompierre. *Il promit à ce Duc de lui faire droit à lui & à ses enfans, de la succession de Catherine de Medicis leur grand'-mere; Sans préjudice de ce que le Duc pretendoit, tant de son chef que du leur, sur les Duchez de Bretagne & d'Anjou, & sur les Comtez de Provence, de Blois, & de Coucy. Il lui laissa Marsal en propre à lui & à ses successeurs, les villes de Dun & Stenay en échange de Jamets, lequel le Duc rendoit à la France. Et de plus il lui promit le Gouvernement de Toul & de Verdun pour l'un de ses*

En Novembre.

 fils,

1594. En Novembre. *fils, & au frere de ce fils qui lui survivroit.* Bassompierre eut en engagement la terre de Vaucouleurs pour une vieille dette de soixante-huit mille écus, & pour trente-six mille qu'il fournit comptant à l'Epargne.

Au même mois de Novembre le Traité du Duc de Guise fut pareillement conclu avec le Roi : lequel par ce moeyn retira aussi les villes de Champagne qui étoient encore dans le parti de la Ligue. Quelques mois auparavant ce jeune Prince n'ayant point de places considerables qui fussent absolument en sa disposition, s'étoit asseuré de Rheims par une action peu genereuse. Saint Pol, creature de son pere, & qui lui avoit sauvé la vie le jour de devant les barricades, maîtrisoit cette ville par le moyen d'un reduit qu'il avoit fait à la porte de Mars, & pretendoit bien avec cette piece & quelques autres qu'il tenoit, se faire confirmer le bâton de Marêchal par le Roi. Le Duc qui vouloit avoir sa dépoüille pour en faire son accommodement, lui fit un jour querelle sur le pavé de Rheims, & lui donna de l'épée dans le ventre. Par sa mort il devint maître de Rheims. Avec cela & avec les villes de Rocroy, Saint Dizier, & Ginville, il obtint un Traité tres-avantageux. Car on lui donna quatre cens mille écus d'argent, le Gouvernement de ces places, & de plus celui de la Provence. Ce dernier, non pas tant pour l'obliger que pour l'ôter à Espernon, & peut-être afin qu'ils se perdissent l'un l'autre.

La Bourgogne étoit jusques-là demeurée presque toute entiere au Duc de Mayenne ; elle commença aussi à lui échaper. Auxerre, Mascon, & Avalon, rompirent leurs liens : Dijon & Beaulne étoient sur le point de faire de même, lors qu'il y courut avec quelques compagnies de Cavalerie. Comme il eut reconnu qu'il ne pouvoit plus les retenir par affection, il y employa la rigueur & la force :

force : il fit dans Dijon couper la tête à Jacques 1594.
Vernes qui en étoit Maire, & au Capitaine Gau, En Novembre.
rasa tous les Faux-bourgs de Beaulne, y redoubla la garnison, & en mura toutes les portes, hormis une. De plus, afin de se conserver la Province, il persuada aux Espagnols de faire puissamment la guerre de ce côté-là.

La seule necessité le tenoit encore attaché à ces dangereux amis. Il sçavoit que le Duc de Feria & Diego d'Ibarra, lui imputoient à perfidie & à malice la décadence des affaires, laquelle pourtant ne se devoit imputer qu'à sa lenteur & à ses irresolutions; il sçavoit qu'ils le haissoient si cruellement, que lors qu'il etoit allé trouver l'Archiduc Ernest aprés le siege de Laon, ils avoient fait mettre en déliberation de lui couper la tête comme à un traître, & que le Conseil de l'Archiduc n'ayant pas voulu suivre cét avis, ils avoient essayé de se défaire de lui par le poison, ou par le poignard.

Aussi quelques-uns s'imaginerent que ce fut lui le premier, qui pour se venger des mauvais traitemens de cette nation, fit glisser par ses amis dans le Conseil du Roi, l'envie de leur declarer la guerre, & qu'il avoit conclu secretement son Traité avec lui. Quoi qu'il en soit, il se trouva une assez forte brigue dans le Conseil pour porter le Roi à cette rupture. Les Huguenots la desiroient par la haine qu'ils avoient toûjours eüe contre les Espagnols; Les Catholiques pour divertir les Huguenots de leurs broüilleries, en leur donnant ce contentement, & des emplois qu'il n'eut pas été à propos de leur confier en une autre occasion; Les bons François pour rallier ensemble tous les cœurs, réveiller en eux l'affection pour la patrie, & confondre tous les restes des factions & disputes de Religion dans l'ardeur de la querelle commune; Les

1594. En Novembre. Politiques enfin, pour faire une puiſſante revulſion au dehors du venin qui cauſoit le mal au dedans, & pour occuper les ennemis de l'Etat à éteindre le feu dans leurs maiſons, au lieu de l'entretenir en France comme ils faiſoient.

Il fut donc reſolu au Conſeil du Roi de porter la guerre dans leur païs; Et parce que l'Artois & le Hainault ſe trouvoient les plus expoſez aux ruïnes que cauſeroit la rupture d'entre les deux Couronnes, on jugea à propos d'écrire aux principales villes de ces Provinces; Que s'ils n'obtenoient du Roi d'Eſpagne qu'il retirât ſes troupes des terres de France, & s'ils ne ceſſoient de faire la guerre à ſes ſujets & aux Cambreſiens, leſquels il avoit pris ſous ſa protection, il leur feroit ſentir la peſanteur de ſes armes.

On tient que trois perſonnes principalement inſpirerent ce deſſein au Roi, Gabrielle d'Eſtrée ſa maîtreſſe, Balagny, & le Marêchal de Boüillon. Gabrielle afin de conquerir la Franche-Comté pour ſon fils Ceſar; Balagny afin de s'enrichir du butin de l'Artois & du Hainault; le Marêchal pour deux fins. L'une étoit, de donner moyen au Prince Maurice de Naſſau, dont depuis peu il avoit épouſé la ſœur nommée Elizabeth, d'établir ſa grandeur en affermiſſant la liberté des Provinces-Unies: l'autre de ſe maintenir lui-même dans la Seigneurie de Sedan. Car il faut ſçavoir que Charlotte de la Mark ſa femme, étant morte ſans enfans il y avoit quelques mois, il retenoit cette Principauté en vertu, diſoit-il, d'une donation teſtamentaire qu'elle lui en avoit faite, & de l'acquiſition des droits du Duc de Montpenſier.

Il ſe vantoit d'avoir des intelligences prêtes à joüer dans le Luxembourg; Balagny promettoit de faire grande brêche en Artois; & Sancy ſe faiſoit fort de porter les Suiſſes à conquerir la Franche-

Comté. Le Duc de Lorraine même offroit pour cette expedition, quatre mille hommes commandez par Tremblecour & Aussonville. En effet ils entrerent dans la Comté dés le commencement de l'année suivante: mais c'étoit contre son interêt & contre son intention. Aussi ne firent-ils que des courses fort ruïneuses aux peuples, sinon qu'ils prirent les petites villes de Vezou, Luxeu, & Joinville. 1594. En Decembre.

Le Roi s'étoit approché des frontieres d'Artois, s'imaginant d'y avoir quelque heureux succez: les rigueurs de l'hyver le ramenerent à Paris presque à une mort tragique. Car le même jour qu'il y arriva (c'étoit le vingt-septiéme de Decembre) à six heures du soir, comme il étoit dans la chambre de sa maitresse logée à l'Hôtel du Bouchage, & qu'il s'avançoit en s'inclinant un peu * pour embrasser Montigny, il receut un coup de couteau dans la levre d'embas qui lui rompit une dent.

* Cette civilité lui sauva la vie.

On prit tout sur l'heure un jeune homme qui se méloit dans la presse, & on connut à son visage éfaré qu'il avoit fait le coup. Il s'appelloit Jean Chastel, & étoit fils d'un Marchand Drapier demeurant devant la grande porte du Palais, âgé seulement de dix-neuf ans, mais esprit mélancholique. Il dit dans son interrogatoire; Qu'il s'étoit porté à faire ce crime, parce que se sentant chargé de pechez énormes & impardonnables, & s'imaginant ne pouvoir éviter les peines d'enfer, il avoit pensé les diminuer par cét attentat; Lequel il croyoit être une action meritoire, parce, disoit-il, que le Roi n'étant pas reconcilié à l'Eglise, ne pouvoit passer que pour un tyran. Il confessa aussi qu'il avoit fait son Cours au College de Clermont sous les Peres Jesuites, & qu'ils l'avoient souvent mené dans une chambre des meditations où l'Enfer étoit representé avec plusieurs figures épouventables.

1594. En Decembre. Sur cette déposition, on envoya faire perquisition dans le College de Clermont : on y trouva quelques libelles injurieux contre Henry III. & contre le Roi regnant dans la chambre de Jean Guignard un des Peres de la Societé, qui en étoit l'Auteur. Cette mauvaise rencontre jointe au souvenir de l'ardeur que quelques-uns de ces Peres avoient témoignée pour les interêts d'Espagne, à quelques maximes que leurs Predicateurs avoit debitées contre la seureté des Rois & contre les anciennes loix du Royaume, & à l'opinion qu'on avoit que par le moyen de leurs Colleges & des Confessions auriculaires, ils tournoient les esprits de la jeunesse, & les consciences timorées de quel côté il leur plaisoit, donna sujet au Parlement d'envelopper toute la Societé dans la punition du crime de quelques particuliers.

Ainsi par un même Arrêt, qui fut prononcé le vingt-neuviéme du mois, & executé aux flambeaux, elle condamna Jean Chastel *aux peines accoûtumées contre de semblables parricides, & ordenna que les Prêtres & Ecoliers du College de Clermont, & autres soy-disans de la Societé de* JESUS, *comme étant Corrupteurs de la jeunesse, Perturbateurs du repos public & ennemis du Roi & de l'Etat, vuideroient dans trois jours de leur Maison & College, & dans quinze de tout le Royaume, & que tous leurs biens seroient employez à des œuvres pies, selon la disposition du Parlement.*

Quelques autres Parlemens entrant dans le sentiment de celui de Paris, les bannirent par un pareil Arrêt : mais celui de Bordeaux & celui de Toulouse refuserent de s'y conformer ; de sorte qu'ils se maintinrent en Guyenne & en Languedoc jusqu'à leur rappel. Par un autre Arrêt, Jean Guignard ayant reconnu ses écrits diffamatoires, fut condamné à être pendu, non pour les avoir

faits,

faits, mais pour les avoir gardez. Par un autre, 1594.
le Pere Jean Gueret, sous lequel Chastel avoit fait son Cours en Philosophie, & le pere de ce mal-heureux parricide, furent bannis du Royaume, le premier à perpetuité, & le second pour neuf ans; Il fut aussi ordonné que sa maison seroit démolie, & en la place érigée une pyramide de pierre de taille qui en contiendroit les causes. Sur l'une des quatre faces étoit gravé l'Arrêt, & sur les trois autres diverses inscriptions Latines en prose & en vers, pour faire detester la memoire de cét horrible attentat, & la Doctrine qu'on accusoit de l'avoir causé.

EMPP. encore RODOLFE II. & MAHOMET III. fils d'Amurat, aprés avoir noyé dix de ses freres, il R. dix ans

Cependant le terme que le Roi avoit prefix aux Hennuyers & aux Artesiens étant expiré sans qu'ils lui eussent envoyé aucune réponse, il fit publier une Declaration pour dénoncer la guerre au Roi Philippe & à ses sujets. Il avint quelques semaines aprés que l'Archiduc Ernest Gouverneur des Pays-bas, mourut le vingt-uniéme de Fevrier, & que le Roi Philippe commit l'administration de ces Provinces à Pierre Henrique Gusman Comte de Fuentes, jusqu'à tant qu'il en eût autrement disposé.

1595. en Janvier.

En Decembre 1594. & en Janvier & suivans 1595.

Le Duc de Nemours s'étant sauvé du Château de Pierre-Encise, déguisé des habits de son valet, & portant le bassin de sa chaise percée, étoit monté à cheval, & avec ses amis & trois mille Suisses que le Duc de Savoye lui prêta, avoit repris plusieurs forts tout au tour de Lyon, avec lesquels il croyoit affamer cette grande ville. Mais le Connêtable de Montmorency qui amenoit mille maîtres, & quatre mille fantassins au Roi, ayant eu ordre de demeurer en ce pays-là, le resserra lui-même dans Vienne, si à l'étroit que ses Suisses s'ennuyant de partir se retirerent en Savoye auprés du Marquis de Trefort General de l'ar-

1595. En Janvier. mée du Duc. Ce Prince bien loin de le pouvoir ſecourir, fut contraint de laiſſer hyverner les troupes du Connêtable dans la Breſſe, où elles avoient pris Montluel.

Tandis que le Duc de Nemours étoit allé trouver le Connêtable de Caſtille, à deſſein de l'obliger à paſſer dans le Lyonnois, Diſimieu ſon plus intime confident, à qui il avoit commis la garde du Pipet, principal Château de Vienne, traita ſon accommodement le douziéme d'Avril, introduiſit les troupes du Connêtable dans la ville, & l'y appella pour recevoir le ſerment des Habitans. Nemours qui l'avoit cru ſon ami à toute épreuve, penſa perdre l'eſprit quand il ſçut cette nouvelle. Les gens enclins à croire le mal & à juger des actions par le mauvais motif, qui trop ſouvent eſt le vray, dirent que celui de Diſimieu avoit été l'interêt plûtôt que le devoir; & ſur ce pied ils aimerent mieux l'appeller traître à ſon ami que fidele à ſon Roi. Même quand Nemours fut tombé malade, ſoit de regret ou de quelqu'autre choſe, ils publierent qu'il lui avoit donné le boucon pour prévenir ſon reſſentiment.

En Avril.

Veritablement ce Prince ſe trouva atteint d'un mal fort étrange, & preſque ſemblable à celui du Roi Charles IX. il rendoit le ſang à gros boüillons par la bouche. Son grand courage réſiſta quelque temps à la violence de ce mal: mais quand il en fut tellement attenué qu'il ne pût plus ſe tenir ſur ſes pieds, il ſe fit porter dans ſon Château d'Anecy en Savoye; & là, ayant langui quelques mois dans un état qui tiroit les larmes des yeux de tous ceux qui le voyoient, il rendit le dernier ſoupir vers la mi-Juillet, âgé de vingthuit ans. Le Marquis de Saint Sorlin ſon frere lui ſucceda daus la Duché de Nemours & autres

autres terres, & peu aprés conclut son traité 1595.
avec le Roi.

Le Duc de Mayenne ne l'avoit pas assez aimé pour en avoir de la douleur : mais la décadence de ses affaires ne lui en donnoit que trop d'ailleurs. Au mois de Février les Habitans de Beaulne à qui le Roi avoit l'an precedent accordé une tréve de quatre mois, attaquerent la garnison que le Duc avoit renforcée, & appellerent à leur aide le Marêchal de Biron qui assiegeoit le Château de Monstier saint Jean là auprés. Ce Marêchal ayant forcé trois mille Soldats qui se défendoient encore dans la ville, mit le siege devant le Château. Il se rendit au bout d'un mois, ayant attendu en vain que le Duc de Mayenne joignît ses forces avec le Duc de Nemours pour le délivrer. En Février.

Les villes d'Autun & d'Aussonne ayant reconnu son extrême foiblesse se détacherent aussi de son parti : la premiere par la conduite de son Maire, la seconde par le traité que Seneçay fit avec le Roi ; qui lui en laissa le Gouvernement.

A l'exemple de Beaulne, les habitans de Dijon prirent les armes au commencement de May, & se trouvant trop foibles pour chasser la garnison du Duc, eurent aussi recours à Biron. Il gagna tous les quartiers de la Ville, & en assiegea en même temps le Château, & celui de Talan qui en étoit à un quart de lieuë, où le Vicomte de Tavanes s'étoit retiré. En May.

Le Connêtable de Castille (il se nommoit Fernand de Velasco) étoit descendu dans la Franche-Comté dés le mois d'Avril avec une armée de quinze mille hommes de pied & trois mille chevaux. Ce Marêchal apprehendoit qu'il ne lui tombât sur les bras avec toutes ses forces : le Connêtable de Montmorency avoit la même crainte, &

1595. tous deux pressoient fort le Roi de s'avancer de
En Juin. ces côtez-là. Enfin les caresses de sa Maîtresse l'y determinerent; Elle desiroit qu'il conquît la Franche-Comté pour son fils, auquel il en devoit donner la proprieté utile, mais la souveraineté honorifique aux Suisses, afin de les obliger à sa protection.

Il ne mena que fort peu de troupes avec lui, croyant que de celles de ces deux Generaux, & de celles des Lorrains commandées par d'Aussonville; il pourroit composer une armée fort considerable. Quant à la frontiere de Picardie, il s'en fioit aux troupes du Marêchal de Boüillon, du Comte de saint Pol, & de l'Admiral de Villars, leur recommandant sur tout la bonne intelligence, & d'unir quand il seroit de besoin toutes leurs forces ensemble; il en donnoit le Commandement general au Duc de Nevers quand elles seroient en corps. Pour le gros des affaires du Royaume, il établit un Conseil à Paris, dont il fit Chef le Prince de Conti. L'evénement montra, que l'ordre qu'il avoit apporté pour l'un & pour l'autre n'étoit pas bon; Car le Comte de Soissons jaloux qu'on lui eût preferé le Prince de Conti, fomentoit le levain des factions qui restoient encore dans Paris: d'ailleurs ceux qui composoient ce Conseil, aussi bien que les Chefs de guerre s'occupoient plûtôt à se contrepointer les uns les autres qu'à travailler à ses affaires.

Il étoit arrivé au mois de Mars de cette année
En Mars. 1595. que le Duc de Longueville avoit été tué par un étrange accident. Comme il faisoit faire une reveuë à Dourlens, un coup chargé à bale l'atteignit par la tête dont il mourut peu de jours aprés dans Amiens. Le jour avant qu'il expirât, sa femme accoucha d'un fils, que la France peut bien compter pour un des plus genereux Princes

& des

& des plus accomplis de son siecle. Le Roi fut son parrain, & lui donna son nom & le Gouvernement de la Province: mais en attendant qu'il fût en âge il en laissa la Commission au Comte de Saint Pol son oncle paternel. 1595. En Juin.

Le Connêtable de Castille ayant contraint les Lorrains d'abandonner tout ce qu'ils avoient pris en Franche-Comté, & Tremblecour qui s'étoit jetté dans Vesou, de capituler, se preparoit d'entrer dans la Duché de Bourgogne & avoit fait un Pont à Grai sur la riviere de Saone, outre celui de la Ville. Le Roi en ayant eu avis, resolut avec le Maréchal de Biron d'aller au devant de lui, seulement avec deux cens Maîtres & cinq cens arquebusiers à cheval, afin de retarder sa marche d'un jour ou deux, & pendant ce temps faire un retranchement qui separât le Château de Dijon d'avec la Ville, & dans lequel laissant mille Bourgeois, il pût aller combattre l'ennemi avec toute son armée à deux ou trois lieuës de Dijon. L'entreprise eût passé pour temeraire, si l'évenement ne l'eût justifiée.

Le dernier jour de Juin, lorsqu'il fut à Fontaine Françoise, qui est à mi-chemin de Dijon & de Grai, il découvrit toute l'armée ennemie qui descendoit de Saint Seine, & au même temps il se vit chargé par les troupes Françoises du Duc de Mayenne, qui étoient commandées par ce Duc & par Villars Houdan. Il eut là besoin de toute sa vertu: Biron ayant été rudement poussé, il soûtint le choc avec cent chevaux seulement, fit plusieurs charges de grand' force, & rembarra quatre ou cinq escadrons jusqu'auprés du gros du Duc de Mayenne. Il est certain neantmoins que s'il eût voulu plus avancer, il y eût laissé une partie de ses gens, son honneur, & peut-être sa personne.

1595. En Juin. Le Duc de Mayenne envoya par trois fois, & la quatriéme fut lui-même prier le Connêtable de marcher à une victoire certaine: mais comme il étoit aussi froid pour l'action que chaud en paroles, & qu'il s'imaginoit que le Duc lui vouloit apprendre son métier : il n'en branla point, & lui répondit avec une superbe gravité, qu'il sçavoit bien ce qu'il avoit à faire. Le jour même il se retira à Saint Sçine, & le lendemain à Grai, dont il refusa l'entrée aux François Ligueurs, & même à leurs blessez. Le Roi au contraire prit le soin de les faire panser, & envoya un saufconduit à Villars pour se faire apporter à Chalon.

Cette journée fut plus mémorable pour les merveilleux exploits du Roi que pour le nombre des combattans, ni pour celui des morts, car il n'en demeura pas 120. sur la place. Mais elle lui acquit encore plus d'avantage que de gloire; dautant que la froideur du Castillan, ses deffiances & son inhumanité envers les François acheverent de les détacher d'avec l'Espagne; Et le Roi leur tendit les bras de si bonne grace, qu'il en retira une bonne partie auprés de lui.

Le Duc de Mayenne ne sçachant comment se dépêtrer des artifices des Espagnols, pensoit à se retirer à Sommerive en Savoye, & delà envoyer demander seureté en Espagne pour y aller rendre compte de sa conduite au Roi Philippe, & se plaindre du mauvais procedé de ses Agents. Le Roi le voyant sur le bord du precipice, le fit assurer qu'il étoit prêt de le recevoir en ses bonnes graces, & de lui faire meilleur traitement qu'il ne pouvoit esperer des Espagnols. Il ajoûta à cela, qu'en attendant que l'on convînt des conditions de son traité, il pourroit demeurer dans Chalon, où il ne seroit point assiegé ni investi.

Avant que d'accepter ces offres, le Duc fit encore

core un grand & dernier effort envers le Connêtable pour le porter à secourir le Château de Dijon. Le Connêtable l'en ayant refusé, il prit congé de lui comme s'il eût voulu entreprendre ce secours avec ce qu'il avoit de troupes, & se retira dans Chalon. Delà, il fit rendre les Châteaux de Dijon & de Talan au Roi en revanche de sa courtoisie.

1595. En Juillet & Aoûc.

Durant que le Roi étoit encore à Dijon, il excita les parens de Charlote de la Tremoüille, veuve de Henry Prince de Condé, à lui presenter une Requête, qui demandoit; Que le procés de cette Princesse fût apporté au Parlement de Paris; Que toutes les procedures faites contre elle par les Juges de Saint Jean d'Angeli fussent cassées, Qu'on fit de nouvelles informations; Et que cependant elle fût mise en liberté à leur caution, à la charge de la representer dans quatre mois. Le Roi ayant enteriné leur Requête, envoya Jean de Vivonne Marquis de Pisani, en Saintonge, pour servir de Gouverneur au jeune Prince, & pour faire en sorte de l'amener lui & sa mere à la Cour: En cela il avoit double fin, l'une de s'assurer de la personne du petit Prince, dont les Huguenots eussent pû faire leur Chef, l'autre de le mettre entre lui & le Comte de Soissons; lequel le voyant sans enfans, se croyoit son presomptif heritier, & lui marchoit sur les talons.

Lors qu'il eut employé quelques semaines à pacifier la Bourgogne, à rêtablir le Parlement de Dijon qui avoit été interdit, & y rejoindre les Conseillers qui s'étoient transferez à Semur, il entra avec son armée dans la Franche-Comté, à dessein de combattre le Castillan, & s'il remportoit la Victoire, de conquerir cette Province. Il y demeura prés de trois semaines, pendant lesquelles il le harcela souvent pour le tirer hors de ses retran-

1595. tranchemens, battit ses troupes qui s'écartoient,
En Juillet. en deux ou trois rencontres, ravagea tout le pays,
& Août. & jetta si fort l'épouvente dans Besançon & dans toutes les autres Villes, qu'il les eût forcées de recevoir sa loi, si l'intercession des Suisses, & la contagion qui se mit dans ses troupes, ne lui eussent arraché cette conquête d'entre les mains.

Les Suisses émûs enfin par les cris des Comtois qui reclamoient leur protection en vertu des anciens traittez qu'il avoient avec les Cantons, & d'ailleurs considerant plus meurement, malgré les pratiques de ceux que les François avoient gagnez dans leurs Assemblées, quelle bride ce seroit à leur liberté qu'un si puissant voisin dans leurs frontieres, supplierent le Roi de retirer ses armes, & de laisser le pays dans la neutralité dont il avoit toûjours joüi. A leur intercession les Comtois joignirent quelque somme d'argent pour le défrai de son armée; d'ailleurs elle étoit si fortement attaquée par les maladies, qu'elle fut bien aise de se retirer avec le grand butin qu'elle avoit fait.

De Bourgogne le Roi fit un voyage à Lion avec sa Cour. Plusieurs raisons l'y menerent; Deux entre autres, le desir de traitter avec le Duc de Savoye, & la necessité qu'il avoit de donner ordre aux affaires de Daufiné & de Provence, où il y avoit quelques broüilleries entre les Gouverneurs & entre les Capitaines.

Pour le premier point il offrit une tréve au Savoyard, & ensuite même de lui ceder le Marquisat de Salusses pour son fils aîné. Il y eut pour cela plusieurs conferences au Pont de Beauvoisis entre les Agents des deux Souverains; Et le Duc sembloit ne se pas éloigner de la paix: mais la condition de l'hommage que le Roi proposoit pour le Marquisat, le rebuta. Pour

Pour le second point, il envoya le Duc de Guise dans le Gouvernement de Provence; il en donna la Lieutenance à Lesdiguieres, comme celle de Daufiné à Alfonse d'Ornane; le Prince de Conti en avoit le Gouvernement. Ainsi opposant un puissant ennemi au Duc d'Espernon, mettant un bon surveillant auprés du Duc de Guise, & ôtant à Lesdiguieres le trop grand pouvoir qu'il avoit en Daufiné, il crut avoir bien pourveu à le seureté de ces pays-là. 1595. En Septembre.

Dans ce même lieu du Pont de Beauvoisis, fut conclu le traitté de la reduction de Bois-Daufin, une tréve particuliere accordée au Duc de Mercœur pour la Bretagne, & une generale au Duc de Mayenne pour tous les restes du parti de la Ligue. Bois-Daufin tenoit les villes de Château-Gontier en Anjou, & de Sablé au Maine, avec quelques autres qui servoient comme d'avant-mur au Duc de Mercœur; Aussi le Roi le considera de sorte qu'il lui donna des conditions fort avantageuses, & par-dessus encore le bâton de Marêchal de France.

Le voisinage du Roi hâta aussi les plus hardis du Parlement de Toulouze de declarer au Duc de Joyeuse, que le Roi étant Catholique ils étoient obligez de le reconnoître. Et parce qu'il les empêchoit par force de rien resoudre publiquement sur ce sujet-là, ils se retirerent à Castel Sarasin. Peu de temps aprés le Roi les joignit avec ceux qui du commencement des troubles s'étoient transferez à Besiers, afin que tous ensemble ils agissent plus fortement pour son service. En Septembre, & Octobre.

Les villes de Carcassonne & de Narbonne, poussées du même esprit que ce Officiers, firent entendre la même chose au Duc, & mirent ses garnisons dehors; comme d'autre côté les approches du Marêchal de Matignon & d'Anne de

Le-

1595. Levis regagnerent la ville de Rodez, si bien que Joyeuse n'avoit plus de places importantes que Toulouse & Albi.

En Septembre, & Octobre.

Mais tandis que le Roi étoit occupé à une extrémité de son Royaume, les Espagnols lui firent recevoir trois sanglans échecs du côté de Picardie, sçavoir la mort de Humieres, la perte de Dourlens, & celle de Cambrai. Le Duc d'Aumale & Rosne en furent les principales causes. Tous deux étoient indignez de ce que le Roi les avoit méprisez, en refusant au premier le Gouvernement de Picardie, & au second le titre de Marêchal de France, lequel il avoit bien accordé à d'autres Ligueurs. La ville de Ham étoit au Duc d'Aumale, & il y avoit mis un Gouverneur nommé N. de Moüi Gomeron. Ce Gentilhomme étant mort, ses trois fils allerent à Bruxelles pour demander ce qui lui étoit dû; les Espagnols les retinrent tous prisonniers pour se faire livrer le Château de Ham. Dorvilliers leur frere uterin qui en avoit la garde en leur absence, n'y voulut point entendre, mais appella Humieres & la Noblesse de Picardie à son secours & leur donna passage par le fossé du Château pour attaquer les Espagnols qui étoient dans la ville. Humieres les chargeant vaillamment y fut tué, ses gens tout furieux de sa mort, redoublerent leurs attaques, & au bout de deux jours les forcerent, & les taillerent tous en pieces, sans vouloir donner quartier à pas un. Le Comte de Fuentes qui assiegeoit pour lors le Catelet, y accourut pour secourir cette garnison, mais il n'y pût être assez à temps. En vengeance de cét affront, il fit couper la tête devant Ham au fils aîné de Gomeron. (L'Archiduc Albert relâcha depuis les deux autres.) Cela fait il s'en retourna devant le Catelet, & il le receut à composition le vingt-quatriéme de Juin.

Les

Les regrets de la Noblesse pour la mort du brave Humieres, qui seul valoit une armée, & les cris des Picards, dont la frontiere étoit ouverte, donnerent sujet aux plus ardens du Parlement, qui se souvenoient de l'injure qu'ils avoient receuë du Duc d'Aumale, de lancer un Arrêt foudroyant contre ce Prince; *Le declarant criminel de leze-Majesté au premier Chef, & coupable du parricide de Henry III. & pour ces crimes le condamnant à être tiré tout vif à quatre chevaux, ses quartiers attachez aux quatre principales portes de Paris, s'il pouvoit être apprehendé, sinon en effigie, sa maison d'Anet rasée jusqu'aux fondemens, & ses bois coupez à hauteur de ceinture, ses biens confisquez, & ses enfans dégradez de Noblesse.* 1595. En Juin.

L'Arrêt donné, Achille de Harlay premier President, en fit surseoir l'execution durant quelques jours, en attendant des ordres plus exprés du Roi: mais le Conseiller Angenout en mena tant de bruit qu'il falut passer outre. On traîna donc son phantôme en Gréve, & on l'y écartela le vingt-quatriéme de Juillet. Le Roi fut bien fâché qu'on eût dérobé ce pardon à sa clemence, & que par là on eût engagé ce Prince & ce qu'il y avoit encore de François déterminez & opiniâtres, dans une haine irreconciliable contre la France. Et certes ils y firent de grandes playes, & peut-être qu'ils l'eussent mise fort en danger, s'ils eussent trouvé un Roi en Espagne qui n'eût pas été si caduc & si infirme qu'étoit Philippe. En Juillet.

Les Bourgeois de Cambray ne pouvoient plus supporter les orgueilleux & violens traitemens de Balagni, & ils n'avoient pas moins de mépris pour lui que de haine, depuis l'échec qu'il avoit receu devant Senlis. Rosne qui connoissoit leurs mécontentemens, & qui avoit de grandes intelligences dans la ville, donna conseil à Fuentes de l'as-

1591. siéger, mais de prendre Dourlens auparavant, a-
En Juillet. fin que les François n'y puſſent mener du ſecours en corps d'armée. Il y avoit peu de monde dans Dourlens: neantmoins il s'y jetta auſſi-tôt quinze cens hommes, tant Infanterie que Cavalerie; Et au même temps le Comte de Saint Pol, le Maréchal de Boüillon, & l'Admiral de Villars ſe joignirent enſemble pour le ſecourir.

Ils avoient plus de quatre mille hommes, & le Duc de Nevers n'étoit qu'à une journée d'eux avec ſeize cens autres: mais comme il n'y avoit point d'union entre ces Chefs, & qu'ils dédaignoient d'obeïr à ce Duc, ils ſe hâterent de tenter le ſecours de la place avant qu'il lés eût joints.

Fuentes encouragé par Roſne alla au devant d'eux; A l'abord le Marêchal fit une vigoureuſe charge, mais ayant du pire il ſe mit ſur la retraite, & l'Admiral qui demeuroit derriere pour la faire, s'engagea ſi avant parmi les ennemis, qu'ils l'envelopperent & le firent priſonnier avec quinze ou vingt Gentilshommes de marque, & taillerent toute ſon Infanterie en pieces. La bataille gagnée, ils le tuerent de ſang froid, lui & Seſſeval: car ils n'ont pas accoûtumé de pardonner à ceux qui aprés avoir été à leur paye portent les armes contre eux. Le Roi donna la Charge d'Admiral à Damville frere du Connêtable, & le Gouvernement du Havre au Chevalier d'Oiſe frere du mort; mais il remit la ville de Roüen en pleine liberté, ayant fait raſer le fort Sainte Catherine.

Si la jalouſie d'entre Boüillon & Villars cauſa cette perte, celle d'entre le Duc de Nevers & Boüillon en cauſa une bien plus ſanglante. Tandis que Nevers s'excuſoit de prendre le commandement, parce qu'on avoit mis les choſes en ſi mauvais état, qu'il n'y avoit point d'honneur à s'en mêler, qu'au contraire Boüillon s'efforçoit de

ɔur mettre ſa reputation à couvert 1595.
trui, & que dans ces deffiances ils
ırdiment autour de la place ſans
lre: il arriva huit jours aprés le
s aſſiegez qui ſe battoient bien,
ɔient mal faute d'avoir des Inge-
ent malheureuſement forcer.
; emporterent le Château par un
ı'ils donnerent à un baſtion, & fi-
ıage de la garniſon qui étoit de-
deſcendirent dans la ville, où ne
: reſiſtance, ils maſſacrerent tout,
mmes & les enfans que les gens
oldat forcené courant par les ruës
a revanche de Ham. Ils ne donne-
'à ſept ou huit, Haraucour Gou-
ille en étoit un. Le pavé fut cou-
le plus de trois cens Gentilshom-
: entrez dans la place, & de deux
ſonnes.
oyable quelle fut la joye des Eſpa-
éprouvé en cette occaſion qu'ils
: les François à force ouverte, eux
ıjours accoûtumé d'en être battus:
rehauſſa encore le cœur & la voix,
: mêmes jours-là, ils eurent nou-
as, que Mondragon, qui y com-
troupes en l'abſence de Fuentes,
Prince Maurice à lever le ſiege de
au pays d'Overiſſel, & qu'aprés
proché de lui, il ſe vantoit qu'il
reſte de ſa campagne inutile. Ain-
eurent établi Hernand * Teil-
o Gouverneur dans Dourlens,
tournoyé quelques jours ſur la
Picardie, & jetté un nouveau
.a Fere, ils marcherent vers
Cam-

* C'eſt le même nom que Ferdinand.

1595. Cambrai avec une pleine confiance qu'ils l'emporteroient.
En Juillet.

Pour consolation de ces pertes, le Roi apprit que ses affaires s'avançoient fort à Rome. Depuis que le Duc de Nevers en étoit parti mal satisfait, le Pape Clement, ayant eu avis qu'on renouvelloit en France le proposition d'y faire un Patriarche, relâcha un peu de sa rigueur; Et parce qu'il n'étoit plus guere recherché du Roi, il commença lui-même à le rechercher. Il écrivit au Cardinal de Gondi pour renoüer cette negociation, envoya le Jesuite Possevin à Lion pour en conferer avec le Connêtable & avec Bellievre, & ordonna aux Cardinaux Protecteurs des Chartreux, des Capucins, & des Minimes, de commander à ces Ordres qu'ils eussent à nommer le Roi dans leurs prieres, ce qu'ils n'avoient point encore fait. Les Huguenots & même les Politiques, étoient bien d'avis qu'on le rendît Postulant à son tour, & qu'on le fit courre aprés ce qu'il avoit rebuté; neanmoins à cause des grandes consequences, le Roi se resolut d'envoyer des Deputez à Rome, & de leur donner procuration expresse pour traiter des conditions de son absolution & la recevoir en son nom.

Il choisit pour cela Jacques Davy du Perron, & le joignit à Arnaud d'Ossat, encore alors simple Prêtre, mais homme de rare prudence & de grand merite, lequel negocioit en cette Cour-là il y avoit déja quelque temps. On disoit de ce dernier qu'il avoit le talent de s'insinuer dans les esprits les plus difficiles & de se faire écouter; & de l'autre, qu'il ne laissoit aucun moyen de répondre quand on l'écoutoit, si grandes étoient la rapidité & la force de ses raisons, qu'il ne persuadoit pas seulement, mais qu'il enlevoit.

Les

Les diverses affaires qui survinrent au Conseil du Roi, ayant arrêté le départ de du Perron quatre mois durant, la faction Espagnole eut beau jeu de faire croire au Pape qu'on se mocquoit de lui; Et lors que cét Agent fut arrivé contre ce qu'elle esperoit, elle employa toutes ses subtilitez, & fit valoir tant qu'elle pût le mauvais succez de Dourlens, pour empêcher que lui & d'Ossat, ne fussent receus à l'Audience. Puis quand ils y eurent été admis, ce qui fut vers la mi-Juillet, & qu'ensuite le Pape ayant pris les avis des Cardinaux en particulier, eut declaré en Consistoire que les deux tiers des voix alloient à accorder l'absolution au Roi, elle en fut reduite à faire naître des difficultez dans la forme, essayant tantôt de persuader qu'elle se devoit donner pardevant le Tribunal de l'Inquisition, tantôt d'y couler des termes qui flêtrissent le Roi, une autre fois d'y mettre quelque formalité, qui le soûmît lui & son Royaume à la Souveraineté temporelle du Pape. 1595. En Juillet.

Le Cour de Rome se laissa facilement flater à cette derniere visée, & employa tous ses artifices pour induire les Procureurs du Roi à déposer sa Couronne entre les mains de sa Sainteté, qui aprés l'absolution prononcée, l'eût remise sur la tête de l'un d'eux. Ils se démêlerent avec assez de peine de cette difficulté, mais on leur en suscita trois autres; l'une que le Pape se roidissoit à annuller l'absolution donnée par l'Archevêque de Bourges; l'autre qu'il vouloit que la ceremonie se fit en presence de tous les Cardinaux, & qu'il y usât de la baguette; la troisiéme, qu'en la donnant il employât ces termes: *Qu'il rehabilitoit le Roi pour la Royauté*, comme s'il en eût été suspendu par les excommunications des Papes, ses predecesseurs. En Juillet, & Août.

Ils

1595. Ils recevoient à toute heure des ordres exprés du Roi, de ne rien accorder au préjudice de sa dignité & de sa reputation: neantmoins ils passerent les deux premiers points pour gagner, disoient-ils, le dernier, qui étoit le plus important. Du Perron en fut fort blâmé en France, peut-être injustement; les Politiques lui reprocherent que pour meriter la faveur du Pape, il avoit soûmis son Roi à recevoir des coups de bâton par Procureur.

Au reste l'intercession de la Seigneurie de Venise, celle du Duc de Lorraine, & celle du Duc de Florence, les sollicitations des Cardinaux de Joyeuse & de Tolet, & les bons offices de Baronius, alors Confesseur du Pape, avancerent fort l'affaire. Tolet étoit Espagnol de naissance, neantmoins il agissoit en cela contre les interêts d'Espagne, parce qu'il vouloit meriter envers le Roi par ses services, le rappel des Peres Jesuites, de la Compagnie déquels il avoit été.

En Septembre. Quand on fut convenu de tous les articles, le saint Pere prit jour, au seiziéme de Septembre, pour donner publiquement cette absolution: Ce qu'il fit sur un échaffaut dressé au Parvis de l'Eglise saint Pierre, avec les ceremonies qui se lisent tout au long dans l'Histoire generale & dans les relations particulieres de ce temps-là.

Depuis ce jour-là il s'écoula un mois jusqu'à l'expedition des Bulles, soit qu'il voulût par ce retardement faire plus estimer & plus desirer la grace qu'il accordoit, soit qu'il fût bien-aise de donner temps au Duc de Mayenne & aux autres Chefs de la Ligue, d'achever leur accommodement.

Mais le Roi, aussi-tôt qu'il en eut receu nouvelles, ordonna qu'on eût à en rendre graces à Dieu par tout son Royaume, manda au Par-

le-

lement de lever les défenses qu'il avoit faites 1
d'envoyer à Rome, ordonna que les Concor- En
dats avec le saint Siege seroient exactement observez, & rechercha toutes les occasions de témoigner son obeïssance à l'Eglise Romaine, & sa reconnoissance au Pape.

Fuentes étoit devant Cambray, le Maréchal de Balagny ne s'étoit gueres preparé à le recevoir, & n'avoit que sept cens hommes de garnison. Le Duc de Nevers averti du besoin de la place, y envoya le Duc de Retelois son fils aîné avec quatre cens chevaux, qui perça heureusement au travers des assiegeants. Mais les peuples d'Artois & de Hainault pensant à se délivrer de l'oppression de Balagny, & l'Archevêque de Cambray étant poussé du desir, non tant d'être rétably dans son Siege Pastoral que dans les biens de cette Eglise dont Balagny lui empêchoit la joüissance, fortifierent l'armée des assiegeans de plus de huit mille hommes, contribuerent de grandes sommes de deniers, & y envoyerent de l'artillerie, des pionniers & de vivres.

Avec tout cela, elle n'avançoit pas beaucoup ses attaques, & comme les pluyes de l'Automne la fatiguoient fort, & que le Duc de Nevers étoit à Peronne qui formoit un corps considerable pour la harceler, elle eût sans doute levé le siege, si Rosne qui sçavoit la discorde d'entre les Chefs des troupes Françoi-ès, & qui connoissoit la mauvaise disposition 'es Bourgeois à l'égard de Balagny, n'eût as-:uré les Chefs qu'ils verroient bien-tôt éclo-: quelque chose de favorable. En effet les ambresiens offensez de ce que le Roi ne les a-'it pas voulu recevoir au nombre de ses su-s, car ils lui avoient envoyé des Deputez

1595. En Septembre. dés le commencement du siege pour l'en supplier, desesperez de ce qu'ils auroient toûjours à gemir sous un si fâcheux Maître qu'étoit Balagny, resolurent de secoüer le joug au plûtôt.

Dés qu'il y eut donc brêche faite, quoi que fort petite, ces habitans ayant attiré de leur côté deux cens Suisses de la Garnison, se barricaderent par toutes les ruës, se saisirent de la grande place, & coururent parlementer avec les assiegeants. Balagny n'osa paroître, sa femme vraye sœur du brave Bussy d'Amboise, descendit dans la place la pique à la main, & employa exhortations, prieres, promesses, & sermens, pour arrêter cette resolution. Vic leur remontroit aussi qu'au moins ils devoient pourvoir à leur seureté par un traitté en bonne forme, & prendre du temps pour y aviser. L'un ni l'autre n'y gagnerent rien: les auteurs de cette revolution presserent si fort les choses, que les habitans sur la simple parole des Espagnols s'en allerent leur ouvrir la porte. Ils offrirent même à Fuentes de charger les François qui étoient à la brêche: mais il ne put consentir à cette lâcheté, si bien qu'ils eurent le temps de se retirer dans la citadelle.

Elle étoit fort foible, le courage de ceux qui la defendoient extrémement abattu, & celui des Bourgeois & des Espagnols fort élevé par le bon succez. D'ailleurs il n'y avoit des vivres que pour dix ou douze jours; car les Espagnols connoissant l'humeur avare de la Dame de Balagny, comme le bled avoit été un peu cher en Juin & Juillet, ils avoient trouvé moyen de tirer tout ce qu'elle en avoit dans ses Greniers, en l'achetant au prix qu'elle y voulut mettre. La Ville fut investie avant qu'elle les pût remplir par la moisson: de sorte qu'il se trouva qu'en vendant ses

ses bleds elle avoit aussi vendu sa Souveraineté. 1595.
Lors que Vic eut reconnu le peu qu'il y en avoit En Octobre.
dans les magasins, il fut d'avis qu'on demandât une tréve; elle leur fut accordée pour vingt-quatre heures. Le Duc de Nevers cependant, n'ayant pû s'accorder avec Boüillon, & étant pressé par le peril où étoit son fils, manda aux assiegez qu'ils obtinssent la meilleure composition qu'ils pourroient. Ils la firent le 7. jour d'Octobre, pour sortir de la place deux jours aprés, & ils l'eurent en effet fort dangereuse.

La Dame de Balagny crut que mourir étoit quelque chose de moins fâcheux que de tomber dans le neant. Lors qu'elle vit donc que l'on traittoit, elle s'enferma dans une chambre, où la douleur & le desespoir lui crevant le cœur, elle expira quelques heures avant sa Souveraineté: Son mari ne fit pas de même, il souffrit cette cheute avec En Novembre.
une extrême insensibilité, & n'ayant plus rien à faire il emmena avec lui une belle fille de Cambrai pour se consoler & pour se divertir.

Une resistance plus longue de sept ou huit jours eût pû sauver cette Place. Le Roi averti du peril où elle étoit, partit en poste de Lion pour y venir donner ordre, mais il en apprit la reduction à Beauvais. Et là avec le déplaisir de cette perte, il falut qu'il souffrît les murmures de ses gens de guerre, qui disoient tout haut qu'elle étoit arrivée par sa faute, tandis que sa Maîtresse, pour ses interêts particuliers, l'avoit retenu à Lion. Sa mauvaise humeur se déchargea sur le Duc de Nevers. Dans un Conseil qui se tint pour deliberer ce qui étoit à faire aprés cette prise, il lui dit des paroles fort piquantes. Ce Duc en fut si vivement touché, que ce déplaisir joint à la douleur de ses blessures, qui s'étoient rouvertes par les fatigues de la Campagne, l'abattit au lit dans le

1595. Château de Nesle, & lui ôta la vie vers la my-Octobre.

Pour reparer la perte de Cambrai, le Roi employa les forces qu'il avoit amassées à reprendre la Fere, seule Place qui restât aux Espagnols en deçà de la riviere de Somme, & qu'ils ne pouvoient secourir que fort difficilement. Il la croyoit si peu munie de vivres, qu'il faisoit son compte de la reduire à la famine avant que les Espagnols pussent la rafraîchir & rassembler leurs troupes. Ce fut pour cela que du commencement il se contenta de la bloquer par deux grands forts qu'il bâtit au bout du Maresc. Tandis qu'on y travailloit, il fit un voyage à Monceaux pour visiter sa Maîtresse; Puis delà il revint au siege, amenant avec lui le Duc de Mayenne & quelques compagnies qu'il avoit.

1596. En Janvier. Ce Duc ayant été assez ferme, suivant la protestation qu'il avoit tant de fois reïterée, pour ne point faire son accommodement que le Roi ne fût converti & reconcilié à l'Eglise par l'autorité du saint Pere, se montra tout prêt de le reconnoître dés qu'il eut les nouvelles certaines de son absolution. Dans le Conseil du Roi, plusieurs étoient d'avis, puisqu'il avoit attendu si tard, de ne le point recevoir à aucun traitté: mais le Roi desiroit à quelque prix que ce fût, éteindre les restes de l'embrasement qui fumoient encore en divers lieux de son Royaume, particulierement en Provence & en Bretagne, & reparer les brêches que les Espagnols avoient faites à la Picardie. D'ailleurs il y avoit autrefois eu quelque amitié entre lui & le Duc; & il consideroit qu'il ne l'avoit jamais offensé personnellement, qu'au contraire il l'avoit toûjours traitté avec beaucoup de respect; Qu'il n'avoit point livré aucune place aux Espagnols; Que s'il le desesperoit, il s'uniroit inseparable-

rablement avec eux ; Et quel ... pas 15
à la France avec tant de braves qui le suivroient, si Rosne presque seul, lui avoit causé de si grandes pertes ?

Ces considerations l'obligerent à ne le point rejetter ; Et d'ailleurs les intrigues de sa Maîtresse le disposoient depuis plus d'un an, à lui accorder des conditions avantageuses. Cette Dame, outre son inclination genereuse qui la portoit à rendre office à tout le monde, cherchoit par tout à se faire des amis, tant parce qu'aspirant à devenir épouse legitime du Roi, elle en avoit besoin pour obtenir la dissolution du mariage de la Reine Marguerite, que parce qu'elle desiroit s'asseurer d'un support en cas que le Roi vînt à lui manquer. Or ne pouvant esperer aucune grace, ni des Princes du sang, ni des Huguenots, ni des Politiques, elle tâchoit de s'acquerir ce Duc, afin qu'il se devoüât entierement pour ses interêts.

Par cette voye il obtint les plus honorables conditions que jamais sujet ait euës de son Souverain, mais qui pourtant étoient fort mediocres en comparaison de celles qu'on lui avoit offertes quand on parti n'étoit pas encore defilé, & que traittant our tous les membres unis, il eût pû en demeu:r toûjours le Chef.

Dans son Edit datté à Folembrai du mois de janvier, le Roi parloit de lui en termes fort farables ; Il reconnoissoit que le zele de la Relion avoit été le motif de ses actions ; Il loüoit & moit l'affection qu'il avoit euë à conserver le yaume en son entier ; Et entr'autres articles, *accordoit un oubli de tout le passé ; Le déchart de tout maniement & prise de deniers ; Le ttoit lui & les siens dans tous leurs biens ; Deit qu'il n'y avoit aucune Charge contre les Prin- Princesses de sa Maison touchant la mort du* En Janvier.

En Janvier.

Lui promettoit d'entendre volontiers les demandes des [illegible] *seoir l'execution de l'Arrêt donné contre ce dernier; Lui laissoit Chalon sur Saone, Seure & Soissons pour Villes de seureté, & le Gouvernement de Chalon separé pour six ans & celui de Bourgogne, à son fils aîné; Se chargeoit de l'acquiter de trois cens cinquante mille écus, dont lui & ses amis s'étoient engagez pour faire la guerre; Comme aussi de toutes les dettes qu'il avoit contractées, tant en son nom que comme Chef du parti, envers les Suisses, Reistres, Lorrains & autres Etrangers, & s'obligeoit de les mettre au nombre de celles de la Couronne, & d'annuller toutes les obligations qu'il avoit faites pour ce regard.*

Avec cét Edit furent aussi expediez ceux du Duc de Joyeuse & du nouveau Duc de Nemours. Le Roi leur accorda quelques conditions particulieres, & au premier encore le bâton de Marêchal de France. Quelque temps aprés le Duc de Mayenne étant allé saluer le Roi à Monceaux, il fut receu de lui avec un accueil si obligeant, qu'il avoüa que c'étoit pour lors que ce bon & genereux Prince avoit achevé de le vaincre, & protesta que la vie lui manqueroit plûtôt que la fidelité & l'obeïssance.

Il ne restoit plus de toutes les têtes des factions que le Duc de Mercœur, les Duumvirs de Marseille, avec quelques petites Villes de Provence, & le Duc d'Espernon; lequel s'opiniâtrant à se maintenir dans le Gouvernement de ce païs-là, sembloit prêt d'entrer dans la Ligue quand les autres en sortoient. Je ne parlerai point des divers exploits qui s'étoient faits en Bretagne l'année precedente; sinon que les Royalistes assiegeant le Château de Camper prés de Rennes, le Marêchal d'Aumont leur General y fut tué. C'étoit un vail-

vaillant à toutes sortes d'épreuves, & un des plus 1598.
ardents & des plus fidelles serviteurs du Roi. Jean En Mars
de Beaumanoir Lavardin fut honoré de sa Charge & Avril.
de Marêchal. La dissipation de l'armée suivit la mort de son General : mais le Duc de Mercœur n'en tira aucun avantage, à cause de ses défiances qui le tenoient continuellement broüillé avec les Espagnols.

La Province ensuite receut quelque soulagement par des tréves de trois mois, qui furent souvent prolongées: mais aux Etats que saint Luc fit tenir à Rennes elle se laissa charger d'un fardeau très-pesant. C'étoit d'un impôt de six écus par tonneau sur tous les vins qu'on y apporte de dehors.

Durant les tréves, le Marquis de Belle-Isle étant entré dans le Mont Saint Michel pour le surprendre, y fut tué par un Capitaine de son parti même, qui s'appelloit Ker-Martin. Il pensoit qu'en portant les clefs de cette place au Roi, il auroit à ce prix là un bâton de Marêchal de France.

Depuis que les intentions du Roi furent si manifestes aux Provençaux, qu'ils n'en pouvoient plus douter, les provisions du Duc de Guise ayant été enregîtrées au Parlement, & fortifiées par un Arrêt foudroyant contre Espernon & tous ses adherans: ceux qui avoient suivi Espernon comme leur Gouverneur l'abandonnerent, & les autres qui étoient les plus attachez à ses interêts furent fort ébranlez. Se deffiant donc de tous, il changea quelques Gouverneurs, entr'autres Anchot de Mesplez qu'il tira de saint Tropez, l'une de ses meilleures places.

En effet Mesplez étoit l'homme du Roi, qui avoit des ordres non seulement pour le chasser de la Province, mais aussi pour empêcher sous main que Lesdiguieres n'y prît racine. Ce qu'il fit as-

1596. sez paroître quand Lesdiguieres ayant assiegé Sisteron, & étant sur le point de le forcer, il traitta avec le Gouverneur Ramefort, & se jetta dedans avec 300. hommes pour le défendre contre lui. Lesdiguieres reconnut bien que cette traverse lui venoit de plus haut : neantmoins il ne laissa pas de continuer ses services, qui, réüssissoient heureusement par tout : car il prit encore cinq ou six places sur les Espernonistes. Mais lors qu'il vit que ses progrez redoubloient les jalousies du Duc de Guise & des Provençaux, & qu'il n'avançoit rien en ce pays-là, ni pour ses propres affaires, ni pour celles du Roi, il s'en retourna en Daufiné sur quelque pretexte que la conjoncture lui presenta.

En Janvier. & Fevrier. Lors que le Duc de Guise fut demeuré Maitre de toutes les forces de la Province, il fit seul ce qu'il n'avoit pas voulu faire avec un compagnon, & acheva de pacifier la Province, travaillant en même temps à en chasser les Savoyards & le Duc d'Espernon, & à reduire la Ville de Marseille. Les Savoyards y tenoient encore deux places, Grace & Berre : il recouvra la premiere par le moyen de deux Capitaines qui tuerent celui qui y commandoit, & bloqua l'autre par des forts. Toutefois à quelque temps delà le Capitaine Alexandre Gouverneur de la derniere, ayant fait une grande sortie, tua tout ce qui étoit dans ces reduits & les rasa; de sorte qu'il conserva la place au Duc jusqu'au traitté de Vervin.

La reduction de Marseille étoit le coup le plus important; plusieurs desseins qu'on avoit tentez pour cela avoient avorté; la famine & les miseres avoient fort disposé le menu peuple à un changement : mais les Duümvirs Loüis d'Aix, & Charles de Casaux, s'en tenoient d'autant plus sur leurs gardes; Et comme ils avoient offensé tant de gens

gens par leurs violences, qu'ils ne pouvoient esperer aucune seureté parmy des esprits qui ont beaucoup de ressentiment, ils aimoient mieux traitter avec le Roi d'Espagne, qui leur promettoit des Duchez au Royaume de Naples, qu'avec leur Roi naturel. Ils avoient donc envoyé pour cela trois de leurs confidens à Madrid; Et cependant ils avoient obtenu de Jean André Dorie Prince de Melfe, un secours de douze cens hommes, qui leur fut amené sur quatre Galeres par son fils Charles, avec esperance d'un bien plus grand dans peu de jours. 1596. En Février.

Ce renfort n'empêcha point leur ruïne: elle provint de la cause dont ils la devoient le moins attendre, sçavoir d'un Bourgeois nommé Pierre Libertat, qui étoit un des plus intimes amis de Casaux, en sorte qu'il lui avoit confié la garde de la porte Royale. Cet homme, Corse d'origine, vaillant, hardi, & qui desiroit s'aggrandir par quelque action memorable, ayant de longue main dressé sa partie, traitta avec le Duc de Guise pour le recevoir dans la Ville, *moyennant qu'on lui donnât la Charge de Viguier, des Lettres d'ennoblissement pour lui & les siens, le Gouvernement de Nôtre-Dame de la Garde, & cinquante mille écus d'argent.*

Quand il eut ses seuretez, on prit le dix-septiéme de Fevrier pour l'execution. Ce jour-là le Duc de Guise s'approcha de la Ville à une demie lieuë, & mit en embuscade plus avancée quelques troupes commandées par Alamanon. Le matin Louïs d'Aix étant sorti par la porte Royale selon sa coûtume, avec quelques Arquebusiers, pour découvrir autour des murailles, Libertat qui y étoit en garde avec ses gens, leva le trébuchet & l'enferma dehors. Casaux étoit dans la Ville, & ne sçachant point qu'on eût joüé ce tour à Louïs d'Aix, venoit avec quelques-uns des siens vers

1596. cette porte à son ordinaire: Libertat va audevant, le charge & le tuë. Louïs d'Aix cependant rentre pardessus les murailles, s'étant fait tirer par une Corbeille avec une corde, ramasse bon nombre de ses amis, entr'autres les deux fils de Casaux, & avec eux il vient attaquer Libertat, & regagne la porte. Mais l'Avocat Bernard, que le Duc de Mayenne aprés son traitté avoit envoyé vers les Duumvirs pour leur persuader de se remettre dans l'obeïssance, sort dans la rue la pique à la main & le mouchoir au chapeau, avec cinq ou six notables Bourgeois, criant, *Vive le Roi*. En un quart d'heure il assemble prés de mille hommes; & au même temps Alamanon s'avance de dehors avec ses trois cens. A leur abord Louïs d'Aix perd courage, recule, & se sauve dans le fort saint Victor; les deux fils de Casaux se jettent dans celui de la Garde; les Espagnols sautent dans l'eau pour gagner leurs Galeres & prennent le large. Enfin le Duc de Guise est receu dans la Ville, & sa presence étonne tellement tous ceux qui s'étoient cantonnez dans les tours & dans les forts, qu'ils se remettent tous sur l'heure à sa discretion.

Ainsi cette grande Ville fut ramenée à l'obeïssance du Roi en moins de deux heures, sans aucune effusion de sang que celui de Casaux & de trois autres. Quant à Louïs d'Aix & aux fils de Casaux, le premier se sauva la nuit de son fort, craignant d'être livré par ses soldats, & les autres furent mis hors du leur, par le moyen d'un de leurs meilleurs amis, qui desiroit meriter son abolition à leurs dépens. Ils se retirerent tous à Genes; où ils acheverent leur miserable vie dans la pauvreté & dans le mépris.

En Fevrier.

Marseille reduite, le Duc de Guise tourna toutes ses forces contre le Duc d'Espernon. Comme celui

celui-ci venoit au secours de la Citadelle de S. Tropez, que Mesplez tenoit assiegée, il le chargea si impetueusement qu'il le força de repasser la riviere d'Argence; Ce qu'il fit avec tant de précipitation, que la plus grande partie de ses troupes y fut noyée ou assommée. 1596.

Aussi vains furent deux autres efforts qu'il fit pour secourir cette Citadelle par Mer, une fois par le moyen d'une galiote qu'il avoit, & une autre par celui de quatre galeres, qui entrant par le Golfe de Grimaud, mirent trois cens hommes à terre: Mesplez enfin força les assiegez de venir à capitulation. En Mars.

Sur ces entrefaites, Espernon pensa être emporté en l'air par la malicieuse invention d'un Paysan qui avoit opiniâtrement conjuré sa mort. Cet homme sçachant l'hôtellerie où il étoit logé à Brignoles, trouva moyen d'y mettre dans une sale au dessous de sa chambre, trois sacs de poudre, disant que c'étoit du bled qu'il vouloit vendre. Il y avoit dedans des ressorts de pistolets, au declin desquels il attacha une fisselle, qu'il noüa par l'autre bout à la corde dont il étoient liez. Quand il sçut qu'Espernon étoit à table qui dînoit, il alla querir un boulanger pour lui vendre ce bled, puis quand il l'eut amené dans le logis, il se déroba adroitement & gagna au pied. Cependant le Boulanger ayant ouvert un des sacs, mit le feu aux poudres, & se brûla avec ceux qui étoient en bas; Et neantmoins cette fougade n'endommagea point le Duc ni ses gens, à cause que la plus grande violence prit air par les fenêtres. En Mars & Avril.

Il connut alors que c'étoit en vain que son grand courage se roidissoit à vouloir demeurer dans un pays, où l'on employoit de si detestables inventions pour le perdre : tellement qu'il se resolut d'en sortir avec honneur; Et pour cela il eut re-

1596. cours à l'intercession du Connêtable, oncle de sa femme. Les progrez des Espagnols en Picardie, obligerent le Roi d'y déferer plus qu'il n'eût pas fait en un autre temps, & d'envoyer Roquelaure en Provence pour traitter cet accommodement. Espernon ayant conferé avec lui, accepta premierement une tréve le quatorziéme de Mars; puis ces conditions. *Qu'il seroit confirmé en toutes ses Charges & Gouvernemens; Qu'il auroit encore celui de Limosin pour joindre à ceux de Saintonge & de Perigord, & la survivance de tous pour son fils; De plus quelque somme d'argent, & assurance que ceux à qui il avoit donné des Gouvernemens de quelque place en Provence, y seroient maintenus.* Le traitté
En May. signé, il sortit de la Province le dixiéme de May: mais le souvenir des injures qu'il y avoit receuës ne sortit jamais de son cœur.

Le siege de la Fere ne fut du commencement qu'un blocus, tant à cause de l'incommodité de la saison, & du defaut d'artillerie, que de l'esperance que le Roi avoit conceuë de la reduire par la famine. Quand il connut qu'elle étoit bien plus munie qu'il n'avoit cru, il commença à la presser davantage.

Le Cardinal Archiduc Albert d'Aûtriche, nouvellement pourveu du Gouvernement des Pays-bas, desiroit égaler la gloire du Comte de Fuentes, qui en une Campagne avoit pris quatre places sur ces frontieres: il arma puissamment, & fit courir le bruit qu'il alloit secourir celle-là. Mais il ne le pouvoit faire sans le peril d'une bataille qui eût été trop grand pour lui, dautant qu'il manquoit de Cavalerie, & qu'avec cela il eût eu à essuyer les Garnisons de cinq ou six places, au travers desquelles il lui eût falu passer: Ces raisons firent qu'il se contenta d'y jetter cinq cens chevaux, qui portoient chacun un sac de bled

bled en croupe & un paquet de mêche à leur cou. 1596.
Cela fait il tourna du côté de la mer, & ayant fait En Avril.
mine d'assieger Monstreüil, il se rabattit tout d'un coup sur Calais, suivant le dessein que Rosne luy en avoit donné. Ce Capitaine l'avoit déja investi, & s'étoit saisi des forts de Nieullay & de Risban.

L'épouvante qui étoit dans la place, & les vents qui sembloient s'entendre avec les assiegeans, la firent perdre en peu de temps. François de S. Paul-Bidossan, Gentilhomme Gascon qui en étoit Gouverneur, avoit mal pourveu à sa défense, & étoit peu autorisé parmi les Bourgeois, & dans sa garnison. Ainsi, quand l'Archiduc à son arrivée eut forcé le Faux-bourg du Courgüet qui est le long du Havre, la frayeur saisit si fort les Habitans qu'ils parlerent de se rendre : mais ils presserent bien plus lors qu'ils virent la brêche faite à leurs remparts; Alors il n'y eut plus moyen de les retenir, il falut capituler le deuxiéme jour du siege, pour rendre la ville dans huit jours, & la Citadelle dans six autres, s'ils n'étoient point secourus.

Les huit premiers jours expirez, ils rendirent la ville, avec un tel étourdissement, qu'ils n'eurent pas la prévoyance de transporter aucune piece de canon dans le Château, où il n'y en avoit que trois de montées; Et les Bourgeois s'y retirerent en foule, au lieu de se tenir dans leurs maisons pour conserver leurs meubles, qui demeurerent à l'abandon.

Cependant les vents rejetterent bien loin le Comte de S. Pol, & le Comte de Belin son Lieutenant, qui s'étoient embarquez à S. Valery avec trois mille hommes. Ils ne repousserent pas moins rudement le Roi même, qui étant parti du siege de la Fere avec le Regiment des Gardes & cinq

1596. En Avril. cens chevaux, étoit venu monter sur la mer à Boulogne. Comme aussi ils se montrerent opiniâtrement contraires aux Hollandois; qui ayant lutté avec toute leur adresse contre les tempêtes, & demeuré quelques jours exposez au canon du Risban, furent enfin contraints de se retirer.

Le Roi avoit mis son unique esperance en la Reine d'Angleterre, & avoit envoyé vers elle Sancy, puis quelques jours aprés le Marêchal de Boüillon, pour lui demander une prompte assistance: mais son changement de Religion ayant presque tout à fait éteint l'affection de cette Princesse, & beaucoup diminué de son estime, elle ne lui vouloit plus donner de secours gratuit, & demandoit Calais, puis qu'aussi bien il l'alloit perdre. Ce procedé peu obligeant lui étoit un surcroît de chagrin & de déplaisir, il aimoit mieux que ses ennemis lui arrachassent cette place par force que de la ceder par lâcheté à ses amis. Sancy fit entendre cette resolution à la Reine, & lui représenta tant de choses, qu'il la disposa à faire partir son secours qui étoit de huit mille hommes, & tout prêt; Si bien que le Comte d'Essex qui le commandoit, se mit en mer avec les vents favorables. Mais tandis que l'on s'amusoit à resoudre les difficultez qu'il y avoit pour le lieu, & les conditions de sa descente, la Citadelle fut emportée.

L'Archiduc avoit accordé aux assiegez une tréve de six jours : pendant ce temps-là, Bertrand de Patras Campagnols, frere du Gouverneur de Boulogne, étant entré dans la Citadelle par le canal, durant la basse marée, avec deux cens cinquante hommes; la fit rompre. L'Archiduc irrité de cette infraction, attaqua incontinent la Citadelle, & par le Conseil de Rosne qui connoissoit les défauts de la place, mit en poudre la

cour-

courtine d'entre les bastions qui regardent le port; 1596.
puis dés le midi du jour même vingt-troisiéme d'Avril, il fit donner l'assaut. Les assiegez en soûtinrent deux, non sans grande perte; Bidossan fut tué au second. Aprés cela il étoit temps de se rendre: mais Campagnols, par un excez de bravoure, voulut en soûtenir un troisiéme. Ses gens ne seconderent pas sa resolution, ils lâcherent le pied, & jetterent les armes pour s'enfuir qui çà qui là. Ceux qui purent se refugier dans les Eglises, ou éviter la premiere furie eurent la vie sauve; tout le reste au nombre de plus de sept cens fut passé au fil de l'épée.

Il n'eût pas été bien difficile au Roi de faire perir les Espagnols de faim dans Calais, s'il eût été asseuré que les Anglois l'eussent servi fidellement: mais comme il n'avoit pas trop de sujet de se fier à eux, il retourna au siege de la Fere, ayant auparavant renforcé les garnisons d'Ardres, de Montreüil, & de Boulogne. La Fere eût encore pû durer long-temps par les formes ordinaires, n'eût été la consideration de Colas: le Roi d'Espagne avoit donné ordre à Osorio de ne pas attendre l'extrémité, de peur qu'il ne fût obligé de livrer cét homme là au Roi; Ainsi quoi qu'il n'eût rien à craindre de plus d'un mois, il fit sa capitulation le quinziéme de May, dans laquelle Colas signa *le Comte de la Fere*.

Mais cependant l'Archiduc sorti de Calais le troisiéme de May, pour faire sa derniere main, attaqua Ardres, petite place, mais tres-forte, & d'ailleurs considerable en ce qu'elle couvroit Calais. Le Comte de Belin & Montluc s'y étoient enfermez pour la défendre, & il y avoit quinze cens hommes dedans: neantmoins les horribles carnages de Dourlens & de Calais, avoient si fort épouventé ses Soldats, qu'ils ne se défendoient qu'en En May.

trem-

1596. tremblant. Il arriva encore par malheur que
En May. Montluc, auquel ils avoient quelque croyance, fut tué d'un coup de canon, & qu'aprés la basse ville fut emportée, & presque tous ceux qui étoient dedans assommez les uns sur les autres à l'entrée de la haute ville, parce que ceux qui la gardoient étant plus effrayez qu'eux, baisserent la herse, & les laisserent exposez à la furie des assiegeans. Ensuite, Rosne se mit à foudroyer avec grand bruit d'artillerie le bastion du festin où le Roi François avoit autrefois traité Henry VIII. Roi d'Angleterre: Ce qui causa une épouvente si horrible & si universelle, que les Soldats sautoient pardessus les murailles, ou alloient se cacher dans des caves. Belin extrémement effrayé lui-même, demanda composition, & rendit la place le vingt-uniéme de May. Mais l'ayant fait malgré le Gouverneur (il s'appelloit Isambert du Bois-Annebout) & sans en prendre l'avis des autres Capitaines, il courut grand risque à la Cour.

C'étoit la sixiéme * place que les Espagnols emportoient en un an sur la France, non tant par leur propre valeur que par celle de Rosne & d'environ une centaine de François desesperez, qui se croyant entierement exclus de la grace, s'efforçoient de se faire regretter par le Roi & considerer par les Espagnols. Or il arriva heureusement pour la France, que l'Archiduc à son retour en Flandres, étant allé assieger Hulst dans le pays de Vaes, Rosne y fut tué en un assaut; ce qui avint au mois
En Août. d'Août.

* Le Catelet, la Capelle, Dourlens, Cambray, Calais, & Ardres.

Tant de pertes coup sur coup, la frontiere ouverte par quatre ou cinq endroits, la mer fermée, les pillages des gens de guerre, la surcharge des tailles & des impôts, causoient une incroyable consternation dans l'esprit des peuples, réveilloient les factions de la Ligue, & favorisoient les

les menées des Grands. Ceux-ci prévoyant bien que le trop prompt rétablissement de la puissance Royale seroit l'aneantissement de la leur, subornerent le Duc de Montpensier Prince jeune & facile, pour lui faire proposer au Roi, Qu'il seroit bon de donner les Gouvernemens en proprieté à ceux qui les tenoient, afin de les obliger par là à contribuer de toutes leurs forces à la defense d'un Etat auquel ils auroient veritablement part. On peut bien s'imaginer que cét expedient ne plût guere au Roi: neantmoins il traita ce Prince de telle sorte, que se fâchant plûtôt contre ceux qui l'avoient engagé à porter cette parole, que contre lui, il le rendit confus, & lui fournit des raisons pour les confondre eux-mêmes, s'ils lui en reparloient jamais. 1596.

Les Huguenots ne lui donnoient pas de moindres inquietudes que les Grands de son Royaume: il ne pouvoit leur accorder l'Edit qu'ils demandoient qu'il n'offensât le Pape; Et eux pour se mettre en seureté, déliberoient de se choisir un protecteur, & d'établir un ordre entr'eux, qui certes eût formé comme un autre Etat dans le cœur de l'Etat. Depuis sa conversion ils le regardoient comme un Prince qui avoit interêt de les détruire: ils prenoient pour artifices étudiez toutes les raisons & toutes les excuses qu'il apportoit de ce qu'il ne pouvoit pas si tôt les satisfaire, & le souvenir du passé leur donnoit de justes craintes pour l'avenir. Aussi l'abandonnerent-ils au milieu du peril; Et ils tinrent plus de Synodes & d'assemblées en ces trois dernieres années, qu'ils n'avoient fait durant les trente-cinq precedentes. En Juillet & Août.

Le Roi travailloit alors à reünir tous les Protestans ses alliez dans une Ligue contre la Maison d'Austriche: ces mécontentemens des Huguenots jetterent bien de la froideur & de la défiance dans leur En Septembre & Octobre.

1596. leur esprit. Ainsi les Princes Allemands s'en excuserent tous, hormis le Comte Palatin & le Duc de Wirtemberg; lesquels encore ne donnerent que des paroles. Boüillon & Sancy eurent bien de la peine à y engager la Reine d'Angleterre; enfin elle la fit offensive & défensive : *Le Roi & elle s'obligeant reciproquement de s'envoyer quatre mille hommes dans leurs terres, s'ils y étoient attaquez, & de ne faire ni paix ni tréve avec l'Espagnol, sans le consentement l'un de l'autre.* Les Hollandois y entrerent aussi de fort grand cœur par un traitté du dernier d'Octobre, & promirent *de se mettre en campagne sur la frontiere d'Artois ou de Picardie, avec dix mille hommes de pied & quinze cens chevaux*, secours aussi important que necessaire.

En Juin, Juillet & suiv. L'armée du Roi étoit si fatiguée du siege de la Fere, qu'il fut obligé de l'envoyer rafraîchir dans les Provinces, reservant seulement quelques troupes, avec lesquelles le Maréchal de Biron fit trois differentes irruptions dans l'Artois. Il desola horriblement ce pays-là par le fer & par le feu, tant en revanche des cruels ravages que l'Archiduc avoit faits dans le Boulonois aprés la prise d'Ardres, que pour lui apprendre à faire dorênavant meilleure guerre.

Au mois de Juillet on découvrit au Ciel une Comete, dont la lumiere paroissoit quelquefois pâle & terne, quelquefois plus vive & plus claire. Elle avoit une longue queuë qu'elle étendoit vers l'Orient & le Midy.

Un autre prodige parut en France au commencement de l'année. François de la Ramée, jeune homme ainsi appellé du nom d'un Gentil-homme chez lequel il avoit été nourri en Poitou, se portoit pour legitime heritier de la Couronne. Il disoit qu'il étoit fils de Charles IX. & d'Elizabeth d'Austriche, & contoit que Catherine de Medicis

l'avoit

l'avoit dérobé au berceau, & l'avoit dépaysé, supposant qu'il étoit mort, afin de faire succeder son cher fils Henry III. Or étant passé, je ne sçay comment, de Poitou en Vermandois, il s'étoit logé chez un Paysan qui lui aidoit à joüer cette Comedie, & qui rendoit témoignage de quantité d'apparitions que ce jeune homme disoit avoir. Il y avoit beaucoup d'apparence que la piece étoit tramée & soûtenuë par quelques Grands du Royaume, peut-être qu'ils l'eussent poussée bien loin, & qu'ils en eussent fait un long embarras au Roi, si on n'en eût pas coupé le fil. Un Conseiller du Parlement, qui se trouva sur les lieux, ayant fait prendre ce prétendu Prince & son paranymphe, on les amena tous deux à Rheims; où ils furent condamnez, le premier au gibet, le second à assister au supplice. Le Parlement sur l'appel confirma la Sentence, & ajoûta que le corps de la Ramée seroit brûlé, & les cendres jettées au vent. Elle fut executée en Gréve le huitiéme jour de Mars; Et auparavant on obligea les condamnez de reconnoître publiquement leur imposture.

1596. En Mars.

Les plus pénibles occupations du Roi étoient de contenter les Catholiques zelez & la Cour de Rome; de trouver dequoi fournir aux dépenses de la guerre dans la misere où étoit son Royaume; & de remedier aux inconveniens que nous avons marquez. Pour satisfaire au premier point, il receut le Legat de sa Sainteté avec toute sorte d'affection & de reverence, & prit le soin de faire instruire le Prince de Condé dans la Religion Catholique. La mere de ce Prince ayant été justifiée au Parlement de Paris, suivit aussi la Religion de son fils comme elle en suivoit la fortune, & fit son abjuration à Roüen aux pieds du Legat. C'étoit Alexandre de Medicis Cardinal & Archevêque de Florence, Prelat qui étant venu en France avec un esprit

En Septembre & Octobre.

1596. esprit pacifique, se montroit aussi ennemi des faux zelez, qu'amateur de la paix & du bien de ce Royaume.

Pour les deux autres points, le Roi ne trouva pas de plus prompt moyen que de convoquer une grande Assemblée de tout son Etat : mais ce fut des notables seulement choisis d'entre les Grands, les Prelats, & les Officiers de justice & de finance : car celle des Etats generaux eût été longue ; Et d'ailleurs autant que les plus sages Politiques les ont autrefois aimez, autant les Princes des derniers temps les ont redoutez.

Celle-ci se tint dans la grande Sale de l'Abbaye de S. Oüin à Roüen ; le Roi en fit l'ouverture le quatriéme le Novembre par une harangue pathetique, courte & sentencieuse : dans laquelle on fut ravy d'entendre ces paroles, dignes certes d'un veritable Roi, quelque motif qui les lui mît à la bouche ; *Qu'il ne les avoit pas appellez pour les obliger de suivre aveuglément ses volontez, mais pour recevoir leurs Conseils, pour les croire, pour les suivre, bref pour se mettre en leur tutelle.* Le Chancelier y representa les necessitez urgentes des affaires, & demanda une prompte assistance. Les Deputez dresserent leurs cahiers pour la reformation de l'Etat ; Et dans cette occasion les Officiers de Robe & de finance, firent bien voir par le ton qu'ils prenoient, que leur puissance s'en alloit exceder celle de tous les autres ordres, comme elle a fait jusques à ces derniers temps.

En Novembre.

Il y fut composé plusieurs beaux Reglemens, & on nomma des Commissaires pour les faire observer, qui devoient demeurer jusqu'à une autre pareille assemblée, laquelle se feroit au bout de trois ans. Les ordres qui se donnent pour le bien public dans ces assemblées-là, s'en vont toûjours en fumée, il n'y a que les impositions, & ce qui est

En Decembre.

est à la foule du peuple, qui demeure. Ainsi les gens du Conseil du Roi s'imaginant que ces Commissaires étoient autant de Contrôleurs de leur autorité, éluderent bien-tôt tous leurs soins. mais ils n'oublierent pas de faire executer bien ponctuellement les moyens que l'Assemblée avoit consentis pour trouver de l'argent, sçavoir le reculement, ou pour mieux dire le retranchement des gages des Officiers pour une année, & l'imposition du sol pour livre sur toutes les Marchandises qui entreroient dans les Villes closes, excepté le bled. Le premier moyen apporta quelque secours present, mais le second produisit plus de difficultez & de troubles que d'argent.

La santé du Roi Philippe & son esprit même, n'avoient pas assez de vigueur pour suivre sa fortune, & pousser la prosperité de ses armes jusqu'où elle pouvoit aller dans la conjoncture d'alors. Comme il commençoit de tomber en langueur, il desiroit se mettre le reste de ses jours hors de l'inquietude des affaires, & d'ailleurs il avoit une passion de laisser au moins les Pays-bas à sa chere fille Isabelle Eugenie, n'ayant pû par la dépense de tant de millions, lui acquerir la Couronne de France. Il avoit donc écouté fort avidement les propositions d'accommodement que le Saint Pere lui faisoit, & avoit donné de longues & favorables Audiences au General des Cordeliers; on le nommoit Bonaventure de Calatagirone, qui l'étoit venu trouver de la part de sa Sainteté. Il l'avoit ensuite envoyé vers l'Archiduc Albert, lequel l'avoit fait passer en France, d'où il étoit retourné en Flandres. Si bien que le traitté étoit fort avancé, quand un coup des plus étonnans pour la France, l'interrompit, & rejetta ce Royaume dans un extrême peril.

1597. En Janvier, & suivans.

Le * Hernand Teillo Gouverneur de Dourlens, qui

* Le vulgaire l'appelloit Arnantel.

1597. qui dans un corps de Nain avoit plus qu'un courage de Geant, étant bien informé du mauvais ordre que tenoient les Habitans d'Amiens à la garde de leurs portes, (car ils ne vouloient point souffrir de garnison) forma une entreprise sur leur Ville, & l'ayant communiquée au Conseil de l'Ar-
En Mars. chiduc, obtint quatre mille hommes de ce Prince pour l'executer. Le dixiéme de Mars un peu avant neuf heures du matin, comme tout le peuple étoit au Sermon, seize soldats déguisez en Paysans, & commandez par un Capitaine nommé d'Ognane, entrent par la porte de Montrescut, les uns portant des noix, les autres des pommes, les autres conduisant un chariot chargé de paille. L'un des premiers laisse exprés tomber un sac de noix tout deslié pour amuser la Garde, & au même temps le Chariot s'avance sur le Pont de la seconde porte, & s'y arrête pour empêcher la herse de boucher l'entrée. Au signal ordonné, qui étoit un coup de pistolet, ces soldats se ruënt dans le corps de garde, renversent les rateliers, & chargent les hommes. Un gros de deux cens fantassins qui étoient cachez dans une Chapelle à deux cens pas delà, puis un second de mille autres, & aprés encore un de Cavalerie qui étoit à un quart de lieuë plus loin, accourent pour les seconder. Il n'y eut que sept ou huit hommes de la garde qui firent resistance, les autres fuyant éperduëment, porterent l'épouvante par toute la Ville; le Beffroy eut beau sonner, peu de gens se mirent en défense. Les Espagnols cependant, se saisirent des portes, des Eglises, des places, des remparts; Le Comte de Saint-Pol aussi épouventé que le peuple, au lieu de se retrancher à une porte, monta à cheval & se sauva à Corbie, criant qu'il alloit querir des troupes qui étoient logées à une demie lieuë delà. Hernand se voyant maître de la Ville, l'abandon-

na

na au pillage: tous les habitans furent dépouillez 1597.
jusqu'à la chemise, & mis à rançon, hormis ceux En Mars.
qui étoient de l'intelligence, ou qui avoient été des plus ardens Ligueurs.

Le Roi étoit au lit quand il receut une nouvelle si surprenante: il se leva promptement, & envoya querir deux ou trois de ses amis pour le consoler. Les plus asseurez croyoient la France en grand danger quand ils voyoient Paris devenu frontiere, à un bout le Duc de Mercœur, à l'autre le Duc de Savoye, au milieu le reste des vieilles factions qui essayoit de se renoüer, & les nouvelles cabales qui montroient la tête. Il n'y avoit qu'un remede, qui étoit de reconquerir promptement cette ville, mais l'entreprise paroissoit tres difficile; Et il étoit certain que si on la manquoit, l'affront redoubleroit le mal. Ainsi la plûpart des Chefs de guerre la dissuadoient; & il y en eut même qui voulurent faire enregîtrer leurs protestations au Parlement. Le Duc de Mayenne fut presque seul de l'avis contraire, & encouragea si bien le Roi, qu'il donna un petit corps de quatre mille hommes au Marêchal de Biron pour investir la ville du côté de l'Artois, & tenir toûjours les ennemis en échec. Quelques semaines aprés il resolut de partir lui-même, pour aller rassûrer les places de la frontiere, & donner ordre à tous les preparatifs du siege.

Les fâcheux restes d'une maladie que ses divertissemens lui avoient causée l'année precedente, le ramenerent des frontieres à Paris, & l'arrêterent prés de trois semaines dans sa chambre. On ne sçauroit s'empêcher de dire que pendant ce temps-là, les chagrins de son mal se joignant à ceux de ses affaires, firent presque succomber sa constance, & qu'ils lui tirerent de la bouche des plaintes plus confor-

1597. conformes à son malheur, que bienséantes à la grandeur de son courage ; Il fut même au Parlement demander assistance, en termes qui étoient, ce semble, au dessous de sa dignité.

Du reste, sa presence ne fut pas inutile à Paris pour hâter les levées d'hommes & d'argent. Les Provinces d'audeçà de la Loire se chargerent de lui entretenir six Regimens d'Infanterie; grand nombre de Noblesse se rendit auprés de lui pour le suivre; & parce qu'il y en avoit quelques-uns de casaniers, & plusieurs de mal-contents, le Parlement pour les tirer de leurs maisons, donna un Arrêt qui notoit d'infamie ceux qui ne monteroient pas à cheval en cette occasion.

Pour l'argent, Maximilian de Bethune Rosny y pourveut : il étoit demeuré seul Sur-Intendant des Finances, Sancy & Schomberg n'ayant pû compatir avec lui, avoient quitté la partie & repris les emplois de l'epée. On fit un fonds considerable des prêts volontaires, & de la creation de plusieurs Charges; les plus aisez de Paris se cottiserent eux-mêmes librement, tant par la crainte qu'ils eurent de rentrer dans les miseres de la guerre, que parce qu'on assigna leur remboursement sur l'amelioration des Gabelles, qui étoit un bon fonds. Il fut créé quatre Conseillers en chaque Parlement, autant de Maîtres des Comptes dans la Chambre de Paris, deux Tresoriers de France dans tous les Bureaux, deux Eleus dans toutes les Elections, un Triennal aux Tresoriers de l'Epargne, un aux Parties Casuelles, & ainsi de tous les Comptables.

En Avril. Ce dernier moyen étant extrémement à charge aux Finances du Roi, par consequent à son peuple, il se trouva quelques Conseillers au Parlement, plus dignes de l'ancienne Rome que d'un pays où l'amour du bien public passe pour une réverie,

verie, qui proposerent de faire contribuer tous les Officiers du Royaume, offrant genereusement de se taxer eux-mêmes les premiers, pour delivrer la France de ce fardeau à leurs dépens: mais le plus grand nombre ne fut pas le plus genereux, & l'interêt l'emporta hautement sur l'honneur. 1597.

Dés la fin de Mars Biron battoit la campagne du côté de Dourlens avec de la Cavalerie, pour empêcher que les Espagnols ne jettassent des munitions dans Amiens: Et quoi qu'il fût plus foible en hommes que ceux de la ville, il commença neantmoins la circonvallation au delà de la Somme. Elle fut de quarante mille toises de circuit, & flanquée de sept forts pentagones, avec un Pont sur la riviere au dessus du village de Longpré. Tout le mois d'Avril se passa à faire marcher des troupes, celui de May à faire leurs logemens dans les quartiers; Ainsi les approches ne commencerent que peu avant le mois de Juin. En Mars.

Ce fut vers ce temps-là que le Roi y arriva avec toute sa Cour & même avec sa maîtresse. Il l'avoit logée auprés de lui, mais il fut bien-tôt contraint d'éloigner ce scandale de la veuë des Soldats, non-seulement par leurs murmures qui venoient jusqu'à ses oreilles, mais aussi par les reproches du Maréchal de Biron; qui ne consideroit pas qu'il n'est rien de plus dangereux que de choquer le plaisir de son Souverain, & de prendre l'avantage de lui faire connoître sa foiblesse. En Juin.

Au bruit de la prise d'Amiens, les restes de la faction d'Espagne, voulurent se remuer dans Paris, où le Roi Philippe entretenoit toûjours un petit Conseil secret pour réchauffer ses partisans. Les plus ardents y firent donc quelques assemblées, pour aviser s'ils pourroient lui rendre quel-

1597. En May. que ſervice dans cette conjoncture: Mais un des leurs en ayant été découvrir une qui ſe faiſoit dans un Cabaret, il y en eut quelques-uns de branchez en Gréve; & leur mort ignominieuſe acheva de rompre cette dangereuſe liaiſon.

Dans cette conjoncture, la plûpart des Seigneurs deſeſperant du ſalut de la France, ou étant bien-aiſes d'avoir ſujet de faire comme s'ils en euſſent deſeſperé, il ſe tint une Aſſemblée de la Nobleſſe en Bretagne, en preſence même de Briſſac Lieutenant de Roi en ce pays-là, & du ſceu, à ce qu'on pretendoit, des Ducs de Montpenſier, de la Trimoüille, & de Boüillon: où l'on propoſa de faire un tiers parti, ſous le nom de *Bons-François*, & ſous la protection de la Reine d'Angleterre, comme ſi le Roi n'eût pas eu aſſez de force pour les défendre, ou qu'il eût manqué de ſoin & de courage. Mais les nouvelles qu'ils eurent que le ſiege d'Amiens alloit mieux qu'ils n'avoient cru, étoufferent cette propoſition, & diſſiperent l'aſſemblée.

On n'eſperoit pas autre choſe du Duc de Mercœur, ſinon que les tréves qui ne devoient durer que juſqu'à la fin de Mars, étant expirées, il feroit un grand effort pour enlever toute la Province: neantmoins les Agents du Roi ſçurent ſi bien le gouverner, qu'il les prolongea juſqu'à la fin de Juillet. En quoi il ſembla entendre mal ſon interêt, & donner ſujet de lui reprocher à lui-même ce qu'il avoit dit pluſieurs fois au Duc de Mayenne, *Que les occaſions ne lui avoient pas manqué; mais qu'il avoit ſouvent manqué aux occaſions.*

Pour le Duc de Savoye, Leſdiguieres non ſeulement lui tint tête, mais encore porta la guerre juſques dans ſon pays. Il entra dans la Morienne avec ſix mille hommes, donna la chaſſe à Dom

Sali-

alines General de la Cavalerie du Duc, prit saint 1597.
ean de Morienne, saint Michel, Aiguebelle, & En May.
lusieurs Châteaux. De son côté le Duc arma puissmment pour le chasser de ses terres; Et il y eut iverses rencontres entre eux, où la valeur de ce 'rince & l'experience de Lesdiguieres, balancent les succez tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, usqu'à la venuë de l'hyver, qui separa les deux rmées.

Les Princes d'Italie croyoient tellement la 'rance perduë par la perte d'Amiens, que le Duc e Florence eut la hardiesse d'en vouloir attraper juelque lambeau. Durant le plus grand feu de la .igue, Bausset craignant que les Espagnols, qui voient envie sur Marseille, ne se saisissent de 'Isle & Château d'If, dont il étoit Gouverneur, voit supplié ce Duc de lui envoyer quelques trou›es pour lui aider à les garder. Le Duc ne manjua pas cette occasion, il lui envoya cinq cens ıommes: toutefois Bausset garda toûjours le Châ:eau d'If, & ne les logea que dans les dehors, & ıu bas de l'Isle. Or un jour que son fils qu'il y ıvoit laissé en sa place, étoit allé à Marseille, ils se saisirent de ce Château, moitié par adresse, moitié par force, & en chasserent les François.

Ils protesterent d'abord, pour endormir les Marseillois, qu'ils le vouloient tenir au nom du Roi & le défendre contre ses ennemis; mais lors que le Duc de Guise eut bâti un fort dans l'Isle de Ratonneau, qui est proche de celle d'If, afin de couvrir Marseille & de les contre-carrer, ils declarerent ouvertement leur intention. Jean de Medicis frere du Duc de Florence, y étant arrivé avec cinq galeres, bâtit un fort dans l'Isle de Pommegue, qui est distante d'un mille des deux autres, prit les fregates que les Marseillois avoient chargées de vivres, pour avictuailler le fort de Ra-

1597. tonneau, & même fit entendre à du Vair qui l'
toit allé trouver, que ces Isles appartenoient
Duc son frere. En effet, si les affaires du Roi
se fussent pas remises, il eût expliqué ses prete
tions, & eût dit que la Duchesse sa femme y av
droit, comme étant de la Maison de Lorraine, c
croyoit en avoir sur la Provence.

En Juin. Les Huguenots depuis la conversion du Ro
faisoient comme bande à part, & songeoient
leurs propres interêts, parce qu'ils n'étoient pl
conjoints avec les siens. Ils n'avoient été occup
depuis deux ans qu'à tenir des assemblées poli
ques qui étoient composées de trois Deputez
chaque Province, sçavoir un Gentilhomme,
Ministre, & un Ancien. Ce fut premierement
Saumur, puis à Loudun, ensuite à Vendôm
delà derechef à Saumur, & finalement à Chât
leraud. De tous ces endroits ils avoient envo
des Deputez au Roi, le supplier de convertir
tréve que Henry III. leur avoit accordée, en u
paix irrevocable; Et il les avoit toûjours amu
de belles paroles, de diverses remises, & de p
sieurs difficultez, qu'il faisoit naitre lui-mêm

Quand ils eurent donc reconnu que plus il a
çoit ses affaires, moins il vouloit leur acco
de choses, que d'ailleurs il étoit parfaitement
avec le S. Pere, & qu'il combloit les Ligueu
caresses & de presens, ils s'imaginerent
venuë du Legat en France lui avoit fait pr
des desseins pour leur perte, & qu'il étoit
point de s'accommoder avec l'Espagne p
accabler. Cette apprehension & les suggesti
la Trimoüille & du Marêchal de Boüillon
serent deux ou trois fois leur faire prendre
mes: neantmoins les plus timides d'entr
voyoient, que lors qu'Amiens seroit pris
meureroient à la discretion du Roi, ne p

re ; au contraire, joignant leurs persua- 1597.
ux moyens qu'il employoit en même temps
;agner des Deputez dans leur assemblée,
:ent de telle sorte, qu'ils reduisirent les au-
.voir patience, & attendre l'Edit qu'il leur
ttoit.

:n trouva peu neantmoins qui se rangeas-
ıprés de lui au siege d'Amiens, les appre-
ns que les malicieux leur donnoient *d'une*
arthelemy de campagne, & le peu de consi- *C'est à dire qu'on ne les massacrât dans l'armée.
)n où ils croyoient être à la Cour, les retin-
hez eux. Au reste tout ce qui sembloit être
contraire au Roi le servit tres-utilement en
ıccasion : car Biron se surpassa lui-même;
ju'il n'eût plus d'affection pour lui, sa
: gloire le faisoit agir; les Ligueurs se
:rent d'être les Restaurateurs de l'Etat,
e ils avoient été les Défenseurs de la
on; Et la Reine d'Angleterre, quoyque
âtisfaite, lui envoya quatre mille bons
ıes.

avoit dans la place cinq mille hommes de
on, & plus de soixante pieces de canon
es sur les remparts : par le moyen de ces
les assiegez étoient à toute heure aux mains
les François, ruïnoient leurs travaux &
batteries, les arrêtoient à chaque pas, &
les faisoient souvent reculer, en sorte
e passa trois mois avant qu'ils en fussent au
Entre une infinité de sorties, il y en eut
;randes, dans la derniere desquelles il fut
ıq cens François & trente de leurs Officiers. En Juin, Juillet & Août.
;e des mines, dont on s'étoit peu servi en
: durant les guerres civiles, recommença
iege: les uns & les autres s'attaquoient in-
ıment par ces feux soûterrains; Et souvent
›ensoit faire joüer une, qui en sentoit crever

1597. une autre sous ses pieds, & se voyoit tout d'un coup enlever en l'air ou enfouïr en terre.

Les perpetuels combats de nuit & de jour, emporterent grand nombre des assiegez, les maladies en mirent encore plus sur la litiere, & leurs medicamens qui étoient vieux & gâtez, tuoient leurs blessez au lieu de les guerir. D'ailleurs ils avoient à se défendre au dedans contre les Habitans, dont ils avoient découvert une grande conspiration, qui devoit ouvrir une porte aux assiegeans: tellement que Hernand Teillo n'osoit plus faire de sorties qu'il ne mît des Corps de Garde à cheval dans les ruës. N'ayant donc plus de monde que ce qu'il lui en faloit pour soûtenir les assauts, il manda à l'Archiduc, l'état où il étoit, le conjurant de faire un effort pour sauver une place qui couvroit ses Pays-bas, & qui lui donnoit une si belle entrée en France.

En Août. L'Archiduc fut mal secondé en ce dessein par le Roi d'Espagne: mais étant assez excité par sa propre gloire, & ne se souciant pas de hazarder quelques Villes de son pays pour conserver une Conquête si importante, il assembla en diligence une armée de dix-huit mille hommes de pied & de quatre mille chevaux, & s'étant mis en marche accompagné du Duc d'Aumale & du vieux Comte Mansfeld qui se faisoit porter en chaise, envoya devant le Colonel Contreras avec 900. chevaux pour reconnoître. Il faisoit fort dangereux de mettre un parti de Cavalerie en campagne devant une armée où il y avoit prés de 7000. chevaux: aussi Contreras au partir de Dourlens, s'étant avancé jusqu'à Querieu à trois lieuës prés d'Amiens, fut vivement poussé. Il pensoit en cas de besoin, se sauver à Bapaume, mais il fut atteint par les Chevaux legers sur le ruisseau d'Encre, & chargé par le Roi même qui lui prit trois

Cor-

Cornettes, & mit tout le reste en déroute par 1597.
les bois, à la merci des Païsans qui sont sans misericorde.

Cet échec fut un mauvais presage pour l'entreprise de l'Archiduc; encore plus la mort de Hernand Teillo, qui sans doute l'eût bien secondé. Le troisiéme de Septembre, comme il étoit sur un ravelin prêt à faire une sortie, il fut tué d'une mousquetade qui l'atteignit dans le côté. Les assiegez d'un consentement unanime éleurent en sa place Hierôme Caraffe Marquis de Montenegre, & le reconnurent pour leur Gouverneur.

En Septembre.

Deux jours aprés François de l'Espinay S. Luc Gouverneur de Broüage, & Grand maître de l'Artillerie, eut un pareil sort. C'étoit un Seigneur qui avoit peu de pareils à la Cour en valeur, & pas un en generosité, en esprit, & en tous les agrémens de la conversation. Son Gouvernement passa à son fils: mais sa Charge de grand Maître à Antoine d'Etrée par la faveur de Gabrielle sa fille, à condition toutefois qu'il en prendroit recompense, & donneroit sa démission, quand il plairoit au Roi.

Le 15. du mois l'Archiduc partit de Dourlens en corps d'armée: mais comme il ne fit que trois lieuës les deux premieres journées, à cause que le Duc de Montpensier voltigeoit au devant de lui avec la Cavalerie Legere; le Roi s'imagina qu'il n'avoit pas dessein de rien entreprendre à force ouverte, mais seulement de tournoyer autour de son Camp pour jetter quelque rafraichissement dans la place par surprise; Si bien que le troisiéme jour il s'en alla le matin à une partie de chasse qu'il avoit faite. Or l'Archiduc, soit qu'il en fût averti, ou qu'il eût déja pris sa resolution, fit plus de chemin cette nuit-là & le matin que les deux autres jours, de sorte qu'un peu

1597. En Septembre. avant midi il parut sur une côte qui est à cinq cens pas au delà de Longpré. Son intention étoit de gagner ce poste, & ensuite de se rendre maître du Pont sur la Somme pour jetter 2500. hommes dans la Ville, lesquels il avoit choisis exprés, & mis sous la conduite de Charles de Longueval Comte de Buquoy.

A la veuë de cette grande armée, les goujats & les vivandiers de celle du Roi s'enfuyent éperduëment, les corps de Garde avancez sont abandonnez, les gens de pied se mettent en confusion & puis en déroute, le Connêtable ni les autres Chefs ne les peuvent rassurer, les Ducs de Montpensier & de Nevers se presentent en vain sur le bord des lignes pour couvrir le desordre qui étoit dans le Camp; l'effroy s'épandoit de plus en plus dans toutes les troupes. La Cavalerie Espagnole crioit déja *victoire*, & tous les soldats, *allons il faut donner*. Mais l'Archiduc ne sçut pas se servir d'une si belle occasion, il perdit plus de trois heures de temps à tenir Conseil. Cependant le Duc de Mayenne qui devinoit bien son dessein, fit marcher quelques vieux corps & six pieces de campagne du côté de Longpré, & le Roi revenant de la chasse remit l'asseurance & l'ordre dans ses troupes, quoi qu'avec beaucoup de peine.

A la fin l'Archiduc aprés avoir deliberé bien long-temps, s'ébranla pour descendre à Longpré. Comme ses troupes étoient à mi-côte, les six pieces d'artillerie se mirent à joüer, & donnoient tout au travers de ses gens si à propos, qu'elles emportoient des rangs tout entiers. Neantmoins ils n'avoient plus que la longueur de cinq ou six cens pas à essuyer cette fâcheuse tempête; aprés quoi ils n'eussent plus été en bute, & eussent facilement gagné le poste de Longpré & le

le Pont. Mais ce fracas inopiné lui troublant d'autant plus le jugement & la veuë, que ses espions l'avoient asseuré qu'il n'y avoit point de Canon en cét endroit-là, il leur commanda de regagner le haut pour se mettre à couvert; Ce qui les exposa bien plus long-temps aux coups de l'Artillerie, & lui coûta deux cens hommes au lieu de cinquante. Son Conseil trouva à propos que delà il allât se poster à S. Sauveur, qui est à un quart de lieuë plus à gauche sur le bord de la riviere.

1597. En Septembre.

La nuit se passa en continuelles alarmes. Cependant le Duc de Mayenne, de peur de retomber au même peril que le jour precedent, fit fortifier en diligence les avenuës de Longpré. Cette prévoyance étoit tres-necessaire: car le lendemain l'Archiduc dressa un Pont vis à vis saint Sauveur, & en un même temps se mit en devoir d'y faire passer des troupes, & d'attaquer encore Longpré. Mais il trouva les François si bien preparez à le recevoir en tous ces endroits, qu'il n'osa pas s'engager davantage. Dés le jour même il songea à sa retraite; & le soir alla camper à Vignancour. Encore n'y demeura-t'il que quatre ou cinq heures; Car ayant vû que le Roi l'avoit suivi avec toute son armée, hormis quatre mille hommes qu'il avoit laissez dans les tranchées, & que le poste n'étoit pas tenable, il en délogea un peu aprés minuit. Si le Roi en eût été cru, il ne l'eût pas laissé retirer sans bataille; Il y avoit quelque apparence qu'il l'eût gagnée sur des troupes ébranlées par la confusion de la retraite, & sans doute que la conquête des Pays-bas eût été le fruit de cette victoire. Toutefois ses Capitaines considerant que le sort des armes est fort journalier, & que le Royaume de France eût periclité en sa personne, parce qu'en l'état où étoient les choses, la succession eût été

1597. En Septembre. fort contentieuse, retinrent son ardeur & le ramenerent au siege.

L'Archiduc rentré dans l'Artois occupa ses troupes à prendre Monthulin qui incommodoit Ardres, puis les licentia & se retira dans Arras. Il y tomba malade, de chagrin, à ce qu'on disoit, d'avoir si mal reüssi dans son entreprise d'Amiens, & d'avoir appris que durant son absence le Prince Maurice lui avoit enlevé sept ou huit places le long des rivieres du Rhin, & dans le pays d'Over-Issel.

Le jour même qu'il s'éloigna, sçavoir le dixneuviéme de Septembre, les assiegez ayant été sommez, ne jugerent pas à propos de s'opiniâtrer davantage à une défense, qui eût pû encore être longue, mais eût été inutile & fort dangereuse pour eux. Ils capitulerent donc aux meilleures conditions que l'on ait accoûtumé d'accorder en pareille occasion. *Ils promirent de se rendre dans six jours, si dans ce temps-là ils n'étoient secourus; On leur permit d'en donner avis à l'Archiduc, & ils baillerent des ôtages pour seureté de leur parole.* Ce terme expiré ils rendirent la ville dés le matin du vingt-cinquiéme du mois; Le Connêtable la receut au nom du Roi, & ils en sortirent sur les dix heures du même jour, emmenant dans leur bagage trois cens blessez, & mille femmes, dont il y en avoit quatre cens de la ville.

Le Roi étant à cheval à la tête de son armée, permit avec grande courtoisie, à Montenegre & à leurs autres Capitaines de lui venir embrasser les genoux. Le soir il fit son entrée dans la ville, & en donna le Gouvernement à Dominique de Vic; qui n'y ayant trouvé pour lors que huit cens Habitans, la repeupla dans deux ans de plus de quatre mille, & obtint du Roi le rétablissement de leurs

leurs Privileges; mais il ne pût empêcher qu'on n'élevât sur leur tête une Citadelle, qui fait encore gemir les petits-fils de la negligence de leurs grands-peres. 1597. En Octobre & Novembre.

Le Roi lui-même porta les nouvelles de la prise d'Amiens à l'Archiduc qui étoit dans Arras, & y alla pour le visiter avec toute son armée, & le salüer de quelques volées de canon; Puis comme il vit que rien ne l'ébranloit, il rebroussa vers Dourlens & le fit investir. Mais les pluyes, les bouës, la disette de vivres, les trop longues fatigues, & les maladies que toutes ces incommoditez engendrent; le contraignirent de décamper avant la fin du mois d'Octobre avec beaucoup de dommage & quelque honte.

Sur la fin de cette année la Duché de Ferrare, faute d'hoirs mâles, retourna au saint Siege par la mort du Duc Alfonse II. le dernier légitime des Princes du nom d'Est, & fils d'Hercule II. & de Madame Renée de France. Ferrare étoit du nombre de ces terres que la Comtesse Mathilde, fille & héritiere de l'aînée de la Maison d'Est, donna au S. Siege pour l'amour du Pape Gregoire VII. vers l'an 1077. *Depuis ce temps-là, les descendans mâles des autres freres, portant titre de Marquis d'Est, en avoient toûjours joüi, non plus comme proprietaires, mais seulement comme Vicaires du S. Siege, jusqu'à l'an* 1471. *que le Pape Paul II. l'érigea en Duché, & en investit Borso; auquel l'Empereur Frederic III. avoit aussi donné Modene & Rege avec pareil titre.* En Octobre & suivans.

Or le Duc Alfonse II. se voyant sans enfans mâles, avoit fait plusieurs tentatives envers les Papes & l'Empereur, pour obtenir le transport de ses Duchez à Cesar d'Est qui étoit son parent. La Cour de Rome ne tenoit pas que ce Cesar fût habile à succeder, parce que son pere, qui étoit un

1597. *Alfonse, ne passoit que pour fils naturel du Duc Alfonse I. du nom. Ainsi de ce côté-là il ne sçut jamais rien impetrer : mais il donna de si grandes sommes à l'Empereur Rodolfe, qu'il lui accorda le transport de la Duché de Modene & Rege, de la Principauté de Carpy, & de quelques autres terres mouvantes de l'Empire. Il se promettoit qu'avec cela, avec les riches meubles, & avec les bons amis qu'il lui laisseroit, il pourroit se maintenir par force dans la Duché de Ferrare. En effet, quand il fut mort, ce qui arriva le vingt-septiéme d'Octobre, Cesar se croyant appuyé des Venitiens & de l'Espagnol même, se mit en possession, & d'abord tint ferme contre les excommunications du Pape Clement, & contre son armée, qui étoit commandée par le Cardinal Aldobrandin, Legat & neveu de sa Sainteté. Mais quand il apprit que le Roi de France, ce qu'il n'eût jamais cru, prenoit l'affirmative pour le Pape, & que la crainte de cette grande puissance refroidissoit les Alliez & épouventoit les Ferrarois, il baissa la lance, & fit son accommodement sur la fin de Decembre.* Par le Traité, il remit la Duché de Ferrare au Pape; Qui lui laissa les biens allodiaux que la Maison d'Est y avoit possedez & lui accorda que lui & les Ducs ses descendans, auroient à Rome le même rang & les mêmes prérogatives que les Ducs de Ferrare y avoient euës.

En Novembre. En France la ville de Paris honora la victoire de son Roi par une triomphante entrée qu'elle lui fit. Il passa tout l'hyver dans son Louvre à écouter les propositions de la paix, dressant néanmoins ses préparatifs pour la guerre, à employer ses intelligences pour désunir les Huguenots, & sur tout à regler & ameliorer ses finances. Quant à la paix, comme il étoit devant Dourlens, Villeroy de sa part, & Jean Richardot de

celle

celle de l'Archiduc, s'aboucherent sur les frontieres de Picardie & d'Artois, & convinrent ensemble que les Rois envoyeroient leurs Deputez à Vervin, où le Legat du saint Pere devoit se trouver en qualité de médiateur.

Tous deux y étoient également portez par diverses considerations, Henry IV. aprés tant de fatigues & de peines, desiroit ardemment joüir du repos, & apprehendoit que dans la continuation de la guerre la fortune ne fît un autre coup pareil à la prise d'Amiens, & qu'il n'éclatât quelque faction au dedans de son Royaume de la part des Grands, ou des Huguenots, ou de sa Maison même, parce qu'il n'avoit point d'enfans. Pour le Roi Philippe, il se sentoit moribond, & voyoit que son fils étoit foible & sans experience; Ainsi ils étoient resolus d'y proceder avec plus de sincerité qu'on n'a accoûtumé d'en apporter en de pareilles occasions. 1598. En Janvier.

Le Roi nomma pour cét effet Pompone de Belliévre, & Nicolas Bruslard de Sillery, tous deux Conseillers d'Etat, & le dernier aussi President au Parlement. Le Roi d'Espagne avoit donné pouvoir à l'Archiduc de choisir des Députez; Et il l'avoit ainsi fait, afin que s'ils étoient obligez de ceder le pas à ceux de France, la honte en fût moindre pour lui. L'Archiduc nomma donc Jean Richardot President du Conseil du Roi Catholique aux Pays-bas, Jean-Baptiste Tassis Chevalier de l'Ordre de S. Jacques, & Loüis Verreiken Audiencier, premier Secretaire & Tresorier du Conseil d'Etat.

Ceux de France arriverent à Vervin le septiéme de Fevrier, ceux d'Espagne peu de jours aprés. Les François, comme étant chez eux, les allerent visiter les premiers, mais ne voulurent pas étendre leur civilité, jusqu'à leur donner le pre- En Fevrier.

1598. En Février. mier rang dans la séance. C'étoit un grand different qui se présentoit dés l'entree: le Legat trouva un expedient pour l'accommoder. Il prit le haut bout, comme il lui appartenoit, mit son Nonce à sa droite, & donna le choix aux François ou de s'asseoir au dessous du Nonce, ou de se mettre vis à vis. Ils choisirent le second, & laisserent l'autre aux Espagnols. Par ce moyen tous furent contens; ceux-ci se vantant d'avoir la main droite, & les François d'avoir la place la plus proche du Legat; outre que celui, à qui on donne le choix, a l'avantage.

Ils convinrent d'abord d'une cessation d'armes à quatre lieuës aux environs de Vervin, & de sauf-conduits pour leurs Courriers qui iroient à Paris & à Bruxelles. Le Roi s'étoit expliqué qu'il ne pouvoit traiter, si on ne remettoit les choses au même état qu'elles avoient été mises par le Traité de Cateau en Cambresis l'an 1559. & si on n'y comprenoit ses Alliez. Les Deputez de l'Archiduc demeurerent d'accord du premier point: mais n'ayant pas de pouvoir exprés pour le second, il falut dépêcher en Espagne pour cela. On leur en envoya un apparent, mais avec des ordres secrets, qui leur enjoignoient de n'y point comprendre les rebelles des Provinces-Unies, qu'ils pretendoient être toûjours leurs sujets, ou bien en échange d'y faire comprendre de leur part le Duc de Mercœur; car il n'étoit pas plus rebelle, disoient-ils, que ces Provinces, comme aussi le Duc de Savoye, sans qu'il fût obligé de rendre le Marquisat de Salusses.

C'étoient deux grandes difficultez: il y en avoit encore deux autres: l'une pour la maniere & le temps de restituer les places, & l'autre sur l'affaire de Cambray: car les François demandoient qu'on le remît en neutralité, & que l'on abattît

la

là Citadelle, & les Espagnols s'opiniâtroient à la retenir, parce, disoient-ils, qu'ils l'avoient conquis sur un usurpateur.

Mais pour les deux premieres, la bonne fortune du Roi & le fidelle service de ses Capitaines les surmonterent. Le Duc de Savoye au commencement de Fevrier, s'étoit remis en campagne avec une armée considerable, ayant pour son Lieutenant Albigni, qui depuis peu étoit passé à son service. Avec ces forces il reprit Aiguebelle, & puis assiegea Charbonnieres, place élevée sur un haut rocher à l'entrée du passage qui va de Chamberi à S. Jean de Morienne. Lesdiguieres envoya Crequi avec douze cens hommes, au secours; le Duc l'ayant laissé venir, l'enveloppa si adroitement dans les détroits des montagnes, lui & tous ses gens, qu'il en défit une partie, & contraignit le reste & leur Chef même de poser les armes & de se rendre, aprés qu'ils eurent passé la nuit dans les neiges.

Cét échec avoit porté une telle épouvante dans le Dauphiné & dans le Lionnois, où il n'y avoit pour lors aucunes forces, que le Duc en avoit conceu de nouveaux desseins sur ces Provinces. Lesdiguieres même feignit d'être étourdi d'un si grand coup, & peut-être qu'il l'étoit : mais ce ·ieux * Renard ayant repris ses sens, executa un essein qui arrêta toutes les conquêtes du Duc. Ce ıt la prise du fort de Barraux; Il l'attaqua la nuit ı treiziéme de Mars au clair de la Lune, & l'em-·rta de vive force en moins de deux heures, ·oi que la garnison fût avertie de son entrepri- & qu'elle l'attendit la mêche sur le serpen- En Mars.

* Le Duc de Savoye l'appelloit ainsi.

.a reputation de ce coup étant fort grande, i que l'importance de la place ne le fût pas, ıbassadeur de Savoye ne parla plus si haut à Ver-

1598. En Mars. Vervin. Il tenoit pourtant toûjours ferme pour le Marquisat : mais les Espagnols ne le soûtinrent pas comme ils eussent dû soûtenir le gendre de leur maître, & l'obligerent même de relâcher. Ainsi quant à ce qui le touchoit, on demeura d'accord, *Que le Pape seroit le seul Juge des differends du Duc avec le Roi ; Que sa Sainteté les decideroit dans un an ; Que si elle mouroit avant ce temps-là, il y auroit aprés sa mort trois mois de tréve, durant lesquels les parties conviendroient d'autres Arbitres : Que cependant le Duc rendroit la ville de Berre en Provence, laquelle il tenoit encore, & qu'il désavouëroit le Capitaine la Fortune, qui s'étoit saisi de Seure * en Bourgogne sous son nom ; Que du reste il se tiendroit neutre entre les deux Couronnes.*

* On l'appelle maintenant Bellegarde.

Quant au Duc de Mercœur, comme il cherchoit de jour en jour des refuites pour ne pas conclurre son accommodement, esperant que les Espagnols le comprendroient au nombre de leurs alliez : le Roi fut conseillé par Schomberg de s'approcher de la Bretagne, afin que sa presence achevât de terrasser ce Duc, & de terminer aussi l'affaire des Huguenots. Il suivit ce bon avis, & envoya ordre à Brissac de recommencer la guerre, tandis qu'il se préparoit pour ce voyage, & qu'il ordonnoit un Conseil à Paris pour y gouverner durant son absence, & des troupes pour garder la frontiere contre les invasions de l'Archiduc.

En Mars, & Avril. Dés que Brissac eut repris les armes, il executa une entreprise qu'il avoit projettée sur Dinan. Les habitans s'y barricaderent contre le Château ; Et il l'assiegea avec ses troupes, & le receut à composition. Le Roi partit de Paris au mois de Février. Le bruit de sa marche étonna si fort les Capitaines qui tenoient de petites places aux Provinces frontieres de Bretagne, comme Craon

En Février.

&

& Rochefort en Anjou, Montjan au pays du Maine, Mirebeau en Touraine, Tifauges en Poitou, & Ancenis même en Bretagne, qu'ils lui en apporterent les clefs sur le chemin.

L'étonnement du Duc fut extrême, lors qu'il apprit que ces places, qu'il croyoit lui devoir servir comme de fortifications avancées pour rétarder les armes du Roi, étoient tombées en un moment, & laissoient celles qu'il avoit en Bretagne tout à découvert, & d'ailleurs fort ébranlées par leur exemple. N'y ayant donc plus d'autre salut pour lui que dans la clemence du Roi, il y eut recours par l'intercession de la Dame Gabrielle, depuis peu Duchesse de Beaufort. Elle offroit de lui obtenir des conditions honorables, pourveu qu'il voulût donner sa fille unique pour la marier à son fils aîné, que les Courtisans flateurs nommoient *Cesar-Monsieur.* Il ne rejettoit pas cette proposition: Mais sa femme, (c'étoit Marie de Luxembourg-Martigues) Princesse fiere & glorieuse, n'y pouvoit consentir. Son mari neantmoins sçachant le pouvoir que les Dames avoient auprés du Roi, l'envoya au devant de lui, & la chargea de lui offrir leur fille, pour en disposer en faveur de tel Prince qu'il lui plairoit.

Ils esperoient l'un & l'autre que ce leurre leur serviroit à disposer la Dame à leur rendre les bons offices dont ils avoient besoin, & qu'aprés ils trouveroient des délais pour l'accomplissement de leur promesse, pendant lesquels le temps feroit naître quelque occasion qui tourneroit la chose autrement. Mais cette Dame aussi fine qu'eux, ne pressa pas de les servir, au contraire elle leur voulut faire sentir que son intercession seule les pouvoit sauver. Donc, quand la Duchesse de Mercœur se presenta aux portes d'Angers, elle fut repoussée fort rudement, & contrainte de se

1598. se retirer au Pont de Cé: mais lors que sa fierté
En Avril. ainsi humiliée, se fut remise entierement aux volontez de la Dame, on l'envoya querir le jour même, & le Roi fort tendre aux larmes de ce sexe, & tres-facile à tout ce que desiroit sa Maîtresse, accorda au Duc un Edit presque aussi honorable qu'il en eût pû souhaiter quand ses forces étoient entieres.

„ Car il prenoit la peine de l'excuser dans la Preface, de ce qu'aprés sa reconciliation avec le Pape, & même aprés la venuë du Legat en France, il ne s'étoit pas rangé auprés de lui, & pour cela, il supposoit que ce Duc en avoit usé de la sorte pour de grandes raisons qui regardoient la conservation de la Bretagne, laquelle eût couru risque d'être envahie par les Etrangers, tandis que les forces de la France étoient occupées sur la frontiere de Picardie. Aprés cela il declaroit, *Qu'il le tenoit, lui & tous ceux qui avoient suivi son parti pour ses bons & fidelles sujets, les rétablissoit dans leurs biens & Charges; Revoquoit tous jugemens donnez contre eux; Confirmoit tous ceux qui avoient été rendus par les membres du Parlement & des Presidiaux qui étoient dans ce parti-là. De plus il donnoit au Duc deux cens trente-six mille écus de dédommagement pour les frais de la guerre, & dix-sept mille écus de pension; Outre cela permission de vendre les bleds des magasins jusqu'à la somme de cinquante mille écus; La garde des Châteaux de Guingamp, Montemort, & Lamballe; Passeport aux Espagnols qui étoient dans la riviere de Nantes pour se retirer; Et pouvoir de retenir les forces qu'il avoit, jusqu'à un mois aprés la verification de cet Edit*; Sans parler de plusieurs autres conditions semblables à celles qui avoient été accordées au Duc de Mayenne.

Le prix d'un traitté si honorable fut donc sa fille,

le, que le Roi fiança peu de jours aprés à Cesar son fils. Il l'avoit légitimé & avantagé de la Duché de Vendôme, pour la tenir aux mêmes droits que les Ducs précedents l'avoient tenuë, & avec promesse de lui donner dans 4. ans de quoi retirer toutes les terres qui en avoient été alienées. Ce que le Parlement verifia avec grand' peine, & *sans tirer à consequence pour les autres biens du patrimoine du Roi, lesquels par la loi du Royaume avoient été reünis à la Couronne dés le moment qu'il y étoit venu.* Le traitté fait, le Duc de Mercœur vint à Angers saluer le Roi, qui le receut comme le beaupere de son fils. On passa le Contract de ce mariage futur dans le Château de la même Ville, & les fiançailles furent celebrées au même lieu, avec autant de pompe que si c'eût été un fils de France; Le Cardinal de Joyeuse ne dédaignant pas d'en faire la ceremonie, pour faire sa Cour.

1598. En Avril.

D'Angers le Roi descendit à Nantes, & delà il fut à Rennes, où les Etats de Bretagne se tenoient. Il sejourna environ deux mois dans ces deux Villes, employant ce temps-là à rétablir l'ordre & le repos dans la Province, & à recueillir douze cens mille écus, dont les Etats du pays lui fournirent la meilleure partie.

Lors qu'il étoit à Nantes, il acheva l'affaire des Huguenots. Leurs Députez l'étant venu trouver à Blois, il les avoit fait suivre jusques-là, & les avoit remis aprés le traitté du Duc de Mercœur. Ce traitté étant conclu, il eût bien desiré encore prendre quelque nouveau delai: mais ils le pressoient si fort qu'il eut peine d'en trouver de raisonnable. Et d'ailleurs il apprehendoit que le desespoir ne les portât enfin à quelque escapade, qui eût retardé la paix avec l'Espagne, & donné un sujet plausible aux Ligueurs de se reünir, & de prendre les armes. Cette consideration, plus que

1598. que toute autre chose, l'obligea à leur accorder
En Avril. l'Edit, qui du nom de cette Ville s'appelle L'EDIT DE NANTES.

Il contient 92. articles, qui sont presque les mêmes que ceux des precedents qu'on leur avoit accordez: mais il leur est plus avantageux, en ce qu'il leur ouvre la porte aux Charges de judicature & de Finance. Il y fut ajoûté cinquante-six autres articles qu'on appella *secrets*; dont le plus important étoit celui qui leur laissoit plusieurs places de seureté; & toutes celles qu'ils tenoient. Cet Edit est la sauve-garde sous laquelle ils ont vécu jusqu'à cette heure en repos, & fait librement l'exercice de leur Religion. Le Roi n'osa pas l'envoyer au Parlement pour le verifier, que le Legat ne fût hors du Royaume; si bien qu'on ne l'y porta que l'année suivante.

On travailloit incessamment à Vervin pour la paix. Les Francois n'insistoient plus si fort pour Cambrai, quoi qu'ils n'eussent pas encore lâché la main sur cet article; L'Archiduc dans l'impatience d'accomplir son mariage avec l'Infante Isabelle-Claire-Eugenie, hâtoit tant qu'il pouvoit la démarche de la gravité Espagnole, & obligeoit les Députez de passer par dessus beaucoup de petites choses. N'eût été l'affaire des Alliez de la France, le traitté eût été achevé en moins de trois semaines. Le Roi demandoit une cessation d'armes de deux mois pour eux, afin qu'ils y pussent envoyer leurs Ambassadeurs: les Espagnols la refusoient absolument; Et sur cette contestation, les esprits violents qui étoient dans les Cours des deux Rois, les Chefs de guerre, & ceux qui desiroient la broüillerie, ne manquerent pas de presser la rupture de tout leur pouvoir: mais ils n'y purent rien gagner, les deux Princes étoient dans des dispositions toutes contraires.

Ce-

Cependant les Ambaſſadeurs d'Angleterre arriverent à la Cour, qui alors étoit à Nantes: ils ne ſe montroient pas fort éloignez de la paix, car la difficulté n'étoit pas à leur égard, mais à l'égard des Etats, deſquels ils avoient ordre de ne point ſe ſeparer. Or ceux-ci n'en vouloient point du tout: comme ils connoiſſoient bien qu'elle ne ſe pouvoit faire qu'on n'entamât leur liberté, pour laquelle ils combattoient depuis prés de trente ans, & ſans quoi ni les biens ni la vie ne leur étoient rien, ils aimoient mieux tout hazarder que de perdre le prix de tant de travaux, de ſang, & de dépenſes. Une choſe encore les confirma davantage dans cette genereuſe reſolution: ce fut qu'ils intercepterent une Lettre du Roi d'Eſpagne, qui ordonnoit à ſes Députez de ne les y point comprendre, ſinon à condition d'y *rétablir la Religion Romaine par tout le pays, de le reduire dans une entiere obeïſſance, & d'y remplir toutes les Charges de Magiſtrats Catholiques.* 1598. En Avril.

Là-deſſus il n'y eut point d'efforts, il n'y eut point d'offres qu'ils ne fiſſent auprés du Roi, pour le porter à continuer la guerre: mais il en étoit trop avant pour ne pas achever le traitté. Il manda donc à ſes Députez de le conclurre, pourvû qu'auparavant ils obtinſſent la ceſſation d'armes pour ſes Alliez, qu'ils avoient tant demandée; Et il promit aux Anglois qu'il ne le ratifieroit que quarante jours aprés que ſes Députez l'auroient ſigné.

Or ils le ſignerent le deuxiéme jour de May, En May. & le douziéme ils le mirent entre les mains du Legat, le priant de le tenir ſecret juſqu'à ce que les deux mois de la ceſſation fuſſent expirez. Et pourtant le Roi ne fit point ſcrupule de le publier dans les Etats de Bretagne, & de leur dire qu'il alloit en Picardie en porter la ratification lui-même,

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Monthulin, [illegible] [illegible] mais ne [illegible] que par voye amiable & de Justice. Cela regardoit la Navarre & la Duché de Bourgogne. Il fut dit aussi, *Que ce Traité seroit verifié, publié, & enregistré en la Cour de Parlement de Paris, Chambre des Comptes, & autres Parlemens du Royaume; Et le même jour au Grand Conseil, autres Conseils, & Chambre des Comptes des Pays-bas.*

Les interêts du Duc de Savoye y étoient traitez de la maniere que nous avons dit. On n'y parla point de ceux du Duc de Florence, parce qu'il ne pretendoit point être en guerre, & qu'il disoit n'avoir saisi les Isles de Marseille que pour nantissement de certain argent que le Roi lui devoit, & dont on avoit détourné les assignations; Joint que d'Ossat s'étoit transporté à Florence pour terminer ce different. Il le vuida en effet le neuviéme jour de

En May. May, à ces conditions; *Que le Duc rendroit les Isles d'If & de Pommegues, & en pourroit emporter son artillerie, équipage, & munitions; moyennant quoi le Roi se reconnoissoit son debiteur de deux cens mille écus; Qu'il lui seroit baillé de bonnes assignations, & pour seureté de son payement douze notables François qu'il nommeroit lui-même.*

AINSI

AINSI furent éteintes jusqu'à la derniere étincelle, non seulement les guerres civiles que la Ligue avoit allumées dans les entrailles de la France, mais encore celles que cette faction y avoit attirées de dehors; Et ce Royaume étant desormais en repos, n'avoit plus qu'à reparer tout doucement les grands dommages qu'il avoit soufferts, & à rétablir ses forces à demy épuisées par tant de sanglantes playes. 1598. *Fin de la Ligue & de la guerre.*

La premiere décharge pour le peuple & pour les coffres du Roi, fut de congedier tout ce que l'on pût des troupes qui étoient sur pied. Ce licenciement ayant répandu une grande quantité de voleurs dans les bois & sur les grands chemins, les Prevôts eurent ordre de battre la campagne pour les reprimer; Et parce que c'étoit de braves gens que le desespoir portoit à une extrême défense; le Roi pour leur en ôter les moyens, fit une Declaration le quatriéme du mois d'Août, *qui défendoit le port des armes à feu à toutes personnes hormis à ses Gens-d'armes, aux chevaux Legers de sa garde, aux Compagnies d'Ordonnance, & à tous les Prevôts & leurs Archers, enjoignant à tout le monde de courir sus aux contrevenans: permettant neantmoins l'usage des Arquebuses aux Gentilshommes, pour chasser sur leurs terres.* En Août.

Le même mois le Roi étant à Monceaux, conclud le mariage d'entre Madame Catherine sa sœur, âgée de prés de quarante ans, & Henry Duc de Bar, fils de Charles Duc de Lorraine. Diverses difficultez pour le fait de la Religion avoient fait traîner ce Traité plus de deux ans durant. Les nôces furent remises au commencement de l'année prochaine, toutes les deux parties étant peu contentes d'être sacrifiées par leurs parens, à des interêts d'Etat, contre les sentimens de leur conscience.

1598. En Août. La discipline Ecclesiastique s'étant fort relâchée durant la guerre, le Roi permit au Clergé de s'assembler à Paris pour la rétablir. Les Députez de ce Corps, ayant conferé ensemble de leurs interêts, François de la Guesle Archevêque de Tours, fut chargé de lui faire des remontrances. Il demanda fortement la publication du Concile de Trente, à la reserve des Chefs qui pourroient blesser les libertez de l'Eglise Gallicane, & les Privileges des Cours Souveraines; Le rétablissement des Elections Canoniques, pour les Benefices ayant charge d'ames; La revocation des Brevets de nomination à ceux qui n'étoient point vacans; Comme aussi celle des pensions accordées aux Laïques sur ces fonds-là; Toute liberté aux Ecclesiastiques de joüir de leur revenu sans aucune charge que de faire leurs fonctions; La reparation des Eglises & autres lieux sacrez; Et l'observation des Contracts que le Clergé avoit fait avec le Roi.

En Septembre. Sa réponse fut courte, grave, & pleine de beaux traits. Il leur dit qu'il prenoit leurs exhortations en bonne part, mais qu'il les exhortoit aussi à bien faire, & à concourir avec lui pour la reformation des abus; Qu'il ne les avoit pas causez, mais qu'il les avoit trouvez, & qu'il y faloit proceder pied à pied, comme dans toutes les choses importantes; Que jusques-là on ne leur avoit donné que de belles paroles, mais qu'il leur donneroit de bons effets, & qu'ils éprouveroient qu'avec sa casaque grise pleine de poussiere, il étoit tout d'or au dedans. Par ce mot il donnoit atteinte au manque de foi & au luxe de ses predecesseurs. Il conclut, Que pour leurs demandes, il y feroit réponse sur tous les Chefs, à mesure qu'il en delibereroit avec son Conseil.

Le Roi Philippe II. n'eut pas le plaisir de joüir long-temps de la paix, ni de voir le mariage tant desiré de

si

a fille; car il mourut à l'Escurial le treizième de 1598.
eptembre. Il étoit âgé de soixante & douze ans, En Sep-
ont il en avoit regné quarante-deux & neuf mois tembre,
lepuis l'abdication de son pere. Philippe III. son fils unique, n'étoit pour lors que dans sa vingtiéme année, Prince de peu d'effet: il lui laissa tous ses grands Etats, à la reserve des Pays-bas & de la Franche-Comté, qu'il donnoit en dot à sa chere fille Isabelle.

C'étoit à condition, *Que ces Provinces retourneroient à la Couronne d'Espagne au défaut d'hoirs mâles ou femelles; Que si elles tomboient à une fille, elle ne pourroit se marier sans le consentement du Roi Catholique; Que toutes les fois qu'il y auroit mutation, le nouveau successeur prêteroit nouveau serment de conserver la Religion Catholique, & que s'il s'en départoit, il seroit décheu de tout droit sur ces Provinces; Qu'elles n'auroient point le commerce aux Indes Orientales ni Occidentales; Que le Roi se reservoit d'être le Chef de l'Ordre de la Toison, & de mettre des Gouverneurs & garnisons à sa solde dans les Citadelles d'Anvers, de Gand & de Cambrai, qui auroient prêté serment à lui, & aux Princes des Pays-bas.*

Il y avoit plus de quinze mois qu'une fiévre hectique consumoit ce Roi, quand les gouttes le prirent fort cruellement la veille de la Saint Jean. Ces humeurs acres engendrerent quantité d'abscez, premierement au genou, puis en diverses parties du corps. Ils crevoient les uns aprés les autres, & il en sortoit des fourmillieres de poux que l'on ne pouvoit tarir. Il se joignit à cela un Satyriasme perpetuel, qui faisoit écouler ses forces & son sang avec un prurit effroyable. La puanteur insupportable qui sortoit de ces ulceres, & cette vilaine vermine qui le mangeoit jusqu'aux os, faisoient faillir le cœur à tous ceux qui l'approchoient: mais il ne lui manqua jamais; il souffrit tous ces maux avec une si merveilleuse patience, & il maintint son

 esprit

1598. En Septembre. *esprit dans une assiette si ferme jusqu'au dernier soûpir de sa vie, qu'ils ne sçavoient juger s'ils voyoient en lui un plus grand exemple ou de la misere humaine, ou d'une constance heroïque.*

Dans ce corps qui s'en alloit par pieces, son jugement sain & entier disposoit encore des plus grandes affaires; Et sur le point de n'être plus il tâchoit d'étendre sa domination dans l'avenir, travaillant à dresser des avis & des memoires pour diriger le regne de son fils. On en trouva plusieurs aprés sa mort, dont quelques-uns se sont échapez jusque dans le public. Vain & ambitieux souci! les Princes veulent regner à leur fantaisie, ils n'en croyent pas leurs predecesseurs; Ainsi doivent-ils bien s'imaginer que leurs successeurs ne les en croiront pas.

Il avoit fait son Testament deux ans avant sa mort: par un Codicile il enjoignit à son fils qu'il donnât ordre de bien examiner l'affaire de la Navarre, & de faire droit aux heritiers de Jean d'Albret s'il y échéoit. Il disoit que Charles V. son pere le lui avoit ainsi ordonné par son Testament: mais que ses grandes occupations ne lui avoient pas permis d'y songer. A la fin de ce Codicile il ajoûtoit une clause qui détruisoit son Ordonnance, c'étoit qu'on ne fit cette restitution ou recompense, qu'en cas qu'elle ne prejudiciât point à la Religion Catholique, ni à la tranquilité de ses Etats. Pourquoi cette queuë? Pensoit-il negocier avec Dieu? Au même temps que les remords de sa conscience le pressoient de restituer le bien à son voisin, sa malheureuse politique intervenoit, qui lui suggeroit des subterfuges pour le retenir. Ainsi il étoit doublement coupable, & de n'avoir pas fait justice, & de ne l'avoir montrée à ses successeurs que pour les empêcher de la faire.

Avant que les nouvelles de sa mort fussent arrivées en Flandre, l'Archiduc en étoit parti, ayant déposé la pourpre sacrée dans l'Eglise de Nôtre-Dame de

Haux

Haux à deux lieuës de Bruxelles, & laissé le Gouvernement des Pays-bas au Cardinal André d'Austriche, au nom de l'Infante Isabelle qui en avoit été reconnuë Princesse. Il passa par le Tirol, où il recueillit Marguerite fille de l'Archiduc Charles qui étoit mort, & la veuve sa mere & les emmena à Ferrare. Ils y furent receus fort solemnellement, & le Pape Clement, lequel étoit en cette ville-là depuis le huitiéme de May, celebra le mariage du Roi Philippe III. avec Marguerite, & celui de l'Archiduc avec l'Infante Isabelle, Albert étant Procureur pour le Roi d'Espagne, & le Duc de Sesse pour Isabelle. La nouvelle Reine & l'Archiduc passerent ensuite deux mois à Milan, puis au mois de Fevrier de l'année suivante, ils s'embarquerent à Genes pour l'Espagne; où les doubles nôces furent celebrées entre presens dans la ville de Valence au mois d'Avril. 1598.

Un peu avant la my-Octobre, le Roi s'en alla à Monceaux, terre qu'il avoit donnée à sa maîtresse; comme il avoit commencé d'y faire une diete, il tomba malade d'une retention d'urine, accompagnée d'une grosse fiévre & de frequentes deffaillances de cœur. Ces symptomes d'abord firent craindre qu'il ne fût proche de la mort: mais la cause de son mal ayant été habilement coupée, il fut aussi-tôt soulagé, & se leva deux jours aprés. En Octobre.

Sa maîtresse s'étant veuë alors sur le bord du precipice, le sollicitoit sans cesse de l'épouser, & l'en pressoit avec d'autant plus de confiance, que les soins & les tendresses qu'elle lui avoit témoignées en cette occasion, sembloient l'obliger de lui tenir parole. Et certes elle n'étoit pas tout à fait indigne de cét honneur, sans les inconveniens qui eussent pû s'en ensuivre. Peu aprés le Cardinal de Medicis Legat étant venu prendre congé de lui, En Novembre.

1598. pour s'en retourner à Rome, il lui découvrit le dessein qu'il avoit de la satisfaire, & le pria de lui rendre ses offices auprés du saint Pere pour dissoudre son mariage avec la Reine Marguerite. Le Legat lui répondit fort froidement, que le Pape ne l'avoit point envoyé en France pour d'autre affaire que pour la paix; laquelle ayant été heureusement moyennée, il alloit en rendre compte à sa Sainteté. Le Roi se repentit de s'être ouvert si avant à un homme qu'il voyoit bien n'être pas favorable à son dessein: voilà pourquoi quand il envoya l'année suivante Silleri à Rome, il lui enjoignit expressément de bien témoigner à ce Cardinal que cette fantaisie lui étoit passée.

En Decembre.

1599. Dans le commencement de l'année 1599. trois ou quatre mariages fort illustres fournirent des divertissemens à la Cour; Premierement celui de Madame Catherine sœur du Roi avec le Duc de Bar, qui se fit le dernier de Janvier; Quelque temps aprés celui de Charles Duc de Nevers avec Catherine fille du Duc de Mayenne, & celuy de Henry fils de ce Duc avec Henriette sœur de Charles; Puis celui de Henry Duc de Montpensier & de Henriette Catherine fille unique de Henry Duc de Joyeuse, & heritiere de cette riche maison.

En Janvier. & suivans.

Le Roi la même année érigea Aiguillon en Duché & Pairie en faveur du fils du Duc de Mayenne.

Le Duc de Bar avoit grande repugnance d'épouser une Princesse Huguenote; laquelle d'ailleurs étoit sa parente au troisiéme degré, & partant il avoit besoin d'une double dispense, l'une pour la diversité de la Religion, l'autre pour la parenté. Mais le Duc son Pere croyant trouver un grand avantage en ce parti, passa par dessus tous ces scrupules de conscience. La difficulté fut de trouver un Prelat qui voulût prêter son ministere pour celebrer un mariage si discordant: tous

ceux que l'on en sollicita le refuserent absolument ; l'Archevêque de Roüen, frere bâtard du Roi, s'en étant fait un peu prier y donna les mains, & le celebra dans le cabinet du Roi & en sa presence, croyant qu'il ne pouvoit pas dénier ce service à celui qui venoit de le pourvoir d'un si bel Archevêché, quoi qu'il en fût peu capable. 1599. En May.

Aprés les solemnitez de ces nôces, deux changemens impreveus donnerent un grand sujet d'admiration à la Cour ; l'un fut de ce même Henry Duc de Joyeuse qui venoit de marier sa fille, l'autre d'Antoinette sœur du deffunt Duc de Longueville, & veuve du Marquis de Belle-Isle. Le premier, comme nous avons veu, étoit sorti des Capucins l'an 1592. Mais le Pape ne lui avoit donné dispense de demeurer dans le monde que pour autant de temps que la Religion Catholique auroit besoin de son secours. Or comme elle n'en avoit plus que faire, ce Seigneur étant touché des larmes de sa mere, Dame tres-devote & fort scrupuleuse, pressé des semonces de sa propre conscience, d'ailleurs picqué de quelques paroles du Roi, & sollicité par les secretes admonitions du Pape, resolut de satisfaire à son vœu, & ayant renvoyé le bâton de Marêchal & le cordon bleu au Roi, se retira dans le Convent des Capucins de Paris. On fut bien étonné, quand trois ou quatre jours aprés, on le vit en chaire, où cet habit de Penitence, & ses Sermons plus remplis de zele que de doctrine, lui donnerent bien plus d'éclat dans l'opinion des peuples que sa naissance & sa dignité ne lui en avoient donné à la Cour.

Pour la Marquise de Belle-Isle, l'une des plus belles & des plus spirituelles Dames de son temps, étant partie de Bretagne, sans communiquer son

1599. dessein à aucun de ses parents, elle alla se jetter dans un Convent de Fueillantines nouvellement institué à Thoulouze. On disoit qu'un secret déplaisir de ce qu'un soldat qu'elle avoit employé pour venger la mort de son mari sur Kermartin, avoit été pris & pendu, sans qu'elle eût pû obtenir sa grace du Roi, lui donna un tel dégoût, qu'elle ne voulut plus demeurer dans le monde aprés y avoir été si peu considerée.

Dés le commenecement de l'année, Silleri envoyé à Rome pour l'affaire du Marquisat de Salusses, avoir charge de poursuivre aussi la dissolution du mariage du Roi. L'esperance d'avoir les Sceaux à son retour, étoit un puissant aiguillon pour le faire agir de toutes ses forces: car la Duchesse de Beaufort l'avoit asseuré qu'elle les lui feroit donner.

En Avril. ner. Elle témoignoit par là ne se soucier pas trop des interêts de Chiverni, ni de sa sœur de Sourdis, bonne amie de ce Chancelier. Elle croyoit avoir assez fait pour elle d'avoir obtenu un Chapeau de Cardinal à son fils aîné.

Le premier point de la Commission de Silleri n'étoit mal-aisé qu'en ce que la Reine Marguerite connoissant bien que le Roi, aprés l'avoir repudiée, épouseroit la Duchesse, faisoit dire au Pape que par cette raison, elle n'y consentiroit jamais; Et le Pape pour le même sujet y apportoit assez de repugnance. Car il ne voyoit pas bien comment il pourroit legitimer des enfans qui étoient nez en adultere, & il en prévoyoit de grands troubles pour la succession du Royaume, dautant que les Princes du Sang n'en fussent jamais demeurez d'accord, & que les enfans qui fussent venus aprés, étant nés en loyal mariage, l'eussent disputé aux premiers. Cependant le Roi le pressoit fort par ses Agents; Et il étoit à craindre que pour abreger chemin, il ne fit faire le procés

cés à la Reine Marguerite pour adultere, & qu'il n'en usât à son endroit comme Philippe le Bel en avoit usé envers la femme de son fils aîné. 1599. En Avril.

Là-dessus, je ne sçai quelle main, (mais certes tres-méchante, quoi que les suites de ce coup fussent salutaires à l'Etat) trencha le nœud de toutes ces difficultez. La Duchesse de Beaufort ne quittoit jamais le Roi, & étoit allée avec lui à Fontainebleau, grosse de quatre mois: les fêtes de Pâques approchant, il la pria, pour éviter le scandale & les vives remontrances de René Benoist son Confesseur, de les aller passer à Paris, & de loger chez Sebastien Zamet, ce riche Partisan qui se disoit Seigneur de 1700000. écus. Or un Jeudy Absolu, cet homme ayant pris un soin particulier de la traitter des viandes qu'il sçavoit être le plus à son goût, il arriva qu'étant allée à Tenebres au petit saint Antoine, elle tomba en défaillance; Aussi-tôt on la rapporta chez Zamet: mais son mal redoublant, elle n'eut point de patience qu'on ne l'eût ôté de ce méchant logis. On la transporta donc chez sa sœur de Sourdis; Et là les convulsions la prirent si violentes & si étranges, qu'elle en mourut le lendemain. Le Roi, qui étoit parti de Fontainebleau aux nouvelles de cet accident, ayant appris celles de sa mort à Ville-Juif, s'en retourna tout court. Sa douleur fut telle qu'on peut s'imaginer, mais il la chassa bien-tôt par un autre engagement.

Aprés sa mort elle parut si hideuse, & le visage si défiguré, qu'on ne la pouvoit regarder qu'avec horreur. Ses ennemis prirent de là occasion de faire croire au peuple que c'étoit le diable qui l'avoit mise en cet état: ils disoient qu'elle s'étoit donnée à lui, afin de posseder seule les bonnes graces du Roi, & qu'il lui avoit rompu le col. On fit un pareil conte de Louïse de Budos, femme

1599. du Connêtable du Montmorency, qui mourut
En Avril cette année avec les mêmes symptomes; Et il est vrai qu'il y eut en la mort de l'une & de l'autre, non pas veritablement de l'operation, mais de l'instigation de *celuiqui a été meurtrier dés le commencement*.

Le Pape crut que c'étoit un coup du Ciel accordé à ses prieres: Dés qu'il en sceut les nouvelles, il se rendit tres-facile à dissoudre le mariage de la Reine Marguerite. Cette Princesse se tenoit encore enfermée au Château d'Usson en Auvergne, & avoit été separée de son mari prés de quatorze ans; Elle avoit toûjours refusé son consentement à la dissolution: mais depuis qu'elle eut appris cette mort, elle fit presenter sa Requête au Roi, tendante à ce qu'il lui fût permis de s'addresser au Pape, pour demander; Qu'il eût à prononcer sur la nullité de son mariage, attendu qu'il y avoit eu defaut de consentement & une contrainte manifeste, d'ailleurs diversité de Religion, & parenté au troisiéme degré, & que la dispense qu'on avoit euë sur ces deux Chefs, étoit absolument nulle, n'ayant point été demandée par les deux parties, ni notifiée dans le temps & avec les formes requises.

Le Roi lui permit de faire ses poursuites auprés du Pape; lequel ayant veu sa Requête qui exposoit toutes ces raisons, & aussi celle du Roi qui tendoit à même fin, nomma le Cardinal de Joyeuse, Horace de Monte Napolitain Archevêque d'Arles, & Gaspard Evêque de Modene, Nonce de sa Sainteté, pour juger cette affaire sur les lieux, leur mandant que si l'exposé étoit veritable, ils eussent à separer les deux époux. Ces Juges ayant donc examiné les preuves qui leur furent administrées de part & d'autre, *déclarerent ce mariage nul & non valablement contracté, & permirent aux parties*

ties de se remarier ailleurs. Les procedures portées 1599.
à Rome, le Pape confirma la Sentence, d'autant En Avril
plus volontiers qu'on lui laissoit esperer, que le Roi épouseroit quelqu'une de ses parentes.

Dés que le Legat fut sorti du Royaume, l'assemblée des Huguenots qui tenoit toûjours ferme à Chastelleraud, pressa plus instamment la verification de l'Edit de Nantes. Outre que la chose de soi avoit plusieurs difficultez, le Clergé y forma ses oppositions au Parlement; & dans cette grande Compagnie il se trouva beaucoup plus de gens qui alloient à le rejetter qu'à le recevoir. On remarqua, que ceux qui avoient été les plus ardents pour la Ligue, furent ceux qui opinerent le plus fortement à la verification; C'est qu'ils avoient reconnu qu'en matiere de Religion, les violences détruisent plus qu'elles n'édifient. Il y fut longuement harangué pour & contre sur un sujet si important: aprés tout cela, le Roi les ayant mandez, les harangua si bien à son tour ajoûtant la force de l'autorité à celle des persuasions, qu'ils obéïrent enfin & verifierent l'Edit.

Plusieurs en étant malcontens, il se presenta une occasion dangereuse pour émouvoir le peuple. Un nommé Jacques Brossier qui étoit un Tisseran de Romorantin, avoit une fille nommée Marthe, âgée de vint ans, qui tourmentée par les vapeurs de la rate ou de la matrice, faisoit des mouvemens fort extraordinaires, comme des élancemens, des contorsions de toutes manieres, des cris qui imitoient la voix de divers animaux; elle écumoit, tiroit la langue, & parloit même quelquefois de l'estomach comme les Engastromytes; en sorte qu'il lui fut facile de laisser croire au peuple qu'elle étoit demoniaque. Avec ce gagnepain le Pere étant sorti de sa maison, couroit le Pays sous pretexte de la mener à des Pelerinages,

1599. & de chercher des exorcistes qui la pussent deli-
En Avril. vrer. L'Evêque d'Orleans & les Chanoines de Cleri l'avoient chassée de leur Territoire, & Miron Evêque d'Angers l'avoit renvoyée hors de son Diocese, croyant avoir reconnu par plusieurs signes que ce n'étoit qu'une maladie naturelle, avec des impostures fort étudiées. Il ne laissa pas de l'amener à Paris, où il y a tant de sortes d'esprits, qu'il n'est rien de si extravagant qui n'y trouve des gens qui s'en infatuënt, ou qui pour leur profit en veulent infatuer les autres.

Les Peres Capucins s'emparerent les premiers de cette possession, & commencerent à exorciser la patiente dans l'Eglise sainte Genevieſve. Le Cardinal de Gondi Evêque de Paris ne crût pas de leger: il convoqua une grande assemblée d'Ecclesiastiques dans cette Abbaye-là, & par leur avis il choisit cinq fameux Medecins pour examiner ce qui en étoit. Aprés diverses épreuves, trois d'entre eux lui firent rapport qu'il n'y avoit point de diable en cette fille, mais beaucoup d'artifice, & veritablement un peu de maladie: car elle avoit la langue rouge & enflée, & on entendoit quelque bruit sourd dans son hypocondre gauche. Un quatriéme, c'étoit Hautin, ne voulut rien prononcer, & dit suivant le sentiment de Fernel, qu'il faloit attendre trois mois. Duret fut seul qui maintint qu'elle étoit possedée. Sa grande reputation donna la hardiesse aux exorcistes d'appeller d'autres Medecins; Ceux-là furent de son avis, & là-dessus on rouvrit la scene. Tout le peuple y courut en foule & avec émotion; les esprits s'échauffoient de part & d'autre; Et il étoit à craindre que cet oracle ne donnât des réponses seditieuses, si on ne se hâtoit de lui fermer la bouche. Le Parlement mit donc la possedée en garde entre les mains de Lugoli Lieutenant Criminel, & du Procureur

du

du Roi au Châtelet vingt jours durant, & nomma cependant onze Medecins des plus fameux de la Faculté pour la visiter. Ceux-là rapporterent qu'ils n'y reconnoissoient rien qui fût au dessus des forces de la nature. Les Predicateurs neantmoins ne laissoient pas de crier qu'on entreprenoit sur la jurisdiction de l'Eglise, & qu'on étouffoit une voix miraculeuse, dont Dieu vouloit se servir, pour convaincre les Heretiques. Il falut que le Parlement se servît de son autorité pour leur imposer silence. Et quant à Marthe, il donna ordre à Rapin Prevôt de Robe courte, de la remener à Romorantin, & de la donner en garde à son Pere, avec defense de la laisser sortir de cette ville sans la permission du Juge des lieux, sous peine de punition corporelle à l'un & à l'autre. 1595. En Avril.

La piece ne finit pas pour cela: Alexandre de la Roche-Foucault Abbé de saint Martin, & frere de ce Comte de Randan qui avoit été tué à la bataille d'Issoire, & de François Evêque de Clermont depuis Cardinal, enleva cette mal-heureuse, (du conseil de l'Evêque, à ce qu'on croyoit,) & la mena à Avignon, puis à Rome. Il s'imaginoit qu'elle joüeroit mieux sur ce grand theatre, & qu'il trouveroit plus de credulité dans le lieu qui est la source de la croyance: mais comme les Agens de France avoient déja prévenu le Pape & toute cette Cour-là de la crainte d'offenser le Roi, les amis dont il pensoit y être appuyé, lui manquerent, & il n'y trouva point de gens qui fussent capables de croire rien de contraire à leurs interêts. Ainsi connoissant qu'il s'étoit trompé, il fut contraint d'écrire au Roi, pour lui demander tres-humblement pardon. Peu de temps aprés il tomba malade, & mourut de chagrin, à ce qu'on disoit, d'être venu de si loin se faire mépriser. Marthe & son pere délaissez de tout le monde,

1599. n'eurent plus d'autre refuge que les Hôpitaux.

En Avril. *Le Lecteur n'aura pas desagreable que je lui rapporte ici trois choses fort rares que l'on remarqua cette année en trois personnes. L'une fut en celle de Gaspard de Schomberg, qui avoit servi tres-utilement le Roi dans les armées & dans les negociations. Il étoit travaillé de fois à autre d'une soudaine & grande difficulté de respirer: un jour comme il revenoit de Conflans à Paris, étant prés de la porte saint Antoine, il fut saisi tout d'un coup de ce mal, & perdit la respiration & la vie. Les Chirurgiens qui l'ouvrirent pour en connoître la cause, trouverent que la partie du côté gauche de cette membrane, qu'on nomme le pericarde, qui enveloppe le cœur, & sert comme de soufflet pour le rafraîchir, étoit devenuë osseuse, en sorte qu'elle empêchoit la respiration.*

La seconde est, qu'au pays du Maine il se trouva un paysan nommé François Troüillu âgé de trente-cinq ans, qui avoit une corne à la tête, laquelle lui avoit percé dés l'âge de sept ans. Elle étoit faite à peu prés comme celle d'un belier, hormis que les rayes n'étoient pas spirales, mais droites, & qu'elle se recourboit en dedans comme pour rentrer dans le crane. Il avoit le devant de la tête chauve & la barbe rousse, & par flocons, telle qu'on dépeint celle des satyres. Il s'étoit retiré dans les bois pour cacher cette déformité monstrueuse, & y travailloit aux charbonnieres; Un jour que le Marêchal de Lavardin alloit à la chasse, ses gens l'ayant veu qui s'enfuyoit, coururent aprés, & comme il ne se découvroit point pour salüer leur Maître, ils lui arracherent son bonnet, & ainsi apperceurent cette corne. Le Marêchal l'envoya au Roi, qui le donna à quelqu'un pour en gagner de l'argent en le montrant au peuple. Ce pauvre homme eut tant de chagrin & d'ennui de se voir mené comme un ours, & sa honte exposée en veuë à tout le monde, qu'il en mourut bien-tôt aprés.

La

La troisiéme curiosité est la fille d'un Marêchal du bourg de Confolans sur les limites du Poitou & du Limosin, qui fut trois ans entiers sans boire ni manger. Cela procedoit d'une relaxation de l'œsophage, qui lui étoit arrivée ensuite d'une grande maladie, de sorte qu'elle ne pouvoit rien avaler, & avoit un horrible dégoût de toutes les viandes & de tous les breuvages. Aussi ne rendoit-elle aucuns excrémens, son ventre étoit tout applati, elle n'avoit plus que la peau tenduë sur les côtes, & étoit fort froide au toucher en toutes les parties de son corps, hormis celles qui étoient proche du cœur: mais du reste elle avoit les bras & les jambes passablement charnuës, la gorge assez pleine, le visage bon, & la chevelure longue & épaisse, elle alloit & venoit sans peine, & travailloit dans le ménage comme une autre. Aprés qu'elle eut demeuré plus de trois ans en cét état, quelques Medecins curieux allerent en ce pays-là avec des Lettres du Roi pour l'amener à Paris, ses parens ennuyez de leurs enquêtes, lui conseillant, pour se délivrer d'eux, d'essayer à avaler quelque chose, elle se força à prendre du boüillon; Ce qu'ayant fait avec peine les deux ou trois premieres fois, enfin elle le trouva bon, & par ce moyen elle se rouvrit les conduits de la nourriture, & peu à peu s'accoûtuma à manger des viandes solides. Pareille chose étoit arrivée l'an 825. à une fille sous l'Empire de Lotaire, aprés avoir été aussi trois ans sans rien avaler.

1599. En Avril.

En ces années une nouvelle & bizarre maladie s'épandit dans la Pokutie petite Province de la Pologne, voisine de la Transsylvanie, d'où elle s'est provignée en tous ces pays-là. Son siege est dans les cheveux; elle en entortille un ou deux toupets, qui d'abord ne causent aucune incommodité, mais au bout de quelque temps suppurent & engendrent une infinité

de

1599. *de vermine. Si on les coupe, cette humeur acre &*
En Avril. *fuligineuse qui les a mêlez de la sorte, retombe sur toutes les parties du corps, & y cause de cruelles douleurs, des contorsions, des dislocations, des ulceres, des exostoses, & tout ce qu'on peut s'imaginer de plus étranges accidents. Les Medecins lui ont donné le nom de* PLICA, *parce qu'elle plie & bouchonne les cheveux, & celui de* CIRRAGRA, *comme étant une espece de goute qui commence par ce fâcheux entortillement.*

La paix faite, les Grands du Royaume se voyoient peu considerez dans l'administration des affaires : le Conseil tout composé de gens de plume, quelques-uns de fort mediocre naissance, étoit bien-aise de les rabaisser pour s'égaler à eux. Ceux qui avoient été de la Ligue recevoient d'assez bons traitemens pour ne se pas plaindre, & même pour faire jalousie aux autres. Quant au Duc de Mayenne, autrefois leur Chef, étant ruïné de biens & de credit, il se tenoit bas, & affectoit de paroître encore plus foible qu'il n'étoit, parce que son impuissance seule faisoit sa seureté.

Mais plusieurs de ceux qui avoient servi le Roi, croyant n'être pas bien traitez, s'éloignoient encore plus de lui qu'il ne s'alienoit d'eux. Les plus mal-contens étoient le Marêchal de Boüillon, le Duc de la Trimoüille, le Connêtable de Montmorency, le Duc de Montpensier; plus que ceux-là encore le Duc d'Espernon & le Marêchal de Biron. Ce dernier plus hardi que les autres exhaloit sans cesse ses mécontentemens par des plaintes odieuses, & par des vanteries insupportables. Il ne pouvoit dire du bien de personne, & ne cessoit d'en dire de lui-même; Il s'exaltoit au dessus de tous les plus grands Capitaines; à son dire c'étoit lui seul qui avoit tout fait, il n'y avoit point d'hon-

nneur ni de rang qu'il ne tint au dessous de 1599.
merite; la Souveraineté seule le pouvoit
·lir, & il se vouloit couronner par ses pro-
mains.

s trop grands applaudissemens avoient gâté
ave courage, le Roi lui-même l'avoit trop
& trop élevé. Aprés la perte de Dourlens & de
bray, la Noblesse & les gens de guerre avoient
les yeux sur lui seul, comme sur le libera-
de l'Etat; Au retour du siege d'Amiens il
.t enyvré de l'amour du peuple de Paris; Et
d il alla en Flandres faire jurer la paix à l'Ar-
ıc, les Espagnols connoissant sa vanité & sa
'aise disposition, lui donnerent de si hauts
:s, qu'ils lui remplirent la tête de vent, & le
de fort mauvais sentimens.

:s lors, & même dés auparavant, il recher-
: la faveur des peuples, & il affectoit pour la
;ion Catholique un zele qui alloit jusqu'au
ıelet & aux Confrairies, comme s'il eût vou-
lever la Ligue que son épée avoit abattuë.
: année au mois de May, ayant fait un voya- En May
ı Guyenne, il y regala la Noblesse de festins, & Juin.
resens, & de caresses, eut des conferences
culieres avec ceux qui avoient le plus de credit
la Province, & s'y conduisit de telle sorte,
.e Roi apprehendant quelque remuëment de
ıté-là, descendit à Blois, & même fit cou-
: bruit qu'il passeroit jusqu'à Poitiers, afin de
ir ceux qui auroient voulu s'engager dans ces
ées. Il étoit encore là lors que les nouvelles du
ge du Duc de Savoye l'obligerent de retour-
Fontaine-bleau.

ırant son séjour en ce pays-là, Philippe Hu- En Juin &
Chiverny Chancelier de France, qui avoit suiv.
ındé congé au Roi pour aller voir sa maison
hiverny, n'y fut pas si-tôt arrivé qu'il tomba
mala-

1599. En Juin. malade & mourut le vingt-neuviéme de Juin. Il se picquoit fort de Noblesse, & affectoit autant la qualité de Comte & celle de Gouverneur de l'Orleannois & du Blaisois, que celle de Chancelier, qu'il avoit tenuë vingt ans. Sa posterité, comme presque de tous ceux qui élevent de grandes fortunes à la Cour, a passé en bien peu de temps.

Pompone de Belliévre lui succeda en cette grande Charge, & d'abord fit deux choses tres-necessaires, sçavoir un severe Edit contre les duels, & un Reglement qui portoit qu'aucun ne fût receu à la Charge de Maître de Requêtes qu'il n'eût été dix ans dans les Compagnies Souveraines, ou vingt dans les Sieges subalternes.

Ce nouveau Chancelier, Villeroy Secretaire d'Etat, Sillery President au Parlement de Paris, Janin qui l'étoit en celui de Bourgogne, & le Marquis de Rosny Sur-Intendant des Finances, avoient le plus de part dans le Ministere. Villeroi étoit le plus intelligent & le plus sage de tous : mais Rosny tenant la bourse, avoit un grand avantage; D'ailleurs le Roi familiarisoit plus avec lui, & le consideroit comme une creature qu'il avoit élevée, & qui n'avoit jamais tenu de party que le sien. Aussi étoit-il entierement fait à son humeur, & tres-propre pour exercer cette Charge suivant ses intentions. Car outre qu'il étoit infatigable, ménager, & homme d'ordre, il avoit la negative fort rude, étoit impenetrable aux prieres & aux importunitez, & attiroit à toutes mains de l'argent dans les coffres du Roi. Il recevoit pour cela toutes sortes d'avis, dont les plus faciles passerent de son temps, & le rebut en a été ressassé dans le regne suivant. Il recherchoit jusqu'au bout les deniers qui avoient été détournez, attaquoit sur cela les plus grands comme les plus petits, se chargeoit hardiment de la haine des refus, & se bouchoit les oreilles aux

plain-

plaintes & aux reproches, sans se soucier d'autre 1599.
chose que de trouver de jour en jour de nouveaux En Juin.
fonds, de quelque maniere que ce fût.

Par là il se rendoit tres-necessaire, & se mettoit dans l'esprit du Roi de mieux en mieux. Souvent il lui faisoit voir des états des receptes, & des mises en chaque nature d'affaires. Il lui montroit aussi les projets des depenses qui étoient à faire; & avec cela des inventaires de toutes les armes, munitions, & canons qui se trouvoient dans les places; Le tout par abregez sommaires, afin de lui donner plus de goût pour son travail & de l'instruire sans l'ennuyer. Car il sçavoit bien que ce Prince, ayant l'esprit fort prompt, ne pouvoit pas s'appliquer long-temps, ni à lire, ni à écrire, ni même à suivre un trop grand raisonnement.

Ceux qui avoient manié les Finances les avoient mises dans une si horrible confusion, & d'ailleurs les dépenses des guerres civiles les avoient si fort épuisées, qu'il étoit presque impossible d'y remedier par les voyes ordinaires. Le Roi étoit chargé de six millions de rentes & de pensions, de plus de cinq millions pour les gages de ses Officiers de Justice & de Finances, des Requêtes d'un nombre infini de braves Soldats, Officiers, Gentilshommes, & Seigneurs qui demandoient, les uns des recompenses, les autres au moins quelque grace pour subsister. Il eût donc été supportable de passer pour un temps pardessus les formes accoûtumées, pour remedier à ces desordres, n'étoit que les exemples demeurent aprés que la necessité est cessée, & que les charges une fois imposées, se tournent en droits ordinaires.

Afin de faire venir les finances dans le grand canal de l'Epargne, il s'étudia d'abord à déboucher les sources d'où elles devoient couler, & à bou-

1599. boucher tous les faux-fuyans par où elles se perdoient. Il se commettoit des abus énormes aux levées des deniers qui se faisoient par commissions extraordinaires; Et c'étoit la coûtume des gens du Conseil de faire donner les adjudications à grand marché, afin d'avoir part au profit. Pour le premier, il ordonna aux Receveurs de faire recepte de ces deniers comme des autres; Et pour le second, ayant reconnu que les sous-fermes montoient à deux fois autant que les adjudications generales, il ferma la main aux grands Traitans, & commanda que tout fût voituré à l'Epargne. Du reste, il se rendit dans peu de temps tellement Maître du Conseil des Finances, qu'il en retrancha toutes les grivelées, & fit voir à ces grands hommes d'Etat, que pour sa Charge il n'étoit pas besoin de tant de politique & de lumieres, mais seulement d'être laborieux, & de sçavoir augmenter & retrancher, faire & défaire.

Les plus clairs revenus du Roi étoient alienez ou engagez aux plus grands Seigneurs; il leur assigna leur payement à l'Epargne, & remit toutes ces alienations dans les mains du Roi, qui les fit valoir au double & au triple. Il abolit aussi toutes les levées qu'ils avoient établies à leur profit & sans autorité que celle de la licence des guerres civiles. Il fit pareillement revoquer tous les Privileges qui avoient été accordez depuis trente ans, comme aussi toutes les lettres de Noblesse depuis ce temps-là. Le Roi Henry III. en avoit vendu mille dans la seule Normandie; Et on disoit que sous l'ombre de cette profusion, il en avoit été debité deux fois autant. On fit valoir à ces Gentils-hommes de parchemin, l'exemption dont ils avoient joüi depuis ce temps-là, pour leur remboursement. Ce fut pour lors que ce fameux Privilege qu'on appelloit *la franchise de Chalo S. Mars*, fut entierement aboli.

Apres

lprés ces revocations, il fit envoyer des Com- 1599.
laires par les Provinces pour regaler les Tail-
afin qu'il y eût moins de non valeurs; Et par-
|ue le plat-païs étoit fort desolé, il fut con-
ıt de les rabaisser de six cens mille écus, &
remettre tous les arrerages jusqu'à l'an 1597.
nontoient à plus de vingt millions. Aussi bien
il été impossible de les lever; Et puis ce n'étoit
le Roi qui y perdoit le plus, mais les Rece-
s qui en avoient fait les avances d'une partie,
s Capitaines & Seigneurs qu'on avoit assignez
'autre. On cassa toutes les obligations que les
lables en avoient faites aux premiers, & on re-
ıa les assignations des seconds.
ın dessein, disoit-il, étoit d'ôter les Tailles,
our cét effet de dégager le Domaine du Roy,
oi il travailloit puissamment, & de suppléer à
ı'il faudroit de plus par l'augmentation des im-
sur les denrées. Cette pensée, soit qu'il l'eût
ıon, étoit tres-conforme à la bonté que le
faisoit paroître pour ses peuples, voulant
n crût qu'il les cherissoit comme ses enfans,
ı'il avoit encore plus de crainte de les oppri-
, que de desir de remplir ses coffres.
!uant aux affaires d'Etat, toute autre voye,
celle de l'arbitrage, eût semblé meilleure au
de Savoye. Il eût bien voulu que les Espa-
ls eussent pris sa défense en main; Et quoi qu'il
déja éprouvé au traitté de Vervin qu'ils n'a-
nt pas trop de chaleur pour ses interêts, il ne
oit pas de les en solliciter, & de leur rendre de
ıds respects: mais quand ils se furent assez ex-
uez qu'ils n'engageroient pas leur jeune Roi
s une guerre pour l'amour de lui, il pensa à
instruire le Pape des raisons pourquoi il rete-
le Marquisat. François d'Arconnas Comte de
ızaine son Ambassadeur en Cour de Rome, &
Sillery

1599. Sillery qui y avoit la même Charge de la part du Roi, firent voir les Extraits de leurs titres. En attendant qu'on les pût examiner, le Roi demandoit qu'*ayant été spolié, il fût rétabli avant toutes choses*; Et le Duc répondoit que cette maxime de droit avoit lieu entre particuliers, non pas à l'égard des puissans Princes, comme étoit le Roi, auquel, si on adjugeoit une fois le possessoire, il ne déguerpiroit jamais.

Là dessus Sillery proposa un expedient; Sçavoir que la joüissance en demeurât au Duc jusqu'à Sentence definitive, pourveu qu'il le tint comme fief mouvant du Dauphiné. Arconnas n'en demeurant pas d'accord, le Pape en trouva un autre, qui étoit que la piece demeurât sequestrée entre ses mains. Le Patriarche de Constantinople (c'étoit Calatagirone General de l'Ordre de S. François, qu'il avoit honoré de ce titre) fut chargé de sa part de l'aller proposer aux deux Princes, & s'il leur agreoit, de demander une prolongation du compromis qui s'en alloit expirer. Tous deux feignirent de l'agréer; & pourtant aucun n'en étoit content: car ils craignoient que quand le Pape auroit ce Marquisat, il ne lui prît envie de le faire tomber à quelque fils d'un de ses freres. Là dessus Arconnas, soit à dessein de gagner son esprit, ou de présentir son jugement, l'alla assûrer de la part du Duc, que si le Marquisat demeuroit à son Maître, il en pourroit disposer en faveur de tel de ses neveux qu'il lui plairoit. Le Pape prit ce compliment comme une injure faite à son integrité, & déslors se déporta entierement de cét arbitrage

Le Duc n'en fut pas trop fâché, il tendoit d'autres ressorts du côté de France par le moyen de ses Ambassadeurs. Quand il eut appris qu'ils n'y avoient pas réüssi à son gré, il se resolut d'y venir

lui-

i-même; Et parce qu'il sçavoit bien que son 1599.
›nseil ne lui permettroit pas de hazarder ainsi sa
›utation & sa personne, il se faisoit écrire des
tres par Roncas, que le Roi seroit bien aise de
'oir, quoi qu'au contraire il eût dit nettement
:s Agens, que s'il n'étoit pas disposé à lui ren-
: le Marquisat, il auroit peu de satisfaction de
ı Voyage. Ce Prince avoit si bonne opinion de
ı habileté, & des talens de son esprit, qui cer-
étoient admirables, qu'il se promettoit de
;ner le cœur du Roi & de ses ministres par son
:ortise, ou de les persuader par ses raisons.

Au mois de Juin avoit été le fameux duel d'en-
Philippin son frere bâtard, & le Seigneur de
:qui; Philippin y avoit été tué, & cét accident
istre devoit bien lui faire changer de resolution:
il déferoit beaucoup à de pareils presages. Mais
autre signe sembloit lui promettre que son tra-
l ne seroit pas infructueux; c'est que dans le
ıis de Septembre tous les arbres fruitiers de la
'oye avoient porté des fleurs & du fruit en moins
ne heure. Ainsi il partit de Chambery le pre-
:r jour de Decembre avec son Conseil, un train
louze cens chevaux, & de grandes richesses, en
›ux, & en pierreries.

Dans ce temps-là le mariage de la Reine Margue- En Octo-
: étant dissous, les Agens du Roi l'engagerent bre & No-
. recherche de Marie de Medicis, fille de Fran- vembre.
s en son vivant Duc de Florence, & niéce de
'dinand frere & successeur de ce François: mais
endant son cœur qui n'avoit pas accoûtumé
:re libre, se prit aux appâts de Henriette de
sac, fille enjoüée, spirituelle, & engageante.
ssi étoit-elle de race à faire l'amour, car elle
it pour mere cette Marie Touchet qui avoit été
îtresse du Roi Charles IX. & depuis avoit été
riée au Seigneur d'Entragues, dont cette fille
étoit

1599. étoit née. Ses parens desirant profiter de l'occasion, la tenoient de fort court, & la gardoient étroitement, de peur que la joüissance n'éteignît l'ardeur du Roi. De son côté elle seconda si bien leurs intentions, qu'enfin par des refus attrayants, elle l'obligea à lui donner une promesse de l'épouser, *si dans l'année elle lui faisoit un fils.* Sous cette asseurance, & moyennant une pluye d'or de cent mille écus, il eut toute liberté. Peu aprés il la gratifia de la terre de Verneuil avec titre de Marquisat.

On ne sçait s'il faut croire pour son honneur, qu'il avoit envie d'acquitter sa parole: mais Sillery & le Cardinal d'Ossat, pousserent si avant la recherche de Marie de Medicis, qu'il ne fut plus en son pouvoir de s'en dédire. Il envoya donc Alincour fils de Villeroy, à Rome, sous couleur de remercier le Pape de la bonne justice qu'il lui avoit renduë en l'affaire de son mariage avec la Reine Marguerite, & de lui donner part de celui qu'il desiroit contracter dans la Maison de Medicis. Aprés ce compliment il supplia sa Sainteté d'avoir agreable que Sillery & lui allassent à Florence pour voir la Princesse, & pour negocier cette affaire, qui étoit bien plus avancée qu'ils ne lui disoient.

Il n'est pas croyable combien la nouvelle Marquise de Verneuil eut de déplaisir de se voir décheoir de l'esperance d'une Couronne; elle dissimula pourtant: mais le Comte d'Auvergne son frere uterin, autant par la malignité de son naturel que par ressentiment, se porta à venger cette injure, & se joignit aux malcontens dont nous avons parlé. On les accusoit d'avoir tous ensemble conspiré d'enfermer le Roi dans une prison, de lui ôter la Couronne & de la deferer à un autre Prince du Sang. Plusieurs ont cru que le Duc

de

de Savoye avoit part à cette trame, quelle qu'elle 1599.
fût, ou du moins, qu'en ayant eu quelque vent, En Decembre.
il avoit entrepris de venir en France, pour voir quel avantage il en pourroit tirer.

Quelque dessein qu'il eût, il descendit par batteau sur le Rhône à Lyon, d'où il renvoya la moitié de son train, & puis de Roüanne à Orleans. Il fut receu en cette derniere Ville par le Duc de Nemours, sur le chemin, delà à Fontainebleau par le Marêchal de Biron, & deux lieuës plus en deça par le Duc de Montpensier. A Pluviers il prit la poste un peu aprés minuit, courant à soixante & dix chevaux, & arriva à Fontaine-bleau le quatorziéme de Decembre sur les huit heures du matin, où il trouva le Roi prêt de monter à cheval pour aller au devant de lui. Aprés que le Roi l'eut entretenu en ce lieu-là durant six jours dans des divertissemens de chasse, de promenade, & de jeu, il le mena à Paris le vingt-uniéme du mois. Il lui offrit un appartement dans le Louvre: mais le Duc l'en ayant remercié, se logea à l'Hôtel de Nevers.

Il n'est point d'adresse, point de tour d'habile 1600.
Politique, ni de sage Courtisan, qu'il n'employât pour réüssir à son dessein; Et l'on peut dire que si le succez ne répondit pas à ses desirs, sa conduite surpassa sa reputation. Il faisoit la Cour au Roi avec beaucoup de complaisance, mais sans aucune bassesse: car il accompagnoit ses respects d'une agreable liberté, & les deferences qu'il rendoit, étoient de telle sorte, qu'elles ne blessoient point sa qualité. On voyoit de la grace & de la grandeur dans toutes ses actions; Il témoignoit de l'estime & de la courtoisie pour tous les Grands du Royaume, un accueil obligeant & civil envers tous les Officiers du Roi, un entretien plein d'esprit & de galanterie auprés

1600. En Janvier. des Dames, & par tout une liberalité Royale. Ce fut aux étreines qu'il fit paroître davantage cette vertu caracteristique des Princes : il donna de riches presens à toute la Cour, qui les receut avec la permission du Roi; Et aprés avoit fait de si grandes profusions, qu'il sembloit avoir vuidé tous ses coffres, on fut tout étonné de le voir à un bal qu'il donna, tout couvert de pierreries, estimées à plus de six cens mille écus.

Avec tout cela, il ne gagnoit rien dans l'esprit du Roi. Dés le premier entretien qu'il eut avec lui, il connut ce qu'il en devoit esperer; d'abord il s'efforça de lui ouvrir son ame pour acquerir quelque créance; & aprés avoit fort éloquemment déployé toutes les protestations possibles de service & d'attachement, le priant de le recevoir lui & ses enfans sous sa protection : il en vint à se plaindre des Espagnols, puis à lui proposer la Conquête du Milanois & de l'Empire, & à lui découvrir les intelligences, & les moyens qu'il avoit pour cela. Il est à croire qu'il parloit alors selon son cœur, car il étoit fort piqué du peu de compte que les Espagnols avoient tenu de ses interêts à Vervin; Et d'ailleurs sa femme, sœur de Philippe III. qui étoit le lien de son attachement avec ce Roi, étoit morte l'année precedente. Quoi qu'il en soit, le Roi l'écouta fort attentivement, & le remercia de ses bonnes volontez: mais aprés tout il lui répondit que la restitution du Marquisat devoit préceder ces grands desseins, & qu'ils en parleroient à loisir quand ce point seroit vuidé.

Toutes les fois que le Duc revint à la charge, il fut repoussé de même. Cette dureté, il l'appelloit ainsi, l'étonnoit & le désesperoit, & neantmoins il faisoit paroître une entiere satisfaction sur son visage; comme le Roi de son côté continuant

nuant les civilitez qu'il devoit à son hôte, prenoit 1600.
soin de le divertir le plus agréablement qu'il étoit En Jan-
possible. Tous les Grands eurent le bouquet pour vier.
le traiter chacun à son tour; Et entre les singularitez de la France, le Roi lui fit voir la Majesté de son Parlement, & le mena aux écoutes de la Grand'-Chambre, pour entendre plaider une cause, dont le sujet tout à fait extraordinaire, exerça bien amplement l'éloquence des Avocats des parties, & de celui du Roi, qui étoit Louis Servin. Au sortir delà, le Premier President traita les deux Princes magnifiquement chez lui.

Nonobstant ces démonstrations d'une amitié apparente, leurs humeurs aussi differentes que leurs interêts, entretenoient la desunion de leurs esprits, & l'augmentoient de telle sorte, qu'il leur échapoit souvent à l'un & à l'autre des paroles de mécontentement & d'aigreur. Un jour l'Ambassadeur d'Espagne vint trouver le Duc, & d'abord lui jetta en face un sanglant reproche, lui disant que le Roi l'avoit assuré qu'il n'étoit venu en France que pour le porter à faire la guerre à l'Espagne.

Le Duc en fut offensé au dernier point contre le Roi : mais n'osant pas s'en prendre à lui, il fit dessein de s'en prendre au Maréchal de Biron, qui passoit encore pour son favori. Etant donc un jour à la chasse il joignit ce Maréchal à l'écart, & commença à se plaindre du Roi en termes fort aigres, à dessein, (si cela est croyable) que Biron les relevât, & qu'il lui donnât sujet de lui faire mettre l'épée à la main. Biron, bien loin de prendre la défense du Roi, se mit à en dire bien plus de mal que le Duc; même ayant une fois levé la bonde à son impetuosité, il laissa écouler tout son secret, & lui confia qu'il y avoit une conspiration faite pour le détrôner.

1600. En Février. Le Duc bien surpris & tout ensemble fort ravi d'entendre ce qu'il n'eût jamais osé esperer, entra aussi-tôt dans la partie, offrit tous ses moyens aux conjurez, & même écrivit en Espagne pour y donner part de cette bonne nouvelle. Mais si elle étoit vraye, on l'y sçavoit avant lui, & on disoit que Picoté avoit negocié pour cela avec le Comte de Fuentes, qui étoit ennemi personnel du Roi Henry IV. Ce Picoté étoit natif d'Orleans, mais mauvais François, & refugié au Pays-bas; Biron l'avoit tenu prisonnier à Aussonne, & c'étoit delà qu'il avoit commencé à le connoître.

Depuis ce jour-là, le Duc se mit à caresser Biron, & à flater son esprit vain & superbe. Comme il sçut que la trop grande reputation de ce Maréchal faisoit ombre au Roi, il s'étudioit à lui donner des loüanges excessives devant lui, afin d'augmenter cette jalousie, & de le picquer en sorte qu'il lâchât quelque parole désobligeante contre sa valeur & ses beaux faits. En effet, il en lâcha deux ou trois fois de fort picquantes; Et le Duc les faisoit aussi-tôt reporter au Maréchal par Lafin, homme dangereux & double, qui ayant gâté ce Seigneur par ses flateries, étoit l'entremetteur de cette intrigue, & faisoit les liaisons entre le Duc & les conspirez.

Aprés la Fête des Rois on ne laissa pas de traiter de l'affaire du Marquisat entre quatre Députez de la part du Roi, & autant de celle du Duc. Le Patriarche de Constantinople y assistoit; il avoit ordre du Pape d'employer toute son adresse pour disposer le Roi à laisser cette terre au Duc, tant il avoit peur que le voisinage des François ne portât la guerre, & peut-être le Calvinisme, en Italie. Le Duc de son côté, fit diverses propositions au Roi; tantôt il demandoit le Marquisat

quisât à foy & hommage pour un de ses fils, & 1600.
tantôt il offroit des échanges. Il en proposa trois differentes; le Roi n'en écouta pas une, & persista à vouloir, ou la reintegrande, ou le sequestre entre les mains du Pape.

Enfin le Duc n'agréant ni l'un ni l'autre, lui proposa *de lui laisser le Marquisat en échange de la la Bresse, y compris la Ville & Citadelle de Bourg, Barcelonette avec son Vicariat, jusqu'à l'Argentiere, le Val de Sture, celui de Perouse & Pignerol avec leurs Territoires.* Le Roi accepta cette offre: le Traité en fut signé le vingt-septiéme de Fevrier, & l'on accorda au Duc trois mois pour en communiquer avec les Seigneurs de son obeïssance, & pour opter en toute liberté, ou la reintegrande, ou bien cette échange. Trois ou quatre jours aprés il prit congé du Roi, il le conduisit jusqu'à Charenton, & lui donna le Baron de Lux, qui l'accompagna par la Champagne & la Bourgogne jusqu'à l'entrée de la Bresse.

Cette année, comme toutes celles qui sont les dernieres d'un siecle dans l'Ere Chrêtienne, se nomma *l'Année sainte*; à cause du Jubilé qui fut ouvert à Rome, avec les ceremonies que le saint Pere a accoûtumé de pratiquer en cette grande solemnité. Comme c'est l'ordinaire que les Ambassadeurs qui s'y trouvent, commencent à le gagner par des aumônes, celui du Roi distribua aux pauvres deux mille pieces d'or marquées aux Armes de France.

Parmi la grande affluence de pelerins, que la devotion amenoit en cette ville-là, ou que la curiosité y attiroit; car il y avoit même plusieurs Religionnaires, on y vit le Duc de Bar, mais inconnu. Ce Prince, aprés avoir vêcu en bon mari avec Madame Catherine sa femme six mois du-

1600. En May. rant, s'étoit laissé mettre tant de scrupules dans la conscience par son Confesseur, qu'il s'étoit separé de sa compagnie, & avoit pris l'occasion du Jubilé pour aller demander absolution au Pape, & dispense pour l'avenir. Le Pape lui refusa absolument le dernier point, à moins que Catherine ne se convertît ; & pour l'autre, il mit tellement cette conscience timorée à la gêne, qu'il promit de ne retourner jamais avec sa femme, mais de la repudier, si elle ne se faisoit Catholique. Moyennant cette protestation, il fut remis secretement dans la Communion des Fidelles : car pour y être receu publiquement, la faute étant publique, il eût falu subir une penitence de même. Deux paroles du Roi un peu fortes eussent bien obligé la Cour de Rome de lever toutes ces difficultez, & de laisser rejoindre le mari avec la femme ; mais, faute de cette vigueur, la pauvre Princesse demeura veuve au milieu de son mariage.

Au Printemps, le Roi étant à Fontaine-bleau, fut spectateur & même en quelque façon moderateur de la dispute d'entre Jacques Davy du Perron Evêque d'Evreux, & Philippe du Plessis-Mornay. Ce dernier avoit composé un gros Livre contre la Messe : la gravité de la matiere, la qualité de l'Auteur, la politesse du langage, & la force qui d'abord paroissoit dans ses raisonnemens, & dans les autoritez qu'il avoit tirées des Peres, au nombre de plus de quatre mille, lui avoient acquis une grande reputation, & elle avoit encore été augmentée par les foibles attaques de tous ceux qui s'étoient mêlez de les refuter.

Le Roi avoit interêt que cét ouvrage fût flétri, parce que plusieurs le soupçonnoient d'en soûtenir l'Auteur, qui en effet l'avoit tres-utilement servi de sa plume & de son épée. Du Plessis même lui

lui en donna sujet par sa temerité. Du Perron qui 1600.
étoit pour lors en son Evêché d'Evreux, se vanta En May.
de pouvoir montrer dans ce Livre cinq cens passages qui étoient faussement alleguez, ou tronquez, ou alterez. Les amis de Du Plessis lui conseilloient de répondre, que s'il y en avoit de tels, il les abandonnoit, & qu'il s'en tenoit aux bons, dont il en resteroit encore plus de trois mille cinq cens. Mais lui, trop amoureux de son ouvrage, somma Du Perron par un écrit public de se joindre avec lui, & de signer une Requête pour supplier le Roi de leur donner des Commissaires, afin de verifier les passages de son Livre de ligne en ligne. Du Perron ne recula point, & le Roi leur en donna cinq; Sçavoir pour les Catholiques le President de Thou, François Pithou Avocat, & Jean Martin Lecteur & Medecin du Roi: pour les Huguenots Philippe de Canaye Seigneur de Fresne, & President à la Chambre de Castres, & Isaac Casaubon Professeur Royal dans la Langue Grecque. Il avoit fait venir ce dernier à Paris pour servir d'ornement à son Université: mais à quelques années delà il passa en Angleterre.

C'étoit une imprudence extrême à Du Plessis d'entrer dans un combat, où il avoit son Roy & toute la Cour pour partie, & de risquer son honneur sur la foy de ses compilateurs; ces gens-là étant d'ordinaire peu exacts, & ne se souciant pas de fournir de bons materiaux, pourveu qu'ils en fournissent quantité. Aussi ses amis, qui d'ailleurs connoissant sa plume meilleure que sa langue, eussent désiré qu'il eût plûtôt écrit, que parlé, le dissuadoient tous d'entrer en lice avec un adversaire dont l'éloquence étoit un torrent, & la memoire un prodige. Or que ce fût à lui présomption, ou manque d'adresse, il ne voulut ou ne pût jamais se dégager de ce mauvais pas.

1600. En May. Du commencement le Nonce du Pape s'alarma fort de cette conference : toutefois le Roi lui ayant bien fait entendre qu'il ne s'agissoit point de la verité de la Doctrine, mais seulement de celle des citations, il y donna les mains. Le jour pris au quatriéme du mois de May, l'Evêque d'Evreux consigna entre les mains du Chancelier les cinq cens passages, dont on devoit tirer certaine quantité chaque jour pour les examiner ; Et la veille de la dispute seulement, il en envoya dix-neuf à Du Plessis, lesquels il vouloit impugner. C'étoit peut-être un stratagême pour assoupir sa vigueur & engourdir la pointe de son esprit, en l'obligeant de travailler toute la nuit.

Le Roi étoit present à ce combat avec le Chancelier, quelques Evêques, les Secretaires d'Etat, & six ou sept Princes. On ne pût examiner que neuf passages ce jour-là. Du Perron ayant la verité, le Roi, & la faveur de l'Assemblée pour lui, eut l'avantage en tout : il ne vainquit pas seulement, il accabla son adversaire ; qui plus foible, étonné, défavorisé, se défendit si mal, qu'il faisoit pitié aux Catholiques & dépit aux siens. Les Juges prononcerent sur les deux premiers passages, qu'il avoit pris l'objection pour la solution, sur le sixiéme, & le septiéme, qu'ils ne se trouvoient point dans les Auteurs d'où il les avoit alleguez : sur le neuviéme qu'il avoit mal traduit *Images* pour *Idoles*, & sur les autres, qu'il en avoit omis des mots qui étoient necessaires, ou qu'il n'en avoit rapporté qu'une partie.

La nuit mit fin à la dispute. Du Perron poussant sa pointe demandoit à la continuer le lendemain : mais son ennemi étourdi des veilles de la nuit precedente, & pour dire le vray, de la

honte

honte de son mauvais succez, tomba malade, & se retira à Paris, & delà à Saumur, sans prendre congé du Roi; Laissant le champ à son ennemi, & un beau sujet de triomphe aux Catholiques, & de confusion à ceux de son parti; Lequel fut peu aprés abandonné par Fresne-Canaye. Du Perron eut pour couronne de cette victoire un Chapeau de Cardinal, qu'il ne receut pourtant qu'un an & demi-aprés. 1600.

L'Université fille aînée des Rois, ayant été comme le reste du Royaume, extrémement défigurée par les guerres, avoit grand besoin d'être reformée. Quand le Roi fut de retour à Paris, il en donna la charge à Renaud de Beaune Archevêque de Bourges son grand Aumônier. Ce Prelat assisté de quelques autres Commissaires, ayant pris avis des Doyens des quatre Facultez, des plus notables Professeurs, des Procureurs des Nations, des Principaux des Colleges, & du Recteur, & veu les reglemens faits 150. ans auparavant sur le même sujet par le Cardinal d'Estouteville, y changea, ajoûta, & retrancha ce qui fut jugé à propos. Le Parlement omologua ces articles, & députa un President & trois Conseillers, qui en firent lecture dans une assemblée convoquée exprés aux Mathurins. En Juin, & suiv.

Le Prince Maurice assiegeoit Nieuport : L'Archiduc étant allé l'y attaquer, eut d'abord un tres-notable avantage sur lui, ayant regagné le fort d'Albert que Maurice avoit pris, & tué en ce lieu-là prés de mille Hollandois. On croit que si ensuite de cela il se fût fortifié dans le passage d'entre Ostende & Nieuport, il eût contraint les assiegeans de se rendre à discretion, ou de se rembarquer avec grand desordre, durant lequel il lui eût été facile de les charger & de les défaire. Ses gens étoient presque sur les dents de lassitude & de faim, car le jour

1600. *precedent il les avoit amenez de Mastrie tout d'une traitte, & la plûpart n'avoient point mangé depuis vingt-quatres heures: mais la chaleur de ce bon succés l'emporta temerairement hors de son poste pour aller attaquer les Hollandois. Le combat fut tres-sanglant, parce que c'étoient de vieilles troupes de part & d'autre, & que les deux Chefs les animoient par leur exemple. Le jour commençoit à decliner quand la victoire pencha du côté de Maurice; non pourtant sans qu'elle lui coûtât assez cher, car il y perdit douze cens hommes: mais l'Archiduc y en laissa prés de quatre mille, tout son canon, & grand nombre de braves Capitaines; Entre autres Colas autrefois Vice-senêchal de Montelimar, & prétendu Comte de la Fere.*

On remarqua, à la gloire de Maurice, qu'il gagna cette bataille sur un Albert d'Austriche à pareil jour, sçavoir le second de Juillet, qu'un autre Albert de la même maison, avoit trois cens ans auparavant remporté la victoire sur un Adolfe de Nassaw, dans une plaine prés de Spire, où il l'avoit dépoüillé de l'Empire & de la vie. On disoit que le genereux sang de Nassaw avoit produit ce Prince trois siecles aprés, pour être le vengeur du plus illustre de ses ayeux.

En Mars. L'intention du Duc de Savoye n'étoit pas de tenir le traitté de Paris, il pretendoit y avoir été contraint par la juste crainte d'être arrêté: Et il se promettoit ou que le Roi n'oseroit l'attaquer par la force, de peur de passer pour infracteur du traitté de Vervin, ou que s'il l'attaquoit il seroit secouru par l'Espagne, qui avoit interêt d'employer toutes ses forces pour boucher l'entrée de l'Italie aux François; ou qu'enfin, s'il s'éloignoit de Paris, les semences de conjuration qu'il avoit cultivée en France, viendroient à éclorre. En effet le Roi d'Espagne avoit donné

charge

charge au Comte de Fuentes de fournir de l'argent pour cela. Ce Comte s'étoit éclairci de la verité, par l'Ambassadeur d'Espagne en Suisse, & par Roncas, qui s'étoient abouchez avec Biron, déguisez en porte-faix ; Et néanmoins il refusa de rien avancer, si le Duc de Savoye ne lui donnoit Montmelian & deux autres places pour seureté de ses deniers. Le Duc ne s'y put jamais resoudre ; & ainsi le Comte traittant une grande affaire de Politique, comme un negoce de Marchandise, laissa perdre une belle occasion pour les affaires de son Maître. 1600. En Juillet & Août.

Dés que le Duc fut arrivé à Bourg le quatorziéme de Mars, il dépêcha un Courier au Roi pour le remercier des honneurs qu'il avoit receus en France. Comme il étoit à Chambery le vingtquatriéme de May, Brûlard frere de Sillery, & le Patriarche de Constantinople, y allerent le semondre d'opter la restitution ou l'échange, puisque le terme approchoit. Il les remit à Turin, & delà envoya Roncas demander un nouveau delay ; c'étoit pour donner le temps à Bely son Chancelier de faire sa negociation en Espagne. Le Conseil du Roi Philippe, afin de l'opiniâtrer davantage à la retention du Marquisat, l'assura que le jeune Prince viendroit le secourir lui-même à la tête de cinquante mille hommes : mais ce n'étoient que des paroles ; car le Duc de Lerme qui gouvernoit ce Roi, n'étant nullement homme de guerre, n'avoit garde de s'engager dans une rupture, qui eût troublé sa faveur, & consumé toutes les finances, dont il disposoit paisiblement durant la paix.

Les prolongations du Duc, & les discours qu'il faisoit de la rigueur qu'on lui avoit tenuë en France, donnoient assez à connoître qu'il n'avoit point envie d'executer le traitté. Ainsi le

1600. Roy lui accordant un delai jusqu'à la fin de Juillet, ne laissa pas de s'avancer vers Lyon, afin que ses approches hâtassent cette restitution, & tout au même temps les préparatifs de guerre qu'il faisoit pour l'y contraindre. Son Conseil, étant fort partagé sur cette entreprise, le retint plus de quinze jours à Moulins, où il étoit arrivé au commencement de Juillet; Et cependant les billets doux de la Marquise de Verneuil sa maîtresse, & les intrigues de ceux qui servoient à ses plaisirs, le rappelloient sans cesse à Paris. Cette Dame y étant demeurée grosse souhaittoit passionnément qu'il se trouvât à ses couches, croyant que si elle faisoit un fils, elle auroit sujet de le sommer d'accomplir sa promesse. Il étoit fort en branle d'y retourner pour lui donner satisfaction, quand un coup du Ciel, s'il faut ainsi dire, rompit le charme, & mit ce Prince en liberté: car un jour, aprés de grands éclats de tonnerre, le foudre étant tombé dans la chambre de la Marquise, & ayant passé sous son lit, elle en fut tellement effrayée, qu'elle accoucha d'un enfant mort.

Le Duc croyoit avoir assez de détours pour amuser le Roi jusqu'à l'hyver. Il lui fit proposer la restitution du Marquisat par Roncas & le Marquis de Lullins, mais au même temps ils en demanderent l'investiture pour un des enfans du Duc. Cette demande ne fut pas mieux receuë de leur bouche qu'elle l'avoit été de celle du Duc à Paris; Et Roncas renvoyé vers lui, eut charge de lui témoigner le mécontentement du Roy. D'autre part, Fosseuse que le Roi avoit au même temps envoyé vers le Duc pour sçavoir sa derniere resolution, rapporta qu'il n'y avoit rien de fait, si on n'ôtoit Savignan & Pignerol du traitté.

Roncas

Roncas toutefois étant de retour quelques jours aprés, assura que son Maître se portoit à restituer le Marquisat aux conditions exprimées dans le traitté de Paris, dont lui, le Marquis de Lullins, & l'Archevêque de Tarantaise Ambassadeur ordinaire du Duc, baillerent leur écrit. Sur cela le Roi donna Commission à Brûlard & à Janin, de negocier avec ces trois pour les articles. Comme ils les eurent tous réglez, Roncas qui avoit le secret, s'excusa de les signer, qu'auparavant il ne les eût fait voir à son Duc. Le Roi voulut bien lui accorder encore quelques jours pour cela: mais le Duc qui ne demandoit qu'à gagner temps, au lieu de renvoyer Roncas à Lion, n'y envoya qu'un Courrier, qui portoit un ordre à ses deux autres Deputez de signer, mais il n'étoit que verbal. Ces Députez, aprés avoir signé, firent naître quelques nouvelles difficultez pour traîner encore l'affaire: ils demandoient que le Roi, comme le plus fort, commençât à restituer le premier; il les satisfit en offrant de donner des ôtages. Aprés ils le prierent de nommer le Gouverneur qu'il envoyeroit au Marquisat, dautant que par le traitté de Paris, il avoit été dit qu'il n'y en mettroit point qui fût ennemi du Duc. Pour dénoüer ce nœud, il nomma N. de Poisieux le Passage que le Duc ne pouvoit pas avoir pour suspect, parce qu'il étoit beau-frere du Comte de la Roque son grand Ecuyer; Et aussi-tôt il le fit marcher avec neuf cens hommes pour aller prendre possession de la Citadelle de Carmagnoles. 1600.

Les articles accordez par les Députez, portoient que le Duc la rendroit le seiziéme d'Août: jusques-là le Roi n'en avoit point douté, il fut fort étonné quand il apprit que le Duc refusoit de les ratifier & que dés le septiéme du mois, il avoit déclaré nettement que la plus cruelle guerre du mon-

1600. de lui seroit plus honorable que l'execution d'un si honteux traitté. Il fut donc contraint de rappeller le Passage: neantmoins le Duc ne laissa pas d'envoyer encore le Patriarche de Constantinople à Lion, l'assurer qu'il étoit disposé à rendre le Marquisat, moyennant certaines conditions nouvelles qu'il s'étoit imaginées. Mais il n'étoit plus temps de ruser, le Roi s'étoit enfin ennuyé de démêler tous ces dédales; il lui avoit envoyé declarer la guerre, & s'étoit avancé jusqu'à Grenoble.

En Août. Le Patriarche l'y vint trouver le quinziéme d'Août pour le supplier instamment au nom du Pape, de ne point rallumer un feu que sa Sainteté avoit eu tant de peine à éteindre: il n'en receut point d'autre satisfaction, sinon qu'il l'assura qu'il ne desiroit que ravoir le sien, & qu'il l'envoya à Lion conferer avec son Conseil.

Il ne paroissoit pas qu'il eût assez de forces pour entreprendre cette guerre, & c'est ce qui trompa le Duc de Savoye. En effet il ne la commença d'abord qu'avec sept ou huit mille hommes tout au plus, mais il avoit donné de si bons ordres que ce peloton grossit de plus de moitié en fort peu de temps. Il divisa ces troupes en deux corps, l'un pour entrer en Savoye du côté de Chamberi, l'autre pour se jetter dans la Bresse. Celui-ci étoit commandé par le Maréchal de Biron, & l'autre par Lesdiguieres, grand Capitaine pour ce pays de montagnes. La diligence de Rosni pourveut si bien aux munitions & à l'Artillerie, les ayant fait porter par les rivieres, qu'à la fin de Juillet il y eut en ce pays-là quarante pieces de Canon, & dequoi tirer 4000. coups.

Aussi n'oublia-t'il rien en cette occasion pour se montrer digne de la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie dont le Roi venoit de l'honorer, l'ayant même érigée en Charge de la Couronne. Deux ans

s auparavant, il lui avoit aussi donné celle de 1600.
and Voyer, connoissant qu'il étoit homme En Août.
ordre, & qu'il pourvoiroit soigneusement à la
paration & à l'entretenement des chemins pour
commodité du Charroi. En effet il s'en acquitta
rt bien. Entre autres choses, il obligea les par-
:uliers de planter des ormes de distance en dis-
nce dans leurs terres sur le bord des grands che-
ins, pour fournir de bois de charronage quand
seroient gros, au roulage de l'artillerie. On ap-
:lle encore aujourd'hui ces arbres des *Rosnys*.

En un même jour douziéme d'Août, Biron prit
pilla la Ville de Bourg, non pas la Citadelle,
ır l'ouverture que le petard fit à une porte; Et
requi se saisit de celle de Montmelian, mais il
en prit pas le Château. Les Savoisiens soupçon-
:rent le Comte de Montmajeur qui comman-
›it dans Bourg, d'avoir trahi; quelques Fran-
›is au contraire, s'imaginerent que Biron lui a-
›it donné avis de son entreprise afin qu'elle man-
ıât. Il est certain que ce Gouverneur s'étoit mis
ı état de se bien défendre, se tenant sous les ar-
.es toute la nuit, comme s'il eût été averti: mais
se défendit si mal, que du moins il y eut lieu de
ıccuser de lâcheté.

Le Duc de Savoye croyoit pouvoir dormir en
pos sur l'assurance de la Citadelle de Bourg & du
hâteau de Montmelian; Ces deux forteresses
ıssoient pour imprenables; celle de Bourg, par-
: qu'elle étoit fort reguliere; celle de Montme-
ın par sa situation bizarre. Car elle est assise sur un
ıut rocher escarpé de tous côtez, avec des bas-
ons hors de sape & de mine, & des fossez tail-
z à la pointe du ciseau, & le terrain d'alentour
t tout de roc & couvert de montagnes qui ne
.roissent accessibles qu'aux oiseaux du Ciel; si
:n qu'il sembloit impossible d'y faire des tren-
chées,

1600. chées, ni de dresser des batteries. Cette place veritablement étoit assez bien munie, mais le Gouverneur, qui étoit le Marquis de Brandis de la Maison de Montmajeur, manquoit de resolution; L'autre au contraire manquoit presque de tout, particulierement de vivres: mais en recompense elle étoit pourveuë d'un Commandant qui étoit fort brave & determiné à toutes les extrémitez. On l'appelloit le Chevalier de Bouvens.

La prise de la Ville de Bourg fut suivie de toutes celles de Bresse & du pays de Bugey. Grillon avec une partie du Regiment des Gardes se saisit des Fauxbourgs de Chamberi. Le Roi y étant allé en personne, le Comte de Jacob qui commandoit dans la ville, capitula de se rendre dans trois jours si elle n'étoit secouruë. La crainte du pillage obligea les habitans d'anticiper ce terme, & d'ouvrir leur portes dés le lendemain. Les villes de Miolans & de Conflans firent peu de resistance. Le débordement des pluyes, & la difficulté de mener l'artillerie dans un pays presque inaccessible au charroi, défendirent celle de Charbonnieres prés de quinze jours: mais dés que le canon y eut fait bréche l'ayant battue par un endroit qui paroissoit roc, & ne l'étoit pas, elle fut emportée d'assaut le 19 Septembre.

En Septembre. Aprés ces succés, Lesdiguieres poussa droit à Saint Jean de Maurienne, & se rendit maître de toute cette vallée jusqu'au pied du Mont Cenis. Puis étant entré dans la Tarentaise, il se fit apporter les clefs de Briançon, de Monstiers, & de Saint Jaquemont. Le bruit de ces conquêtes si soudaines étonna extrémement le Pape: l'Ambassadeur d'Espagne le sollicitoit instamment d'interposer son autorité pour retenir les armes du Roi. Tous deux apprehendoient presque également,

non

is la ruïne du Duc de Savoye, mais que les 1600.
ois n'eussent des passages pour entrer dans
:: le Pape se laissa donc persuader d'envoyer
neveu le Cardinal Aldobrandin vers le Roi a-
qualité de Legat, & ordre de tout employer
noyenner cét accommodement.
s'étonnoit cependant, que le Duc de Sa-
ne se remuoit point pour resister à un si
nt ennemi; qu'au contraire il passoit le temps
Turin à danser & à faire l'amour, comme
t été en pleine paix. On ne sçait s'il s'atten-
l'intercession du Pape, ou au secours d'Es-
, ou à l'effet de quelque grande conjura-
ou à l'évenement de quelques prédictions,
suroient que dans le mois de Septembre il
roit point de Roi en France; ce qui se trou-
ai, car il étoit alors en Savoye. Enfin quand
que tout cela lui manquoit, que la Citadel-
Bourg étoit investie, le Château de Mont-
n assiegé, & le fort de Sainte Catherine blo-
qu'il avoit bâti à deux lieuës de Genéve pour
er cette ville-là il commença à se réveiller &
nbler des troupes.
e promettoit que le Château de Montmelian
oit pour le moins six mois, croyant que le
de Brandis étoit aussi bon que sa place. En
ce Marquis triompha d'abord en paroles,
qu'il ne croyoit pas qu'on pût dresser aucu-
tteries pour l'attaquer: mais quand Rosny
ouvé moyen d'en planter en cinq ou six en-
, (car que ne peuvent l'argent & le tra-
) sa fierté s'amollit tout d'un coup: il per-
ue sa femme noüât conversation avec celle
osny, & ses craintes s'augmentant d'heure
ure, il capitula le quatorziéme d'Octobre, En Octo-
rendre la place le seiziéme de Novembre, s'il bre.
it secouru dans ce temps-là.

1600. En Octobre. A ce dessein le Duc partit de Turin avec dix mille hommes de pied, quatre mille cinq cens Arquebusiers à cheval, & huit cens Maîtres, passa par le Val d'Aouste & par le petit Saint Bernard, & vint camper à Aixme. Le Roi alla au devant jusqu'à Monstiers, & l'eût combattu sans les neiges qui tomberent en abondance la nuit, & mirent comme une barriere entre les deux armées. Il ne restoit au Duc que de faire diversion du côté de Provence: mais quatre mille Espagnols que Fuentes lui avoit prêtez, refuserent d'aller plus avant que Saint Bernard, & Albigni Lieutenant General des armes du Duc, eut bien de la peine à les y faire demeurer pour la garde de ce passage.

Cependant la timidité de Brandis avoit mis si fort l'épouvante dans le courage de ses soldats, qu'il n'en avoit presque plus. Car les uns troublez de frayeur se precipitoient du haut des rochers pour se sauver, les autres avoient à peine la force de tenir leurs armes, & n'eussent pas eu seulement la hardiesse de tirer sur les assiegeans. Bien plus ayant souffert aux François d'entrer par petites bandes dans la place, ils s'y trouvoient en si grand nombre, qu'ils en étoient les maîtres, & eussent pû mettre ses gens dehors. Tellement que s'étant laissé reduire en cet état, il fut contraint de prevenir le terme de la capitulation, & commença de déloger dés le neuviéme jour de Novembre.

On trouva dans la place des vivres pour plus de quatre mois, trente pieces de canon montées, & dequoi tirer 8000. coups; Il s'entretint longtemps dans le cloître des Dominiquains avec le Roi, & le soir même il donna à souper à Rosny, & à Crequi dans son logis. Depuis il se retira en France: mais sa lâcheté y étant en opprobre même aux plus lâches, il se refugia à Brandis en Suisse;

se; Et quelque temps aprés, il fut arrêté prisonnier à Casal & amené à Turin. 1600.

En Octobre.

Le Legat n'avoit point voulu partir de Rome que l'Ambassadeur d'Espagne ne lui eût promis par écrit, que le Roi son maître agréeroit le traitté qu'il pourroit faire, & qu'il retireroit ses forces, si le Duc s'opiniâtroit au contraire. En passant par Milan, il tira un pareil billet du Comte de Fuentes, & le Duc qu'il vit à Turin, promit d'en passer par où il trouveroit bon. Sa venuë n'arrêta point les armes des François: le Roi ne voulut point le voir qu'il ne fût maître de Montmelian; Et le vingt-cinquiéme de Novembre, s'étant rendu à Chamberi pour le recevoir, il refusa d'entendre parler d'accommodement ni de tréve. Il permit seulement que les Députez du Duc le salüassent, c'étoient François d'Arconnas Comte de Touzaine, & René de Lucinge des Alymes, premier Maître d'Hôtel de ce Prince, puis il les renvoya conferer avec Villeroi, & de ce pas s'en alla au siege du fort Sainte Catherine.

Comme cette place & la Citadelle de Bourg étoient les seules qui restoient au Duc deçà les Monts; le Roi se persuadoit que leur prise le reduiroit à demander la paix. Bouvens qui étoit dans Bourg, tint bon contre ses offres & contre ses menaces: mais Pierre Charruë Gouverneur du fort Sainte Catherine, aima mieux suivre l'exemple de Brandis que le sien: car trois jours aprés l'arrivée du Roi, sçavoir le sixiéme de Decembre, il capitula de se rendre dans dix jours.

La Ville de Geneve ayant le Roi si prés d'elle, & grand interêt à la prise de ce fort, lui envoya des Députez le supplier de lui continuer la même protection que ses Predecesseurs. Theodore de Beze, le plus ancien & le plus renommé de tous les Ministres de la Religion, porta la pa-

role.

1600. role, & fit en peu de mots un compliment digne de sa reputation.

Biron dans toute cette guerre joüoit un personnage fort ambigu : comme il étoit extremement vain, mais d'ailleurs engagé avec le Duc, il desiroit de la gloire pour lui-même, & de mauvais succés pour les armes du Roi ; ainsi il ne pouvoir s'empêcher de bien faire, ni de mal parler.

En Septembre. Au mois de Septembre comme il étoit à Pierre-Chastel en Bugey, Laffin le vint trouver, & par son ordre fit deux voyages vers Roncas. Le Roi, qui pour lors étoit à Chamberi, averti de ces allées & venuës, & se deffiant de quelque dangereuse menée, l'envoya querir, & lui marqua, qu'il devoit éloigner de lui ce pernicieux homme. Il ne défera point, comme il devoit, à un si bon avis : au contraire il augmenta les soupçons qu'on avoit de lui ; car, soit par boutade, soit par l'apprehension où sont toûjours ceux qui font mal, il n'alloit plus chez le Roi qu'avec une grande troupe de gens determinez & logeoit toûjour à l'écart.

Deux choses acheverent d'irriter ce courage superbe, & de pousser son mécontentement jusqu'à la rage ; l'une que le Roi lui refusa le Gouvernement de la Citadelle de Bourg, lequel il demandoit pour un de ses amis, quand elle seroit prise : l'autre qu'il ne lui avoit pas donné le commandement dans cette guerre, comme il l'avoit eu au siege d'Amiens, & qu'il lui égaloit & même lui preferoit Lesdiguieres, qui étoit Huguenot & son ennemi. On publia, lors qu'on lui fit son procés, car en cet état on charge les mal-heureux de toutes sortes de crimes, que dans cette fureur il avoit conceu une entreprise sur la personne du Roi, mais que peu aprés il en avoit eu horreur lui même & s'en étoit desisté. Quoi qu'il en soit, il ne

ne rompit point les menées qu'il avoit avec le Duc 1600.
& avec le Comte de Fuentes. Laffin sous pretexte En De-
d'un voyage à Nôtre-Dame de Lorette, partit sur cembre.
les derniers jours de l'année pour aller conclurre le marché; il traitta premierement dans Yvrée avec le Duc & l'Ambassadeur d'Espagne en cette Cour-là, puis à Turin avec Roncas, & aprés avec le Duc & le Comte de Fuentes à Some. Picoté qui venoit d'Espagne s'y rendit, & là ils s'expliquerent plus nettement, & éclaircirent toutes les difficultez.

Pour rapporter en un mot toute la substance de ce traitté, tel qu'on l'a dit, ils devoient démem- "brer le Royaume, y faire autant de Souveraine- "tez que de Provinces, & mettre tous ces petits "Potentats sous la protection d'Espagne. Le Duc "de Savoye eût pris pour sa part, s'il eût pû, le "Lionnois, le Dauphiné, & la Provence, & Bi- "ron la Duché de Bourgogne, à laquelle les Es- "pagnols eussent joint la Franche-Comté pour "dot d'une fille de leur Roi, ou d'une fille de Sa- "voye, qu'ils promettoient de lui donner en ma- "riage. Ils devoient avec cela, lui fournir de si "grandes sommes de deniers, qu'il pouvoit con- "noître par l'excés de leurs promesses, qu'ils n'a- "voient point envie de les tenir. "

Ces choses n'ayant pû se passer sans que le Roi en eût quelque vent, & sans qu'il le témoignât, Biron touché de crainte plûtôt que de remords, l'aborda dans les Cordeliers de Lion, & feignant un profond repentir, lui avoüa que le refus du Gouvernement de Bourg, avoit mis des phrenesies dans l'esprit, mais il protesta qu'elles n'y avoient passé que comme une ombre, & que s'il avoit mille vies, il voudroit les employer toutes pour en obtenir pardon. Le cœur du Roi fut touché d'un secret plaisir de voir qu'il se confioit en sa

cle-

1600. clemence, celle de toutes ses vertus qui lui étoit la plus chere : il lui pardonna sans reserve, & l'assura *qu'il lui donneroit tant de marques de son affection, qu'il n'auroit jamais sujet de lui manquer de fidelité.*

Une grace accompagnée de tant de bontez, devoit bien lui ôter tous ces mauvais desseins de la pensée; Et toutefois dés qu'il fut retourné à Bourg, il dépêcha Bosco Cousin de Roncas, vers le Duc & le Comte qui étoient encore à Some avec Laffin.
1601. Ce commerce dura tout du long de l'année 1601. jusqu'à la naissance du Dauphin, que Biron sembla changer de dessein, & manda à Laffin de s'en revenir. Or comme ce traître commençoit à joüer les deux, Fuentes ayant enfin connu à son procedé, qu'on ne s'y pouvoit plus assurer, jugea qu'il falloit se saisir de sa personne, & de celle de Renazé son Secretaire. En effet Renazé fut arrêté comme il passoit par la Savoye: mais Laffin qui se deffioit de tout, prit son chemin par les Grisons, & ainsi il évita l'embûche.

Depuis cela, il se tint fort offensé de ce qu'on lui retenoit son Secretaire, jeune garçon qui étoit accusé de lui servir à d'autres usages moins honnêtes qu'à negocier. Ce déplaisir, joint à la jalousie qu'il eut de ce que le Maréchal prenoit plus de confiance au Baron de Luz qu'en lui, fut le veritable motif que le porta entierement à le perdre.

Si-tôt que le fort Sainte-Catherine eut capitulé, le Roi monta à cheval pour aller au devant de sa nouvelle épouse qui l'attendoit à Lion il y avoit huit jours. Le Duc de Florence oncle de cette Princesse, ayant receu la procuration du Roi par Bellegarde son grand Ecuyer, l'avoit
En Octobre. épousée le cinquiéme d'Octobre, (c'étoit le Cardinal Aldobrandin qui faisoit la ceremonie) & ensuite avoit montré sa magnificence & ses richesses

hesses dans les festins, chasses, carrousels, & bals, 1600.
t autres réjoüissances, dont on honore de pa-
eilles solemnitez. Les Italiens n'ont pas oublié
e marquer, comme quelque grande chose,
u'une Comedie seule coûta plus de soixante mil-
e écus à representer.

Les Galeres de Florence & de Malthe amene-
ent la nouvelle Reine à Marseille: Elle y prit le
roisiéme de Novembre, accompagnée de la grand' En No-
Duchesse de Florence sa tante, de celle de Man- vembre.
ouë sa sœur, de Dom Antonio son frere, & de
Virginio des Ursins Duc de Bracciane. Le Connê-
able de France, le Chancelier, les Ducs de Ne-
nours & de Ventadour, avec le Duc de Guise
Gouverneur de la Provence, & les Cardinaux de
Joyeuse, de Gondi, de Givri, & de Sourdis, y
avoient été envoyez de la part du Roi pour la rece-
voir, & plusieurs des Princesses & des plus grandes
Dames de la Cour pour lui faire compagnie.

Aprés la consommation du mariage, qui se fit
le jour même de l'arrivée du Roi, la ville de Lion
honora la Reine par la pompe d'une magnifique
entrée. Ensuite les ceremonies nuptiales s'ac-
complirent le dix-septiéme du même mois dans
la grande Eglise de cette même ville par le Car-
dinal Aldobrandin. Auquel (cela soit dit en pas-
sant) le Roi permit de faire les fonctions de Le-
gat dans son Royaume, sans que ses facultez euf-
sent été verifiées au Parlement. Il en usa fort peu
& avec beaucoup de retenuë.

Le traitté de paix qui avoit été commencé à
Chamberi, fut continué à Lion entre Silleri &
Janin de la part du Roi, & Arconnas & des Aly-
mes de la part du Duc. Le Legat y apportant son
entremise & ses soins pour l'avancer, obtint du
Roi une suspension d'armes pour un mois tandis
qu'on la traitteroit. Le Pape & les Espagnols crai-
gnoient

1600. En Decembre. gnoient plus que toutes choses que les François eussent le Marquisat : le Duc avoit aussi grand interêt de ne le pas souffrir, à cause que par ce moyen ils eussent été au milieu de ses Etats, & l'eussent tenu comme bloqué dans Turin ; Il ne fut donc pas difficile de le porter à offrir la Bresse en échange. Les François demandant en outre huit cens mille écus pour les frais de la guerre, le Legat obligea les Députez de Savoye d'y ajoûter pour cela le Bugey & le Valromey, & puis encore le Bailliage de Gex, pour ravoir Cental, Demont, & Roque-Sparvieres : car le Roi maintenoit que ces places n'étoient pas du Marquisat de Salusses, mais de la Comté de Provence.

Le Chancelier & Villeroi avoient promis positivement au Legat, qu'il ne seroit démoli aucune des places prises sur le Duc, & il l'avoit ainsi écrit au Pape : au préjudice de leur parole, Rosni avoit fait sauter la forteresse de Sainte Catherine par des fourneaux, & les Habitans de Geneve avoient achevé de la démolir. Le Legat ayant appris cette nouvelle comme on étoit prêt à signer, en fut si offensé qu'il cessa de s'entremettre du traitté, & declara hautement qu'il revoquoit toutes paroles.

Arconnas & des Alymes ne le presserent point si-tôt de le reprendre, parce qu'ils croyoient que la Citadelle de Bourg étoit en état de tenir encore long-temps, & que cependant le Duc avec l'armée d'Espagne, feroit un grand effort, pour y jetter du secours. Les assiegez enduroient déja beaucoup, il y avoit plus d'un mois que la plûpart ne vivoient plus que de chiens & de chevaux : durant la suspension le Roi avoit permis qu'on leur fournît par jour cent pains & quelques bouteilles de vin : mais avec ces rafraîchissemens on y fit couler le bruit que leurs

Dé-

Députez abusant de leur fidelle constance, ne 1600.
se hâtoient point de conclure, & qu'ils se fioient plus à ce qu'ils pouvoient souffrir, qu'ils n'avoient pitié de ce qu'ils avoient souffert. Les assiegez le crurent si fort, qu'ils envoyerent un billet à ces Députez, signé de Bouvens & de tous leurs Capitaines, leur declarer qu'ils ne pouvoient plus durer que deux jours, & qu'ils fissent leur compte là dessus.

Le mal n'étoit pas si pressant qu'ils le faisoient: 1601.
toutefois les Députez en prirent l'alarme si chau- En Jan-
de qu'ils supplierent aussi-tôt le Legat de renoüer vier.
le Traité. Il n'en voulut rien faire qu'ils ne lui eussent donné une Declaration par écrit que c'étoit à leur priere, & qu'ils signeroient tout ce qu'il auroit accordé. Ils avoient bien eu des Lettres du Duc du huitiéme Janvier, qui leur enjoignoient de signer quand le Legat le leur commanderoit: mais lors que tout fut conclu, ils s'en excuserent sur ce que trois jours aprés ils avoient receu une autre dépêche qui leur ordonnoit de differer jusqu'à ce que le Duc eût conferé avec le Comte de Fuentes.

Ils devoient sans doute s'en tenir à ce dernier ordre; & toutefois le Legat qui se voyoit sur le point d'avoir perdu toutes ses peines, & de recevoir un sensible affront, employoit raisons, prieres, & addresse, pour leur persuader qu'ils étoient obligez de suivre le premier. L'Ambassadeur d'Espagne joignoit ses instances aux siennes, & la necessité des affaires de leur maître les en pressoit, car ils croyoient la Citadelle de Bourg perduë. Et de fait il y avoit prés de trois semaines que l'on y mangeoit les chevaux. Ils ne voyoient pourtant aucun moyen pour gauchir à ces derniers ordres: le Patriarche leur en trouva un; c'étoit que le Legat leur donnât une promesse signée de sa main,

1601. En Janvier. *de faire agréer le Traité au Duc, de les relever de son indignation, & de garantir leurs personnes, declarant que ce qu'ils en avoient fait étoit par le respect qu'ils devoient à son autorité, & à cause du rang qu'il tenoit dans la Chrêtienté.* Sur l'assurance de cét écrit ils signerent le Traité le dix-septiéme jour de Janvier: mais, à dire le vrai, ce n'étoit pas une raison envers leur Duc, c'étoit plûtôt une offense, de reconnoître d'autres commandemens que les siens. Aussi la negociation achevée, Arconnas fut receu de lui avec une extrême froideur: Des Alymes craignant encore pis, n'osa aller en Cour, mais se mit à faire son apologie; Et ayant sçu qu'elle avoit davantage irrité le Duc, il changea de Souverain, & se retira dans la terre dont il portoit le nom, au païs de Bugey.

Le Duc & le Comte de Fuentes, differerent durant quelque temps de ratifier le Traité; le Duc, parce qu'il eût bien voulu que pour l'y obliger, le Roi Philippe son beau-frere l'eût recompensé de l'inégalité d'une échange qu'il lui vouloit faire passer pour fort desavantageuse; le second, parce qu'il desiroit ardemment la guerre, haïssant la personne du Roi, & se promettant vainement qu'il auroit le sort des armes aussi favorable de ce côté-là, comme il l'avoit eu en Picardie.

Le Legat, qui pour lors étoit allé à Avignon, prit si chaudement l'alarme de leur refus, qu'il partit en poste pour aller trouver le Comte à Milan, & en partant dépêcha vers le Roi, pour le prier de n'entrer en aucune défiance de l'accomplissement du Traité, & de prolonger la suspension d'armes pour quinze jours. Le Duc de Savoye se fit encore attendre sept ou huit jours sans se rendre à Milan. Et le Comte étant d'intelligence avec lui, s'excusoit de ratifier qu'aprés que ce Prince l'auroit fait. Mais lors que le Roi Philippe lui eut fait sçavoir

é, & que le Legat par une ruse de son 1601.
ayant reproché que c'étoit lui qui empê- En Fe-
)uc de signer, l'eut picqué d'honneur, vrier.
›bligé de lui déchiffrer tout le secret de
qui étoit entre lui & le Duc, il ne pût
er davantage. Et d'ailleurs le Duc ayant
:prés un Gentilhomme dans Bourg avec
'eseing, qui étoit la moitié d'une pie-
pour connoître l'état de la place, sous
d'y aller pour la rendre, apprit au vrai
ssiegez ne pouvoient pas tenir plus de
rs, à moins que de se manger les uns
.

ui & le Comte signerent & envoyerent
cation à Lion, où le Connêtable, Sille-
nin, étoient demeurez pour la recevoir.
n étoit parti en poste quinze jours aupara-
' s'en retourner à Paris; la Reine le sui-
tes journées, & y arriva au commence-
la Foire Saint Germain. Sur le milieu du
›s l'un & l'autre allerent à Orleans gagner
que le Pape y avoit envoyé.

la substance des principaux articles du
*.e Duc délaissoit au Roi le pays de Bresse, y
ourg avec ses munitions & artilleries, le Bu-
romey, & le Bailliage de Gex avec la rivie-
ne depuis Genéve jusqu'à Lion, à la reser-
t de Gresin, qu'il retenoit pour la com-
t passage. De plus il rendoit la ville,
ie, & Tour du Pont de Château-Dau-
faisoit démolir Beche-Dauphin. Le Roi
e lui délaissoit le Marquisat de Saluces,
villes de Cental, Demont, & Roque-
r, & lui rendoit toutes les places qu'il lui
s durant cette guerre.*

*r l'autre étoient tenus à l'entretenement
recompenses, & assignations faites par eux*

1601. *ou leurs predecesseurs sur les terres qu'ils cedoient.*

En Mars. Bouvens sortit de la Citadelle de Bourg le neuviéme de Mars. S'il eût eu des vivres on ne l'en eût jamais tiré: mais la ville ayant été surprise d'emblée, comme nous l'avons dit, il n'en pût transporter dans la place. Ce qui fait voir qu'il est plus seur de les mettre dans les Citadelles que dans les Villes. Le Roi donna ce Gouvernement important à Pierre d'Escodeca Boesse qui étoit Huguenot, & partant plus seur de ce côté-là.

En May, Juin & Juillet. *Dans l'armée du Comte de Fuentes il y avoit vingt-cinq mille hommes, il eût bien desiré les employer contre la France: mais le Conseil d'Espagne les avoit destinez ailleurs. Il en passa la moitié en Flandres, l'autre vers le milieu du Printemps fut embarquée sur des galeres pour une grande entreprise contre les Infidelles. On crut que c'étoit pour surprendre Alger, par le moyen de dix mille esclaves Chrétiens que l'on devoit armer quand on auroit mis pied à terre. Les barbares s'en deffierent, & les enfermerent tous dans des caves, enchaînez de doubles chaînes. Or que ce fût là le dessein ou non, cét armement naval ayant couru la mer quelque temps, rentra dans ses ports tout délabré, sans avoir seulement fait mine de rien tenter.*

Une puissante diversion des forces du Turc eût bien raccommodé les affaires de l'Empereur Rodolfe: le Sultan Amurath III. avoit rompu la paix avec lui dés l'an 1591. aprés l'avoir faite avec le Persan. Il est vrai que pendant le reste de son regne, il y avoit toûjours eu du désavantage, & que son fils & successeur Mahomet III. n'avoit pas été plus heureux durant la premiere année du sien; les Imperiaux ayant pris Strigonie, & Sinan son Grand Visir ayant été honteusement chassé par Sigismond Battori Prince de Transsylvanie. Mais celle d'aprés, qui étoit 1596. ce Sultan y étant allé en personne, emporta la forteresse d'A-

gri

gria dans la haute Hongrie, que les Turcs appellent 1601.
l'inexpugnable, *& gagna une grande bataille sur* En Juillet.
Mathias frere de l'Empereur, qui venoit trop tard au secours de cette place.

Les invasions du Persan qui lui recommença la guerre, & les mutineries des Janissaires, ralentirent ses entreprises durant quelques années: mais comme il eut reporté ses forces de ce côté-là, l'Empereur ne s'assurant plus à la conduite de ses Generaux qui le servoient fort mal, avoit jetté les yeux sur le Duc de Mercœur, tant à cause de sa valeur & de sa qualité, que parce qu'il pouvoit mener avec lui grand nombre de Seigneurs François, qui autrement s'ennuyant de demeurer sans occupation, se fussent jettez dans le service des Provinces-Unies. Ce Duc accepta avec joye un emploi si honorable, non pourtant sans la permission du Roi, & mena avec lui le Comte de Chaligni son frere, quantité de volontaires, & quelques compagnies de gens de guerre.

Il n'y a point d'Histoire de ces temps-là qui n'ait pris plaisir à décrire les exploits de ce genereux Prince; Elles racontent les grands efforts, quoi qu'inutiles, qu'il fit avec quinze cens hommes seulement, pour faire lever le siege qu'Ibrahim Bassa avoit mis devant Canise avec soixante mille combattans, & pour l'obliger de donner bataille; Ensuite, quand il n'eut plus de vivres, sa brave retraite, qui fut la plus belle que l'Europe eût veuë en toutes ces guerres; puis l'année suivante 1602. la prise d'Albe Royale, & la défaite des Turcs qui marchoient pour secourir cette place. Aprés tant de belles actions, comme il revenoit en France pour ses affaires domestiques, une fiévre pourprée l'attaqua dans la ville de Nuremberg, & l'envoya triompher dans le Ciel le dix-neuviéme de Février.

Scha Abbas Roi de Perse ayant recommencé la guerre contre les Turcs, avoit été persuadé par un nommé 1602.

1601. le droit des gens, & la majesté de la France, rap
;8 Août. la son Ambassadeur, lui enjoignant de partir
& suiv. prendre congé du Roi d'Espagne, & défendit
commerce à ses sujets avec les Espagnols.

Les peuples de ces frontieres-là apprehende déja les malheurs d'une sanglante guerre, toient d'autant plus alarmez, qu'on publioit cette cloche d'Arragon, qu'ils nomment mir leuse, avoit sonné plusieurs fois d'elle-même qui n'arrivoit jamais, disent-ils, sans pres quelque grand accident; Et que le jour de l'In tion sainte Croix troisiéme de May, il étoit a dans le village de Cudos proche de Basas en G gne, qu'une femme découvrant sa pâte qu'el voit enveloppée d'une nape, avoit apperce croix de sang en l'une & en l'autre. Elles fu veuës de grand nombre de personnes, & le V re de la Cure du lieu même en porta à l'Evêque qui ne semblera peut-être pas si merveilleux à qui sçauront que parmy le bon bled il en croît quefois de faux, dont la farine étant paîtrie ble être détrempée avec du sang.

Or le Duc de Lerme Ministre du Roi Phil apprehendant la guerre comme la ruïne de tune, pria le Pape de la part de son maître rendre mediateur d'un accommodement, & cela lui fit remettre les prisonniers entre les n Le Pape les remit entre celles de l'Ambassade France à Rome, & pria le Roi de renvoyer un bassadeur en Espagne, l'assurant qu'il y sero ceu aussi honorablement qu'il le sçauroit de Le Roi y envoya donc Emery Joubert de Ba en la place de Rochepot. Les principaux Off allerent au devant de lui à l'entrée des v quand il fut à la Cour, les Grands lui rend visite, & trois jours aprés il eut audience rable.

Dùrant la chaleur de ce demêlé, le Roi étant 1
allé à Calais, l'Archiduc qui aſſiegeoit Oſtende, eut grand' peur qu'il ne fût venu là que pour le troubler dans ſon entrepriſe, & lui envoya faire compliment en termes d'un homme qui a peur & qui prie. Le Roi l'aſſura qu'il ne penſoit point à lui faire aucun empêchement, & qu'il deſiroit obſerver la paix, pourveu que du côté d'Eſpagne on lui fit raiſon.

En effet, ce n'étoit pas ce ſujet-là qui l'avoit mené à Calais, mais le deſir de negocier de plus prés avec la Reine d'Angleterre. Cette Princeſſe ayant à lui communiquer des projets qu'elle avoit faits pour ruïner la Maiſon d'Auſtriche, brûloit d'envie de conferer avec lui-même, & ſe flatoit de l'eſperance qu'il lui accorderoit une entreveuë ſur la mer entre Douvre & Calais. Mais Biron fut chargé de la part du Roi, de lui aller faire ſes excuſes de ce qu'il ne pouvoit pas avoir cette joye.

Tandis qu'il ſe preparoit à cette Ambaſſade, Roſni paſſa en Angleterre pour tâcher de découvrir les penſées de cette Reine. Il feignit de 'avoir aucun ordre de la voir, mais la curioſi- ſeulement de s'aller promener à Londres: il t reconnu d'abord; comme il le deſiroit par les iglois qui le menerent vers elle; Et il apprit ſes intentions ce qu'elle voulut bien lui en fai- connoître. Quand elle ſçut que le Roi la voit du contentement de l'entreveuë, qu'el- voit ſi ardemment deſirée, elle ſe retira dans 'e ſes Châteaux à quarante milles de Londres; e fut là qu'elle receut le Maréchal de Biron, i'elle employa toutes les magnificences poſſi- pour le traiter. Delà elle le ramena à Lon- où elle lui montra, peut-être à deſſein, la du Comte d'Eſſex, autrefois ſon favori,

 plan-

1601. plantée sur la Tour, entre celles de plusieurs autres Anglois qu'elle avoit fait mourir pour avoir conjuré contre sa personne.

Toute la France, mais principalement le Roi, étoit dans l'impatience de sçavoir, si ce que la Reine portoit dans ses flancs, seroit l'accomplissement de ses souhaits: sçachant donc qu'elle approchoit du terme, il partit en diligence de Calais pour se trouver à ses couches. Elle les fit à Fontaine-bleau, & enfanta un fils, qui vint au monde un Jeudi vingt-septiéme de Septembre sur les onze heures du soir; on le nomma LOUÏS. Le pere transporté de joye, lui mit le jour même son épée à la main, suivant la coûtume des Rois ses predecesseurs, demandant cette grace à Dieu qu'il s'en pût servir quelque jour pour sa gloire, & pour le bien de ses sujets. La naissance de ce petit Prince avoit été precedée d'un tremblement de terre; qu'on a expliqué depuis pour un présage des grandes guerres dont toute l'Europe devoit être ébranlée durant son regne.

En Septembre.

Cinq jours auparavant, sçavoir le vingt-deuxiéme du mois, Fête de saint Maurice, il étoit né une fille à Philippe Roi d'Espagne, à laquelle on donna les noms d'*Anne-Marie-Maurice*. Ceux qui se méloient de penetrer dans l'avenir, voyant que le Ciel avoit fait naître ces deux premiers enfans d'un sexe different, & si prés l'un de l'autre, predirent dés lors qu'il avoit dessein de les conjoindre quelque jour ensemble, pour produire un Prince, qui unît en sa personne toute la grandeur de ces deux augustes Maisons.

En Octobre.

Le Dauphin fit sa premiere entrée à Paris le trentiéme jour d'aprés sa naissance: son berceau étoit porté dans une litiere accompagné de la Dame de Montglas sa Gouvernante, & de sa Nourrice. Le Prevôt des Marchands & les Echevins,

sor-

irent bien loin dans le Faux-bourg pour le re- 1601.
ıir, & lui firent une harangue ; la Gouver- En Avril.
e y repondit.

u mois d'Avril, il se mût un differend qui pen-
oüiller toute la Provence, entre l'Archevêque
x, c'étoit Paul Huraud de l'Hôpital, & le Par-
nt. Un Prêtre avoit forcé un petit garçon de
sept ans: comme les parens en faisoient infor-
, l'Official de l'Archevêque ordonna que les
es procederoient pardevant lui: mais sur l'ap-
omme d'abus interjetté par les parens, le
ment ordonna qu'il en seroit informé par le
Royal. Enfin le Prêtre par Arrêt fut condam-
ı supplice que son abomination meritoit. A-
que de l'executer, le Parlement somma l'Ar-
êque de le dégrader: mais comme en Proven-
s Ecclesiastiques avoient accoûtumé de joüir
nêmes Privileges & franchises, dont ils joüis-
en Italie, l'Archevêque se plaignant qu'on a-
enfraint les libertez de l'Eglise, excommu-
ous les Conseillers qui avoient assisté à ce pro-
défendit par tout son Diocese de leur admi-
er les Sacremens, & envoya par toutes les E-
s un Bref qui contenoit leurs noms. Le scan-
:n fut d'autant plus grand, que cela arriva pro-
es Fêtes de Pâques. Le Parlement offensé de
ocedé, adjourna l'Archevêque, & à faute
ui de comparoître, declara son Bref calom-
x, & son excommunication nulle & abusive,
nna qu'il la leveroit, & qu'il en mettroit un
au Greffe de la Cour dans trois jours, à faute
ıoi il payeroit dix mille écus d'amende. Ce-
lant l'Archevêque s'opiniâtrant à ne se point
:her, & le Parlement à l'y contraindre, le
ɔlese divisoit en deux partis, & s'échauffoit,
: danger de quelque grande émotion: neant-
ns comme le Parlement eut ordonné la saisie

1601. du temporel de l'Archevêque, ce qui est le frein des Ecclesiastiques, quand ils sont plus amoureux de leurs revenus que de leur devoir & de leur dignité, ce Prelat donna bien-tôt les mains: il leva son excommunication purement & simplement, & manda à ses Diocesains de recevoir à la Communion les Juges qu'il en avoit privez.

En Mars. L'année suivante au mois de Mars il arriva un scandale presque pareil à Bordeaux. L'Archevêque qui étoit le Cardinal de Sourdis, esprit fort chaud, avoit démoli un Autel dans l'Eglise saint André sa Cathedrale, sans en avoir communiqué au Chapitre. Les Chanoines s'étant mis en devoir de le rebâtir, furent chassez un peu rudement par ses gens. Le Parlement prit leur cause en main, & sur leurs plaintes fit emprisonner le Maçon qui avoit abattu l'Autel. Le Cardinal rompit la prison & l'en tira. Quelques jours aprés, le Parlement assisté des Jurats qui lui prêterent main forte, fit rebâtir l'Autel. Le Cardinal en fut si outré, que le Dimanche suivant, comme il sçut que le premier President, il s'appelloit Godefroi Malloüin Sessac, & le President de Verdun, entendoient la Messe en l'Eglise de saint Project, il y alla avec la Croix Archiepiscopale, & le saint Sacrement, & là les excommunia à chandelles éteintes. Le Parlement fort irrité de l'injure faite à tout le Corps dans son Chef, donna un Arrêt qui lui enjoignoit de revoquer ses censures, & d'en faire publier la revocation dans la même Eglise à peine de quatre mille écus d'amende, défendant à tous Evêques d'en user à l'avenir contre les Juges faisans la fonction de leurs Charges, à peine de 10000. écus d'amende. Le Roi ayant receu les plaintes des parties, évoqua l'affaire à soy, & en retint la connoissance pour ralentir les chaleurs des uns & des autres.

Il

Il se publia cette année plusieurs Edits & Reglemens necessaires pour décharger les coffres du Roi, & pour faire couler l'argent. Il y eut entre autres, la suppression des Triennaux qu'on avoit créez pour la necessité du siege d'Amiens, & leur remboursement par les anciens & alternatifs. On reserva neanmoins ceux de l'épargne, des parties casuelles, de l'extraordinaire des guerres & quelques autres. Aprés cela, fut publiée la défense de transporter or ni argent hors du Royaume; Et celle de plus exposer aucunes monnoyes étrangeres, excepté les pistoles & les reales d'Espagne. Il se publia aussi deux Edits, l'un qui mettoit pour l'avenir la constitution des rentes hypotheques au denier seize; Auparavant elles avoient été au denier dix & 12. & les plus hautes au denier 14. auquel elles sont demeurées long-temps en Normandie. L'autre qui défendoit de porter de l'or & de l'argent sur les habits, & de prodiguer ces prétieux metaux en dorures. Le Roi autorisa cette loi par son exemple, & fit mauvais visage à un Prince qui osa paroître devant lui avec des clinquants. Cette reforme décontenança extrémement les coquettes & les galands, & fut comptée au rang des desolations publiques par ces sortes de personnes, qui n'ont point d'autres avantages que ceux que le Passementier & le Tailleur leur prêtent. 1601.

La cause la plus universelle des desordres & de la corruption, étoit le luxe; la maltôte avoit élevé ce monstre superbe & delicat: mais à dire vrai, l'un & l'autre en ce temps-là, étoient encore au berceau. Les traittans & les financiers ayant abondance d'argent, qui le plus souvent ne leur coûtoit qu'un trait de plume, le prodiguoient en toutes sortes de superfluitez; Et la plûpart des Gentils-hommes, qui se piquoient d'égaler ces foles dépenses, crevoient à force de s'enfler, comme

1601. fit la grenouïlle d'Esope. Puis lors qu'ils étoient tellement ruinez qu'ils n'avoient plus rien à vendre que leur honneur, ils épousoient les filles de ces gens-là, afin d'avoir un riche mariage, qu'ils n'eussent sceu trouver dans des maisons de qualité & de vertu; sans considerer que d'un sang si vilain & si mauvais, il ne pouvoit naître qu'une engeance vicieuse & corrompuë.

Il étoit necessaire de reprimer l'insolence de ces pillards, & de châtier leurs brigandages, qui la causoient. Le Roi, pour cet effet, établit une CHAMBRE ROYALE, qu'il composa des Juges de la probité la plus apparente, choisis d'entre les Maîtres des Requêtes, dans son Parlement, & dans la Cour des Aydes de Paris. Le peuple qui se remplit facilement de vaines esperances, s'imaginoit qu'aussi-tôt le gibet lui feroit justice de ces voleurs en titre d'Office, & que leurs dépoüilles tourneroient, sinon toutes, au moins en partie, au soulagement de ceux qu'ils avoient dépoüillez. Mais à force de presents ils trouverent de bons intercesseurs; quelques Seigneurs des plus puissans, quelques belles Dames, & les ministres des plaisirs du Roi, attaquerent la clemence de ce bon Prince par tant de machines & d'importunitez, qu'il receut ces gens-là à composition, & ne les châtia que par la bourse, encore fort legerement. Cette recherche recommença à 3. ans delà sous un autre titre, mais elle fut éteinte de même.

Ainsi le public, bien eloigné d'avoir la satisfaction si justement attenduë, eut le déplaisir de voir que cette Chambre n'avoit servi qu'à assurer le butin à ceux qui avoient pillé le Royaume. Et d'ailleurs on ne discerna point les innocens, si peu qu'il y en avoit, d'avec les coupables, & ce ne fut pas les plus méchans, mais les plus foibles qui se trouverent les plus maltraittez.

L'a-

L'avanture du pretendu Sebastien Roi de Portugal, exerça durant quelques années la curiosité des plus clair-voyans, & fit faire divers jugemens selon que les esprits étoient diversement disposez. Il se trouva un homme qui se disoit être ce Prince, & qui contoit qu'il s'étoit miraculeusement échappé d'entre les mains des Mores. Les Portugais crurent facilement que c'étoit lui, les Italiens en douterent, les Espagnols le traiterent de fourbe & de magicien. Il contoit si bien ou sa fable ou son histoire, & donnoit tant de preuves & tant de marques de ce qu'il disoit être, qu'on ne le pouvoit surprendre en mensonge. Le Senat de Venise, auquel il s'adressa premierement l'an 1598. *trouva ses réponses tres-pertinentes sur toutes les questions qu'on lui faisoit: mais l'Ambassadeur d'Espagne vers la Seigneurie, cria tant qu'elle le fit arrêter prisonnier, & aprés l'avoir detenu deux ans, le condamna à sortir de ses terres dans huit jours. Les Marchands Portugais qui se trouverent pour lors à Venise, le travestirent en Jacobin pour le mener à Rome sur la fin de l'année* 1600. *Comme il passoit à Florence, le Grand Duc l'y retint, & craignant d'offenser le Roi d'Espagne, qui avoit une armée navale sur ces côtes-là, le remit bien-tôt entre les mains du Viceroy de Naples. Le Viceroy l'ayant gardé quelque temps, le fit raser, & l'envoya aux Galeres, qui le menerent en Espagne. Il y fut resserré dans une étroite prison au Château de saint Lucar, & y mourut au bout de quelque temps. Ce fut une horrible injustice, s'il étoit Dom Sebastien, mais une peine bien legere, si c'étoit un imposteur.* 1601.

Quelques années auparavant il en avoit paru un autre en Portugal venu des Isles Terceres, qui avoit joüé le même personnage, ayant assemblé six ou sept mille hommes, créé de grands Officiers, & donné

les Charges de la Couronne. Le Cardinal d'Austriche Viceroy de Portugal, avoit dissipé cét amas confus de canailles & fait mourir le faux Roi & ses plus zelez suppôts.

1602. En janvier. L'année 1602. trouva la Cour toute en réjoüissances : ce n'étoit que festins, balets, parties de chasse, & grand jeu. D'ailleurs les Courtisans se promettoient un siecle d'or, par la découverte de quelques mines d'or, d'argent, de cuivre, & d'étain, qu'on faisoit beaucoup plus abondantes qu'elles n'étoient. Tellement que par un Edit, qui pourtant ne fut verifié qu'en Juin, Bellegarde grand Ecuyer, s'en fit donner la Charge de grand Maître, Beaulieu-Ruse Secretaire d'Etat celle de Lieutenant, Beringhen premier Valet de Chambre, le Contrôlle general, & Villemareüil Conseiller au Parlement, l'Office de President pour connoître de ces matieres, & des causes des ouvriers qui y seroient employez. Les flateurs ne manquerent pas de dire que le Ciel avoit reservé ce bonheur pour le regne de Henry le Grand, & que la terre amoureuse de ses vertus incomparables, avoit ouvert son sein pour lui faire present de ce qu'elle avoit de plus riche & de plus beau : mais quand on vint à travailler à ces mines, la depense se trouva plus grande que le profit, de sorte que toutes ces richesses metalliques s'en allerent en fumée comme du vif argent.

Depuis que l'alliance d'entre la France & les Suisses & Grisons, étoit expirée par la mort du Roi Henry III. les Agents d'Espagne n'avoient rien oublié pour en détacher entierement ces peuples, & pour les engager avec eux : particulierement les cinq petits Cantons Catholiques ; si bien que depuis quelque temps ceux-ci avoient fait une Ligue avec eux & avec le Duc de Savoye. Le Roi desirant ardemment de renouveller celle de la

e avec eux, aux mêmes conditions que ses 1602.
cesseurs, François Hotman Morfontaine, En Janvier.
mbassadeur en ce pays-là, avoit commencé
ébaucher le traitté; Et il l'eût fort avancé
eût été prévenu de la mort, qui le surprit à
re. Depuis Emeric de Vic substitué en sa
avoit repris ses brisées; & sur la fin de l'an-
ecedente Sillery avoit été envoyé extraordi-
nent vers ces peuples, pour achever l'af-

plus grande difficulté qu'il y eut, ce fut d'ac-
r le traitté des cinq petits Cantons avec ce-
e la France leur demandoit sur le pied des an-
Sillery croyoit l'avoir surmontée par une
esse qu'il leur avoit faite de leur payer un
n d'or pour ce qui leur étoit dû de vieux.
e retardement du payement (injure tres-sen-
à leur égard) avoit donné occasion aux émis-
d'Espagne & de Savoye, de jetter des cha-
& du dépit dans ces esprits soupçonneux;
ient que tout s'en alloit rompu quand le Ma-
l de Biron arriva à Soleurre au mois de Jan-
de cette année 1602. avec une grande suite
pompeux equipage.
magnifique dépense, son discours tout mar-
& l'éclat de ses beaux faits, dont les Suisses
nt été si souvent témoins, purent beaucoup
s ces peuples guerriers; puis les voitures
nt qui le suivoient de prés, acheverent de
mbler. L'alliance fut donc renouvellée, *pour*
, *non seulement pendant la vie du Roi comme*
ecedentes, mais encore pendant celle du Dau-
Le Marêchal couronna cette fête par la ma-
ence d'uu somptueux banquet, où il fit mer-
s de prêcher les grandeurs du Roi, & les for-
e la France. Ce ne fut pas là le moindre de
rvices, mais ce fut le dernier jour de sa gloi-
re

1602. re & de son bonheur. A son retour ayant sceu que Laffin, dont il se defioit extrémement, étoit mandé en Cour, il se tint en Bourgogne sans en vouloir partir, jusqu'au mois de Juin.

Il avoit été octroyé par les Etats de Roüen une levée du sol pour livre sur les denrées qui entreroient dans les Villes, mais pour trois ans seulement: le terme expiré, cet impôt se continuoit avec beaucoup de rigueur; Et les Partisans avoient dressé une pancarte contenant le prix de toutes les Marchandises, qui étoit attachée dans les Bureaux, à toutes les portes des Villes. Celles de Guyenne & de Languedoc ne pouvoient souffrir une imposition si odieuse, & qui d'ailleurs n'étoit plus deuë: Limoges & la Rochelle s'en défendoient à vive force; toutes les autres étoient prêtes de suivre ce branle; il couroit des émissaires par ces pays là qui souffloient le feu; Et il y avoit danger qu'il n'embrasât toutes ces Provinces, si on ne travailloit de bonne heure à l'éteindre. Pour cet effet le Roi alla à Blois & puis à Poitiers, & envoya le President Jambeville en Limosin.

La conduite de ce Magistrat fut fort vigoureuse, il ôta le chaperon aux Consuls de Limoges qui étoient en Charge, & fit passer trois ou quatre des plus factieux par la rigueur de la justice. Par ce moyen, il accoisa le tumulte en Limosin: comme d'autre côté le voyage de Rosny à la Rochelle, disposa les peuples de cette Ville altiere à recevoir la *Pancarte*, seulement pour la forme. Elle fut donc remise par toutes les villes. Quelques mois aprés, le Roi étant satisfait de l'obeïssance de ses sujets, &, qui plus est, trouvant que cet impôt ne lui apportoit guere moins de dépense que de recepte, le revoqua & le convertit en une modique subvention; Car des impôts, quoi qu'on les abolisse, il en reste toûjours quelque cicatrice comme des playes.

Tan-

Tandis que le Roi étoit en Poitou, le Parlement, 1602.
les Chambres assemblées, ensuite d'une mercuriale, & à l'instance principalement du President Seguier grand homme de bien, & qui étoit soûtenu des Enquêtes, ordonna que les Avocats, suivant le 161. article des Etats de Blois, écriroient & paraferoient à la fin de leurs écritures ce qu'ils auroient receu pour leur salaire, & qu'ils bailleroient aussi certificat de ce qu'ils auroient touché pour leurs plaidoyers. Il donna cét Arrêt le 13. de May, sur le desir que le Roi témoignoit pour la reforme des abus de la justice, & sur une plainte que fit le Duc de Piney, qu'un Avocat lui avoit demandé quinze cens écus pour plaider une cause. Comme les Avocats refuserent d'y obéïr, il y en eut un second, qui enjoignoit à ceux qui ne voudroient pas plaider, d'en faire leur déclaration au Greffe, aprés laquelle il leur étoit défendu d'exercer leur profession sur peine de faux. En May.

Le lendemain que celui-ci leur eut été prononcé en pleine assemblée, on les vit sortir de la chambre des consultations deux à deux, au nombre de trois cens sept, qui allerent au Greffe poser leurs chaperons, & declarer qu'ils y obéïssoient. Le Palais fut muet neuf ou dix jours: quelques Courtisans conseilloient au Roi de les laisser en cet état dont peut-être ils se fussent ennuyez plûtôt que lui: mais comme il avoit d'autres soins plus pressans que celui-là, & que cette broüillerie commençoit à passer en émotion, il voulut la terminer, & fit expedier des lettres qui les remettoient dans leurs fonctions ordinaires, & leur commandoient de retourner au barreau, & d'obéïr au premier Arrêt. Ce n'étoit que pour la forme: car les Juges mêmes qui l'avoient donné fermerent les yeux, & le laisserent abroger.

On soupçonnoit avec apparence, que les soûle-

vemens

1602. vemens de la Guyenne étoient une traînée des mi-
En Mai. nes du Maréchal de Biron ; Et il sembloit qu'au même temps qu'elles devoient joüer, l'Espagnol se preparoit pour donner l'alarme, & entrer dans le Royaume. Car il avoit levé une nombreuse armée par terre, qu'il tenoit sur la frontiere, & il en dressoit une autre par mer sous le commandement de Jean de Cardonne. Il paroissoit que la premiere étoit pour envoyer en Flandre : & la seconde pour aller executer une entreprise sur Alger avec l'assistance du Roi de Fez : mais on apprehendoit que la premiere ne fût plûtost pour jetter en Bourgogne, & l'autre pour surprendre quelque port de mer en Provence.

L'Espagnol montroit assez par le traitement qu'il fit alors a Alexandre Carette, Marquis de Final, qui étoit compris au nombre des alliez du Roi, qu'il ne se soucioit gueres d'observer le traitté de Vervin. Car Fuentes se saisit de Final, ayant gagné la garnison de cette place en lui payant 12. ou 15. montres qui lui étoient duës. La grande vieillesse de ce pauvre Seigneur, qui étoit âgé de prés de 80. ans, & destitué d'enfans, lui donna la hardiesse de faire cette usurpation ; & le bon homme ne put jamais en avoir d'autre justice, sinon qu'on lui donna je ne sçai quelle pension à prendre au Royaume de Naples.

La crainte de quelque terrible coup tenoit le Roi en de continuelles alarmes : il revint de Poitou à Fontaine-bleau, afin d'achever d'approfondir la conspiration, croyant que lors qu'il l'auroit une fois éventée, elle ne seroit plus dangereuse. C'est pour cela qu'il avoit voulu, à quelque prix que ce fût, faire venir Laffin qui en sçavoit tout le secret. Nous avons marqué le sujet du mécontentement que cét homme avoit de Biron. On a cru qu'il donnoit avis au Roi de ses pratiques il y avoit assez long-

temps; du moins il est certain qu'il medi- 1602.
e le faire, & de se munir de pieces pour veri- En May.
on accusation.

ici surquoi on se fonde: Biron avoit écrit de
in un projet de la conspiration, Laffin lui
ada qu'il étoit dangereux de le garder, & qu'il
oit seulement reserver une copie. Biron le lui
a, pour en faire une en sa presence. Quand
it faite, il bouchonna l'original & le jetta au
mais comme Biron, au lieu de le voir brûler,
igence de grand Seigneur) eut tourné le dos
ieminée, il retira adroitement ce papier, &
ra dans sa poche. Ainsi quelques-uns ont cru
ét homme, accablé de dettes, de crimes, &
auvaises affaires, entretenoit cét esprit fou-
x dans ses emportemens, afin de tirer de
ls avantages de la vente de ses secrets, & que
it voulu, il lui eût bien ôté toutes ces fantai-
e la tête; principalement depuis que la Reine
couché d'un fils. Car parmi les lettres que ce
chal lui avoit écrites, il s'en trouva une qui di-
*Que puisque Dieu avoit donné un Dauphin au
il ne vouloit plus songer à toutes ces folies, &
le prioit de s'en revenir.*

ors que Biron sceut qu'il étoit pressé par le Roi
r en Cour, il lui envoya un Gentil-hom-
le faire souvenir de ses sermens, lui repre-
r qu'il avoit son honneur & sa vie entre les
s, & le prier sur tout, de brûler toutes ses * Voilà
s & papiers, & de se défaire d'un certain comme
ré qu'ils avoient employé à quelque méchant les Grands
. font perir

ais Laffin étant venu à Fontaine-bleau, revela les instru-
au Roi, lui livra toutes les lettres & toutes les ments de
s, & lui nomma les conjurez; Mais il y im- leurs cri-
a si grand nombre de personnes de qualité, mes pour
y même, que le Roi tout étonné de la gran- en faire perdre la preuve.

deur

1602. deur du peril, fut durant quelques jours sans sça-
En May. voir à qui il devoit se confier.

Son conseil secret trouva bon de dissimuler à l'égard de plusieurs des accusez, aussi bien n'y avoit-il aucune preuve contre eux que la deposition de Laffin. C'eût été mettre le feu dans toute la France que de s'en prendre à tant de gens puissans à la fois, il étoit plus seur de leur laisser le moyen de s'en repentir, que de les mettre dans la necessité de chercher leur salut dans une rebellion desesperée. Voilà pourquoi de toutes les lettres que Laffin fournit, on ne fit paroître que celles qui parloient seulement de Biron; il y en avoit quelque vingt-cinq. Le Roi les donna à garder au Chancelier, qui de peur de les égarer, les cousit dans la doublure de son pourpoint.

Cela s'étoit passé avant que le Roi allât à Poitiers. Durant son voyage Pierre Fougeu Descures, & puis le President Janin étant allez en Bourgogne, travaillerent à disposer Biron à venir à la Cour. Sa conscience, ses amis, les pronostications ausquelles il étoit fort attaché, plusieurs presages sinistres, l'empressement avec lequel on s'efforçoit de le faire partir, l'en dissuadoient; Au contraire l'assurance positive que le Baron de Lux, fraîchement revenu de la Cour, lui donnoit que Laffin n'avoit rien découvert, la profonde dissimulation du Roi, qui dit un jour devant ce Baron, qu'il étoit bien aise que Laffin l'eût éclairci de plusieurs soupçons qu'on lui avoit fait concevoir de l'innocence de Biron, la honte qu'eut ce Maréchal de témoigner de la peur, & de donner avantage à ses ennemis qui souhaittoient de le voir dans la rebellion; la crainte d'être poussé hors de son Gouvernement s'il n'obeïssoit; & avec cela son mauvais destin, lui firent prendre la resolution de se rendre auprés du Roi.

Avant qu'il partit, il receut un billet d'un Seigneur

on intime amy, qui lui conseilloit de pas- 1602.
ôt en Franche-Comté: car il n'y avoit plus En Juin.
eté pour lui en Bourgogne, les Agens du
yant disposé toutes choses pour l'investir.
hemin il lui en fut rendu encore plusieurs
de la même sorte. A Montargis on lui
na un si pressant, qu'il pensa rebrousser
art : neantmoins il s'opiniâtra à son mal-
& arriva à Fontaine-bleau le quatorziéme
.

uc d'Espernon envoya au devant lui of-
service, croyant que les mauvais bruits
roient de lui, n'étoient que des calomnies
nnemis. Quand il fut à la Cour, il n'y trou-
t les applaudissemens accoûtumez, & il
n juger par la mine des courtisans, de la
ion du Prince. Par tout où il alloit, sa pre-
nettoit de la froideur sur les visages, peu
s l'abordoient, & la plûpart ne lui par-
qu'avec peine. Mais leur contenance mor-
isoit assez le danger où il étoit; Et s'il n'en-
pas ce langage, un billet de la Comtesse de
sa sœur, lui parloit plus clairement, le priant
iver avant qu'il fût gardé de plus prés.
lui eût peut-être été fort difficile, tant il
igneusement observé : mais il n'avoit pas
le pourvoir à son salut par cette voye, le
i-même lui en ouvroit une plus seure &
norable. Il avoit resolu, & son Conseil
oüé cette resolution, d'user de clemence
endroit, & d'oublier tout le passé,
u qu'il lui déchifrât de bonne foy tou-
menées & tous les instrumens de cet-
piration, afin que sçachant au vray de
té le mal devoit venir, il ne fût plus
é de tant d'inquietudes, de soupçons, &
ntes.

Il

1602. Il fit donc trois differentes tentatives pour l'obliger à lui avoüer franchement la verité. La premiere dés le matin même qu'il arriva en Cour, l'ayant tiré à part dans une des allées du jardin: l'autre l'aprésdinée du même jour l'ayant appellé dans son cabinet: Et la troisiéme le lendemain matin à la promenade dans une allée à l'écart. Toutes les trois fois il l'exhorta, & le conjura de ne lui point celer ce qu'on ne pourroit prouver d'ailleurs sans le perdre, l'assura d'un entier & veritable pardon, & lui fit connoître, que s'il vouloit en être informé par sa bouche, ce n'étoit pas qu'il en eût besoin, mais seulement parce qu'il desiroit épargner sa reputation, & empêcher que d'autres que lui n'eussent point connoissance d'une affaire qui lui seroit si desavantageuse. Tous ces efforts furent inutiles; comme Biron croyoit que Laffin lui avoit gardé la foi, & qu'il pensoit que le Roi ne parloit que par conjecture, bien loin de rien avoüer, il ne proferoit que des paroles audacieuses & sans respect. Il répondit à la premiere fois, qu'il n'étoit pas venu pour se justifier, ni pour accuser ses amis. A la seconde, il se plaignit hautement, s'emporta, & demanda justice de ses calomniateurs, ou permission d'en tirer raison par l'épée. A la troisiéme, ce ne fut que bravades, que menaces, que sermens & execrations; qui donnoient lieu de croire qu'il étoit plus capable de commettre un crime que de s'en repentir. Il resolut donc de l'abandonner à la rigueur de la Justice, puisqu'il refusoit de se jetter entre les bras de sa misericorde, & donna ordre à Vitry & à Praslin Capitaines des Gardes du Corps, de se tenir prêts pour l'arrêter lui & le Comte d'Auvergne, le plus intime de ses complices.

En Juin.

Avant que d'en venir là, il avoit voulu communiquer les preuves qu'il avoit de leur crime à son

Conseil secret, afin de ne mettre pas en 1602.
e des personnes de cette importance, s'il En Juin.
: trouvoit dequoi les convaincre. Lors
fut assuré qu'il y en avoit plus qu'il n'en
, il fit encore un quatriéme & dernier ef-
pour tirer la verité de la bouche du Ma-
l. Le soir sur les dix heures, comme il sor-
le joüer d'avec la Reine, il l'appella dans
abinet, & le conjura une fois pour toutes,
avoüer lui-même ce qu'il n'avoit que trop
s par le rapport des autres, lui donnant sa
e qu'une confession veritable & entiere ef-
oit tous ses attentats, quelque énormes
pussent être. On crut que la moindre
ue d'humilité & de repentance l'eût sau-
nais il répondit arrogamment *que c'étoit trop
un homme de bien :* tellement que le Roi,
ıé tout ensemble de regret & d'indignation,
t en le quittant, *Puisque vous ne voulez rien
Adieu Baron.*

sortir delà il fut donc arrêté par Vitry, com-
: Comte d'Auvergne par Praslin. Tous deux
été gardez cette nuit-là dans le Château, fu-
menez le lendemain à Paris par la riviere, &
dans la Bastille. Le même jour, le Roi y ar-
par la porte Saint Marceau, le peuple le sui-
avec de longues acclamations qui témoi-
ent leur joye de ce qu'il avoit découvert une
piration si pernicieuse.

ois jours aprés les parens de Biron au nom-
e sept, dont étoient Saint Blancard son frere,
nac de même surnom que lui, & Jacques
par-Caumont-la Force, étant allez se jetter
pieds du Roi pour implorer sa misericorde,
it pour réponse qu'il vouloit laisser agir la
ur des loix. Aussi-tôt il envoya commission
rlement de Paris pour lui faire son procez, &

 une

1602. En Juin, une autre particuliere au premier President, au President Potier, & à Fleury & Turin, les deux plus anciens Conseillers de la Compagnie, pour l'interroger. Ses amis presenterent Requête au nom de sa mere, demandant qu'on lui donnât du conseil, comme on a accoûtumé d'en accorder aux criminels: la Cour y mit, *Neant*, se fondant sur ce principe, qu'on n'en accorde point dans les cas de leze-Majesté.

En ce besoin, où il devoit rappeller toutes les forces de son jugement & de sa prudence, il montra que s'il en avoit jamais eu, le trouble de son esprit les avoit entierement égarez. Car du moment qu'il fut arrêté, jusqu'au jour de sa mort, tous ses discours & toute sa conduite ne semblerent tendre qu'à aggraver son crime, & à l'abysmer. Quand Vitry le fit prisonnier, il voulut faire passer le Roi pour un persecuteur, & dit à ceux qui le voyoient mener, *Regardez, Messieurs, comme on traite les bons Catholiques.* Depuis dans sa prison, hormis lors qu'il se plongeoit dans une profonde réverie, il s'évaporoit en mille reproches, imprecations, & rodomontades. Quand on vint à l'interroger, il desavoüa le projet, aprés il l'avoüa sans necessité; il dénia, puis il confessa divers faits, & dans une occasion, où les plus habiles ne parlent que par monosyllabes, il s'étendit en de longs discours, dans lesquels il s'embarrassa étrangement lui-même.

A l'égard des témoins, il ne les reprocha point qu'aprés qu'il eut entendu leur déposition, quoi qu'il eût été averti que s'il le vouloit faire, il faloit que ce fût auparavant. Ainsi il reconnut Lafin pour homme de bien & pour son ami; & quand on lui eut lû ce qu'il avoit déposé, il dit que c'étoit le plus scelerat de tous les hommes, un sorcier, un traître, un assassin, & un sodomite. Si de bonne heure il en eût parlé de

la sorte, il eût fort affoibli son témoignage. Il disoit que si Renazé étoit au monde, il pourroit bien temoigner le contraire, & le justifier. Il ne croyoit pas qu'il fût si prés de lui ; ainsi il demeura fort étonné lors qu'on lui lût sa deposition, & qu'on le lui confronta. Cét homme s'étoit échappé de la prison de Quiers avec ses Gardes, si à propos qu'on eût dit que le Duc de Savoye étoit d'intelligence avec le Roi. 1602.

Il n'y eut que les témoins qui firent sa conviction, car presque tous ses écrits étoient avant le pardon que le Roi lui avoit accordé à Lyon. L'instruction faite, on le mena au Parlement pour le juger: il y fut conduit dans un batteau couvert avec bonne garde. Les Chambres étoient assemblées; le Chancelier presidoit : pas un des Ducs & Pairs ne s'y trouva, quoi qu'ils y eussent été appellez selon les formes. Il se défendit un peu mieux sur la sellette qu'il n'avoit fait devant ses Commissaires. On lui donna tout le temps de parler, qu'il voulut ; & cette fois il parla comme il avoit combattu, c'est à dire qu'il fit merveilles. En Juillet.

Tout le fort de sa défense consistoit à faire voir, qu'on ne punissoit point les volontez, si elles n'étoient reduites en effet ; Que ses services devoient prévaloir à quelques emportemens de paroles & de pensées qui n'avoient point eu de suite ; Que pour effacer sa faute il s'efforceroit d'en rendre encore de plus grands ; Et sur tout, que le Roi lui avoit pardonné dans les Cordeliers de Lyon. Il mêla à ces raisons une si vive representation de ses beaux faits & tant de mouvemens de compassion, qu'il tira les larmes des yeux de quelques-uns de ses Juges ; Et si on eût opiné sur le champ, peut-être eût-il trouvé quelque misericorde : mais comme il n'y avoit point assez

 de

1602. de temps pour prendre les voix, on remit l
En Juillet. au Lundi. Cependant il fut remené à la Bast

Le Lundi, comme les Juges étoient au
il leur fut apporté des Lettres scellées au
Sceau, par lesquelles le Roi revoquoit la
qu'il lui avoit faite de bouche à Lyon. Qu
uns de ses Ministres, qui avoient entendu
criminel faisoit fort sur ce pardon, & qui
toient sa furie s'il réchappoit, obligerent l
faire cette démarche tout à fait inutile, &
contraire à sa clemence. Les Conseillers
assisterent à la lecture de toutes les pieces j
la derniere, qui étoit les conclusions du
reur general: mais quand ils entendirent q
alloient à la mort, ils se retirerent. Il le
données sans en communiquer aux deux A
generaux ses Collegues, Fleury & Turin lu
porté les pieces chez lui, & fait leur rapp
deux matinées.

Les Juges furent tous d'une voix à la mo
le declarerent convaincu du crime de leze-M
pour conspirations contre la personne du Roi,
prises sur l'Etat, & traitez avec les ennemis,
condamnerent à avoir la tête tranchée en Gré
clarerent ses biens acquis & confisquez au R
Duché de Biron éteinte, & cette terre &
s'il en avoit qui relevassent du Roi, reünies à l
ronne. L'Arrêt porté au Roi, il en remit
cution au lendemain, & changea le li
Gréve en celui de la court de la Bastille.
valoir cela à ses parens pour une grace,
que ce fût un pur effet de la crainte
avoit de quelque émotion, non pas tant d
du peuple que des gens de guerre qui l'ain
épe duëment.

Des le Mardi dernier de Juillet sur le mi
Chancelier avec quelques Conseillers d'Etat

Parlement, se transporta à la Bastille po[illegible] [illegible]aire 1602. executer l'Arrêt. Dés que Biron l'a[illegible]erceut, il En Juillet. s'écria *qu'il étoit mort*, & dem[illegible]nda *s'il n'y avoit point de pardon*. L'extrava[illegible]nce & les emportemens qu'il témoign[illegible] en cette derniere occasion, où son courag[illegible] eût dû faire voir de la force, s'il en eût eu, montrent assez que tel qui va aux perils avec impetuosité, parce qu'il croit les pouvoir surmonter, n'a pas la resolution d'envisager la mort de sang froid, lors qu'elle est inevitable. Le Chancelier ayant donné ordre qu'on le menât à la Chapelle, il s'abandonna aux cris, aux plaintes, & aux reproches, protesta de son innocence, adjourna le Chancelier à comparoître devant Dieu, accusa le Roi d'ingratitude & d'injustice. Aprés qu'il eut jetté feu & flammes, il tomba dans l'autre extrémité: le trop grand amour de la vie lui redonnant quelque esperance, l'obligea de prier ses Juges d'interceder pour lui envers le Roi, & lui fit même rechercher la faveur de Rosny, quoi qu'il le crût son plus mortel ennemi; mais comme il vit que tout étoit sourd & muet à ses prieres, il rentra en furie plus fort qu'auparavant.

On n'eut pas peu de peine à le faire mettre dans l'état où doit être un criminel, pour entendre la [illegible]cture de son Arrêt; Il l'écouta assez patiem[illegible]ent, hormis les paroles qui l'accusoient *d'avoir [illegible]spiré contre la personne du Roi*: il ne les pût [illegible]ffrir sans crier que *cela étoit faux*; Et il per[illegible]a fortement jusqu'à l'article de la mort à dire [illegible]'il étoit innocent de ce point-là. Ce fut un [illegible]and travail pour les Docteurs que de le dis[illegible]ser à la mort: à peine eut-il quelques momens un peu rassis. On trouva bon de ne le [illegible]oint lier, de peur de le mettre hors du sens. [illegible]uand on le mena sur l'échaffaut, la veuë de

tit du tronc. Son corps fut inhumé dan
de l'Egliſe de ſaint Paul, avec une mer
affluence, qui accourut là de toutes parts
ſervit de Convoy.

Il étoit de mediocre taille, & de corpul
ſez groſſe, avoit le poil noir, comme
griſonner, la phyſionomie funeſte, la c
tion rude, les yeux enfoncez, la tête pe
ſans doute mal garnie de cervelle. Ses deſſ
travagans, ſa conduite étourdie, & la f
ſion qu'il avoit pour le jeu, (car il perdit
plus de cinq cens mille écus) en étoient des
certaines. Le Roi donna le Gouvernem
Bourgogne au Dauphin, & la Lieutenanc
legarde durant la minorité de ce petit Princ

La mort de Biron éteignit tous les reſt
conſpiration, s'il y en avoit encore: ſes an
parens plaignirent ſon ſort ſans oſer en mu
ſes complices ſçachant qu'il n'avoit rien di
eux, & que parmi ſes papiers il ne ſe trou
nes lettres que les ſiennes, ſe raſſeurerer

point la paix. Mais il refusa d'accorder le passage 1602.
par le pont de Gresin aux troupes du Milanois, avant En Juillet.
qu'il eût éclairci toute cette grande affaire.

Leur dessein, comme ils en faisoient courir le bruit, étoit de passer en Flandres: neantmoins il soupçonnoit qu'elles n'étoient venuës là que pour favoriser les entreprises du Marêchal de Biron, & il apprehendoit quand il fut pris, qu'elles n'irritassent le desespoir de ses creatures. Dans cette veuë, & pour contenir la Bourgogne dans l'obéïssance, il y avoit envoyé le Marêchal de Lavardin avec des troupes. De sorte que ceux qui tenoient les Châteaux de Dijon & d'Aussonne, aprés avoir menacé quatre ou cinq jours, ne parlerent plus que de se soûmettre, quand ils le virent en état de les forcer. La fidelité aussi bien que la vaillance de ce Seigneur, s'étoient fait connoître par toutes sortes d'épreuves; & depuis quelque temps le Roi prenoit plaisir à lui donner les plus beaux emplois, pour effacer la gloire de Biron.

Edme de Malain Baron de Lux, Lieutenant au Gouvernement de cette Province, qui sçavoit les dernieres pratiques de la conspiration, fut assez sage & assez heureux pour ne se pas perdre; Il se confia à la clemence du Roi, le vint trouver, & lui déchiffra tout. Aussi lui pardonna-t'il sans reserve, lui fit passer son abolition au Parlement de Paris & au Parlement de Bourgogne, & le laissa dans sa Charge.

Le Baron de Fontenelles Gentilhomme qualifié, & René de Marec-Montbarot Gouverneur de Rennes, avoient été arrêtez comme complices de Biron. Le Grand Conseil ayant eu commission pour faire le procez au premier, le condamna à être traîné sur la claye, & rompu tout vif dans la Gréve, & envoya deux ou trois de

1602. En Août & Septembre.

ses gens au gibet. Les cruautez que ce
homme avoit commises en Bretagne duran
gue, & l'opiniâtreté qu'il avoit montrée
parti-là, n'aiderent pas peu à aggraver son
ce; Au contraire les services que Montbar
rendus au Roi en cette même Province,
buerent beaucoup à le justifier. Le Comt
vergne ne demeura que deux mois à la
depuis la mort de Biron: le Roi le mit en
& le receut même en ses bonnes graces.
qu'il avoit une puissante intercession
sœur la Marquise de Verneüil, & que d'
il avoüa tout ce qu'il sçavoit, & peut-êtr
coup plus.

Le Marêchal de Boüillon jugea plus
prendre le large, & de se justifier de loin.
voit que Rosny jaloux du trop grand cred
avoit parmi les Huguenots, lui rendoit
mauvais offices en Cour; & il avoit sujet,
même il eût été tres-innocent, d'appre
l'indignation du Roi, parce qu'à Poitiers, c
ce lui ayant parlé de ses menées, il lui av
pondu trop hardiment, & d'une manie
passe pour criminelle auprés des Souverains.
bien loin de venir au commandement du
l'appelloit, il alla se presenter à la Cham
partie de Castres, offrant de s'y justifier.
pretendoit que c'etoient ses Juges naturels,
que sa Vicomté de Turenne est dans le Res
Parlement de Toulouse, dont cette Cham

Princes Protestans de son innocence, & recherché l'intercession de la Reine Elizabeth, il en donna plus de sujet à ses ennemis d'animer le Roi contre lui. 1602. En Decembre.

Sur la fin de l'année, le Roi découvrit que le Prince de Joinville s'étoit laissé circonvenir par les Espagnols, & qu'il negocioit quelque liaison avec eux, par le moyen de Philippe d'Anglure Guyonvelle Seigneur Franc-Comtois. Il le fit donc arrêter : mais comme il eut trouvé qu'il y avoit plus de puerilité & de badinerie en son fait que de malice, il ne voulut point mettre ce jeune Prince en prison ; il le donna seulement en garde au Duc de Guise son frere aîné, pour le rendre plus sage.

Parmi tant d'inquietudes & d'alarmes, la Cour goûta les réjoüissances qui se firent à la reception des Ambassadeurs des Suisses & des Grisons, qui vinrent à Paris pour jurer le renouvellement de l'alliance avec la Couronne. Ils étoient au nombre de quarante-deux, Sagner Avoyé de Berne portoit la parole. Ils arriverent à Paris le quatorziéme d'Octobre, & y demeurerent treize jours. La maniere de leur reception, de leur logement, des festins qu'on leur fit, des ceremonies avec lesquelles ils jurerent l'alliance dans l'Eglise Nôtre-Dame, ce fut le vingt-deuxiéme d'Octobre, les presens que le Roi donna à chacun d'eux, sont choses toutes pareilles à ce que nous avons veu ces années dernieres en une semblable occasion, & d'ailleurs plus propres à remplir un ceremonial qu'une Histoire. En Octobre.

Mais il est remarquable qu'au festin qu'on leur donna dans l'Archevêche aprés qu'ils eurent fait le serment, le Roi qui avoit dîné à part, vint en la salle où ils étoient, accompagné des Cardinaux de Joyeuse & de Gondy, & de quelques au-

1602. tres Seigneurs, & se presentant au bout de la table sans s'asseoir, ni vouloir que personne se levât, but à la santé de ses bons comperes, & obligea les deux Cardinaux d'en faire de même. Les Ambassadeurs receurent cét honneur debout & nuë tête, & lui en firent raison.

Quatre ou cinq jours aprés, ils prirent congé de lui, ayant obtenu trois conditions qu'ils demanderent instamment: la premiere pour tout le Corps des treize Cantons, sçavoir *la confirmation des privileges qu'on leur avoit accordez en France*; La seconde pour les Cantons Protestans, qui portoit, *Qu'ils ne seroient point obligez de servir contre ceux de leur Religion*: La troisiéme pour les petits Cantons Catholiques, leur permettant *de continuer l'alliance de Milan & de Savoye, pourveu que ce fût sans préjudice de celle qu'ils venoient de faire avec le Roi.*

L'Edit que le Chancelier avoit minuté contre les duels, n'avoit point encore été publié. Le Roi recevant tous les jours des plaintes que le sang le plus genereux de sa Noblesse, oisive & pointilleuse, se répandoit dans ces combats, fut obligé de donner ce frein à une fureur si tragique;

En Juin. L'Edit en fut publié au mois de Juin. *Il défendoit à tous les sujets du Roi tous duels & appels, tant dedans que dehors le Royaume, sous les peines de crime de leze-Majesté, sçavoir la mort & la confiscation, aussi-bien pour les Seconds que pour les principales parties; Ordonnoit que le procez seroit fait à la memoire de ceux qui auroient été tuez dans ces combats; Enjoignoit au Connêtable, Maréchaux de France & Gouverneurs de Province, de faire venir pardevant eux ceux qui auroient querelle, & d'ordonner de la reparation de l'injure; à quoi les parties seroient tenuës d'acquiescer, autrement encourroient l'indignation du Roi, & seroient bannis de la Cour & de la Province.*

On

On se plaignoit que les étrangers billonnoient l'or & l'argent, & le tiroient hors de France, & que la maniere de compter par écus augmentoit le luxe, parce qu'il ne coûtoit pas plus à dire des écus que des livres. Sur ce pretexte quelques-uns du Conseil, par des motifs que l'on ne sçait pas, porterent le Roi à hausser le prix des especes : tellement que l'écu d'or qui étoit à soixante sols, fut mis à soixante-cinq, les francs * qui valoient vingt sols, à vingt-un sol quatre deniers, les quarts d'écus de quinze sols monterent à seize, & les testons de quatorze & demi à quinze & demi. Il fut aussi ordonné que delà en avant on compteroit par livres, comme on avoit fait avant l'année 1578. en laquelle le Roi Henry III. avoit ordonné que l'on comptât par écus. 1602.

* Ce sont les pieces de 27. sols.

Ceux qui avoient donné ces avis, desirant les faire autoriser, le Roi manda au Louvre les plus notables des quatre Compagnies Souveraines, de la Chambre des Monnoyes, & des principaux Bourgeois & Marchands de Paris pour en avoir leurs sentimens. Tous, à la reserve de ceux de la Monnoye, trouverent de grands inconveniens à ce changement : neantmoins ceux qui en avoient donné le conseil, obligerent le Roi de passer sur toutes les raisons contraires, & de forcer le Parlement par diverses jussions à le verifier. On n'eut point d'égard aux remontrances de ce grand Corps, & on ne voulut pas lui permettre de les faire de vive voix, mais seulement par écrit.

L'armement que le Duc de Savoye avoit fait, étoit pour une entreprise sur Genéve. Albigny son Lieutenant General deçà les Monts, & Gouverneur de Savoye en avoit eu la premiere pen-

1602. sée, Bernoliere Gouverneur de Bonne, avoit achevé de la former. Le premier choisit douze cens hommes pour l'executer la nuit du vingt-deuxiéme de Decembre, les conduisit au pied de la muraille entre la porte neuve & celle de la Monnoye, leur fit planter leurs échelles, qui étoient d'une merveilleuse structure, & en vit monter trois cens bien armez, & garnis de leurs haches de bonne trempe, de marteaux & de tenailles; c'étoit sur les deux heures aprés minuit. Bernoliere qui conduisoit le dessein ayant surpris la Sentinelle, lui arracha le mot, puis le tua, & se mit en sa place. Il traita de même celui qui faisoit la ronde, mais il laissa imprudemment échapper le garçon qui portoit la lanterne. Celui-là courut donner l'alarme au Corps de Garde & par toute la Ville. Sans cela elle fût demeurée dans un profond repos: car elle dormoit sur la foi de son premier Syndic de la Garde nommé Blondel, qu'on reconnut depuis avoir été d'intelligence avec les Entrepreneurs.

En Decembre.

Ils ne vouloient se remuer que sur le point du jour: mais lors qu'ils se virent découverts, ils resolurent de commencer l'execution. Ils se diviserent donc en deux bandes, pour aller gagner deux portes; l'une devoit se saisir de la Porte-Neuve, l'autre de celle de la Tartaise. Une partie de cette derniere croyant déja la ville gagnée, donna dans les maisons, & se mit à piller. La premiere petarda la porte de dedans: mais il arriva que son petard ne se trouva pas prêt pour enfoncer la seconde; qu'un peu aprés son petardier fut tué; & qu'un Bourgeois coupa la corde qui tenoit la herse, & la fit cheoir. C'étoit pour lors qu'ils devoient se servir de leurs haches: mais l'étourdissement les saisit, & leur fit oublier qu'ils en avoient.

Cepen-

ndant les Habitants ayant couru aux armes, 1602.
eutant d'eux-même, les viennent attaquer. En De-
voisiens qui étoient allez à la porte de Tar- cembre.
se rejoignent à ceux de la Porte neuve;
orte est prise & reprise par trois fois: Ber-
y est couché mort par terre. Ceux qui é-
demeurez dehors, ne les secoururent point
e ils l'eussent dû, en donnant de fausses
s aux autres portes. Enfin le grand nom-
able les Savoisiens, il en est tué quelque
nte, les autres recourent à leurs échelles;
on d'un bastion opposé les avoit brisées, ils
t du haut en bas dans les fossez, où ils sont
e tous assommez, & même beaucoup de
ui n'étoient point entrez dans la ville. At-
& les autres Chefs, au nombre de treize,
ndirent si vaillamment qu'ils obtinrent ca-
ion les armes à la main: mais comme vous
ez, leur vaillance ne les reserva qu'à une
s malheureuse.

Duc de Savoye croyoit le coup si assuré, qu'il
arti de Turin quatre jours auparavant, &
enu au Pont d'Estrambieres, qui est à une
le Genéve. On peut juger quel fut son dé-
, lors qu'en arrivant il trouva qu'Albigni
sonner la retraitte. Ainsi dés le lendemain,
ssa les Monts en poste, laissant ses troupes
e pays de Foucigni, Chablais, & Ternier,
nt depêché vers les Pinces voisins, particu-
ment vers les Suisses, pour justifier son ac-

ui donnoit trois couleurs. La premiere que
re n'étoit point comprise au traitté de Ver-
Et de fait elle n'y étoit pas exprimée nom-
nt: mais le Roy maintenoit qu'elle y étoit
duë sous ce nom des *Alliez de Suisses*. La
de étoit, que les Habitans de Genéve refu-

1602. soient de lui payer les droits & impôts des biens fonds qu'ils possedoient dans les terres de son obeïssance, & cela étoit vrai. La troisiéme, que Lesdiguieres avoit un dessein formé de se saisir de leur Ville, & qu'il n'avoit fait qu'essayer de le prevenir, étant plus juste qu'elle retombât entre les mains de son Seigneur naturel, qu'en celles d'un Etranger & d'un Heretique.

Le jour venu, on tint conseil à l'Hôtel de Ville sur le traittement qu'il faloit faire aux prisonniers. Les plus sages étoient d'avis de les garder pour ôtages en cas que le Duc assiegeât leur ville: mais le menu peuple & les femmes des Bourgeois qui avoient été tuez dans l'attaque, crierent si fort qu'on resolut de les traitter de voleurs. On étrangla donc ceux qui étoient en vie, puis on leur coupa la tête, comme aussi à soixante des morts; on les planta toutes sur la muraille, & on jetta les corps dans le Rhosne.

On raconte d'une Damoiselle femme d'un nommé Sonnas l'un de ces treize Officiers, laquelle avoit sept enfans de lui; & étoit enceinte du huitiéme, que s'étant resoluë de ne boire ni manger qu'elle n'eût encore une fois baisé son cher mari, & les Magistrats ayant refusé de lui en donner la tête: elle s'assit vis-à-vis du lieu où elle étoit plantée, & eut toûjours les yeux collez sur ce triste objet de son amour & de son desespoir, jusqu'à ce que les langueurs de la mort lui en eussent ôté la veuë.

Il arriva aprés un assez long-temps que Blondel Syndic de la garde, fut accusé par quelques-uns d'avoir eu inteligence avec Albigni. Comme c'étoient des gens de la lie du peuple, son autorité fut assez grande pour invalider leur témoignage; tellement que l'affaire en fût demeurée-là, si lui-même, à son malheur, ne l'eût poussée

trop

tropavant, en s'opiniâtrant à les faire punir comme des calomniateurs. La necessité de leur propre défense, les contraignit de chercher de plus amples preuves; ils mirent en avant qu'il avoit envoyé des Lettres à Albigni par un certain Paysan Savoyard. La difficulté fut de trouver cet homme, il se passa prés de trois ans avant qu'ils le pussent reprisenter; Si-tôt qu'il parut, Blondel le fit arrêter prisonnier, & descendre dans un cu de basse fosse. Il pensoit qu'à force de le mal-traitter, il le contraindroit de parler à sa décharge: mais comme il vit qu'il persistoit en son dire, il suborna le Geolier, qui l'étrangla dans le cachot, & lui laissa la corde au cou, comme si ce malheureux eût exercé cette cruauté sur lui-même. La verité du fait ayant été reconnuë par l'inspection même du cachot, Blondel & le Geolier furent rompus sur la rouë; le premier avant que mourir avoüa son intelligence avec les Savoyards. 1602.

La nouvelle de cette entreprise étant portée en Suisse & en France, le Canton de Berne s'interessa aussi-tôt à la défense de Genéve; le Roi l'assura de sa protection; & mille ou douze cens Huguenots se jetterent dans la Ville pour la défendre en cas qu'elle fût attaquée. Ce peuple tumultueux & fier de l'appui des Protestans & de celui de la France, s'abandonna un peu trop à son ressentiment, de sorte qu'il commença la guerre au Duc de Savoye: toutefois avec plus de fougue que de forces ni de succés. 1603. En Janvier, Fevrier & suivans.

Quelque bonne volonté que le Roi eût pour Genéve, il avoit interêt que la querelle s'accommodât: car si elle s'échauffoit, il se voyoit obligé de secourir des Huguenots, & de rallier le parti Protestant, ce qui eût fort choqué Rome, qu'il redoutoit plus que toutes les puissances du monde. Pour cette raison il donna ordre à Emery de Vic

son

1603. son Ambassadeur en Suisse, de venir à Genéve y calmer les esprits, & au même temps il envoya dire au Duc de Savoye qui armoit pour assieger cette ville, que s'il poussoit la chose plus avant, il auroit affaire à lui.

Le poids d'une si grande puissance arrêta les mouvemens des deux parties, & les amena à la Paix. Les Cantons de Glaris, Basle, Soleurre, Schaffouze, & Appenzel, les moins interessez des treize, se chargerent de la faire. Elle fut ébauchée à Remilli, & achevée à saint Julian pro-
En Juillet. che de Genéve le vingt-uniéme de Juillet, & ratifiée par le Duc le vingt-cinquiéme. Le traitté portoit, *Qu'ils restitueroient mutuellement les lieux qu'ils s'étoient pris; Que les immunitez & exemptions dont ceux de Genéve jouissoient pour les biens qu'ils possedoient dans les terres du Duc, seroient confirmées; Que le Duc ne pourroit assembler des gens de guerre, faire des fortifications, ni tenir des garnisons, à quatre lieuës de leur ville; Et qu'elle étoit declarée comprise au traitté de Vervin.*

La Cour passa l'hyver à son ordinaire: la danse, le jeu, les festins, les balets, & les Comedies, & particulierement celles des Italiens, faisoient
En Mars. ses divertissemens. Au commencement de Mars, le Roi fit un voyage à Mets, menant la Reine avec lui. Le vingt-deuxiéme du mois de Novembre precedent, elle étoit accouchée de sa premiere fille. Le principal motif de ce Voyage etoit de découvrir les menees que le Maréchal de Boüillon pouvoit avoir faites avec les Protestans d'Allemagne, & de s'assurer de la ville de Mets, qui étant alors toute en combustion, eût pû prendre un mauvais parti.

Le Duc d'Espernon ayant été pourveu de ce Gouvernement tres-important par le Roi Henry III. y avoit donné sa Lieutenance dans la ville & dans

dans le pays, à un Gentil-homme nommé Mont-Cassin son parent, & celle de la Citadelle à Sobole de la Maison de Cominges, qu'il avoit nourri page. Peu aprés ayant retiré Mont-Cassin auprés de sa personne, il donna l'un & l'autre emploi à Sobole; lequel appella en ce pays-là un frere puisné qu'il avoit, homme avare & violent, & qui bien-tôt eut tout pouvoir sur son esprit. Or l'aîné Sobole ayant amené quelque secours au Roi au siege de Laon, prit de lui pour recompense de son service, des provisions de ces Lieutenances, le Duc d'Espernon son maître étant pour lors en Provence & fort mal voulu à la Cour. Avec ce nouveau pouvoir, trenchant du Souverain, il se mit à mal-traitter les habitans, & en haine de ce que le Duc sembloit appuyer leurs mécontentemens, il accusa, par le conseil de son jeune frere, les principaux Bourgeois & Officiers de Justice, d'avoir noüé des intelligences avec Mansfeld Gouverneur de Luxembourg; de sorte que sur ses delations il en avoit emprisonné plusieurs, & mis quelques-uns d'eux à la question. Mais enfin l'affaire ayant été portée au Parlement, leur innocence & la calomnie de Sobole avoient été pleinement reconnuës. Alors le Duc ne hesita plus de prendre la protection des opprimez; si bien qu'ils se barricaderent pour assieger les Soboles dans la Citadelle. Ce soûlevement fut la perte de ces deux freres ingrats: mais le Duc n'en recueillit aucun fruit, sinon le plaisir de la vengeance. Car le Roi s'étant hâté de traitter avec eux, les pressa si fort qu'avant même son arrivée, ils lui remirent la place, sans en tirer aucun avantage pour eux. Il fit François de Montigni la Grange, son Lieutenant dans le pays & dans la ville, & Arquien son frere aîné dans la Citadelle, sous le Gouvernement toutefois du Duc d'Esper-

1603. En Mars.

non;

1603. En Mars. non; qui feignit d'en être fort content, quoi qu'il prévît bien qu'il n'auroit aucun pouvoir dans la place tant que le Roi seroit en vie.

Depuis que le Roi avoit été absous en Cour de Rome, les Peres Jesuites n'avoient point perdu d'occasion d'employer l'intercession du Pape, leurs soins, & leur addresse, pour solliciter leur rétablissement, pretendant que c'étoit une des conditions secrettes qui avoient été apposées à son absolution. Mais la conduite peu judicieuse de quelques-uns des leurs en Angleterre, à Venise, & dans les petits Cantons des Suisses, ayant fait porter des plaintes contre eux à Rome, le Pape s'étoit un peu refroidi de ses poursuites. Comme le Roi passoit par Verdun, le Recteur & les Peres du College de cette ville-là, encouragez par la Varenne, se presenterent à lui pour le supplier que l'Arrêt du Parlement de Paris, qui defendoient à tous François d'envoyer leurs enfans étudier en leurs Colleges, ne fût point executé à l'égard de celui-là. Le Roi leur ayant fait là-dessus une réponse fort benigne, ils jugerent qu'ils devoient pousser plus avant. Leur Provincial nommé Armand, & trois ou quatre des siens, se rendirent à Mets, & choisissant le temps de la Passion de Nôtre-Seigneur, tres-propre pour exciter des mouvemens de misericorde dans un cœur Chrétien, se firent introduire dans le cabinet du Roi l'aprésdinée du Jeudi-Saint. Ils se jetterent humblement à ses pieds; le bon Prince les releva aussi-tôt, & leur donna une pleine audience. Le Provincial qui portoit la parole, s'insinua dans son esprit par les loüanges de ses victoires & de sa clemence, puis tâcha de justifier sa Societé des reproches les plus ordinaires que ses ennemis lui faisoient, & aprés il finit en conjurant sa clemence Royale par le precieux Sang de JESUS-CHRIST, d'user en-

vers eux de misericorde, & de faire en sorte 1603.
e cette grace ne dependît que de sa bonté, qu'elle t toute de lui, & qu'ils n'en sceussent gré qu'à : seul.

Ils avoient mis leur harangue par écrit: lors 'il l'eut entenduë avec toute l'humanité possi-:, il la prit de leurs mains comme pour la lire ec plus d'attention. Le Lundi ensuivant les ant appellez une seconde fois dans son cabinet, leur donna des paroles positives de leur rappel, commanda au Provincial de le venir trouver à ris & d'y amener le Pere Cotton. Aprés cela il mbrassa lui & tous ses compagnons, pour arque qu'il leur pardonnoit entierement tout le ssé, & qu'il se vouloit servir d'eux à l'ave-r.

Comme il étoit à Mets, il receut des Lettres ie le Prince Palatin lui écrivit en faveur du Duc Boüillon son beau-frere. En ce même endroit elques Princes Allemands lui vinrent faire la re-rence, particulierement Maurice Landgrave de :sse, N. de Bavieres Duc de Neuf-bourg, le Duc s deux Ponts de la même Maison, & Jean Geor-s de Brandebourg. Ce dernier disputoit l'Evêché Strasbourg avec Charles Cardinal de Lorraine puis l'an 1592. Il avoit été éleu par les Protes-ns à Strasbourg, & l'autre par les Catholiques à verne. L'Empereur s'étoit souvent mêlé de les commoder, & n'avoit pû en venir à bout. Le oi suspendit leur differend plûtôt qu'il ne le de-la, en partageant les revenus entre les deux ntendans: mais l'année suivante il fut terminé finitivement par l'entremise de Frederic Duc de irtemberg, à ces conditions entre autres, *que an Georges de Brandebourg cederoit entierement :vêché au Cardinal de Lorraine, pour cent trente lle écus d'or comptant, & que la ville & baillia-*

ge:

soit-on, pour achever de desabuser le Duc des scrupules qu'il avoit sur son mariage, lui faire voir que le devoir de l'homme en femme, procedant du droit naturel & di divin, devoit être plus fort que les défen hommes. Quoi qu'il en soit, quelques m prés la Duchesse crut être grosse.

Le Roi avoit fait dessein de demeurer plu temps sur cette frontiere, afin de tirer à Provinces d'Allemagne, se rendant amiabl positeur de leurs differends, conciliant qu'il se pourroit les Protestans & les Cathol reünissant en une Ligue, ceux qui app doient d'être opprimez par la grandeur de son d'Austriche, & répandant de l'argent les Capitaines. Mais les nouvelles qu'il qu'Elizabeth Reine d'Angleterre étoit à nie, le firent partir en diligence pour s'en nir à Paris.

Cette Princesse, tant exaltée par les Prot & si noircie par les zelez Catholiques, est d

échaffaut, & de celui de grand nombre de Catholiques ses sujets, qu'elle abandonna à de cruels supplices. Cette rigueur neantmoins ne venoit pas tant de son mouvement que des instances de ses Conseillers. Lesquels au sujet des frequentes conspirations qu'un zele indiscret & condamnable faisoit faire sur sa personne, avoient toute facilité d'impliquer les innocens parmi les coupables, & de lui donner plus de haine de la Religion Catholique par l'atrocité de ces entreprises. Elle mourut le quatriéme d'Avril sur les quatre heures du matin, âgée de soixante-neuf ans & demi, dont elle en avoit regné quarante-cinq & plus.

1603. En Avril.

En mourant elle donna des Lettres écrites de sa main, & fermées de son cachet, à Robert Cecil son grand Tresorier & Secretaire, avec charge de les ouvrir si-tôt qu'elle seroit expirée. Les uns ont crû que par cét écrit elle declaroit Jacques Stuard Roi d'Ecosse son successeur; d'autres qu'elle laissoit la liberté de l'élection à ses sujets, pour derniere marque de son affection. Quoi qu'il en fût, les Milords, les Evêques, ceux du Conseil d'Etat de la défunte, avec grand nombre de Noblesse, & les Maire & Echevins de Londres, s'étant assemblez le jour même de bon matin dans l'Hôtel de Ville, éleurent ce Prince pour leur Roi; & si promptement, qu'ils le firent proclamer dés les huit heures; dont lui ayant envoyé l'avis à Edimbourg, il se rendit à Londres le dix-septiéme de May.

Il faloit que la France pourveût de bonne heure à s'assurer de l'alliance de ce nouveau Roi, d'autant plus que ses intelligences & ses interêts avoient été jusques-là du côté d'Espagne, que tout son Conseil avoit ce penchant; que les inclinations de sa femme Anne de Dannemark, qui prenoit grand empire sur lui, y étoient tournées; Que d'ailleurs on ne devoit pas douter que les Catholiques, qui étoient en grand nombre en Angle-

En May.

1603. Angleterre, que les peuples même, à cause de la haine qu'ils avoient pour les François, & du profit du commerce, plus grand du côté d'Espagne que du côté de France, ne fissent tous leurs efforts pour l'obliger à traiter avec le Roi Philippe. On jugea donc à propos d'y envoyer Rosni en Ambassade: car on croyoit qu'étant de la Religion Protestante, son entremise en seroit plus agreable, & qu'on l'y considereroit comme un Ministre qui avoit le secret du Roi; outre que ses paroles auroient d'autant plus de force envers les Conseillers de Jacques, qu'il avoit la bourse pour les dorer, & pour les rendre efficaces.

Il avoit ordre de demander à ce Prince, premierement la continuation de son amitié, & des „ alliances avec le Roi; De sonder ensuite s'il se „ porteroit à assister les Provinces-Unies contre „ les Espagnols; S'il ne s'y portoit pas franche„ ment d'aller bride en main, & ne lui point dé„ couvrir les secretes intentions du Roi à l'endroit „ de la Maison d'Austriche: mais s'il l'y trouvoit „ disposé, de lui expliquer les moyens de détrui„ re cette grandeur, & de la reduire dans les bor„ nes de l'Espagne seule, & de ses terres heredi„ taires dans l'Allemagne; Pour cela de faire une „ Ligue où entreroient les Danois & les Suedois, „ laquelle attaqueroit d'abord les Pays-bas & puis „ les Indes, qui seroient partagées entre ces Con„ federez; Et de dresser au même temps une puis„ sante brigue dans l'Allemagne pour lui ôter „ l'Empire. Il étoit encore chargé, s'il voyoit „ l'ouverture favorable, de prier ce Roi d'arrê„ ter les pirateries des Anglois, qui depuis la paix „ de Vervin, sous couleur de leur guerre avec „ l'Espagne, avoient pris pour plus de trois mil„ lions de Vaisseaux François; Comme aussi de de„ mander que les François qui trafiquoient en An-

terre, y joüissent des mêmes privileges, & " 1603.
nchises dont les Anglois joüissoient en Fran- "
par le Traité qui avoit été fait entre le Roi "
arles IX. & la Reine Elizabeth l'an 1572. "

On voit au long toute sa negociation dans ses En Juin.
moires, & comme il rapporta en France un
aité fait le vingt-cinquiéme de Juin. Par le-
el, *l'Anglois promettoit en son nom, & Rosni
celui du Roi,* dont il se faisoit fort, quoi qu'il
n eût point de pouvoir exprés, *de renouvel-
& serrer d'un nœud plus fort les anciennes, &
jamais interrompuës alliances d'entre la France
l'Ecosse, & celles d'entre la feuë Reine Eliza-
h & le Roi Henry IV. Qu'il y auroit une Ligue
re les deux Rois pour la defense de leurs Royau-
s, personnes, sujets, & alliez; Specialement des
vinces-Unies; lesquelles ils assisteroient presente-
nt d'un puissant secours qui seroit levé en Angleter-
, mais payé des deniers du Roi de France, moitié
déduction de ce qu'il pouvoit devoir aux Anglois;
ue si l'un ou l'autre étoit attaqué par les Espa-
ols, son allié le secourroit d'une armée de terre ou
mer, au choix de l'attaqué, laquelle seroit pour
moins de mille bons combattans; Que si tous
ux à la fois étoient attaquez ou attaquans, cha-
n de son côté feroit puissamment la guerre à leur
nemi commun; Henry avec vingt mille hommes
'il jetteroit dans les Pays-bas, & avec un équipa-
considerable de galeres & autres vaisseaux sur la
editerranée; Et Jacques avec un corps de six mil-
hommes par terre, & avec deux grandes flotes
'il envoyeroit, l'une sur les côtes d'Espagne, l'au-
e vers les Indes.*

Avant cette negociation le Roi avoit été fort
mal d'une retention d'urine, causée, disoit-on,
ar une excrescence dans le conduit de la verge.
e peril avoit été si grand, que croyant mourir,
il

1603. il avoit commencé à disposer du Gouverne
durant la minorité de son fils.

Lors qu'il fut gueri, il s'appliqua comn
paravant à ses bâtimens, & à rendre l'argen
abondant dans son Royaume, afin de pouv
rer des subsides, & plus grands, & plus
ment. Le commerce lui semblant un des m
les plus assûrez pour cette fin, il avoit pris
cœur de le faire florir. Pour cét effet, dés l'
precedente il avoit dressé une Chambre ou C
composé d'Officiers tirez de son Parlemen
la Chambre des Comptes, & de la Cour d
des. Et parce qu'il n'étoit pas assez puissa
mer, & que par cette voye la dépense en étoit
de & le profit long à venir, & fort incerta
crut y pouvoir réüssir mieux & plus pro
ment par les Manufactures. Ainsi il en étal
plusieurs sortes; Des tapisseries de haute-lic
le Faux-bourg Saint Marceau, par le moye
ouvriers qu'il fit venir de Flandres; Des tapi
de cuir doré aux Faux-bourgs saint Honoré
saint Jacques; Des Fenderies pour fendre
ment le fer & le couper en plusieurs pieces,
moyen de certains moulins que l'on bâtit su
viere d'Estampes; Des gases & toiles claires à
tes sur-Seine; Des poteries & des vases de f
ce à Paris, à Nevers, & à Brisambourg en
tonge; Des verreries de cristal, pour trava
l'imitation de celle de Venise, à Paris, &
vers. Il y en avoit eu à saint Germain en
du regne de Henry II. mais les guerres
voient éteint les fourneaux. Il établit auss
fabriques de draps & de serges, d'étoffes de
de brocas, & de toiles d'or & d'argent,
plusieurs autres ouvrages en divers endroi
Royaume.

La Manufacture des soyes étoit celle qui

'antage dans les yeux, & qui promettoit le 1603.
profit. L'usage en avoit commencé en
dés le temps de la Monarchie des Perses;
nains ayant penetré en ces pays-là par leurs
tes, avoient bien pû l'amener chez eux,
l'avoient méprisé, craignant de s'amol-
es molles étoffes, plus propres à des fem-
mour qu'à un peuple martial. Depuis,
urages s'étant effeminez, ils la laisserent
ire dans l'Asie mineure & aprés dans la Gre-
s le temps de l'Empire de Justinian. Puis
1130. elle passa dans la Sicile & dans la
, par le moyen de ce que Roger Roi de
au retour d'une expedition qu'il avoit fai-
erre-Sainte, ayant pris Athenes, Corin-
Thebes, en transporta tous les ouvriers
à Palerme. Les Siciliens apprirent d'eux
r les vers qui font la soye, à la filer & à la
en œuvre, & porterent ensuite cét Art
alie & dans l'Espagne.
lie il vint premierement dans les pays les
uds de la France, comme la Provence, le
d'Avignon, & le Languedoc; François I.
en Touraine, croyant en tirer de grands
Ces ouvrages neantmoins ne furent enco-
ng-temps communs parmi les François,
oi Henry II. fut le premier qui porta un bas
aux nôçes de sa sœur. Ce fut seulement
troubles qui bouleverserent le Royaume
regnes de Charles IX. & de Henry III. que
commença à s'en habiller, puis aussi-tôt la
oisie même s'en para. Car c'est une remar-
s-veritable, que le luxe ne se déborde ja-
fort que durant les calamitez publiques.
n ne sçait point d'autre raison, sinon que
fleau de Dieu, qui va du pair avec la guer-
, & l'oppression.

1603. En Juin. Or le Roi Henry IV. croyant que cette Manufacture se pourroit aussi établir à Paris, traita avec des Entrepreneurs qui bâtirent des lieux aux Tuilleries, au Château de Madrid, & à Fontaine-bleau, pour élever des vers à soye, (on en alloit querir tous les ans des œufs en Espagne) & ils donnerent ordre de planter grande quantité de meuriers blancs, & d'en élever des pepinieres dans les Paroisses circonvoisines, parce que les feüilles de cét arbre servent de pâture à ces precieuses chenilles.

En l'an 1599. il avoit défendu par Edit les Manufactures étrangeres, tant de soye, que d'or & d'argent, pures ou mêlées, à la poursuite des Marchands de Tours, qui pretendoient en fabriquer assez pour en fournir tout le Royaume. Mais comme ces sortes d'établissemens n'accommodent que ceux qui en sont les maîtres, & incommodent tous les autres, on reconnut que celui-là ruïneroit la ville de Lion, qui se peut appeller la porte dorée de la France, qu'il aneantissoit ses Foires, & que d'ailleurs il diminuoit la Doüane de plus de la moitié. Ces considerations representées au Roi, comme il ne s'opiniâtroit jamais à faire passer son autorité absoluë pardessus les raisons évidentes, il ne fit point de difficulté de le revoquer, & accorda cette grace aux Marchands de cette ville-là en faveur de l'entrée de la Reine.

Au mois de Juin Fernand de Velasco Connêtable de Castille passa par la France pour aller en Angleterre, achever le Traité de paix avec le Roi Jacques, que Taxis Ambassadeur ordinaire d'Espagne avoit commencé. Je dirai ici, qu'il le conclut vers le milieu de l'année suivante, au grand regret du Roi de France, qui connut par là ce qu'il devoit esperer du Roi Jacques, Prince nonchalant & timide, Philosophe en paroles, n'ayant que la mine de Capitaine; Et qui d'ailleurs n'étoit

pas

s encore si bien affermi dans l'Angleterre, qu'il 1603.
ât choquer aucun de ses voisins.

Diverses choses causoient des inquietudes au En May, Juin, Juillet, & suiv.
oi. Il y en avoit qui troubloient ses divertisse-
ens, & d'autres qui alloient à troubler la tran-
uillité de son Etat. Les jalousies que la Reine sa
mme avoit de ses amours; les malices de ses
aîtresses, particulierement de la Marquise de
ernueil; les saillies du Comte de Soissons, qui
emportoit de fois à autre sur des points d'hon-
eur, souvent plus imaginaires que veritables; &
s fiertez du Duc d'Espernon étoient de la premie-
sorte. Les procedez des zelez Catholiques,
ui cherchoient des tours obliques pour l'engager
perdre les Huguenots, comme à l'opposite les
écontentemens des Huguenots, qui pensoient
se cantonner pour n'être pas surpris au dépour-
u, étoient de la seconde.

Quant aux deux premiers points, nous en par-
rons ci-aprés. Pour le Comte de Soissons, com-
e il étoit déja fort offensé de ce que Rosni lui a-
oit refusé de lui accorder un certain impôt à pren-
e sur les toiles, duquel il avoit demandé le don
u Roi, les mauvais rapports que lui fit la Marqui-
de Vernueil, le pousserent au dernier ressenti-
ent: de sorte qu'il ne parloit pas moins que de
venger de Rosni par la mort. Et quoi que le
oi prît assez ouvertement le parti de ce dernier,
ne pût neantmoins appaiser ces emportemens,
n'en l'obligeant à desavoüer par une Lettre publi-
e, ce qu'on l'accusoit d'avoir dit du Comte,
de presenter le combat à quiconque voudroit
aintenir le contraire.

Le brave Grillon s'étoit laissé disposer à se défai-
de la Charge de Mestre de Camp du Regiment
s Gardes, le Duc d'Espernon Colonel de l'In-
nterie Françoise, croyoit qu'il étoit de sa Char-

1603. En Juillet. ge d'y nommer; le Roi lui vouloit rogner ce droit, & l'avoit destinée pour Crequi gendre de Lesdiguieres. Espernon aprés avoir fait tous ses efforts par intrigues & par remontrances, pour maintenir son droit pretendu, se retira malcontent à Angoulesme: comme il sceut neanmoins que le Roi menaçoit de le suivre, il fut conseillé de condescendre à ses volontez. Lors que le Roi vit qu'il s'étoit mis dans l'obeïssance, il lui rendit justice: car il ordonna à Crequi de l'aller trouver en ce païs-là, de lui prêter serment, & de prendre son attache sur ses provisions.

Du reste il se reserva la disposition de cette Charge, & des pareilles dans tous les vieux Corps: mais il voulut qu'elles fussent astreintes au même devoir envers leur Colonel; Que de deux compagnies qui vacqueroient au Regiment des Gardes, il en rempliroit une à la nomination du Colonel, en sorte que ceux qu'il y pourvoiroit ne seroient point installez, & n'auroient rang que du jour qu'ils auroient prêté le serment à cét Officier & pris son attache; Que pour de semblables Charges dans les autres Regimens, le Colonel lui nommeroit des Capitaines; Et quant aux Lieutenances & Enseignes Colonelles, Sergens Majors, & leurs Aides, Prevôts, Marêchaux des logis, & autres Officiers, qu'il en disposeroit de sa seule autorité. Ce qui mit la puissance de ce Duc au dessus de celle des Princes même, & en état presque de tenir tête au Roi.

Dans le Conseil tous les Ministres animez de zele contre les Huguenots, & trop persuadez de la grandeur d'Espagne, essayoient de détacher le Roi d'avec les Protestans, de le reduire dans une entiere soûmission pour le Pape, de faire revenir les Jesuites, & de l'unir avec l'Espagne & avec Rome, afin d'extirper le Calvinisme de ses terres.

Ambassadeur du Roi Catholique, lui offroit 1603.
les forces de son maître pour cela; lui repre-
t que les Huguenots étoient les plus grands
is de sa personne, & qu'ils avoient souvent
é le Roi Philippe de les assister pour le dé-
. Il n'étoit certes que trop averti que les prin-
Chefs des Huguenots, comme Boüillon,
noüille son beaufrere, Du-Plessis-Mornai,
uieres, de plus quelques Gentils-hommes
ient été ses domestiques, mais qui l'avoient
depuis qu'il alloit à la Messe, & presque tous
iistres predicans, n'avoient plus pour lui ce
amour qu'ils avoient eu autrefois, & qu'ils
ient aprés un autre Protecteur. Il ne pou-
s neantmoins se resoudre à traitter d'en-
ceux qui l'avoient élevé tendrement parmi
e qui avoient tout sacrifié pour lui; Et il
bien quand il eût pû oublier leurs services,
liené de lui tous les Princes Protestans, &
eeuré tout seul à la merci de ces mêmes puis-
qui avoient formé la Ligue; Et c'étoit ce
n desiroit. Il se reduisit donc à contenir les
des particuliers, sans vouloir & sans oser
r au corps.

Duc de la Trimoüille étoit celui qui se dé-
nt avec plus de hardiesse, se rendoit le plus
el, non pas tant par ses actions que par ses
s. Son fort étoit dans le Poitou, il y avoit
es & ses amis; Le Roi, pour y ruïner son
& ses intelligences, trouva à propos d'en-
le Gouvernement à Rosni; Et pour cét
ayant sceu que Malicorne & le Maréchal de
in, qui en étoient pourveus en survivance En Novembre.
l'autre, s'en vouloient défaire, & que mê-
le lui offroient pour quelqu'un de ses bâ-
il leur en donna vingt mille écus de recom-
afin d'en pouvoir revêtir son Sur-intendant.

1603. En Octobre. Un peu auparavant, sçavoir au commence d'Octobre, les Huguenots avoient tenu un S de à Gap en Dauphiné, où ils firent plusieur glemens pour leur Discipline Ecclesiastique tre autres, Que la parole de Dieu seroit le seu dement de leur Theologie & de leurs pré Que les disputes de la Scholastique qui se fai dans leurs Synodes, seroient renvoyées à écoles; Que l'on ne mettroit point d'effigi les tombeaux, ni d'armoiries dans leurs Ten Ils ordonnerent aussi plusieurs choses pour tretien & pour l'ordre de leurs colleges & a mies, & pour instituer des seminaires & d bliotheques en chaque Province.

L'une de leurs principales fins, étoit de c lier les Lutheriens avec les Zuingliens & Cal tes: car les premiers étoient plus âpres con de ceux-ci que des Catholiques même; ils y n rent donc des Docteurs du Palatinat qui ét Calvinistes, & quelques autres de diver droits d'Allemagne qui étoient Lutheriens. les avoir tous entendus, il leur sembla qu'i avoit point de meilleur moyen d'assoupir discordes, que de tourner toute la haine deux partis contre le Pape, qu'ils croyoient ennemi commun. Dans cette veuë, les plus tieux firent decerner que dorênavant ce seroit mi eux un article de Foi, *Que le Pape étoit l'A christ*, & qu'en cette qualité il seroit inseré leur confession, & envoyé à toutes les Eglises I testantes de la Chrêtienté.

Le Ministre Ferrier, possedé d'une ambit impie & turbulente, en avoit été le principal p moteur. Les plus sages d'entre eux, même grand Scaliger, condamnoient ce decret co me le monstrueux effet d'une violente cabale, avoüoient que le nom d'*Antechrist* ne pouvoit

convenir à Clement VIII. qui étoit fort moderé 1603.
envers ceux de leur Religion. Le Nonce du Pape & En Novembre.
tout le Clergé de France s'en émûrent comme ils devoient, & en porterent leurs plaintes au Roi; qui s'en tint encore plus offensé qu'eux, dautant que c'étoit lui reprocher qu'il adoroit *la Bête*; & qui plus est, lui faire de dangereuses affaires à Rome. Il ne cessa donc d'employer son autorité & toutes sortes de moyens envers ceux qui avoient le plus de credit dans le parti Huguenot, pour abolir ce decret; Et n'en ayant sceu obtenir la cassation, il fit au moins qu'il demeura sans execution, & dans la tête seulement de ceux qui l'avoient forgé. Quatre ans aprés, sçavoir l'an 1607. les factieux le remirent sur le tapis, & le firent confirmer dans leur assemblée de la Rochelle; Et pour la seconde fois aussi, il en empêcha l'effet.

Depuis le voyage de Mets, les Peres Jesuites sollicitoient instamment leur rappel: ils entretenoient de grandes intrigues à la Cour, ils y avoient de tres-puissans amis, qui les croyoient seuls capables de bien instruire la jeunesse, & de convertir les Huguenots. Le Pere Cotton qui ne quittoit point la Cour & y prêchoit avec succés, sommoit le Roi de jour en jour de tenir sa promesse; le Nonce l'en pressoit de la part du saint Pere; Villeroi & Silleri y joignoient leurs bons offices. Mais leur plus puissant solliciteur étoit Guillaume Fouquet la Varenne, Contrôlleur General des Postes, qui des plus bas offices de la Maison du Roi, s'étoit élevé jusque dans le cabinet, pas ses complaisances & par des ministeres de volupté, qui sont les plus agreables auprés des Grands. Cet habile Courtisan se picquoit d'enrichir & d'illustrer la Ville de la Fléche son lieu natal, & dont le Roi lui avoit donné le Gouvernement: il y avoit déja mis un Presidial, une Election, & un Grenier à Sel, tout cela

1604. En Janvier. elle les a mis en possession de donner des Confesseurs au Roi.

Le Pere Cotton fut le premier des leurs qui occupa cette place: tous les gens de bien en eurent beaucoup de joye, s'imaginant qu'il n'auroit point de connivence pour les amours du Roi, & qu'il employeroit avec la douceur & l'adresse, toute la force de son ministere, qui certes y étoit tres-necessaire, pour le guerir d'une infirmité qui lui étoit passée en habitude. Il ne manquoit pas des qualitez propres pour réüssir heureusement à la Cour & dans le monde: son accortise, sa complaisance, & son habileté à profiter des temps & des occasions, l'insinuerent bien avant dans les bonnes graces du Roi, & quelquefois même dans ses secretes pensées.

Je dirai tout d'une suite, que le credit de ces Peres fut si grand à la Cour, que l'année suivante ils obtinrent encore du Roi la démolition de cette pyramide, sur une des faces de laquelle étoit gravé l'Arrêt de la condamnation de Chastel, & de leur bannissement, & sur les trois autres des inscriptions en prose & en vers, qui leur étoient fort injurieuses. Pour ôter cette flêtrissure de dessus le front de la Societé, il falut abattre le monument qui faisoit detester le parricide. On eût bien desiré que cela se fût fait par un Arrêt du Parlement: mais quand on eut reconnu que les sentimens de cette grande Compagnie y étoient contraires, on passa outre, sans lui en parler davantage; non pourtant sans donner sujet à tout le monde d'en parler fort diversement. On mit en la place de cette pyramide le reservoir d'une fontaine, dont toutes les eaux ne sçauroient jamais effacer la memoire d'un crime si horrible.

En Fevrier. Au commencement de l'année 1604. la mort de Madame Catherine Duchesse de Bar, troubla les diver-

divertissemens de la Cour, & la mit en düeil. U- 1604.
ne tumeur de matrice, que ses Medecins flateurs & ignorans, traitterent d'une veritable grossesse, lui fit perdre la vie le treiziéme de Fevrier dans la ville de Nanci. Pour se remettre bien avec son mari, elle avoit souffert plusieurs fois des disputes de Religion entre des Docteurs Catholiques & ses Ministres, mais sans autre succez que celui que de pareilles conferences ont accoûtumé de produire, sçavoir d'obscurcir davantage la Verité. Elle avoit même laissé esperer qu'elle se feroit instruire : neantmoins elle persista opiniâtrément dans sa croyance jusqu'à la mort.

Les secretes resolutions du Conseil de France étoient sceues du Conseil d'Espagne, presque aussi-tôt qu'elles avoient été prises : le Roi en étoit fort en inquietude, & ne sçavoit à qui s'en prendre; la découverte de la trahison de Nicolas l'Hoste, le tira hors de peine. C'étoit un jeune Commis de Villeroi, que son maître employoit à déchifrer les dépêches. Il étoit fils d'un de ses domestiques, & son fillol; Il l'avoit élevé chez lui, & pour premier emploi l'avoit mis auprés de Rochepot lors qu'il étoit Ambassadeur en Espagne. Ce fut en ce pays-là qu'un François nommé Rafis, natif de Bordeaux, qui pour avoir été trop ardent Ligueur, n'avoit pû obtenir permission de demeurer en France, & s'étoit retiré à Madrid, le corrompit & lui fit accepter une pension de douze cens écus pour trahir les secrets de son maître; Et quand il fut de retour en France il continua de la gagner par les mêmes infidelitez. Or Rafis avec le temps voyant que les Espagnols negligeoient de lui payer la sienne, découvrit cette menée à Barraut Ambassadeur de France : Barraut l'assura d'une bonne recompense, & de lui faire donner sa grace. En effet on la lui envoya aussi-tôt : mais comme il vit

1694. qu'elle avoit été signée par Villeroi, il jugea bien qu'il ne faisoit plus seur pour lui en Espagne, & desira en sortir au plûtôt. L'Ambassadeur lui donna donc de l'argent & son Secretaire pour le conduire en France.

Sa crainte avoit été juste, car dés que le Conseil d'Espagne sçut leur départ, il en donna avis à son Ambassadeur en France, par un Courrier exprés, qui les devança d'un jour. On ne trouva point Villeroi à Paris, mais dans sa maison dont il portoit le nom, qui s'en alloit à Fontaine-bleau où étoit la Cour. Villeroi ne jugea pas à propos d'envoyer arrêter l'Hoste qui étoit encore à Paris, sans en avoir parlé au Roi; Le lendemain l'Hoste se rendit à Fontaine-bleau, mais dés qu'il apperceut Rafis il s'évada tout sur l'heure, l'Ambassadeur d'Espagne lui ayant donné un Flamand pour le conduire au Pays-bas par la Champagne.

Le Prevôt des Marêchaux se mit aux champs pour l'attraper, & le poursuivit de si prés, que le malheureux n'eut pas le loisir de prendre le bac à Fai, prés de la Ferté: mais entendant le bruit des chevaux, c'étoit la nuit, il voulut passer la Marne à gué & se noya. On ne sçait si ce fut par desespoir, ou si son guide lui joüa ce tour, pour ôter la connoissance de ses complices. Son corps fut apporté à Paris, le Parlement lui fit son procez, & le condamna à être tiré à quatre chevaux en Gréve; ce qui fut executé le dix-neuviéme
En May. de Mai. Les ennemis de Villeroi se réjoüirent de ce malheur: Ils eussent bien voulu le charger de la faute de son domestique, & n'osant pas l'accuser d'infidelité, ils le blâmoient de negligence. Le Roi se tint quelques jours assez reservé en son endroit, toutefois ayant connu sa veritable douleur, & la necessité de ses services, au lieu de l'accabler davantage, il

prit

ırt à son affliction, & eut la bonté de le con- 1604.
En May.

Conseil d'Espagne étoit au desespoir de ce
François passoient à grandes bandes au ser-
s Hollandois, & que tous les ans le Roi four-
six cens mille livres d'argent à ces Provinces.
ours avoit constitué le Roi Philippe en une
ıde dépense, que ne sçachant où prendre de
ıt, il avoit mis un impôt de trente pour cent
ıtes les marchandises qui entreroient dans
res, ou qui en sortiroient. Le Roi ne pût
r cette exaction, qui enrichissoit ses enne-
ıx dépens de ses sujets: il défendit donc tout
ıerce aux Pays-bas & en Espagne; Et comme
sceu que l'appetit du gain portoit les Mar-
s, qui le plus souvent n'ont point d'autre
rain que l'interêt, à enfraindre des défenses,
oûta de griéves peines. C'étoit un commen-
ıt de rupture, l'Espagnol faisoit bonne mi-
omme s'il l'eût desirée: mais sous-main il
l'entremise du Pape; qui accommoda ce dif-
l en faisant lever la nouvelle imposition, &
ense.
mme il n'osoit pas se venger ouvertement du
il tâchoit au moins de lui susciter des su-
e chagrin & de déplaisir. Taxis, son Ambas-
r, s'etoit mêlé des intrigues de la Marquise
erneüil; Baltazar de Suniga, qui lui avoit suc-
avoit pris les mêmes erremens, & entre-
t de secretes correspondances avec cinq ou six
ns qui gouvernoient l'esprit de la Reine,
ulierement Conchino Conchini noble Flo-
n, & Leonore Galigay, femme de cham-
e cette Princesse, que Conchini avoit épou-
C'étoit la plus laide femme de la Cour, &
: tres-abjecte naissance: mais le pouvoir
u qu'elle avoit acquis sur sa maîtresse, re-
 paroît

1604. En May. paroit en elle tous les défauts de la condition & de la nature.

Le Roi aussi foible dans ses passions & dans son domestique, que vaillant & rude à la guerre, n'avoit ni la force de ranger sa femme à l'obeïssance, ni de se déprendre de ses maîtresses, qui étoient le sujet de son mauvais ménage, & la cause d'un grand scandale. Ces petites gens d'Italie, afin de se rendre de plus en plus necessaires, aigrissoient le mal qu'ils eussent dû pallier, & par la malignité de leurs rapports & de leurs conseils, envenimoient les déplaisirs de la Reine; si bien qu'au lieu de ramener l'esprit de son mari par des caresses attrayantes (car il vouloit être flaté) & de regagner son cœur par les mêmes appâts qui le lui déroboient, elle l'éloignoit davantage par ses gronderies & par ses reproches. C'étoit une affaire perpetuelle à la Cour que ces démêlez entre les deux époux; Leurs plus intimes confidens n'étoient pas moins occupez en cette negociation, que le Conseil aux plus grandes affaires de l'Etat; Et ce desordre dura tout aussi long-temps que leur mariage, s'assoupissant de fois à autre pour quelques jours, puis se réveillant suivant les occurrences, & selon qu'il plaisoit à ces boutefeux.

La Marquise de son côté habile & rusée, employoit tous ses artifices pour entretenir une discorde qui entretenoit sa felicité. Parmi les bons mots dont elle faisoit rire le Roi, elle en mêloit souvent de fort offensans contre la Reine, & en diverses occasions elle se mettoit de pair avec elle, parloit mal de son extraction, & contrefaisoit souvent sa démarche, ses gestes, & son parler. Ces offenses redoublerent si fort les ressentimens de cette Princesse, qu'ils éclaterent par des menaces outrageantes: la Marquise ayant donc sujet d'apprehender quelque chose de pire qu'une insulte;

te; avec cela étant fâchée contre le Roi de ce qu'il ne prenoit pas sa défense, se servit d'un artifice assez ordinaire à celles qui veulent réchauffer une passion mourante. Elle feignit d'être touchée d'un repentir Chrêtien; la crainte de Dieu, disoit-elle, ne lui permettoit plus de se souvenir du passé que pour en faire penitence, & celle qu'elle avoit pour sa vie & pour ses enfans, l'empêchoit de voir le Roi en particulier. Elle passa plus avant, & lui demanda permission de chercher un asyle hors du Royaume pour elle & pour eux.

1604. En Mars, Avril & suiv.

Cét artifice n'eut pas d'abord son effet : car le saint temps de Pâques approchant, il se resolut de la prendre au mot, & de lui permettre de se retirer en Angleterre, où elle avoit pour appuy le Duc de Lenox son proche parent, mais non pas d'y emmener ses enfans. Du reste, pour adoucir les aigreurs de la Reine, il desira qu'elle rendît la promesse de mariage qu'il lui avoit donnée, & qu'elle faisoit sonner fort haut, la montrant à quiconque la vouloit voir. Ses prieres ne furent pas assez puissantes pour cela, il fut obligé d'y employer son autorité, avec vingt mille écus en argent, & l'esperance d'une Charge de Marêchal de France pour le pere. Moyennant ces conditions, elle la rendit en presence de quelques Princes & Seigneurs, qui la verifierent, & signerent dans un acte, que c'étoit la vraye.

Il sembloit aprés cela, que la Reine étant satisfaite, & la Marquise ne paroissant plus, la tempête étoit calmée : quand le Roi découvrit que d'Entragues, pere de cette Dame, & le Comte d'Auvergne, avoient tramé une menée trés-dangereuse avec l'Ambassadeur du Roi Philippe. Ils vouloient faire passer la Marquise en Espagne, avec ses enfans; ils negocioient pour cela avec Baltazar de Suniga, Ambassadeur du Roi Catholique, par l'entre-

1604. l'entremise d'un certain Gentilhomme Anglois qui s'appelloit Morgan. On publia, soit qu'il fût vrai, ou non, que le Comte d'Auvergne ayant communiqué aux Espagnols la promesse de mariage que le Roi avoit donnée à la Marquise, avoit fait un Traité secret avec eux; par lequel le Roi Philippe promettoit de l'assister, pour élever le fils de cette Dame dans le thrône: & pour cét effet, de lui fournir cinq cens mille liv. en argent, & de faire avancer les troupes qu'il avoit en Catalogne, afin de soûtenir les soulevez qui se devoient cantonner en Guyenne & en Languedoc. On disoit bien plus, mais peu de gens le crurent, que le Comte avoit formé un attentat sur la vie du Roi, & qu'il s'en devoit défaire lors qu'il iroit voir la Marquise, puis se saisir du Dauphin.

En Juin & suiv. Aprés la mort de l'Hoste, le Comte ayant reconnu que son intrigue se découvroit, s'étoit retiré en Auvergne, sur le pretexte d'une querelle qui lui survint à la Cour. L'affaire mise en deliberation au Conseil, il y eut des avis qui allerent à le traitter comme le Maréchal de Biron; mais le Roi n'avoit garde d'en user de la sorte: car cét exemple eût fait consequence pour ses bâtards. Ainsi le Connêtable, & le Duc de Ventadour, le premier étant beaupere du Comte, & le second son beaufrere, n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir de lui qu'il donnât la vie *à ce miserable*, à la charge toutefois qu'il voyageroit trois ans au Levant.

Lors qu'il se crut hors de peril, il offrit au Roi, s'il lui donnoit la liberté entiere, d'entretenir toûjours intelligence avec les Espagnols pour découvrir tous leurs secrets, & de lui en rendre bon compte. Le Roi ayant feint de se confier à ses promesses, connut bien-tôt qu'il ne gardoit la foi ni à lui ni à ses ennemis, & qu'il les joüoit tous deux.

Sur

Sur cela il le manda en Cour : le Comte s'en excusa, si auparavant il n'avoit son abolition en bonne forme. On la lui envoya, mais avec cette clause, *qu'il se rendroit auprés du Roi.* Il ne put jamais prendre confiance à la parole d'un Prince à qui il en avoit si souvent manqué ; tellement que le Roi se resolut de l'envoyer arrêter en Auvergne. Le Comte se tenoit fort sur ses gardes, & ne croyoit pas qu'il y eût homme au monde assez habile pour lui mettre la main sur le colet. Neantmoins Nerestan, & le Baron d'Eurre, ayant sceu l'attirer en campagne pour voir faire montre à la Compagnie des gens d'armes du Duc de Vendôme, l'envelopperent, le demonterent, & le prirent de la maniere que toutes les histoires du temps le racontent. 1604. En Juillet.

Au même temps Entragues & sa femme furent arrêtez dans leur maison de Malesherbes, & la Marquise dans son hôtel à Paris. Le Comte fut amené à la Bastille, & Entragues à la Conciergerie. Il étoit importaut que les étrangers vissent clairement que les Espagnols nourrissoient des factions en France : le Roi chargea donc son Parlement de faire le procés aux criminels : nous en verrons la suite l'année prochaine. En Septembre & suivans.

Une autre faction tenoit encore le Roi en cervelle. Il n'avoit pû refuser aux Huguenots la permission de s'assembler à Châtelleraut : & il étoit à craindre que les intrigues du Maréchal de Boüillon, & le credit du Duc de la Trimoüille & de du Plessis-Mornay, n'y fissent prendre des resolutions fort contraires à ses volontez. Mais Rosny, sous couleur d'aller se mettre en possession de son Gouvernement de Poitou, rompit leurs desseins : Et la Trimoüille étant tombé en convulsion, & en suite dans une langueur, en mourut quelque temps aprés, âgé seulement de trente-quatre ans. En May.

C'étoit

1624. C'étoit un Seigneur d'un courage fort élevé, & qui avoit d'éminentes qualitez, mais non pas de celles qu'il faut dans un Etat Monarchique.

Le Roi se délassoit de toutes ces intrigues dans ses bâtimens & dans les occupations que lui donnoit le desir d'ameliorer son Royaume. Le Roi Henry III. avoit commencé le Pont-neuf, en ayant bâti deux arcades, & élevé les piles des autres hors de l'eau. Il le continua, & l'acheva, en sorte qu'on commença de passer dessus vers la fin de l'année precedente. Il faisoit aussi travailler à ses Galeries du Louvre, au Château de saint Germain en Laye, à celui de Fontaine-bleau, & à celui de Monceaux qu'il avoit donné à la Reine sa femme. A son exemple, tous les Grands, & tous les riches bâtissoient; la ville de Paris s'accroissoit & s'embellissoit à veuë d'œil.

On édifia l'Hôpital de saint Loüis, pour retirer ceux qui seroient frappez de la peste; quelques particuliers entreprirent la Place Royale: & d'autres offrirent d'en faire une plus belle dans le marest du Temple.

On lui proposa aussi divers desseins, de rendre navigables plusieurs rivieres qui jusques-là ne l'avoient point été, ou qui avoient cessé de l'être; & d'ouvrir une communication entre les plus grandes par le moyen des petites qui se trouvent entre deux, & des canaux que l'on creuseroit pour aller de l'une à l'autre. On lui offrit de joindre la Seine à la Loire, la Loire à la Saone, & la Garonne avec l'Aude qui tombe dans la mer Mediterranée, prés de Narbonne. La jonction de ces deux dernieres eût fait celle des deux mers.

Pour celles de la Seine, & de la Loire, Rosny l'entreprit, tirant un canal de Briare, qui est sur la Loire, à Châtillon, au dessus de Montargis, sur la riviere de Loin, laquelle va tomber dans la

Seine

Seine à Moret. Dans ce canal, on ramassoit toutes les eaux des ruisseaux voisins, & on y vouloit faire trente-deux écluses pour les retenir, & pour les lâcher, afin de porter les bâteaux. Il y dépensa plus de trois cens mille écus, mais le changement du regne fit avorter ce dessein qui étoit fort avancé. On l'a repris long-temps aprés, & enfin on en est venu à bout. 1604.

Dés le mois d'Octobre, on découvrit dans le Ciel un nouveau phenomene, qui se fit voir durant quatre mois. D'abord on le prit pour la Planete de Venus, parce qu'encore qu'il surpassât toutes les autres étoilles en grandeur & en éclat, neanmoins il n'avoit ni chevelure, ni queuë. Mais bien-tôt aprés l'observation montra que c'étoit un astre different de cette Planete, dautant qu'on les vit paroître tous deux en même temps. Jean Kepler, tres-sçavant Mathematicien, en a composé un Livre, où il traitte de son cours, suivant les regles de l'Astronomie; Sans s'amuser aux predictions de la judiciaire, laquelle sur cette apparition, & sur les conjonctions & les oppositions des Planetes qui étoient arrivées cette année-ci, & qui devoient arriver la suivante, faisoit à son ordinaire d'étranges & de terribles pronostications. En Mars & suiv.

Il y eut deux mois durant une extrême disette en Languedoc; & elle y eût causé une horrible famine si on n'y eût porté des bleds de la Champagne & de la Bourgogne par les rivieres de Saône & du Rhône. La peste ravagea aussi plusieurs Provinces de la France; l'année precedente elle avoit moissonné grande quantité de peuple en Angleterre.

Lors qu'elle fut cessée en ce païs-là, le Roi Jacques tint son premier Parlement, ou Etats generaux d'Angleterre à Londres. Dans cette assemblée ayant fait une belle & Royale harangue sur le bon-heur de l'union de ses Royaumes, sur l'affection qu'il avoit pour

1604. En Mars & Avril. *ses sujets, sur les loix & reglemens qui étoient à faire, il demanda au Parlement, & l'obtint, que de là en avant les Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse fussent unis en un même corps sous le nom* DE LA GRAND' BRETAGNE, *lequel avoit été autrefois donné à toute l'Isle par les Romains. Sur cette union fut forgée cette medaille, dont l'inscription porte,* Henricus rosas, regna Jacobus. *Sa harangue étoit toute pleine de belles choses; Entre autres, qu'il n'estimoit pas, comme les flatteurs le veulent persuader aux Princes, que Dieu donnât des Royaumes à des hommes pour accomplir leurs volontez déreglées, & satisfaire leurs plaisirs, mais pour avoir soin du salut & du repos de leurs sujets; Que la tête étoit faite pour le corps, non pas le corps pour la tête: le Prince pour le peuple, non pas le peuple pour le Prince.*

La subtilité scholastique a une si grande demangeaison de mettre toutes choses en dispute, que quelques Peres Jesuites soûtinrent cette année trois propositions à Rome, qui exciterent de grandes contentions en cette Cour-là, & beaucoup de scandale en toute la Chrêtienté. La premiere, Que ce n'étoit pas un article de Foi de croire que Clement VIII. fût Pape; *ce qui irrita tellement le Saint Pere, que sans la puissante intercession de l'Ambassadeur d'Espagne, la Compagnie eût été en grand peril. La seconde,* Que la confession sacramentale se pouvoit faire par lettres. *La troisiéme,* que la nouvelle opinion de Molina *Jesuite Espagnol,* touchant la Grace, *dont nous parlerons peut-être ailleurs, étoit la meilleure. Je l'appelle nouvelle, parceque cét Auteur se vantoit d'en avoir été l'inventeur, & qu'elle avoit été entierement inconnuë aux SS. Peres, lesquels,* disoit-il, *se fussent par là tirez de grands embarras, s'ils s'en fussent avisez. Il falut que les Jesuites, pour leur conservation, renonçassent aux deux premieres; & elles furent plûtôt étouffées que con-*

ondamnées : mais ils soûtinrent la derniere de 1604.
outes leurs forces, contre les Dominicains. Ceux-ci En Décembre.
'attaquoient comme une opinion qui détruisoit celle
le leur S. Thomas, & même celle de S. Augustin, qui
a été receuë de toute l'Eglise Latine.

A force de trop rechercher les moyens d'augmenter les Finances du Roi, le Surintendant introduisit un desordre dans l'Etat, qui ne sçauroit devenir plus grand si ce n'est par la continuation. Auparavant, les Offices de judicature & de finance se pouvoient resigner, mais il faloit que le resignataire vécût quarante jours aprés sa démission, sinon c'étoit au Roi d'y pourvoir. Or comme Rosny eut consideré que le Roi n'en profitoit point quand ils vacquoient par mort, mais qu'il étoit contraint de les donner aux importunitez des gens de Cour, il s'avisa d'un moyen pour en faire venir un grand émolument dans les coffres de l'épargne. Ce fut *de les assurer à la veuve & aux heritiers de ceux qui les possedoient, moyennant que les pourveus payassent tous les ans le soixantiéme de la finance à laquelle ces Offices auroient été évaluez; faute dequoi ils retourneroient par leur mort au profit du Roi.* On nomma ce droit en terme de finance, LE DROIT ANNUEL. Le vulgaire l'appella, LA PAULETTE, du nom de *Paulet*, qui en fut le traittant. En quelques Provinces il lui donna celui de LA PALOTE, parce que les Officiers y eurent affaire à un nommé Palot, qui prit ce parti-là aprés Paulet. Cette grace ne fut accordée que pour neuf ans, mais on l'a renouvellée de temps en temps presque toûjours pour pareil terme jusqu'à cette heure.

A moins que d'avoir un double bandeau sur les yeux, on pouvoit bien voir que cét Edit perpetueroit necessairement la venalité des charges, & l'impossibilité de les reduire, comme il le faloit, à l'an-

1604. En Decembre. à l'ancien nombre ; Qu'il rehausseroit le prix de ces denrées à un monstrueux excés, tel qu'en effet nous l'avons veu ; Qu'il pourroit rendre ceux qui les tiendroient d'autant moins dépendans du Roi, qu'ils n'en seroient obligez qu'à leur bourse; Qu'il donneroit sujet à leurs enfans de devenir ignorans, injustes, & orgueilleux, parce qu'ils seroient assurez de posseder les Offices de leurs peres, & feroit que la chicane deviendroit plus maligne, plus altiere & plus insupportable ; Qu'il fermeroit la porte des honneurs aux personnes de qualité & de merite; & l'ouvriroit à des gens sans naissance, sans capacité, sans honneur ; à des Procureurs, à des fils de Sergent, à des maltôtiers; Qu'il exciteroit dans le cœur un violent desir des richesses, puisqu'elles seroient le seul moyen d'acquerir de ces Offices, & que par la même raison il causeroit le mépris de la vertu, qui demeureroit sans recompense ; Et de plus, ce qui seroit le comble du mal, qu'il ôteroit à ceux qui auroient souffert des injustices & des oppressions de quelque Magistrat, tout moyen, & même toute esperance d'en tirer jamais raison, dautant qu'ils auroient pour Juges les Successeurs necessaires de ceux qui les auroient opprimez.

Aussi toutes les Compagnies du Royaume, tandis qu'elles n'eurent en veuë que le bien de l'Etat, ne se trouverent pas disposées à le recevoir: si bien qu'on se contenta d'en faire lire & publier une Declaration, en forme d'Edit à la Chancellerie l'an 1605. Mais quand les particuliers, y faisant reflexion, eurent veu que leurs familles en retireroient de tres-notables avantages, ils consentirent à la perte publique pour leur propre aggrandissement; qui peut-être avec le temps ne s'y trouvera pas tel qu'ils l'ont pensé. Le Chancelier de Bellievre retint encore cette Declaration quelques

ques mois, & ne la lâcha que par la crainte qu'il eut 1604.
de perdre les Seaux ; lesquels pourtant il ne pût En De-
conserver par ce moyen, car la brigue de Sillery cembre.
les lui arracha.

Les veritables gens de bien eussent souhaitté qu'au lieu d'établir ce droit, on eût ôté non seulement la venalité des Offices, mais aussi tous les gages, épices, salaires & presens, sans y laisser d'autres émolumens que l'honneur de la Magistrature, & l'espoir de quelque recompense à venir pour les longs services des plus vertueux Magistrats. Ce moyen, disoient-ils, outre qu'il eût produit les avantages contraires aux inconveniens que nous avons marquez dans l'établissement de la Paulete, eût apporté un grand profit au Roi, en déchargeant ses coffres des gages de tant d'Officiers; Il eût reduit les Offices à un tres-petit nombre, & soulagé le public des frais immenses, & de l'ennuy des longues poursuites. Car il n'y auroit eu que des gens de probité qui auroient voulu prendre les Charges toutes nuës, & ces Magistrats étant entierement desinteressez, & ne pouvant rien gagner à alonger les procedures, n'eussent cherché qu'à rendre bonne & briéve justice, à retrancher les formalitez, & à faire perir la chicane par la rigoureuse punition des chicaneurs. Au reste il n'eût point falu craindre, que parmi un si grand nombre d'hommes de Lettres, dont la France est toute pleine, même parmi les riches, & parmi les Gentilshommes, il ne s'en fût trouvé assez qui eussent exercé ces Charges gratuitement, & qui en attendant la recompense du Prince, s'y fussent entretenus de la gloire qu'il y a à bien faire, & de l'honneur d'être loüez & considerez: En effet n'est-ce pas le seul motif qui pousse tant de braves gens à prodiguer leurs biens & leurs vies? N'est-ce pas avec quoi les Etats les mieux policez ont

y avoit de braves gens de guerre dans la Ci
l'exer[illegible] des plus sçavans Ingenieurs & des plu
Inventeurs de machines, & le spectacle des
qui y accouroient de toutes parts, & le veno
par merveille. L'Archiduc le commença le ci
de Juillet de l'an 1601. Le fameux Ambro
la y mit fin le vingtiéme de Septembre de cet
1604. ayant eu l'honneur de reduire la pla
pituler.

Elle avoit eu cét avantage de recevoir à to
re du secours par la mer, de sorte que quan
nison étoit fatiguée, elle la pouvoit envoyer
& en recevoir une toute fraiche. Par ce m
assiegez disputerent le terrain pied à pied,
renairent que lors qu'ils n'eurent plus de terr
couvrir. Quand les Espagnols furent ded
qu'ils la trouverent toute fracassée par le can
te foüillée par les mines, & toute boulevers
travaux, ils n'eurent guere de satisfaction
acheté si cher un monceau de sable, ou plûtôt
tiere. Car il leur coûtoit plus de dix millions,

Catholique, & y avoit nourri ses deux fils; 1604.
r, Jean qui regna aprés lui, & Charles Duc Depuis
lermanie. Jean l'y avoit maintenuë, & neant- 1602. jusqu'en
, ou parce qu'il n'en étoit pas bien persuadé, ou 1604.
qu'il deferoit beaucoup à sa femme qui étoit Ca-
ue, il avoit fait élever Sigismond son fils aîné
cette Religion. Outre ce Sigismond, il avoit un
fils nommé Jean. Sigismond fut éleu Roi de Po-
l'an 1587. du vivant de son pere, & passa en
ıys-là; le second demeura en Suede. Or quand
Jean mourut sçavoir l'an 1592. il laissa par
stament ou vrai ou suggeré, le Gouvernement du
ume de Suede à son frere Charles. Celui-ci se
nt adroitement de l'appuy des Lutheriens, pour
rre son neveu, & se mettre dans le thrône, con-
si bien son dessein, qu'il se fit donner le Gouver-
nt du Royaume par les Etats l'an 1595. puis les
a d'ôter la Couronne à Sigismond l'an 1599. &
, aprés plusieurs années de guerre, de la lui met-
r la tête; ce fut en cette année 1604. sans que
nond. la lui ait jamais pû arracher; en sorte qu'a-
sa mort elle a passé au grand Gustave son fils,
ses descendans.

ırant les danses, & les mascarades qui depuis 1605.
ix commençoient toûjours l'année, on tra- En Janvier, & Fevrier.
ɔit au procez du Comte d'Auvergne & de ses
plices, avec d'autant plus de diligence, que la
e se portoit comme partie, que le Roi pour
pas irriter, ne témoignoit pas moins de cha-
qu'elle, & que le Parlement y alloit aussi vîte
se pouvoit. Mais les intentions de tous les
étoient fort differentes; car celles de la Rei-
loient à flétrir une maîtresse du Roi, afin qu'à
nir les autres qui voudroient tenir la même
, redoutassent sa colere. Quant au Parle-
, ceux qui avoient plus d'envie de faire leur
, que d'intelligence, croyoient bien servir

1605. En Janvier. les Puissances en poussant l'affaire à toute rigueur. Mais pour le Roi, il n'avoit garde de des-honorer sa maîtresse, de peur de rebuter celles dont il vouloit être obligé; il ne desiroit qu'avoir un Arrêt fulminant pour faire ployer cét esprit altier; qui depuis quelque temps le traitoit comme un inconnu, & opposoit à ses plaisirs la crainte de Dieu, & les défenses de son Confesseur.

Le Comte d'Auvergne fut interrogé par trois fois; le Roi ayant fait entendre au Parlement, par son Avocat general, qu'il ne devoit point avoir d'égard aux lettres d'abolition, qu'il lui avoit données. Le Seigneur d'Entragues, la Marquise sa fille, & Morgan subirent aussi l'interrogatoire. Le Comte se déchargea de tout sur la Marquise sa sœur, croyant bien que le Roi ne pourroit jamais se resoudre à la perdre: il donnoit tous les reproches qu'il pouvoit s'imaginer, contre elle, & elle aussi contre lui. Entragues au contraire la déchargeoit entierement, & se chargeoit de tout, aimant mieux risquer trois ou quatre ans de vie languissante qui pouvoient lui rester, car il avoit plus de soixante-treize ans, que de mettre sa chere fille en danger de perdre la tête avec ignominie.

En Fevrier. L'affaire fut poussée si chaudement, que le premier jour de Février il y eut Arrêt qui condamna le Comte, d'Entragues & Morgan à être décapitez dans la place de Gréve, & la Marquise à être recluse dans un Monastere de filles à Beaumont prés de Tours, pendant qu'il seroit plus amplement informé contre elle. La Reine en eut beaucoup de joye, mais elle ne tira pas tout le fruit qu'elle se promettoit de ce grand Arrêt: car le Roi avoit fait sçavoir à la Cour, par son Procureur general, qu'il desiroit que la prononciation en fût sursise jusqu'à ce qu'il en eût

pris

pris une plus ample connoissance. Quand il eut 1605. donc humilié la fierté de la Marquise par un coup si terrible, il commença de lui faire grace pour l'obtenir d'elle, & fit expedier des Lettres au Sceau, qui furent verifiées au Parlement le vingt-troisiéme de Mars, lui donnant la liberté de se re- En Mars. tirer en sa maison de Verneüil.

Aprés cela, il y avoit encore dans le Parlement des gens si peu éclairez qu'ils le pressoient de leur permettre de prononcer l'Arrêt: mais il éluda leurs poursuites par divers délais; & enfin par d'autres lettres il commua la peine du Comte, & celle d'Entragues, en une prison perpetuelle: puis il les rétablit dans tous leurs biens & honneurs, non pas toutefois dans leurs Charges & Gouvernemens. Peu aprés il donna à d'Entragues sa Maison de Malesherbes pour prison: & à l'égard de Morgan, il se contenta de le bannir du Royaume à perpetuité. Sept mois s'étant passez, sans qu'il se trouvât de nouvelles preuves contre la Marquise, car qui se fût mis en peine d'en chercher? le Roi lui accorda des Lettres du seiziéme Septembre, qui la declaroient purement inno- En Septembre. cente, & imposoient perpetuel silence à son Procureur general sur ce fait-là.

Le Comte d'Auvergne étant le plus dangereux, fut aussi le plus mal-traité; on le laissa dans la Bastille, où il a demeuré douze ans, sans autre consolation que celle qu'il recevoit de l'étude des belles lettres, agreables & fidelles compagnes pour toutes sortes d'âges, de fortunes & de lieux.

Pendant cette intrigue d'amourettes, qu'on traitoit de grande affaire d'Etat, le Roi commença à s'engager d'affection avec Jacqueline de Bueil, qu'il fit Comtesse de Moret; & neanmoins incontinent aprés, il rappella la Mar-

1605. quise, dont l'humeur enjoüée & l'entretien toûjours assaisonné de plaisantes railleries, & quelquefois de pointes de médisance contre les autres Dames de la Cour, lui relâchoient agreablement l'esprit du travail de ses affaires & du chagrin que lui causoient les mauvaises humeurs de sa femme; mais en recompense elles lui suscitoient à toute heure des broüilleries avec elle, & aussi des pointilleries entre les autres Dames & entre les Seigneurs de sa Cour. Ces sujets sont peut-être plus dignes du Roman que de l'Histoire, mais pourtant ils ont causé les plus grands évenemens à la Cour de France depuis le regne de François I.

Au sujet des Dames, je dirai que la Reine Marguerite ayant souvent fait instance d'avoir permission de venir à Paris, particulierement lors qu'elle sçut que la Reine avoit plusieurs enfans, ne manqua pas, afin de meriter cette grace, de se mêler bien avant dans les intrigues pour découvrir les menées du Comte d'Auvergne, dont elle donna plusieurs avis au Roi: de sorte qu'il se resolut enfin de lui accorder sa demande. Elle arriva donc à Paris au mois d'Août; Et on lui donna pour logement le Château de Madrid, dans le bois de Boulogne. Elle y demeura six semaines; aprés elle se vint loger à l'Hôtel de Sens: mais là lui étant arrivé un fâcheux accident d'un de ses mignons qui fut tué à la portiere de son carrosse, par un jeune Gentil-homme, desesperé de ce que ce galand avoit ruïné sa famille auprés de cette Princesse, elle quitta cét Hôtel infortuné, & en acheta un autre au Faux-bourg Saint Germain, proche de la riviere & du Pré aux Clercs, où elle commença de grands desseins de bâtimens & de jardinages.

Ce fut là qu'elle tint sa petite Cour le reste de ses jours

jours entre-mélant bizarrement les voluptez & la devotion, l'amour des lettres & celui de la vanité; la charité Chrêtienne & l'injustice. Car comme elle se picquoit d'être veuë souvent à l'Eglise, d'entretenir des hommes sçavans, & de donner la dixme de ses revenus aux Moines, elle faisoit gloire d'avoir toûjours quelque galanterie, d'inventer de nouveaux divertissemens, & de ne payer jamais ses dettes. 1605.

Le Pape Clement VIII. s'étant voulu appliquer à approfondir les questions de la grace, qui n'ont ni fond ni rive, cette étude, à ce qu'on disoit, lui échauffa si fort la cervelle, qu'il s'en alluma une fiévre dans ses veines, dont il mourut le troisiéme jour de Mars. Il y avoit deux factions dans le Conclave, En Mars. *celle des Aldobrandins, & celle de Montaltes. Le Cardinal de Joyeuse s'étant fait le Chef des Cardinaux François, & de quelques autres indifferents, les tourna si bien toutes deux, avec ce camp volant, qu'il les disposa à élire le Cardinal Alexandre de Medicis, qui voulut être nommé Leon XI. Ce fut le premier jour d'Avril.* En Avril.

On en fit des feux de joye à la Cour de France, & par tout le Royaume en consideration de la Reine; mais les nouvelles de sa mort les éteignirent presque aussitôt: car il ne vécut que vingt-cinq jours. Le regret fut d'autant plus sensible, que la réjoüissance en avoit été courte, & qu'il avoit fait concevoir de grandes esperances de son Pontificat. Alors l'agitation des deux brigues recommença dans le Conclave plus fort qu'auparavant: l'adresse du Cardinal de Joyeuse la tourna une seconde fois. Comme elles eurent fait joüer de part & d'autre tous les ressorts, bons & mauvais, qu'on employe en semblables occasions, le plus grand nombre de voix tomba sur le Cardinal Camille Borghese. Il fut élû le seiziéme jour de May, & prit le nom de Paul Cinquiéme.

1625. En May. [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Gouverneur
Grisons. L'[illegible] Presid[illegible]
[illegible] du Milanois [illegible]
devant eux, [illegible]
dances de la Duché, & [illegible]
tuer les terres qu'ils y avoient [illegible]
[illegible] tous les autres, les [illegible]
foibles; mais ils ne manquerent pa
Princes de la Chrêtienté à leur [illegible]
voir par leurs Apologies, que si
l'Espagnol avoit lieu, il n'y auroit
en Italie qui s'en pût exempter, ni
& de Modene, ni les Genois & les V
de Toscane, ni même le saint Siege
ce de crier haut ils se firent laisser

En May, Juin & suivans. *Quant aux Grisons, le Comte nouvelle Ligue qui s'étoit faite en gneurie de Venise, publia des E leur commerce avec le Milanois impossible à ces Ligues de subsiste afin d'achever de les matter, il nomma de son nom, sur un ba mandoit à l'entrée de la Valteline Chiavenne. C'étoit pour servir no de à ces peuples, & pour faire les Valtelins, qui étant tous C gnoient d'avoir des Protestans po aussi pour avoir un passage & la bre du Milanois avec le Tirol, & ditaires de la Maison d'Austriche*

Les Suisses, dont les resolutions s murent point aussi-tôt qu'ils dev

ux caveçon qui gourmandoit tout le Corps de 1605.
Ligues : le fort fut achevé, avec cinq grands
ns Royaux, & la faction Espagnole tellement
ée dans les Grisons, qu'elle y causa de perni-
s divisions, & fit courir grand' risque à leur
é; Cela se verra en son temps.

n'étoit pas possible que le souvenir de tant
ures que le Roi avoit receuës des Espagnols,
tant de conspirations, qui par leur instiga-
avoient été formées sur sa personne, ne lui
ât quelque ressentiment; il croyoit même
sa vie seroit plus en seureté dans une guerre
rte, que dans une paix traîtresse & insidieuse.
i pourquoi il rouloit dans sa tête les moyens
iner cette maison encore plus ennemie de sa
nne, que de la France. Mais, comme il avoit
faut des cœurs tendres, de ne pouvoir celer
nsées aux femmes, il avoit communiqué ce
in à la sienne; laquelle ayant deslors une
étroite liaison avec les Espagnols, la fatiguoit
te heure pour l'en détourner, & même pour
re entrer en Ligue avec eux, & avec le Pa-
Toutefois bien loin de s'y resoudre, il avoit
les Princes Protestans avec lui, & travailloit
attirer le Duc de Savoye & le Duc de Bavie-
ns ses desseins, promettant au premier de
ider à conquerir le Royaume de Lombardie;
second de l'assister d'argent & de brigues
le faire parvenir à l'Empire, quand Rodolfe,
toit déja vieux, auroit achevé de vivre. Ces
ciations durerent quatre ou cinq ans avant
de paroître.

ant de si hauts desseins, il ne laissoit pas de
d'excessives dépenses en bâtimens, au jeu,
Maîtresses. Ceux qui s'imaginent que toutes
tions des Princes tendent à de certaines fins
ées, ont voulu dire, qu'il étoit bien-aise que

J'ai oui raconter qu'un Matois d'Italiei
fait acheter tous les dez qui étoient à P:
remplir les Boutiques d'autres qu'il avoit
& pipez, introduisit dans le jeu de la
& que comme il sçavoit le fort & le foibl
dez, il y fit des gains immenses, lesquels i
gea avec des personnes de la plus haute qu:

Quoi qu'il en soit, les grandes somm
Roi dépensoit en ces trois articles, sans
celles qu'il employoit aux autres plus nec
celles qu'il avoit employées à païer ses de
à dégager partie de son Domaine, & celle
qu'il amassoit pour l'execution des proj
avoit conceus, ne se pouvoient pas lever
ler beaucoup ses peuples, quelque bon or
y apportât. D'ailleurs il accordoit tro
ment, de nouveaux monopoles & de n
impôts aux gens de sa Cour, & à ses D:
faisoit des dons au profit des particuliers
loient à la ruine generale. De plus les Se
& les vieux Capitaines, étoient mal-cont
leur ame de ce qu'il avoit reduit au peti
Compagnies d'Ordonnance, & les vieu
mens, & qu'au lieu d'entretenir ces co

la liberté de predire, que ces mécontentemens se rendroient universels, & causeroient quelque jour des desordres. 1605.

On en voyoit des estincelles dans les Provinces de Querci, de Perigord, & de Limosin. Les Serviteurs du Duc de Biron, furieusement acharnez à venger la mort de leur Maître, employoient toutes sortes de moyens pour rendre la personne du Roi odieuse & méprisable, & pour soûlever les peuples contre la pretenduë violence du gouvernement. Les amis du Marêchal de Boüillon, soit qu'ils en eussent des ordres de lui, soit qu'ils agissent de leur propre mouvement, croyant bien qu'il les avoüeroit s'ils reüssissoient, faisoient quelques assemblées de Noblesse, & distribuoient des arrhes pour des levées: mais c'étoit si petitement, qu'il paroissoit bien que ces avances ne sortoient que de la bourse de quelque petit particulier. Et toutefois pour donner chaleur à leurs Partisans, ils publioient à toute heure des nouvelles supposées du Marêchal, disant tantôt, que s'ils tenoient ferme jusqu'au mois d'Octobre, il éclateroit de grandes choses en sa faveur: tantôt, qu'on le verroit en France plûtôt que ses amis ne pensoient, & que ses ennemis ne desiroient: Une autrefois, que le sujet de son retardement n'étoit que pour amener d'Allemagne des forces capables d'entrer dans le cœur du Royaume, & de donner une bataille en pleine campagne. En Juin, Juillet & Août.

Outre tous ces bruits, qui de loin faisoient paroître le soulevement cent fois plus effroyable qu'il n'étoit, le Roi recevoit divers avis, que les Espagnols avoient des intelligences sur ses places frontieres les plus importantes, comme sur Toulon, sur Marseille, sur Narbonne, sur Bayonne, & sur Blaye. Il apprehendoit aussi que

1605. tout le parti de la Religion Pretenduë Reformée n'embrassât la défense du Marêchal, & que par les conseils d'un si habile homme, il ne se portât à former comme une Republique separée dans le Royaume. En effet ils parloient de dresser des Conseils en chaque Province, de ne point admettre ceux qui seroient Officiers du Roi, dans les deliberations qui appartiendroient à *la Cause*, d'établir des ordres pour des levées d'hommes & de deniers, & de se liguer avec les Etrangers. Il opposa à ce danger les soins de Rosny; lequel ayant eu assez de credit pour presider dans leur assemblée de Châtelleraut, empêcha qu'on n'y parlât de cette affaire-là, & d'ailleurs adoucit les esprits les plus échauffez en leur donnant de la part du Roi, un brevet daté du huitiéme d'Août, *qui leur prolongeoit de trois ans la garde des places de seureté.*

En Septembre, Octobre & Novembre. Lors qu'il n'y eut plus rien à craindre de ce côté-là, le Roi se disposa sur la fin d'Août à faire un voyage dans les Provinces où le feu s'allumoit le plus fort. Et pour s'applanir les voyes, il fit marcher devant dix Compagnies du Regiment des Gardes, & quatre ou cinq de Cavalerie, commandées par le Duc d'Espernon, avec deux Maîtres des Requêtes, Jean-Jacques de Mesme Roissi, & Raimond Vertüeil Füeillas. Le premier alla informer dans le Limosin; le second dans le Quercy, & fit mener tous les criminels à Limoges.

Les amis de Boüillon n'eussent jamais crû qu'on eût osé attaquer ses Châteaux, dautant qu'ils étoient compris entre les Places de seureté accordées à ceux de la Religion: ils furent fort étonnez lors qu'ils sceurent que cette consideration ne les mettoit point à couvert. Boüillon en étant averti, leur envoya ordre de les rendre aux premiers commandemens du Roi.

Quant

nt à eux, les plus sages preferant une promp- 1605.
à une mauvaise attente, se retirerent, les uns, En No-
e Rignac & Vassignac, à Sedan, les autres en vembre.
s lieux de seureté; plusieurs eurent recours
ne heure à la clemence du Roi, & achete-
ir grace en découvrant toute la trame de
piration, les Villes qu'ils vouloient surpren-
es lieux où se devoient faire leurs arme-
ceux qui avoient promis de se declarer pour
t plusieurs autres choses, qui étant exami-
prés, n'avoient guere de fondement que
ur folle imagination. Aussi ne se prouvoit-
par écrit contre le Duc de Boüillon, mais
ent par des témoignages de gens qui por-
leurs reproches sur le front.

plus malheureux tomberent entre les mains
stice. Roissy leur fit leur procés, assisté de
nseillers du Presidial. Cinq ou six païerent
s têtes, qui furent plantées sur les portes
oges, leurs corps brûlez, & les cendres
au vent. On en mit quelques autres en
: mais toutes ces executions ne se firent
nois aprés le départ du Roi; qui voyant le
n éteint, s'en retourna à Paris sur la fin de
ibre.

me il alloit en Limosin, étant à Orleans,
t ses Sceaux des mains du Chancelier de Bel-
pour les donner à Sillery, & neanmoins il
à l'honneur d'être toûjours Chef du Con-
ible consolation pour une telle disgrace, &
npêcha pas Bellievre de dire, *Qu'un Chan-
ns Sceaux, est un corps sans ame.*

ris, le Roi trouva de nouveaux sujets de
: l'affaire des rentes de l'Hôtel de Ville, &
nandes de l'Assemblée du Clergé. Pour le
r, il y avoit assez long-temps qu'il avoit
le supprimer les rentes pour la creation des-

1605. quelles il n'avoit point été donné d'argent, & de racheter celles qui avoient été venduës à vil prix. Pour cét effet, il avoit nommé des Commissaires qui étoient les Presidens de Thou, Nicolaï, & Calignon, un Maître des Comptes, & un Tresorier de France: Et de la maniere qu'ils y travailloient personne ne pouvoit se plaindre de cette recherche. Mais quand il en eut nommé d'autres, & qu'on vit par leur procedé que le Conseil avoit envie de ruïner, ou de fort affoiblir ce fonds qui est la plus claire subsistance des familles de Paris, les interessez, qui se trouvoient en grand nombre, eurent recours au Prevôt des Marchands, lequel en est comme le Gardien.

C'étoit François Miron, homme de cœur & de probité, & qui n'avoit point d'autre interêt que son devoir & l'honneur de sa Charge. Il prit l'affaire avec chaleur, parla fort resolument dans l'Hôtel de Ville, & en écrivit au Roi qui étoit pour lors à Fontaine-bleau. Ceux du Conseil qui lui vouloient mal à cause de sa fermeté trop incommode pour eux, lui firent un crime de ce que dans quelqu'un de ses discours il avoit parlé de Neron, & insisterent fort auprés du Roi, qu'il donnât ordre de l'arrêter. Les Bourgeois étoient sur le point de s'armer pour la défense de leur Magistrat, quoi qu'il protestât, qu'il aimoit mieux mourir, que d'être cause du moindre desordre.

Ce fut un grand bien pour la Ville de Paris d'avoir un Roi aussi bon & aussi sage que celui-là: comme il avoit éprouvé en d'autres rencontres la fidelité & la candeur de Miron, & que d'ailleurs c'étoit sa maniere de laisser revenir les esprits de leurs emportemens, & de donner lieu au repentir, il ne voulut pas pousser les choses à une extrémité qui l'eût engagé à de severes châtimens. Ainsi les rentiers s'étant remis de tous

leurs interêts à sa bonté, & Miron s'étant expliqué avec tous les respects & toute l'humilité qu'un sujet doit à son Roi, il fit cesser cette recherche des rentes. 1605.

De reste, Paris doit ce témoignage à la gloire de Miron, que dans la Charge de Lieutenant Civil, & dans celle de Prevôt des Marchands il n'avoit point veu de Magistrat qui eût établi une plus exacte Police dans la Ville, dans les marchez, & sur les ports, qui eût embrassé si courageusement les interêts du peuple, & qui eût apporté plus de soin & plus de ménage à faire revenir les biens & les droits de la Ville, à acquitter ses dettes, à l'entretenir dans la splendeur où doit être la capitale du Royaume, à la decorer de divers ornemens, & à l'enrichir de toutes les commoditez publiques. Plusieurs ruës élargies, plusieurs pavées de nouveau & accommodées en pente pour écouler les eaux, huit ou neuf places & Carrefours ornez de fontaines jallissantes, la riviere bordée de quais & de ports, avec des abreuvoirs, plusieurs petits ponts sur les ruisseaux & les égoûts, une nouvelle porte bâtie à la Tournelle, celle du Temple refaite & r'ouverte, aprés avoir été bouchée quarante ans, en seront des marques à la posterité. Mais il n'y en a point de plus belle que la face de l'Hôtel de Ville, lequel sembloit être demeuré imparfait depuis soixante & douze ans, pour donner lieu à ce Magistrat d'en faire un monument à sa gloire, & d'exercer sa generosité en employant tous les revenus de sa Charge à le mettre en l'état que nous le voyons aujourd'hui.

Pour ce qui est de l'Assemblée du Clergé, comme ce Corps avoit repris beaucoup de force & de vigueur, les plaintes & les demandes qu'il avoit à faire au Roi étoient fort grandes. Jerôme de Villars, Archevêque de Vienne lui presenta

1605. le cahier de l'assemblée, & porta la parole pour tout le Corps. Il fit un long discours *sur les vexations que l'Eglise souffroit de tous côtez, sur l'infame commerce des Benefices, les confidences simoniaques, les pensions qu'on payoit aux Laïques; les frequens appels comme d'abus. Il dit, que la cause de tous ces desordres étoit le refus qu'on avoit fait jusques-là de publier le Concile de Trente; Que c'étoit une chose étrange que les Royaumes de la terre, qui ne sont que comme les élemens du bas-monde, se voulussent soustraire à la douce influence de l'Eglise, qui est le monde celeste; Que les choses qui passent avec le temps empêchassent les fruits de celles de l'éternité; Qu'on fit ceder les raisons divines, aux raisons humaines, & que pour ainsi dire on assujettît Dieu aux hommes.*

Quant à la reception du Concile de Trente, le Roi ne voulut pas trencher tout net, qu'elle *ne se pouvoit accommoder avec les raisons d'état, & avec les libertez de l'Eglise Gallicane*; Au contraire il témoigna, *Qu'il la souhaittoit aussi bien qu'eux, & qu'il étoit bien marri qu'il s'y rencontrât de si grandes difficultez; Qu'il n'épargneroit ni sa vie, ni sa Couronne pour l'honneur & l'exaltation de l'Eglise. Et pour ce qui étoit des simonies, & des confidences, qu'il s'en faloit prendre aux auteurs, & non pas à lui: car il ne faisoit pas trafic des Evêchez comme avoient fait les favoris de ses Predecesseurs, mais les donnoit gratuitement & à des gens de merite.*

On répondit ensuite à loisir à toutes les demandes de leurs cahiers. Entre autres choses, on leur accorda par un Edit, la faculté de racheter leurs biens qui avoient été vendus à vil prix & sans les solemnitez requises. Ils ne se contenterent pas de celui-là, il falut leur en donner un autre qui leur permît ce rachat, de quelque sorte que ces biens eus-

nt été vendus; mais le Parlement y apporta 1605.
modification, Qu'ils ne le pourroient pas fai-
prejudice de la possession de quarante années
›n titre.

*y eut cette année trois Eclipses, deux de Lune;
ir, la premiere le vingt-quatriéme de Mars,
onde le dix-septiéme de Septembre, & une de
le deuxiéme jour d'Octobre. Elle commença à
eure aprés midi, & deux heures durant causa
elle obscurité, qu'il sembloit qu'il fût nuit, le
e de ce grand luminaire étant entierement ca-
ır la Lune, qui paroissoit noire, & comme bor-
un cercle lumineux tout autour.*

s Astrologues à leur ordinaire predisoient qu'elle En De-
t de terribles effets; si la fougade d'Angleterre cembre.
*ïüé, ils eussent voulu faire croire que ce pheno-
en eût été le pronostic. Quelques Catholiques
ois qui s'étoient accoûtumez à faire des conspi-
ıs durant le regne d'Elizabeth, avoient conceu
ruelle haine contre le Roi Jacques, de ce qu'à
venement leur ayant laissé esperer plus de liber-
'ils n'en avoient eu pour leur Religion, il les
t neanmoins rechercher avec la même rigueur
uparavant; ils comploterent donc de le faire pe-
i & tous les plus notables du Royaume, par un
dont la seule pensée donne de l'horreur. Robert
ıby, & Thomas Percy, Gentils-hommes quali-
en étoient les principaux auteurs. Comme ils
ent que le Parlement se devoit tenir à Londres,
la salle de Westmunster, ils loüerent les maisons
ıes, puis les caves mêmes de dessous cette sale,
's remplirent de barriques de poudre, qu'ils re-
rirent de fagots & de charbon, pour y mettre le
rs que le Parlement se tiendroit, & faire sauter
avec toute l'assemblée. Un des conjurez ne put
ıécher d'écrire une Lettre à un Gentilhomme de
nis, mais d'un caractere contrefait, & sans y
met-*

1605. *mettre son nom, le conjurant de ne se pas trouver au Parlement de quelques jours. Celui-là communiqua ce billet à deux Seigneurs du Conseil qui en firent le rapport au Roi, comme par maniere d'acquit. Ils croyoient que c'étoit une piece faite à plaisir pour leur donner de l'épouvante, & se mocquer d'eux : mais il ne fut pas de leur avis, & jugea par les termes de la Lettre, qui disoient,* Que ce seroit un terrible coup, & que l'effet en seroit tres-prompt, *que cela ne se pouvoit executer que par le feu. On trouva donc à propos de foüiller dans les caves, & dans les maisons voisines; la premiere fois on ne découvrit rien, mais la grande quantité de bois & de charbon qu'on y trouva ayant donné quelque soupçon, on y retourna une seconde fois; c'étoit la nuit precedente du jour que le Parlement se devoit ouvrir, sçavoir le vingt-cinquiéme de Novembre. Alors on apperceut à la porte un des gens de Percy, nommé Fauke; on l'y avoit déja veu l'autre fois, & son visage parut tout effaré: On l'arrêta donc, & comme on le trouva saisi de mêche & d'amorce pour mettre le feu à la traînée, il avoüa hardiment le dessein.*

Les Conspirateurs qui s'étoient retirez à la campagne en attendant l'effet de cette fougade, ayant appris qu'elle étoit éventée, se mirent aussi-tôt aux champs, en divers endroits, pour assembler leurs amis, & pour soûlever le peuple. Mais on leur donna la chasse si rudement, que les uns furent tuez, les autres pris, les autres en plus grand nombre, contraints de sortir du Royaume. La plûpart de ces derniers se retirerent à Calais où le Roi avoit commandé au Gouverneur de leur donner retraite, ceux qui gouvernoient sa conscience lui ayant persuadé d'abord que c'étoit une pure persecution suscitée par les Ministres contre la Religion Catholique.

1606. En Janvier, Fevrier. *Les dernier jour de Janvier, huit des principaux Conspirateurs furent punis dans Londres du supplice*

dant

nt on punit le crime de haute trahison. Pas-un 1606.
eux n'accusa les Prêtres & les Religieux, car ils s'é-
ient obligez au secret par de terribles sermens; &
utefois le Roi Jacques en fit faire une ardente recher-
e, particulierement des Jesuites. Deux de ces Pe-
s, sçavoir Garnet & Hall, s'étoient sauvez avec un
rçon qui les servoit, dans le Château d'un Gentil-
mme nommé Abingthon; ses gens les avoient cachez
ns le haut d'une cheminée, & les y nourrissoient
vec du boüillon qu'ils leurs couloient par un tuyau:
ais comme on eut chassé tous les domestiques de
tte maison, & qu'on y eût mis des Gardes, il fa-
t que ces pauvres gens se montrassent. On les me-
a à Londres; leur valet soit de desespoir, soit de
ainte d'être forcé par la rigueur des tourmens, à
veler le secret de ses maîtres, se fendit le ventre
vec un coûteau, si bien qu'il mourut avant que
avoir été interrogé.

Le Roi Jacques étoit persuadé que Garnet avoit
out le secret de la conspiration, parce qu'il étoit in-
ime confident de Catesby, mais il ne voulut pas le
ettre à la question; car il avoit interêt que sa
onfession fût libre & irreprochable, & les tourmens
eussent renduë suspecte. Il y employa donc le bon trai-
ement & la ruse, au lieu des rigueurs & de la gê-
e. On lui donna beaucoup de liberté en prison, &
n suborna un homme qui feignant d'être Catholi-
ue, parla tant, qu'il le fit parler & écrire. On
ui permit même de s'entretenir avec Hall son com-
agnon; Et de leur entretien, qui fut écouté par
eux témoins cachez, on tira des preuves pour sa
ondamnation. Il mourut neantmoins constamment
comme un martyr, & passa pour tel dans l'esprit
les Catholiques Anglois. Son Apologiste même écri- En May.
vit quatre ans aprés, qu'un Gentilhomme qui avoit
assisté à sa mort, desirant avoir de ses Reliques, &
ayant ramassé quelques brins de paille qu'il voyoit

teints

1606. *teints de son sang, avoit trouvé qu'une goutte avoit tracé son portrait sur un épi; lequel étoit encore gardé precieusement par une Dame.*

Le Pape se justifia clairement du reproche de cét horrible attentat, & montra par de bonnes preuves litterales, qu'il avoit défendu aux Anglois de se servir de ces voyes sanguinaires. Les Peres Jesuites travaillerent aussi de leur côté à faire voir l'innocence de Garnet: Et le Roi Henry IV. dont l'honneur étoit fort interessé en leur conduite, puis qu'il les avoit rappellez envoya le Pere Coton vers l'Ambassadeur d'Angleterre, l'asseurer que la Societé n'avoit nulle part à cette conjuration, & que si quelques particuliers des siens y avoient trempé, elle les desavoüoit & les detestoit. Il se trouva neantmoins en Angleterre un autre Jesuite nommé Oldeorne, qui soûtint que cette entreprise étoit bonne & loüable; & pour cela il fut condamné & executé comme Garnet.

1605. En Decembre. En France, sur la fin de l'année precedente, on avoit découvert la trahison de Jean *d'Alagon* de Merargues, Gentilhomme Provençal, mais originaire par ses ancêtres du Royaume de Naples, d'où le Roi René avoit amené son trisayeul en Provence. La ressemblance de son surnom lui avoit donné la vanité de croire qu'il étoit de la Maison *d'Arragon*; & sur cela il s'étoit mis dans la tête de faire grande fortune du côté d'Espagne: tellement que pour la meriter par quelque action signalée, il avoit entrepris d'introduire les Espagnols dans Marseille. La Charge de Procureur Syndic du Païs, & ses grandes alliances de part sa femme, qui touchoit de parenté le Duc de Montpensier & la maison de Joyeuse, le rendoient fort considerable; le commandement de deux galeres entretenuës pour le service du Roi lui sembloit faciliter le moyen de se rendre maître du port; & la Charge de Viguier, qui lui étoit asseurée pour l'an-

année qui alloit commencer, lui donnoit beau- 1605.
oup de pouvoir dans la ville. Il avoit toutefois si
eu d'instrumens pour un si grand dessein, qu'il
communiqua à un forçat d'une de ses galeres,
u'il y vouloit employer ; le forçat le découvrit
Duc de Guise, & le Duc de Guise en écrivit
Cour.

Merargues y étant allé peu aprés pour quelques
aires de la Province, la Varenne eut charge de
pier, & s'en acquitta si bien, qu'un soir s'é-
nt glissé dans son logis avec un Prevôt, il le sur-
it qui s'entretenoit de son entreprise avec Bru-
au Secretaire de l'Ambassadeur d'Espagne. Ils se
sirent de l'un & de l'autre; & les foüillant, ils
ouverent un écrit sous la jartiere de Bruneau
ui dechiffroit tout le mystere. Bruneau fut em-
isonné à la Bastille; Merargues au Châtelet, &
-là transferé à la Conciergerie.

L'Ambassadeur d'Espagne mena grand bruit de
detention de son Secretaire; il en parla comme
une injure atroce faite à la dignité de son Maî-
e, à l'honneur de toutes les Tetes couronnées,
à la seureté des Ambassadeurs. Etant allé trou-
r le Roi pour le lui redemander, il fut d'abord
sez mal receu. Il haussoit tantôt sa parole, com-
e representant un grand Monarque; tantôt il la
issoit & filoit plus doux, comme sçachant bien
ue son Secretaire couroit risque d'être mis à la
estion. Le Roi, sans trop s'émouvoir, lui re-
esenta quel étoit le crime de son Secretaire, &
ue c'étoit ceux qui débauchoient ses sujets pour
ire des trahisons contre son Etat, qui violoient
droit des gens, non pas lui qui ne faisoit que
asseurer d'un homme qui en avoit si visiblement
ousé. L'Ambassadeur n'ayant pas de bonne repli-
ue à faire sur un si juste reproche, se jetta sur les
laintes, & en fit de grandes de ce que le Roi en-
voyoit

1605. voyoit des hommes & de l'argent pour soûtenir les Hollandois, & de ce qu'il avoit tenté de soûlever les Maurisques en Espagne; dont il y avoit preuve, disoit-il, dans les confessions de divers criminels, qui avoient été suppliciez en ce païs-là.

Pour le premier point, le Roi fit la même réponse qu'il avoit faite une autre fois sur le même sujet. Pour le second, il dit que c'étoit un artifice du Conseil d'Espagne, qui par la force des tortures avoit arraché ces suppositions de la bouche de quelques malheureux, justiciez pour d'autres crimes, ou les avoit fait glisser dans leurs testaments de mort, afin d'avoir dequoi recriminer avec quelque apparence. Aprés diverses repliques de part & d'autre, le Roi asseura l'Ambassadeur qu'on ne feroit point de tort à son Secretaire, & qu'il lui envoyeroit tout ce qui resulteroit de son procés, afin de sçavoir s'il le vouloit avouer ou non.

En Decembre.

Durant tout ce mois, l'entretien des politiques dans les conversations, & le sujet de leurs écrits, fut de sçavoir jusqu'à quel point on devoit étendre la seureté des Ambassadeurs & de leurs gens & en quel cas ils pouvoient être soûmis à la Justice de l'Etat dans lequel ils residoient. Cependant, les deux prisonniers furent interrogez, & le Secretaire confessa tout. Lors qu'on l'eut entierement convaincu, & tiré de lui toutes les preuves qu'il faloit pour convaincre Merargues, le Roi défendit au Parlement de passer outre pour son égard; & peu de jours apres, le renvoya à l'Ambassadeur, avec une copie du procés. Mais quant à Merargues, il ne lui pardonna pas: un Arrêt du dix-neuviéme du mois lui fit trancher la tête en Gréve, mettre son corps en quatre quartiers, qu'on planta aux quatre principales por-

rtes de Paris, & envoyer sa tête à Marseille, 1606.
ur y être aussi mise sur une des portes.

Parmi les divertissemens de la Cour, à qui la
ssance d'une seconde fille de France fournit un
uveau sujet de fête, le Roi pensoit serieuse-
nt à remettre le Duc de Boüillon dans une soû-
ssion entiere & non conditionnée. Il y avoit
tôt quatre ans qu'il étoit hors du Royaume, &
par ses apologies, par ses negociations, par
ıtercession de divers Princes de sa Religion, il
ıtestoit avec le Roi, non pas de son devoir,
'il disoit être tout prêt de rendre, mais de son
ıocence & de son honneur qu'il étoit obligé de
ıintenir. En effet, on ne l'avoit pû convaincre
ucune conjuration, non pas même de la der-
re, quoi qu'on eût eu sujet de le soupçonner
toutes. Le Roi lui sçavoit bon gré de ce qu'il a-
it bouché les oreilles aux instantes sollicitations
Espagne: il se souvenoit des grands services
'il lui avoit rendus dans sa plus pressante neces-
é, & il desiroit encore d'en tirer à l'avenir de
ıs-considerables dans le choc qu'il vouloit don-
r à la Maison d'Austriche. D'autre côté, il con-
issoit bien que ce Marêchal, tandis qu'il seroit
ıigné de la Cour, tiendroit toûjours le parti Hu-
enot en deffiance; & il y alloit de son honneur
faire voir à toute l'Europe qui avoit été imbuë
cette affaire, que ce n'étoit pas sans justice qu'il
voit poussée. Or le seul moyen de satisfaire tout
semble à sa reputation & de contenter sa cle-
ence, c'étoit de l'obliger à lui venir demander
rdon, & lui remettre sa place de Sedan. Il la
uloit avoir en sa puissance, du moins pour quel-
ıes jours, afin que tout le monde vît que ce Ma-
chal tenoit la vie & les biens de sa bonté.

Le Marêchal s'étoit enfin resolu de reconnoître En Fé-
s'il avoit failli, il nommoit toutefois sa faute, vrier.

im-

1606. *imprudence & precipitation, plûtôt qu'infidelité*
bien qu'il témoignât un desir impatient d'être
prés du Roi, il s'excusoit d'y venir, *qu'aup*
vant tous les nuages & les broüillars des crimes q
lui avoit imposez, n'eussent été entierement diss
étant aussi honteux au maître de se servir d'un s
teur mal marqué, qu'au serviteur de n'avoir
gardé la fidelité qui étoit duë à un si grand Monar
Il n'apprehendoit rien de mauvais de la part
Roi, mais seulement des conseils de Sulli;
comme il le croyoit son ennemi capital, il s'i
ginoit qu'il persuaderoit au Roi de retenir sa
ce de Sedan, & que le bien apparent de l'Etat c
vriroit ce manquement de parole.

Celui que nous avons jusques ici nommé R
sera desormais appellé *Duc de Sulli*, parce q
commencement de cette anneé le Roi l'honora
titre de Duc & Pair, lequel il attacha à la T
de Sulli, que ce Seigneur avoit achetée depui
Surintendance. Les Lettres en furent scellée
19. de Fevrier, & verifiées le dernier du moi
Parlement, où ce nouveau Duc alla se faire r
voir, aussi bien accompagné que le peut être
lui qui a la disposition des finances & la faveur.

En Mars. L'affaire en étoit à ce point-là, que le Roi
voyant entierement engagé d'honneur à avoir
dan, & le Marêchal opiniâtré à ne s'en point d
saisir; il n'y avoit plus que la force qui pût ter
ner cette affaire. Dans le Conseil Villeroi & S
li étoient de differents sentimens sur cette ent
prise; Sulli portoit ouvertement le Roi à faire
voyage de Sedan; Villeroi s'efforçoit de l'emp
cher, mais par des moyens couverts. Pour ce
il tâchoit d'en faire paroître les difficultez fo
grandes, les suites encore plus, la place imp
nable, les intelligences du Marêchal au dedans
au dehors du Royaume trés-dangereuses: il n
pr

:entoit que tout le parti Huguenot étoit prêt 1606.
ébranler, toute l'Allemagne à prendre les ar- En Avril.
;, toute l'Angleterre à passer la mer pour le
:enir; qu'il avoit de grandes levées en Suisse
u Païs-bas, qui marcheroient au premier coup
ambour.

Mais le Roi méprisa ces apparences comme de
ıs fantômes, & quand même c'eût été de veri-
es corps, il eût fallu qu'il se fût hâté de les
venir. Lors qu'il fut à Doncheri qui est à une
ë de Sedan avec ses troupes, & qu'il eût lui-
me reconnu la place, le Maréchal qui avoit
jours entretenu negociation, demanda à con-
er avec Villeroi, avant que Sulli fût arrivé. Ce
voit jamais été son dessein d'en venir aux ar-
s contre son Roi, mais de joüer d'esprit, &
retarder son voyage par les craintes de diver-
choses qu'il ne vouloit ni ne pouvoit faire.
ıutre côté Villeroi avoit toute l'affection possi-
pour conclurre le traité, afin de ravir à Sulli
onneur de cette expedition.

Ainsi dés la seconde conference qu'il eut avec
Maréchal, il le fit demeurer d'accord, *De re-
ttre la place au Roi, & de consentir qu'il y tînt un
uverneur & une garnison quatre ans durant. De
côté le Roi lui pardonnoit entierement & sans re-
ue, tout ce qu'il pourroit* jamais avoir dit & fait,
*il lui fit expedier des Lettres d'abolition, & les
oya au Parlement pour les verifier, le dispensant
la comparence personnelle, & des autres formali-
z accoûtumées.*

Le lendemain Samedi dernier jour d'Avril, le
laréchal s'asseurant sur le credit de Villeroi, &
la protection de la Reine qui desiroit s'acque-
r un Seigneur si habile & si puissant, vint à Don-
heri trouver le Roi à son lever, lui demanda par-
on, & lui prêta de nouveau le serment de fide-
lité.

dés le premier jour aussi avant dans le graces, & même dans les plus familie tiens du Roi, qu'il y avoit été avant gnement.

Dans le temps que le Roi alloit à Sedan furieux vents dont on eût jamais oüi parle rent l'air & les mers, non seulement dans ce, mais encore dans l'Angleterre, dans bas, & dans l'Allemagne: A la campagn soient reculer les hommes de pied, & les même, les renversoient souvent par terre toient les chariots, déracinoient les plus g bres, abattoient les tours, les couvertur murailles, qui écraserent grand nombre nes sous leurs ruïnes. A Paris, tant que c pête dura, sçavoir le Samedi de Pasques, l che & le Lundi, les tuiles. les plâtras d nées, les chevrons mêmes voloient dans les tuerent ou estropierent plus de soixante & sonnes. Il sembloit que cette tempête dût la terre de ses fondemens, & enlever la m son lit naturel pour faire un second deluge, voir fait une quantité inestimable de naufra me dans les ports

ılli, où il n'y avoit point encore de pont, 1606.
va qu'un de ses chevaux, au lieu d'entrer
le bac, s'écarta dans l'eau, & y entraîna le
sse dans un endroit assez profond. Les Gen-
ommes qui suivoient à cheval, se jetterent
ôt dans la riviere, & sauverent heureuse-
le Roi, puis toutes les autres personnes. La
fut le plus en danger: la Chasteigneraye la
; & pour ce bon service il merita d'être Ca-
ie de ses Gardes quelque temps aprés. La
uise de Verneüil, à son ordinaire, égaya
ieusement son esprit sur cette avanture, &
ı Roi, que si elle eût été là, elle eût crié, *la
boit*. Cette raillerie ralluma le ressentiment
Reine, & causa de nouvelles picoteries.
Reine Catherine de Medicis avoit donné les
tez d'Auvergne & de Lauraguais à Charles
aturel de son fils le Roi Charles IX. La Rei-
Marguerite pretendoit qu'elle ne l'avoit pû
, à cause que par le Contract de mariage avec
y II. ces terres avoient été substituées aux en-
qui en naîtroient, desquels il n'étoit resté
le. Tellement que profitant de la disgrace de
les, elle lui avoit meu procés pour les reti-
Déja cinq ans auparavant le Parlement de
ouze avoit prononcé en sa faveur pour le
té de Lauraguais; ce favorable préjugé, & la
onĉture du temps la porterent à intenter la
e action au Parlement de Paris pour la Comté
vergne. Elle y eut un pareil succés: car il la
djugea aussi par un Arrêt donné au mois de
. Aussi-tôt elle fit present de ces terres au En Mars.
phin, par donation entre-vifs, à la charge
lles seroient unies à la Couronne, & n'en
roient jamais être alienées; mais elle s'en
va l'usufruit, que le Roi racheta par une
de pension.

1606. La Cour étant donc en plein repos celebra le baptême Ceremonial du Dauphin, & des deux filles de France : car pour le baptême essentiel il s'étoit fait incontinent aprés leur naissance. On avoit dressé de magnifiques apprêts au Louvre pour cette ceremonie, mais la peste, qui s'éprit à Paris sur la fin du mois de Juin, & s'accrut fort en Juillet & en Août, obligea le Roi de la transferer à Fontaine-bleau. Elle s'y fit donc le jour de sainte Croix, dans la Cour de l'ovale, autour de laquelle on dressa un amphitheatre, parce qu'il ne se trouva point de salle assez grande dans le Château pour étaler toute cette pompe. Le Cardinal de Gondi en fut le Ministre ; on commença par la seconde fille, qui étoit la plus jeune des trois enfans. Elle fut nommée Catherine, & eut pour parrain le Duc de Lorraine, & pour marraine la Duchesse de Toscane, qui étoit representée par Dom Jean de Medicis. La fille aînée n'eut point de parrain, mais seulement une marraine qui étoit l'Archiduchesse Isabelle-Claire-Eugenie : Madame d'Angoulême la representoit, & donna à l'enfant le nom d'Elizabeth. Au baptême du Dauphin, le Cardinal de Joyeuse tint lieu de parrain pour le Pape Paul V. qui à cét effet l'avoit declaré Legat en France durant trois mois. La Duchesse de Mantouë, sœur de la Reine, fut la marraine. Comme on l'avoit priée de venir exprés en France, la Reine desira qu'elle eût rang devant les Princesses du sang ; Nouveauté qui ne plût guere aux François, ni au Roi même.

Le jour qui preceda celui de cette ceremonie, on vit une lumiere sortant du côté d'Occident, laquelle s'épandant peu à peu, jettoit comme de longues fusées, qui s'élançoient vers le Midi, & vers l'Orient avec une vîtesse admirable. Aprés ces brandons, qui durerent prés d'un quart d'heure,

re, parurent plusieurs chariots de feu qui sembloient se choquer les uns les autres, & où l'on s'imaginoit avoir quelque apparence de lances, de piques, & de bras qui les dardoient. Ce spectacle ne finit que sur la minuit, & par une claire lumiere qui fit briller tout le Ciel, puis s'éteignit insensiblement dans une demie heure. Mais deux jours après, à pareille heure que la premiere fois, il s'alluma tout d'un coup une grande clarté dans l'air, du côté de l'Occident, comme pour éclairer la Scene, & donner aux spectateurs le plaisir d'un combat, dont les demons de l'air, s'il le faut croire, vouloient regaler la Cour, & rencherir sur ses réjoüissances. Car on vit comme des troupes de Cavalerie & d'Infanterie se choquer avec impetuosité; les uns tomboient de dessus leurs chevaux, les autres les fouloient aux pieds: quelques-uns se tiroient des coups de mousquet & de pistolet, dont on voyoit le feu & la fumée, il n'y manquoit que le son; d'autres se prenoient au corps, & ne se quittoient point que l'un n'eût mis l'autre sous lui. Cette bataille imaginaire dura une bonne heure, puis disparut en un moment.

1606. En Septembre.

Dans l'abolition generale que les financiers avoient été contraints d'acheter pour se delivrer des poursuites de la Chambre Royale, le crime de faux en avoit été excepté, comme il le doit toûjours être. Quelques donneurs d'avis, gens sans feu ni lieu, & averez eux-mêmes pour faussaires, s'imaginerent que cette reserve leur serviroit à les intimider & les forceroit à redimer les denonciations qu'ils pouvoient faire contre eux. Ils leur tâterent le poux plusieurs fois pour essayer d'en tirer quelque chose, mais ils se trompoient fort; ces gens * qui prennent leur plus grand plaisir à arracher le bien de tout le monde, craignent plus que la mort de perdre seulement un poil

* On n'entend parler que des méchans.

1606. poil de leur robe. Comme ils virent donc qu'ils se mocquoient de leurs menaces, ils insisterent si fortement auprés du Roi, & lui firent esperer tant de montagnes d'or de cette nouvelle recherche, qu'il établit une Chambre de Justice pour faire le procés à ceux qui seroient accusez du crime de faux.

Cette Chambre afin de donner de la terreur, commença par de severes jugemens, qui remplirent les logis de garnisons, les places publiques de potences & d'effigies, & les Païs étrangers de gens qui se bannissoient eux-mêmes. Mais les plus coupables ayant de bonne heure gagné le haut, & emporté avec eux dequoi laisser passer le torrent, parlementoient seurement des lieux de leur retraite, & employoient une partie de leurs vols à se faire des protecteurs & des amis; lesquels par divers moyens ralentissoient les poursuites, & les tiroient en longueur. Ils sçavoient bien que le Roi s'ennuyoit & se rebutoit aisément à la rencontre de pareilles difficultez; ce qui arriva en effet. Lors qu'on vit donc qu'il se plaignoit du peu de fruit de cette recherche, la Reine Mere implora sa misericorde pour ces mal-heureux; & au même temps ils firent des offres pour se racheter, & les porterent jusques à six cens mille écus. Les plus riches en firent les avances, mais ils s'en rembourserent au double par les taxes que la chambre leur adjugea sur les plus petits qui n'avoient fait que grapiller. Tellement que les gens de bien étoient d'avis que l'on repressât ces grosses éponges, & que l'on taxât une seconde fois les taxeurs.

En Decembre. Avant que l'année finît on accomplit le mariage d'Eleonor sœur du jeune Prince de Condé, avec Philippe fils aîné de Guillaume Prince d'Orange & Comte de Nassau. Il avoit été envoyé prisonnier

nier en Espagne par le Duc d'Albe l'an 1568. & y ayant demeuré plusieurs années, avoit recouvré sa liberté en renonçant à la Religion Protestante. Cependant Blacons, Gentil-homme Huguenot, s'étoit emparé du Gouvernement d'Orange à dessein, disoit-il, de lui garder cette place. En effet, l'an 1599. sçachant qu'il étoit à Genes avec l'Archiduc Albert, & la nouvelle Reine d'Espagne, il avoit été lui en porter les clefs & le convier d'en venir prendre possession, comme il fit. Et neantmoins il ne lui en avoit point laissé l'entiere disposition, de crainte, disoit-il, que ce Prince étant Catholique ne maltraitât les habitans qui ne l'étoient pas. Or le Roi, en faveur du mariage de ce Prince avec Eleonor, contraignit Blacons de lui remettre cette Principauté, & même il en confirma l'indépendance par des Lettres fort expresses. 1606.

Nous avons peu de choses à recueillir en cette année 1607. si peut-être quelqu'un ne desire qu'on lui marque, que le Roi suivoit ses plaisirs ordinaires, l'amour, le jeu & la chasse; Qu'il avoit de fois à autres des accés de goutte, & qu'il fit diette comme il avoit accoûtumé de faire tous les ans. 1607.

Qu'à la priere du Pape il envoya son Ordre du saint Esprit à Alincourt son Ambassadeur à Rome, pour le donner avec toute la solemnité possible au Duc Sforce, & au Duc de saint Gemini de la Maison des Ursins, les dispensant de faire leurs preuves de Noblesse, comme le Pape l'avoit dispensé du Statut de cét Ordre, qui défend de le conferer à des Etrangers.

Qu'il lui nâquit un second fils le seiziéme d'Avril, lequel porta le titre de Duc d'Orleans, & mourut quatre ans aprés, avant les céremonies du baptême. En Avril.

Qu'au mois de May, comme il étoit à Fontaine- En May.

1607. taine-bleau, un Chiaoux lui apporta un compliment & des Lettres de la part du Grand Seigneur Mahomet.

En Juillet. Qu'au mois de Juillet il réünit tout son Domaine particulier à la Couronne de France.

En Septembre. Que le vingt-sixiéme de Septembre, il se vit une Comete, dont la longue & large queuë s'étendoit à l'opposite du Soleil, & qui étoit de la grandeur de Jupiter, & de la couleur de Saturne. Son mouvement d'abord fut si vîte, qu'en ces premiers jours, dans son propre cercle qui étoit tres-grand, elle parcourut neuf degrez & davantage: cette vitesse diminuant de jour en jour avec sa grandeur, on cessa de la voir à la fin d'Octobre.

Que le grand Maître de Malthe envoya un os du pied de sainte Euphemie, Vierge & Martyre, aux Docteurs de la Maison de Sorbonne, qui l'ont choisie autrefois pour patrone; & que l'Université en corps fut au Temple, où étoit logé l'Ambassadeur de l'Ordre, querir ce sacré Tresor.

Qu'au sujet d'un nommé la Motthe, qui étoit accusé d'avoir assisté à l'assassinat de François de Montmorenci Halot, commis par le Marquis d'Alegre à Vernon l'an 1593. & lequel avoit obtenu Lettres d'abolition du Roi, & pour plus grande seureté avoit levé la fierte Saint Romain dans Roüen, il fut fort disputé au Grand' Conseil sur ce Privilege, par des Avocats du Parlement; qui, à dire le vrai, n'étoient guere sçavans dans l'Antiquité de nôtre Histoire. Le Grand Conseil donna acte aux Gens du Roi de l'opposition qu'ils formerent à l'execution de ce Privilege: Et depuis par un Arrêt du vingt-sixiéme Mars 1608. ayant quelque égard aux Lettres d'abolition, bannit l'accusé pour neuf ans de la suite de la Cour, & de la Normandie & Picardie, & le condamna à quelques reparations & à quelques amendes. Le Roi appe-

apporta cette modification au Privilege de la Fierte, Que celui que le Chapitre auroit nommé pour la lever, seroit de là en avant tenu de prendre Lettres d'abolition au grand Sceau, afin que cette grace vînt du pouvoir du Prince, & fût dans l'ordre judiciaire. 1607.

Nous passerons ces choses, & autres semblables, pour remarquer au dehors deux affaires tres-importantes, où l'autorité & la prudence du Roi eurent la plus grande part; je veux dire le differend du Pape, avec la Seigneurie de Venise, & la tréve d'entre les Espagnols, & les Etats des Provinces-Unies. *Quant à la premiere, le Saint Pere se plaignoit de ce que la Seigneurie avoit fait mourir un certain Chanoine, qui étoit convaincu d'avoir forcé une fille d'onze ans, & puis de l'avoir égorgée; De ce qu'elle detenoit prisonniers deux autres Ecclesiastiques, sçavoir un Chanoine & un Abbé; le premier, pour avoir* inchiostré, *c'est-à-dire, noirci d'ancre la porte de la maison d'une sienne parente (ce qui est une injure atroce en ce pays-là) à cause qu'elle avoit refusé d'adherer à ses infames desirs: Le second, parce qu'il étoit accusé d'inceste avec sa propre sœur, d'assassinats, d'empoisonnemens, de vols sur les grands chemins, de magie, & de plusieurs autres crimes.*

Il s'offensoit encore plus de trois ou quatre decrets qu'elle avoit faits contre l'honneur & la liberté de l'Eglise. Par un de l'an 1602. elle avoit exclus les Seigneurs Ecclesiastiques sous quelque titre, ou pretexte que ce fut, du droit de la Prelation emphyteutique. Par un second de l'an 1603. elle avoit défendu de bâtir aucune Eglise, Convent, ni Hôpital, sans la permission du Senat, à peine contre les contrevenans de bannissement, & de confiscation du fonds & de l'édifice. Par un troisiéme de l'an 1605. elle avoit étendu à toutes les villes & terres de son obeïssance celui qu'elle avoit fait dés l'an 1536. pour la ville de Venise; Sçavoir, Depuis 1605. jusqu'en 1606.

1606. Qu'il ne fût permis à aucun Ecclesiastique de laisser, donner ou engager aucuns biens à l'Eglise, & que s'il se trouvoit qu'elle en possedât quelques-uns de cette sorte, qu'ils en fussent distraits, & le prix rendu à qui il appartiendroit. A quoi fut ajoûté, Que desormais on ne pourroit donner aucun bien fonds aux Ecclesiastiques, ni aux Religieux, sans le consentement du Senat, qui le permettroit avec connoissance de cause, & en gardant les mêmes solemnitez qui s'observent pour l'alienation du Domaine public.

Les deux premiers Decrets s'étoient faits du temps de Clement VIII. le troisiéme avoit été renouvellé durant la vacance du saint Siege. Paul V. declara à l'Ambassadeur de la Seigneurie, Qu'il vouloit que ce dernier fût aboli. L'Ambassadeur en ayant écrit au Senat, rapporta pour réponse à sa Sainteté; Que ce Decret ne contenoit rien de contraire à la liberté Ecclesiastique; Qu'il ne regardoit que les Seculiers, sur lesquels la Republique avoit Souveraine puissance; Qu'il n'étoit pas juste que les biens fonds qui nourrissoient les sujets de l'Etat, & en portoient les charges, tombassent en main morte; & que le Senat n'avoit rien ordonné en cela que ce que les Empereurs Valentinian, & Charlemagne, les Rois de France, depuis saint Louïs jusqu'à Henry III. Edoüard III. Roi d'Angleterre, l'Empereur Charles V. & plusieurs autres Princes Tres-Chrétiens avoient ordonné en de pareilles matieres.

Mais le Pape, bien loin de se payer de ces raisons, leur demanda de plus, qu'ils eussent à lui remettre les prisonniers; & envoya deux Brefs à son Nonce, pour Marin Grimani Duc de la Seigneurie, qui lui ordonnoient de faire l'un & l'autre, sous peine d'excommunication, & d'interdit. Quand ces Brefs arriverent à Venise, le Duc étoit à l'agonie, ainsi on en differa l'ouverture jusqu'à l'élection d'un

non-

nouveau, qui fut Leonard Donati. Sous l'autorité 1606.
de celui-ci, le Senat fit réponse au Pape; Qu'il ne voyoit rien dans son Decret, ni dans sa conduite qui blessât le respect dû au saint Siege, & qui ne fût des droits de sa Souveraineté sur le temporel. *Au même temps il nomma Duodi Ambassadeur extraordinaire, pour aller rendre raison de ses faits au saint Pere.*

Cependant celui de France, qui étoit Fresne Canaye, & le Cardinal Delfin, agissoient avec toute leur adresse pour adoucir l'indignation du saint Pere; mais d'un côté les Cardinaux de la faction Espagnole, & de l'autre l'Ambassadeur du Roi Catholique; c'étoit Ferdinand Paceco Duc d'Ascalone, lui enfloient le courage, & l'échauffoient par de specieux motifs de Religion & d'honneur. Les Cardinaux le faisoient ainsi pour jetter ce bon homme dans un embarras, esperant que le chagrin d'une si fâcheuse affaire abregeroit ses jours. Pour le Duc d'Ascalone, il cherchoit à se venger de quelque ressentiment qu'il avoit contre les Venitiens, & pensoit par là donner matiere au Roi son maître, de signaler sa puissance en Italie.

L'Ambassadeur extraordinaire de la Seigneurie étant venu un peu tard, trouva les choses fort échauffées; Ainsi, nonobstant tous les devoirs qu'il pût rendre aux Cardinaux, & toutes les raisons qu'il sçut apporter, il vit quelque temps aprés, sçavoir le dix-septiéme d'Avril, une Bulle affichée dans les places publiques de Rome, qui declaroit que le Duc, & le Senat, pour leurs entreprises contre l'autorité du saint Siege, les droits de l'Eglise, & les Privileges des Ecclesiastiques, avoient encouru les Censures portées par les saints Canons, par les Conciles, & par les Constitutions des Papes; leur ordonnoit de remettre les trois prisonniers entre les mains de son Nonce, declaroit leurs Decrets nuls & invalides,

1606. *leur enjoignoit de les revoquer, de les rayer & biffer de leurs Archives & Regitres, & de faire publier par toutes leurs terres, qu'ils les avoient abolis; & ce dans vingt-quatre jours, lesquels il leur accordoit pour tous délais. A faute d'obeïr, il les declaroit excommuniez eux, leurs fauteurs, consulteurs, & adherans; Et si aprés les vingt-quatre jours prefix ils soûtenoient l'excommunication d'un esprit endurci, il aggravoit la Sentence, & soûmettoit la Cité & l'Etat de Venise à l'interdit. Cela fut cause que Duoli se retira sans prendre congé du Pape, & qu'il emmena avec lui Nani Ambassadeur ordinaire de la Seigneurie.*

En May. & suiv. *Cette Bulle fulminante fut envoyée à tous les Evéques des terres de la Seigneurie pour la publier: le nombre de ceux qui obeïrent fut le plus petit; le Senat y avoit donné si bon ordre, que ce grand coup de foudre ne mit le feu nulle part; le Service Divin se fit toûjours dans l'Eglise à portes ouvertes, & l'administration des Sacremens continua à l'ordinaire. Tous les anciens Ordres Religieux n'en branlerent pas, mais presque tous les nouveaux sortirent des terres de la Seigneurie; particulierement les Capucins & les Jesuites. Tous deux étoient fort attachez au S. Pere: ceux-ci d'ailleurs avoient à demêler devant lui, cette grande affaire de la grace, avec les Dominicains; dans laquelle il n'y alloit pas de moins, s'ils la perdoient, que d'étre notez de temerité & d'erreur.*

En Juin, Juillet & suiv. *Tandis que les deux partis pensoient à armer, l'un pour attaquer, & l'autre pour se défendre, leurs gens de Lettres commencerent la guerre par divers écrits qu'ils mirent en campagne. Les plus signalez de ceux qui parurent sur les rangs pour la Republique, furent Pol Soave Religieux de l'Ordre des Servites, nommé vulgairement Fra Paolo, Jean Marsile Napolitain, Docteur en Theologie, & Fulgence Confrere de*

Pôl Soave. A l'opposite le Cardinal Bellarmin, & le Cardinal Baronius se montrerent les plus ardents défenseurs du saint Pere. Aprés que ceux-là eurent donné les plus grands coups, une multitude confuse de moindres Ecrivains s'estocaderent à tort & à travers; les plus petits Jurisconsultes, & Canonistes s'ingerant selon le parti qu'ils soûtenoient, de restraindre ou d'étendre l'autorité du Pape au dessus ou au dessous du Concile, & des Canons; & de discourir à tort & à travers du pouvoir des Princes, & des bornes de leur domination.

Il étoit à craindre qu'il n'y eût un bien plus dangereux choc; le Pape assembloit ses troupes dans la Duché de Spolete, & en avoit donné le commandement general à Rainuce Farnese, Duc de Parme. Il se promettoit bien de faire valoir ses Censures par la force du glaive materiel, & d'abord ne respiroit que combats & prises de places; mais c'étoit une ardeur de vieillard, elle se ralentit aussi-tôt qu'il eut senti le faix de la dépense, les soucis de la conduite d'une si grande affaire, & l'embarras où il s'étoit jetté.

Les deux plus puissans Rois de la Chrêtienté, celui de France, & celui d'Espagne, lui offroient à l'envi leurs forces: mais il voyoit bien qu'au même temps ils se ménageoient avec les Venitiens, & qu'ils ne visoient qu'à faire un accommodement, & à s'en attribuer le gré & la gloire. L'Espagnol lui avoit écrit une Lettre tres-obligeante, & envoyé François de Castro, pour Ambassadeur extraordinaire à Venise. Le Roi de France agissoit aussi envers sa Sainteté par Alincourt son Ambassadeur ordinaire; & sur la fin de l'année il fit partir le Cardinal de Joyeuse pour negocier auprés des Venitiens le traité qui avoit été déja fort avancé par Fresne Canaye son Ambassadeur ordinaire. 1607. En Janvier.

Le Cardinal ne trouva pas de plus grande difficulté que le rétablissement des Jesuites; le Senat persuadé

1607. *qu'ils avoient non seulement animé le Pape à jetter l'interdit, mais encore remué toutes sortes de moyens pour débaucher le peuple, & les autres Religieux, avoit fait informer contre eux sur quelques autres faits criminels, & soit qu'ils en eussent été convaincus ou non, les avoit bannis de toutes ses terres par un Decret solemnel. Ainsi il se roidissoit à ne leur pas rouvrir la porte; au moins jusqu'à ce que par une conduite toute contraire à la precedente, ils eussent effacé les défiances qu'il en avoit conceuës avec un juste sujet.*

En Fevrier. *Pour le reste des conditions, on en convint assez facilement. Le Senat donna parole de remettre les prisonniers, & de ne point faire executer ses Decrets, jusqu'à ce que les parties en fussent demeurées d'accord; de revoquer tous les Edits faits contre l'Interdit; & de rappeller tous les Ordres Religieux qui s'étoient retirez, excepté les Jesuites. Reciproquement, le Pape donna parole de lever les Censures, & de recevoir la Seigneurie dans son affection paternelle. Joyeuse, & d'Alincourt, Procureurs du Roi en cette mediation, promirent de souscrire à ces conditions, & de demeurer garants envers le saint Pere de leur execution: Et le saint Pere, en recevant cét écrit de leurs mains, devoit donner à Joyeuse un pouvoir de lever les Censures.*

En Mars. *Le Cardinal de Joyeuse alla en poste à Rome avec ces articles. Le lendemain de son arrivée, qui fut le dix-huitiéme de Mars, le Pape l'ayant admis à l'audience, fit encore de grands efforts, au moins en apparence, pour le rétablissement des Jesuites: car il y alloit de son honneur de ne les pas abandonner visiblement, puisqu'ils avoient été chassez pour sa querelle. Le Cardinal se faisoit fort de l'obtenir, si on remettoit cette affaire à son entiere & pleine disposition; mais le saint Pere ne le jugea pas à propos. Le Cardinal du Perron qui se trouva en cette Cour-là pour quelque*

autre sujet, exerça fort son éloquence pour lui persuader, qu'il ne devoit point rompre l'accommodement pour l'amour des Jesuites, puisque leur rappel ne lui étoit pas absolument denié, mais seulement differé. Le Pape feignit de se laisser vaincre à ces puissantes raisons: mais il parut enfin, que c'étoit fort inutilement que du Perron s'étoit debattu sur ce point-là: parce que les Espagnols, à ce qu'on sçut, avoient secretement obtenu de sa Sainteté, qu'il n'en feroit plus d'instance que pour la forme seulement; ce qu'ils n'avoient pas manqué de faire sçavoir au Senat. 1607.

Ils avoient eu toute la part qu'ils pouvoient desirer dans les secrets mouvemens de cette affaire: mais ils s'efforçoient aussi de l'avoir dans les dehors. Les François ne le voulurent jamais souffrir; & ce ne fut pas une des moindres difficultez pour l'execution. Car ces artificieux politiques, resolus d'y entrer, ou de la rompre, tantôt demandoient, que la levée des Censures se fît à Rome; tantôt ils essayoient de faire ajoûter de nouvelles clauses au Bref du Pape: une autre fois ils tâchoient de persuader, qu'il faloit obliger les Evêques qui n'avoient pas obey, de venir à Rome demander l'absolution à sa Sainteté. Tout cela ne leur ayant pas reüssi, ils s'efforcerent de lui donner l'alarme, en faisant courre le bruit, Que le Senat protesteroit contre la délivrance des prisonniers: mais le Cardinal de Joyeuse le rasseura de cette peur. Comme ils eurent fait toutes ces tentatives en vain, ils demanderent, que le Cardinal Sapate, qui avoit pris fort hautement les interêts du Saint Pere, fût associé au Cardinal de Joyeuse pour l'execution du Bref: mais Joyeuse fit entendre nettement, qu'il laisseroit plûtôt tout là, que de souffrir qu'un autre, quel qu'il fût, partageât cet honneur avec lui.

Voicy donc comme l'affaire fut terminée. Aprés que le Cardinal fut retourné à Venise, & qu'il eut

1607. *concerté avec la Seigneurie, on prit le vingt-unié-*
En Avril. *me d'Avril pour cette action. Ce jour-là, le matin, avant toutes choses, les deux prisonniers furent amenez au logis du Duc, & là remis entre les mains d'un Docteur Commissaire de sa Sainteté pour cét effet, en presence de témoins. Cela fait, le Cardinal entra seul dans le Senat; lors qu'il y eut été quelque temps, on appella deux témoins, devant lesquels il fit lire le Bref de l'interdit, & de l'excommunication, par un Heraut: En suite de cela il donna l'absolution en forme, avec le signe de la Croix, au Senat, & à tous ceux qui avoient encouru les Censures. Il en fut dressé un acte, signé des témoins qui y avoient assisté.*

La chose accomplie, & les portes ouvertes, le Comte de Castro Ambassadeur d'Espagne, vint se conjoüir avec le Senat de sa reconciliation avec le saint Pere; & le Cardinal alla celebrer la Messe pontificalement dans l'Eglise Patriarchale, où le Senat, & le Comte de Castro assisterent, le peuple y affluant de toutes parts avec une joye indicible. Les Evêques qui n'avoient pas deferé aux Censures, eurent aussi l'absolution; mais tandis qu'ils disputerent des conditions avec ceux que le Pape avoit preposez pour cette affaire, ils s'abstinrent de celebrer, & par ainsi satisfirent à l'interdiction aprés coup.

En Octobre. *Le Senat honora de bonnes pensions ceux qui avoient écrit pour sa défense, & les prit sous sa protection; mais tout son pouvoir ne fut pas assez grand pour garantir Fra Paolo de l'entreprise de certains assassins, qui l'ayant guetté long-temps, l'attraperent un jour comme il s'en retournoit à son Monastere, & le blesserent de plusieurs coups de stylet au col & à la tête, dont pourtant il fut si bien pensé qu'il en guerit. Depuis il appendit le stylet devant un Autel, dans l'Eglise de son Convent avec cette inscription,* Dei Filio liberatori; *non pas tant peut-être pour consacrer sa*

reconnoissance envers Dieu, que pour immortaliser l'horreur de cét assassinat, & pour irriter la haine du public contre ceux qu'il croyoit en être les Auteurs. 1607.

Je viens à la Tréve d'entre les Provinces-Unies, & le Roi d'Espagne. Les deux partis étoient extrémement fatiguez d'une guerre de plus de quarante ans : ils en avoient chacun diversement ressenti les incommoditez, & en redoutoient les évenemens. Les Espagnols y avoient dépensé une infinité d'argent, & plus perdu d'hommes que ces pays-là ne valoient : Ils ne voyoient nulle apparence de les reduire par la force ; & craignoient même que s'ils obtenoient un trop grand avantage sur eux, ils ne se jettassent sous la domination du Roi de France, qui eût entraîné les autres Provinces qui leur restoient. Mais la plus grande de leurs apprehensions étoit, qu'ils ne ruïnassent entierement leurs flotes, qui sont leur plus grande subsistance. D'ailleurs, leur Conseil s'imaginoit, que comme la guerre n'avoit servi qu'à effaroucher davantage ces peuples, & leur avoit appris à se mieux défendre, la paix les rameneroit peu à peu, rétabliroit la communication, & peut-être le respect pour leur ancien Souverain, du moins parmi les Catholiques, qui faisoient presque le quart des Provinces revoltées. Avec cela, l'Archiduc Albert desiroit ardemment la paix afin de joüir paisiblement de la Flandre, & de pouvoir employer son argent & ses amis à briguer l'Empire, qu'il croyoit devoir bien-tôt vacquer par la mort de Rodolfe. En Avril.

D'autre côté, les Provinces-Unies se voyoient accablées de dettes, presque abandonnées de l'Anglois, & dans l'apprehension de l'être des François, qui s'ennuyoient de tant contribuer pour les frais de cette guerre sans en tirer aucun profit apparent. Plusieurs de leurs Marchands s'imaginoient que

1607. que la paix leur apporteroit des montagnes d'or; & quelques-uns étant fort alarmez des progrez du Marquis de Spinola, qui entr'autres places avoit pris Grol, & Rhimbergue, se laissoient aller à dire, Que puisqu'ils ne pouvoient pas subsister d'eux-mêmes en un Corps d'Etat separé, il valoit mieux se rejoindre à leur Seigneur naturel, que de passer sous un autre qui leur seroit d'autant plus rude qu'il leur seroit plus voisin. Un certain Flamand, nommé Caminga, qui avoit été des premiers entre ceux qu'on avoit autrefois appellez *Gueux*, ayant un soir tenu quelques discours semblables, fut le lendemain trouvé mort dans son lit à Embden.

En Decembre. Les dispositions étant telles de part & d'autre, les Archiducs sonderent le gué par le moyen de Walrave, de Witenhorst, & de Jean Gevart ses Envoyez, qui au mois de May de l'an 1606, confererent premierement avec quelques particuliers des Etats, puis sur la fin de la même année furent oüis dans l'Assemblée des Etats mêmes. Cette premiere fois, ayant representé les longues & cruelles miseres de la guerre, & loüé la douceur & les bonnes intentions des Archiducs, ils proposerent la réünion de ces Provinces avec les autres, sous l'obeïssance de leur ancien Prince. Les Etats n'eurent pas ce discours trop agreable, & les renvoyerent avec une réponse toute contraire à leur demande; sçavoir, *Que par le Decret fait à Utrecht l'an 1579. le Roi d'Espagne étoit décheu du droit de Souveraineté sur ces Provinces, & qu'elles avoient été unies en un Corps, & declarées Etat libre, & Republique: ce qui avoit été confirmé par une prescription de plus de vingt cinq ans, & par plusieurs Princes & Etats, avec lesquels ils avoient fait divers traitez & confederations.*

Les Archiducs, à ce qu'on croit, n'avoient fait cette

cette tentative que par honneur seulement; aussi leurs Deputez renvoyerent aussi-tôt declarer aux Etats, que l'intention de leurs Princes n'étoit point de gagner, ou de pretendre aucun avantage sur les Provinces Unies: mais de les laisser comme elles étoient, & de traitter sur ce pied-là. 1607.

La proposition ne déplût pas aux Etats; Et de leur côté, les Archiducs pour montrer qu'ils agissoient de bonne foi, employerent à cette negociation le * Pere Jean Neyen ou Ney, General des Cordeliers, mais qui étoit naturel Flamand, & avoit été élevé dans la Religion Protestante jusqu'à l'âge de vingt-deux ans. Son Pere étoit un Martin Ney, qui avoit autrefois été fort connu par le pere du Prince Maurice, lequel lui avoit donné divers emplois. Au reste, sa maniere d'agir paroissoit avoir tant de sincerité, que nonobstant son changement & son habit, les Hollandois avoient beaucoup de croyance en lui. En Fevrier, ou Mars.

* Ils le nommoient PaterNey.

Il leur apporta des lettres fort engageantes des Archiducs, qui offroient entre autres choses, pour leur ôter toute défiance de surprise, de ne deputer pour le traitté que des Originaires des Pays-Bas; de tenir les Conferences en tel lieu qu'il plairoit aux Etats de choisir; de leur accorder une tréve de huit mois, & d'en faire ratifier les conditions par le Roi d'Espagne. Les Etats accepterent la tréve, à la commencer au quatorziéme de May; les lettres de ratification en furent aussi-tôt données de part & d'autre, & la publication faite. La difficulté fut pour la ratification d'Espagne; Louis Verreiken, Secretaire d'Etat des Archiducs, l'apporta le quatorziéme de Juillet à la Haye; mais comme elle n'étoit qu'en papier, soussignée *Io el Rey*, & scellée seulement

du

1607. du petit sceau; de plus, qu'on y donnoit aux Archiducs le titre de Seigneurs des Pays-bas, & qu'on y avoit omis la clause, *Qu'on traitteroit avec ces Provinces comme les tenant pour Pays libres*, les Etats la trouverent imparfaite tant en la forme qu'en la substance.

En Avril & suiv. Cependant, le Roi de France qui avoit eu avis des Etats, qu'ils avoient accepté une Tréve, craignant que l'affaire ne se poussât plus avant au desavantage de ses interêts, resolut, afin d'avoir part à la negociation, & de s'en rendre comme l'Arbitre, d'y envoyer le President Janin, l'une des meilleures têtes de son Royaume, & Paul Choard Busenval, pour y travailler conjointement avec Elie de * la Planche Russi, pour communiquer avec eux & les fortifier de leurs conseils. Il avoit envoyé Russi Ambassadeur auprés des Etats en la place de Busenval. Le Roi d'Angleterre pareillement voulut y avoir des Ambassadeurs, & à son exemple, le Roi de Dannemarc, & les Princes Protestans y en envoyerent aussi. Ceux de France y arriverent dés le vingt-huitiéme de May: ceux d'Angleterre seulement au mois de Juillet; & les autres ne s'y rendirent que sur la fin de l'année.

* Il étoit fils de la Planche, premier President à la Cour des Aides, tué à la saint Barthelemi.

La ratification d'Espagne portée à Madrid, & rapportée à la Haye avec quelques changemens, non pas pourtant avec tous ceux que les Etats y avoient marquez, ne les contenta pas entierement. Ceux qui ne desiroient pas la paix, prirent sujet de cela, & de quelques autres incidens, de former beaucoup d'obstacles, qui firent passer quatre mois en contestations. Neantmoins, au commencement de Novembre, les Etats, sur les instances du Pere Ney, passerent outre à la negociation; mais poserent pour leur point fixe & immobile, *Qu'il ne seroit point touché au fondement*

de

de leur liberté, & au droit de Souveraineté, qu'ils s'étoient acquis aux dépens de tout ce qu'ils avoient de plus cher au monde. Or parce que les tréves finissoient en Janvier, ils laisserent à la discretion des Archiducs de les prolonger pour un mois, ou six semaines. En ces allées & venuës se passa presque toute l'année 1607. 1607. En Novembre & suiv.

On tient, qu'une des considerations qui hâta le plus le Conseil d'Espagne d'accepter une tréve, fut la crainte de perdre les Indes, & leurs forces Maritimes. Car les Hollandois leur avoient pris ou brûlé depuis trois ans plus de trente gros galions; & tout fraîchement ils leur avoient défait leur Admiral Dom Jean Alvarez d'Avila, dans le port même de Gibraltar, le quinziéme jour d'Avril.

On peut bien compter cet exploit-là entre les plus determinez qui se soient jamais faits sur mer. Jacob de Heemskerk commandant l'armée des Etats, composée de vingt-six Vaisseaux, osa bien aller attaquer celle d'Espagne, quoi qu'elle fût plus forte d'un tiers que la sienne, & sous la volée du canon, tant du Château que de la ville. Il poursuivit l'Admiral au travers de la flote ennemie, ayant donné ordre de ne point tirer que lors qu'ils seroient bord à bord. A l'approche, ce valeureux Hollandois eut la jambe emportée d'un coup de canon, dont il mourut une heure aprés; mais cependant il harangua si fortement ceux qui étoient autour de lui, & donna de si bons ordres, que ses gens remporterent la victoire, & brûlerent ou coulerent à fond l'Admiral Espagnol, sur lequel étoit d'Avila, & douze autres vaisseaux; firent deux cens prisonniers, desquels étoit le fils de d'Avila, & tuerent plus de deux mille hommes, dont il y en avoit plus de cinquante qualifiez. Un si grand échec remplit l'Espagne de dueil, & porta En Avril.



ver, à cause de sa longue & horrible
Elle avoit commencé à devenir tres-âp
de saint Thomas, & ayant duré plus ded
sans relâcher qu'un jour on deux, elle g
pour ainsi dire, petrifia toutes les rivie
presque toutes les jeunes vignes, & l
plantes à la racine, tua plus de la moit
seaux & du gibier à la campagne, granc
de voyageurs par les chemins, & prés c
triéme partie du bétail dans les étables, t
rigueur du temps, que par le défaut de f
On remarqua que les chaleurs de l'Eté su
lerent presque les rigueurs de l'Hyver, &
anmoins l'année fut des plus abondantes.

Le degel ne causa pas de moindres dé
voit fait le grand froid, les glaces des rivi
pirent les bateaux, les chaussées, & l
Les eaux grossies par les neiges fonduë
rent toutes les vallées, & la Loire boulev
digues en plusieurs endroits, fit un sec
ge dans les campagnes voisines.

Ce qui arriva à Lyon est une mervei
d'être écrite; Il s'étoit accumulé com
montagne de glaçons sur la Saone, deva

faire tous écouler sans aucun desordre, moyennant une certaine somme d'argent dont il convint avec les Magistrats de la ville. Pour cet effet, il alluma tout vis-à-vis, sur le bord de la riviere, deux ou trois petits feux, avec demie douzaine de fagots, & quelque peu de charbon, & se mit à murmurer certaines paroles. Aussi-tôt ce prodigieux rocher de glace éclata comme un coup de canon, & se rompit en une infinité de pieces, dont la plus grande n'étoit pas de plus de trois ou quatre pieds. Mais ce pauvre homme, au lieu de toucher sa recompense, fut en danger de recevoir punition: car les Theologiens disoient, que cela ne s'étoit pû faire sans l'operation du diable; tellement que sa recepte fut brûlée publiquement devant l'Hôtel-de-Ville. Dix ou 12. ans aprés il intenta action au Parlement pour avoir son salaire, je n'en ay pû apprendre le succés. 1607.

Henry dernier Duc de Montpensier, aprés avoir langui deux ans d'une fiévre hectique, reduit à teter une nourrisse, expira sur la fin de Février. Sa fille unique étant encore fort petite, avoit peu avant sa mort été fiancée au second fils du Roi; Celui-là étant mort jeune, elle épousa depuis le troisiéme que nous avons veu Duc d'Orleans, lequel vint au monde le vingt-cinquiéme de Mars de cette année. Henriette Catherine de Joyeuse, veuve de Henry, se remaria quelque temps aprés à Charles Duc de Guise. En Février.

Au mois de May, Charles Duc de Lorraine, bon Prince, liberal & pacifique, passa de cette vie à l'autre, & eut pour successeur son fils aîné Henry Duc de Bar & Marquis du Pont-à-Mousson. En May.

Quelqu'un peut-être trouveroit mauvais, si j'oubliois que le Duc de Nevers fut envoyé en Ambassade extraordinaire vers le Pape, pour lui rendre

1608. En Novembre. rendre l'obéïssance filiale, qu'il fit son entrée à Rome le vingt-cinquiéme de Novembre, la plus magnifique qu'on eût jamais veuë en pareil cas; & que le Saint Pere fit publier un Jubilé, qui commença à Rome le sixiéme de Septembre, & six semaines aprés à Paris.

Je croi pouvoir rapporter à cette année l'invention des lunettes d'approche, ou de longue veuë, parce qu'alors l'usage commença à s'en rendre commun en Hollande & en France. Un Lunetier de Mildebourg en presenta une qu'il avoit faite, au Prince Maurice, laquelle sembloit approcher à deux cens pas prés les objects qui étoient éloignez de deux lieuës; car de la Haye on voyoit aisément l'Horloge de Delft, & les fenêtres de l'Eglise de Leyden. L'année suivante on en vit plusieurs dans les boutiques de Paris, mais qui ne portoient pas le tiers si loin que celle-là.

Quelques-uns les ont nommées Lunettes de Galilée, *comme si ce fameux Mathematicien les avoit inventées; mais il est certain que cette heureuse découverte s'étoit faite long-temps avant lui; on en voit des traces assez manifestes dans les ouvrages de Baptista-Porta. Et il faut avoüer que les Anciens même s'en servirent, s'il est vray ce que dit Roger Bacon, Que Jules Cesar étant sur le rivage de la Belgique opposé à la Grand'-Bretagne, reconnut avec de certains grands miroirs ardents l'assiette & la disposition de l'armée Britannique, & de toute la côte de ce pays-là. Quoi qu'il en soit, on a si heureusement travaillé à les mettre dans leur perfection, qu'il seroit mal-aisé d'y rien ajoûter; les merveilleuses observations que l'on a faites au Ciel par leur secours, en sont de tres-illustres preuves.*

Au sujet de la fougade de Westmunster, le Roi de la Grand'-Bretagne qui croyoit que toutes ces conspirations procedoient de la puissance que le Pape s'attribuoit sur les Souverains, composa un nouveau formulaire

laire de serment de fidelité ; Dans lequel il obli- 1608.
t tous ses sujets, à reconnoître, qu'il étoit leur
i & legitime Souverain, & que le Pape n'avoit
le soy, ni d'ailleurs aucun pouvoir de déposer
Rois, ou de porter aucun Prince étranger à
ahir leurs pays, ou de dispenser leurs sujets du
nent de fidelité; Et partant vouloit qu'ils lui
assent, que nonobstant toutes Sentences du Pa-
, ils lui obeïroient fidellement, le serviroient,
, & ses successeurs, & découvriroient les consi-
ations qu'ils sçauroient être contre sa person-
, & contre son Etat.

Le Pape en ayant eu avis, envoya un Bref aux tholiques, pour leur défendre de prêter ce ser- nt. George de Blacwel, Archiprêtre d'Angleterre, ant été emprisonné sur le refus qu'il en faisoit, se ssa enfin persuader, que ce Bref avoit été extor- é, & qu'il n'y avoit rien dans le formulaire du ment qui fût contraire aux articles de la Foy; si n qu'il le prêta, & le fit prêter aux autres Ca- liques d'Angleterre ; Mais le Pape par un second f, confirma le premier, & le Cardinal Bellar- écrivit une lettre à Blacwel, pour lui remon- que ce serment blessoit l'unité de l'Eglise, & torité du saint Siege. L'Archiprêtre publia une ogie pour ce serment ; le Cardinal y fit une ré- e ; & le Roi une replique, qu'il adressa aux ces Chrétiens. Quelques Auteurs se mêlerent s la querelle ; & comme c'étoit un combat où il issoit de la puissance des Papes, & de celle Princes temporels, il fut l'entretien & l'ex- ce des plus doctes hommes de l'Europe cinq ou mois durant.

es Etats des Provinces-Unies avoient besoin faire voir aux Espagnols, qu'en cas que le Trai- le paix se rompît, ils seroient secourus de la nce, & de l'Angleterre ; c'est pourquoi ils

1608. En Janvier. avoient diverses fois fait instance envers les Ambassadeurs des deux Rois, qu'ils entrassent en une bonne Ligue défensive pour leur conservation. Le Roi de France la leur accorda le premier, & la signa le deuxiéme jour de Janvier de cette année 1608. nonobstant les avis contraires de ceux de son Conseil, que le zele de la Religion Catholique portoit indirectement à favoriser l'Espagnol. Les Ambassadeurs du Roi de la Grand'-Bretagne ayant quelques interêts à démêler avec les Etats, touchant la liquidation des arrerages de quelque argent, ne la conclurent que quatre ou cinq mois aprés.

Ceux d'Espagne deputez pour la paix; sçavoir le Marquis de Spinola General des Armées du Roi Philippe dans les Pays-bas; Jean Crusel Richardot, President du Conseil secret des Archiducs, Jean de Mancidor Secretaire du Roi Philippe pour la guerre; le Pere Jean Neyen, ou Ney, Commissaire géneral de l'Ordre de Saint François; & Louis Verreiken, premier Secretaire d'Etat de l'Archiduc, arriverent à la Haye au mois de Janvier. Les Etats deputerent pour la Generalité Guillaume de Nassau, & le Seigneur de Brederode: & les sept Provinces nommerent chacune un homme des plus habiles & des plus qualifiez qu'elles eussent.

En Février. Les complimens faits de part & d'autre, ils commencerent de s'assembler le six de Fevrier. Dans les dix premieres séances ils se communiquerent leurs procurations, & on y traita premierement de l'amnistie, des represailles, & de quelques autres points qui passerent sans beaucoup de difficulté; mais quand on vint à parler du commerce des Indes Orientales, ce fut-là que commença le fort de la negociation; les Etats se roidissant à l'avoir en toute liberté; les Espagnols il

exclurre. Ceux-ci pensoient qu'il n'y eût qu'un 1608.
t nombre de Marchands interessez à ce com-
ce, & que les autres ne se soucieroient pas
icoup de le conserver; mais la Compagnie qui
oit formée depuis quelques années pour ces In-
, avoit quarante vaisseaux sur cette route-là,
moindre de cinq cens tonneaux, bien équipez
guerre, & de la valeur chacun de vingt-cinq
le écus: De plus quatre-vingt autres du port de
à sept cens tonneaux qui alloient aux Indes
cidentales, sans compter grand nombre d'au-
s petits pour la Guinée, & les Isles saint Domi-
ue. Etant donc animez par leurs interêts, &
c cela soûtenus du Prince Maurice, ils faisoient
t de bruit, & réveilloient le public par tant de
nifestes & de discours imprimez, que leurs
putez étoient obligez de tenir ferme.

Comme ils ne purent donc s'accorder sur ce
nt-là, ils le quitterent pour passer à ceux du
fic reciproque dans les Pays-bas, de la renoncia-
n aux represailles, de la declaration des limi-
, de la démolition & de l'échange des places,
la cassation des Sentences de proscription & de
nfiscation, de la restitution des biens, des pri-
eges des villes, du licentiement des troupes de
ique côté, & de plusieurs autres choses.

On voit dans les memoires du President Janin En Sep-
difficultez qui se formerent de part & d'autre tembre &
differents articles, particulierement sur la re- suiv.
ution des places. Que la tréve fut prolongée
deux fois, l'une jusqu'à la fin de May, l'autre
qu'en Juillet. Que le Pere Ney étant allé en Es-
gne pour querir des pouvoirs plus amples, y fut
enu long-temps par la lenteur, ou naturelle ou
ificieuse, de ce Conseil-là; Que le President
nin, mandé par le Roi, fit un tour en France,
que Don Pedro de Tolede, qui alloit en Alle-

1608. magne, y passa en même temps, à dessein, comme on crut, de sonder les intentions du Roi, pour le détacher des interêts des Etats.

On y voit encore les grandes jalousies que les Etats prirent des conferences qu'il avoit avec le Roi, les intrigues, & les artifices du Prince Maurice pour rompre ce traitté, les differentes factions qui se formerent dans le pays pour & contre: puis la rupture du traitté par les Etats, sur ce que les Espagnols persistoient à vouloir qu'ils rétablissent l'exercice de la Religion Catholique par tous leurs pays, & qu'ils se deportassent de la navigation de toutes les Indes; & enfin sur cette rupture, la retraitte des Ambassadeurs d'Espagne, qui prirent congé des Etats le dernier jour de Septembre, & s'en retournerent à Bruxelles.

1609. En Janvier, Fevrier, & Mars. Ceux de France, & de la Grand'-Bretagne, particulierement le premier, ne cesserent pas pour cela leur mediation, & proposerent aux deux partis de faire au moins une longue tréve, puisqu'ils ne pouvoient pas convenir des articles d'une paix perpetuelle. Le Prince Maurice s'y opposoit ouvertement, parce que son emploi prenoit fin par la guerre. Il avoit beau champ de declamer contre les artifices des Espagnols, & d'entretenir les peuples dans des défiances & des apprehensions & il parloit d'autant plus haut qu'il avoit de son côté tous les gens de guerre, & la Province de Zelande, de plus quatre ou cinq bonnes places en sa disposition, & les desirs des Princes Protestants, qui apprehendoient que durant cette tréve les armes de la Maison d'Austriche ne leur tombassent sur les bras.

Mais il y alloit trop de l'honneur du Roi, après tant de peine qu'il y avoit prise, & trop aussi de son interêt, qui étoit de desarmer la Flandre, laquelle il avoit dessein d'enlever, pour ne pas conclure

tte affaire. Il agit donc si puissamment par 1609.
& par menaces, envers les Etats, que leurs
z se rassemblerent le vingt-cinquiéme de
Anvers, avec ceux d'Espagne, & firent
ve pour douze ans, qui fut proclamée dans
lle-là le quatorziéme d'Avril. En Avril.
portoit entre autres choses, *Que les Ar-
traittoient avec eux en qualité & comme
nt pour Provinces libres, sur lesquelles ils
it rien à pretendre; Qu'il y auroit cessation
actes d'hostilité, mais que dans les pais éloi-
'e ne commenceroit qu'un an aprés; Que le
roit libre par mer & par terre; lequel nean-
Roi d'Espagne limitoit aux terres qu'il avoit
pe, n'entendant point que les Etats le pussent
x autres, * sans son expresse permission; Que* Les Indes Orientales & Occidentales.
garderoit les Provinces & les places qu'il te-
r lors; Que ceux dont les biens avoient été
ou confisquez à cause de la guerre, ou leurs
, en auroient la joüissance pendant la tréve,
ntreroient sans aucune formalité de Justice;
r sujets des Etats auroient dans le pays du Roi
ue & des Archiducs, la même liberté pour
ion, qui avoit été accordée aux sujets du
la Grand' Bretagne par le dernier traitté de
eciproquement, les Etats promirent, qu'il ne
it aucun changement dans les villages de Bra-
dependoient d'eux, ausquels il n'y avoit au-
t que l'exercice de la Religion Catholique;
Ambassadeurs de France en donnerent leur
garantie.*

President Janin étant retourné à la Haye
a publication, exhorta les Etats de la
Roi, d'accorder à leurs sujets Catholi-
libre exercice de leur Religion; mais tout
il pût obtenir, fut, qu'ils ne seroient
cherchez ni troublez, s'ils ne le faisoient

1609. ma il vit que ses vaisseaux ne pouvoient approcher plus prés, il sauta dans une barque avec quarante hommes seulement, & perçant au travers d'une tempête continuelle de quarante-cinq pieces de canon qui tiroient du fort, alla mettre le feu au plus grand vaisseau, d'où il se porta ensuite à tous les autres, & en consuma trente-trois, dont il y en avoit seize armez en guerre, & une galere.

Les nouvelles de la mort de Ferdinand de Medicis Duc de Toscane, oncle de la Reine, interrompirent les divertissemens qui faisoient les occupations de la Cour durant l'hyver, & firent cesser les carrousels & les balets. Son fils Cosme II. du nom lui succeda en ses Etats.

Il se publia cette année deux Edits memorables; En Juin. l'un du mois de Juin, pour arrêter la fureur des duels; l'autre du mois de May, pour remedier aux trop frequentes banqueroutes. Le premier augmentoit les peines portées par les precedents, tant contre ceux qui se battoient, que contre leurs seconds, faisoit plusieurs Reglemens pour la reparation des offenses, & permettoit à ceux qui auroient receu quelque injure atroce, d'en porter leurs plaintes au Roi, ou bien aux Connétable & Marêchaux de France, & de demander congé de se battre: ce qui leur seroit accordé si on le trouvoit expedient pour leur honneur.

En May. Le second punissoit les banqueroutiers de mort, comme voleurs & affronteurs publics; declaroit nuls tous transports, ventes, cessions, ou donations par eux faites en fraude; vouloit même que ceux qui les auroient receuës, ou qui auroient aidé à receler leurs effets, ou qui auroient induit & porté les creanciers à composer avec eux, fussent châtiez comme complices; défendoit à tous les creanciers de leur faire aucune remise, ni atermoyement sur peine de perdre leur dette, & plus s'il y échéoit.

Il y en eut grand nombre qui s'enfuïrent hors du Royaume ; mais l'un des plus signalez, qui s'étoit refugié en Flandre, ayant été pris à Valenciennes avec la permission des Archiducs, fut amené à Paris, & par Arrêt du Conseil fit publiquement amende honorable la torche au poing, fut mis au pilory trois jours de suite, puis envoyé aux galeres. Cet exemple étoit fort necessaire pour reprimer les friponneries de cette sorte de gens ; Car on voyoit que s'étant tenus cachez quelques jours pour obliger leurs creanciers à leur ceder une partie de leur deub, ils reparoissoient en public tout superbes des dépoüilles de ceux qu'ils avoient affrontez, & croyoient couvrir leur honte par leur impudence. 1609.

Tandis que le Roi s'acqueroit le titre d'Arbitre de la Chrêtienté, en composant tous les differends d'entre les Etats voisins, la discorde qui s'étoit malheureusement glissée dans sa maison même, troubloit la joye de tous ses bons succez, & lui remplissoit le cœur de mille chagrins. Les dédains de la Marquise de Verneüil avoient renflamé sa passion, comme d'autre côté les poursuites qu'il faisoit pour la ravoir en sa puissance, & les discours offensans qu'elle tenoit, redoubloient les jalousies de la Reine, & les querelles domestiques.

Sully, & quelques autres confidents du Roi travailloient assez inutilement à les reduire l'une & l'autre à ses volontez ; ils menaçoient la Marquise, qu'il s'attacheroit à une autre, & qu'alors il lui ôteroit ses enfans, & la confineroit avec eux dans un cloître. En effet il tâchoit de se divertir de cette fantaisie par d'autres, aimant publiquement la Comtesse de Moret, & depuis peu encore la Demoiselle des Essarts. Ils representoient en même temps à la Reine, que ses emportemens ne serviroient qu'à aliener davantage l'esprit du

1609. Roi, que la douceur & les tendresses étoient les seuls moyens de le retenir ; & qu'en attendant qu'elle pût le détacher des objets illegitimes, elle devoit user d'un peu de moderation, si elle vouloit obtenir des graces pour elle & pour les siens. Mais Conchini, & Leonore Galigay sa femme, bien loin de la mettre en cette disposition, l'entretenoient de plus en plus dans sa mauvaise humeur, ayant tant empiete de pouvoir sur son esprit, qu'ils regloient ses desirs, ses affections, & ses haines comme il leur plaisoit.

On avoit souvent conseillé au Roi de ne point garder ces funestes tisons qui mettoient le feu à sa maison, & qui embraseroient quelque jour toute la France. Dom Jean de Medicis s'étant mêlé, par son ordre, d'exhorter la Reine à les congedier, elle s'emporta contre lui avec injures & avec reproches, & s'opiniâtra tellement à le maltraiter, quelque chose que le Roi pût faire pour calmer son courroux, qu'il fut contraint de se retirer hors de France. L'audace de ces petites gens alla jusqu'à tel point qu'ils userent de menaces contre la personne du Roi, s'il osoit attenter aux leurs. Car plusieurs l'y portoient; entr'autres celui-là même qui executa sous l'aveu du fils ce que le pere n'avoit pas eu la force de commander.

Les Catholiques zelez de son Conseil, se joignant aux intentions de la Reine, entretenoient de dangereuses correspondances avec le Conseil d'Espagne par le moyen de l'Ambassadeur de Florence, & se faisoient forts de marier le Dauphin, & la fille aînée de France, avec les deux enfans du Roi Philippe : de sorte que ce Prince, soit de son propre mouvement, ou par leur suggestion, donna charge à Dom Pedro de Tolede, parent de la Reine, qu'il envoyoit en Allemagne, de sejourner

journer quelque temps à la Cour de France, pour sonder les intentions du Roi. 1609.

On ne sçait pas quelles propositions il lui fit en particulier, mais on soupçonna qu'il lui avoit parlé de faire une Ligue entre les deux Couronnes pour ramener tous les Protestans à la Foy Catholique, & qu'il lui avoit offert de lui ceder le droit que son maître avoit sur les Provinces-Unies, & de les donner en dot au Dauphin, avec sa fille aînée. Mais le Roi lui répondit fort seichement sur ces mariages; car il ne vouloit aucune alliance avec les Espagnols, il desiroit marier son Dauphin à la fille aînée de Lorraine, pour joindre cette Duché à la France; & il avoit resolu de donner la plus âgée de ses filles, au fils aîné du Duc de Savoye. On disoit, qu'afin de dédommager les Princes Lorrains qui pretendoient que leur Duché étoit un Fief masculin, il proposoit de leur donner le rang & les droits de Princes du Sang immediatement aprés ceux qui l'étoient en effet.

Il y avoit déja quelques années que le Duc de Savoye, mal satisfait des Espagnols, tant parce qu'ils n'avoient pas donné à sa femme un aussi bon partage qu'à sa sœur Isabelle, que parce qu'ils ne l'avoient pas secouru en temps & lieu, cherchoit ses avantages du côté du Roi, & ne perdoit point d'occasions de lui renouveller les propositions de la conquête du Milanois. L'an 1607. le Cardinal de Joyeuse, en revenant de Venise, & l'an 1608. Vaucelas, qui avoit été envoyé à Turin, pour feliciter le Duc du mariage de ses deux filles avec les Ducs de Mantouë & de Modene, en avoient rapporté des paroles au Roi; mais il n'y prenoit pas assez de confiance, ou ne jugeoit pas qu'il fût encore temps de se declarer. Cette année, Bullion étant allé en

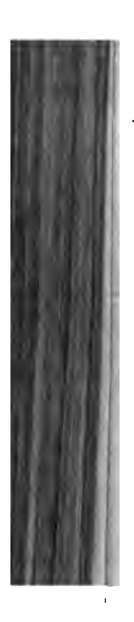
1609. Suisse pour quelques autres affaires, eut charge de découvrir les intentions du Duc, & de lui proposer la conquête du Milanois à son profit, hormis quelques places qu'il laisseroit aux Venitiens, parce qu'elles étoient à leur bien-séance. Le Duc ayant ouvert toutes les deux oreilles à de si belles offres, Bullion le fit aboucher avec Lesdiguieres; Et dès lors il fut conclu entre le Roi & le Duc une Ligue offensive & defensive, dont le mariage de son fils, avec la fille aînée de France, devoit être comme le Sceau.

Le dessein de reduire la Maison d'Austriche dans les bornes de l'Espagne & de ses pays hereditaires, ne partoit point de l'esprit du Roi : La plûpart des Princes de la Chrêtienté, & sur tous, les Protestans, le sollicitoient sans cesse d'y travailler ; Ses Capitaines le desiroient pour avoir de l'employ ; Et les Huguenots poussoient à la rouë, afin d'empêcher la Ligue d'entre les deux Couronnes, laquelle sans doute eût tendu à les exterminer. Au contraire les Catholiques, ausquels il étoit resté quelques sentimens de la Ligue, n'oublioient rien pour l'en détourner ; ils croyoient même que c'étoit une œuvre de pieté de prêter la main à ses plaisirs pour le retenir dans l'oisiveté : mais quoi que dans les autres choses il deferât fort à leurs avis, il ne se communiquoit guere à eux sur ce qui touchoit cette entreprise ; & s'il l'avoit retardée jusques-là, ce n'étoit que parce qu'il vouloit bien prendre toutes ses précautions, & faire tous les preparatifs necessaires avant que de se declarer.

Il avoit falu pour cela établir une parfaite tranquillité dans son Etat, donnant le temps aux factions de s'éteindre, & aux deux Religions de compatir ensemble. Il avoit falu acquiter ses dettes, rétablir le credit que la mauvaise administration

tion des finances avoit fait perdre ; de plus faire 1609.
provision d'argent, de munitions, d'armes, d'artillerie, & d'hommes choisis, & interesser dans son parti le plus qu'il se pouvoit de Princes & d'Etats. Les Rois de Suede & de Dannemarc lui avoient engagé leur parole depuis plus de quatre ans ; les Provinces-Unies en faisant la tréve, l'assurerent de la rompre quand il lui plairoit : & le Duc de Savoye, les Princes Protestans d'Allemagne, & plusieurs villes imperiales pareillement. Le Duc de Baviere entroit dans cette Ligue, sur l'assurance que lors que l'élection de l'Empire seroit renduë libre, on le feroit Roi des Romains. On promettoit aux Venitiens quelques villes du Milanois, & celles du Royaume de Naples sur le Golfe Adriatique : Aux Suisses, le pays du Tirol, la Franche-Comté, & l'Alsace. Le Pape même s'y laissoit attirer, pourveu qu'on l'aidât à reünir le Royaume de Naples au Saint Siege, ce qui lui eût donné moyen de faire de beaux établissemens pour ses neveux. Voilà comment tous les Princes de la Chrêtienté se fussent accommodez des dépoüilles de la Maison d'Austriche ; & le Roi, pour ne pas faire naître contre lui la même jalousie que tout le monde avoit contre elle, n'eût pas retenu un seul poulce de terre, & n'eût voulu pour son partage que la gloire.

Aprés cela, comme il n'y a point de bornes à une si belle carriere, il faisoit dessein, qu'ayant reglé les limites & les pretentions des Princes Chrêtiens, affermi la paix & l'union entre eux, & formé un Conseil general pour cette Republique Chrêtienne, il en employeroit toutes les forces à ruiner la tyrannie Mahometane. Ces desseins sans doute n'étoient pas au dessus de son courage & de sa puissance, mais peut-être de plus lon-



flambeau pour aider à allumer la guer
me il a presque allumé toutes les plus g
ayent jamais été. Henriette-Charlott
Connêtable de Montmorency, & de
Budos sa seconde femme, ne parut pas
Cour, qu'elle effaça toutes les autres b
premiere fois que le Roi la vit, ce fut
let, où elle étoit vêtuë en Diane, &
dard à la main; elle lui inspira alors d
tres sentimens que ceux que cette cha
devoit inspirer dans les cœurs. Les co
passions de ce Prince, les parens de la
gens même de la Reine, qui pensoi
chasser toutes ses autres maîtresses, se t
disposez à le servir dans cette recherche.
toit sa passion, hormis celle qui la po
lager; il crut la pouvoir acquerir en
au plus haut rang de la Cour, aprés ce
Reine; & dans cette veuë il la maria
de Condé, jeune & pauvre, qui tenoi
sa puissance, & n'avoit pourtant point
Gouvernemens, ni d'emplois, mais qu
qu'il étoit, & avec cela fort bien fait d'e
corps, eût pû avec un peu plus de complais

lu feu Duc de Mercœur. La mere & quelques pa- 1609.
·ens de la fille y avoient toûjours apporté de la resi-
stance; à la fin le Pere Coton, extremément persuasif
& insinuant, les avoit disposez à donner ce conten-
tement au Roi. Les fiançailles en avoit été faites
l'année precedente : celle-ci les nôces se celebre-
rent à Fontaine-bleau le neuviéme jour de Juillet. En Juillet.

Ce fut vers ce temps de réjoüissance, que la flamme nouvelle du Roi redoublée par la presence de la jeune Princesse de Condé, éclata si fort qu'elle frappa les yeux de son mari, & lui causa un grand mal de tête. Alors, d'un côté les consciencieux, d'un autre les malcontens, les ennemis couverts du Roi, ces gens dont la malignité ne se plaît que dans le trouble, sans autre visée que de faire mal, & la Reine même, piquent le jeune Prince d'honneur & de jalousie: il s'emporte & tient des discours peu respectueux : le Roi l'en châtie en lui retranchant les moyens de sa subsistance; sçavoit ses pensions, & l'argent qu'il lui avoit promis pour son mariage.

Ce fâcheux traittement fit un effet tout con-
·aire à ce que le Roi desiroit; Le Prince en étant
·us irrité, & d'ailleurs apprehendant quelque
·olence d'une si forte passion, quoi qu'il n'en eût
·mais veu d'exemple dans ce bon Roi, resolut de
·retirer de la Cour & du Royaume. Ayant donc
·posé toutes choses pour son dessein, il enleva
·i-même sa femme le vingt-neuviéme d'Août, la En Août.
·it en croupe derriere lui, & à quelques lieuës
· là, la jetta dans un carrosse * à six chevaux. Il
·ssa à côté de Landreci, sans y entrer, & de là se
·ndit à Bruxelles. Le Nonce du Pape, & les Archi-
·cs l'y receurent avec grande joye, & lui rendirent
·us les honneurs qui étoient deûs à sa qualité.

* Il n'y en avoit guere eu auparavant.

Aux nouvelles de cette évasion impreveuë, le
·oi tout troublé de colere & d'amour, ne put dis-

1609. simuler son émotion, même devant la Reine;
En Octobre. mais il tâcha de la couvrir des raisons d'Etat. Son Conseil fut d'avis de ne rien resoudre sur une chose si importante, qu'on ne fût bien assuré du lieu où le Prince se seroit retiré. Un mois aprés on sceut qu'il étoit à Bruxelles: alors le Roi donna ordre à Praslin, Capitaine de ses Gardes, d'aller vers les Archiducs leur demander qu'ils eussent à lui rendre le premier Prince de son Sang. Ils répondirent à cela que la seule consideration qu'ils avoient pour ce Noble sang, les ayant obligez à lui donner retraitte, le droit d'hospitalité, & l'honneur ne leur permettoient pas de le livrer; mais qu'il ne faloit point craindre qu'il attentât rien, ni de fait ni de parole, contre le respect & le service qu'il devoit à son Souverain.

Cette réponse ne contenta point le Roi, il prenoit à deshonneur tous les honneurs qu'on rendoit à celui qui s'étoit mis en sa disgrace, & qui avoit porté dans les Païs Etrangers des bruits qui diffamoient sa reputation. De plus, la trop étroite familiarité que ce Prince avoit contractée avec le Duc d'Aumale, ennemi mortel de sa personne, lui fournissoit un beau pretexte d'évaporer des transports de colere, qu'on sçavoit bien être produits par une autre cause. Il dépêcha donc des Ambassadeurs vers les Archiducs, qui parlerent encore plus fortement que Praslin, mais ne gagnerent pas davantage. Quelques-uns des confidens du Roi qui pensoient le bien servir, s'y voulurent employer d'eux-mêmes; & firent quelques entreprises pour enlever la Princesse, se promettant qu'elle en seroit bien aise; & d'autres encore plus mal à propos en formerent contre le Prince même. Le bruit en ayant été répandu dans Bruxelles, c'étoit au mois de Février de l'an 1610. tout le peuple prit les armes pour la défense d'un si Noble

En Novembre & suiv.

En Fevrier.

refugié; mais lui, craignant quelques fâ- 1609.
x évenemens, se retira de là, & passa dans
lanois.

: Comte de Fuentes, furieux ennemi du Roi,
alicieusement courir le bruit, qu'il avoit mis
:e du Prince à deux cens mille écus; & sur ce-
:xte, il lui donna des Gardes à pied & à che-
Ce qu'il ne faisoit pas tant pour la seureté de
:rsonne, que pour noircir la reputation du
, & pour empêcher que quelque envoyé ne
gnât ce jeune Prince, ou en lui faisant des of-
fort avantageuses, ou en lui jettant du dé-
& du repentir dans l'ame. Il avoit en effet
jue raison d'apprehender ce changement,
jue nonobstant toutes ses precautions, le
:e, à ce qu'on a dit depuis, commençoit à
ter les propositions, qu'on lui faisoit du cô-
France, & alloit se laisser vaincre quand la
t du Roi arriva.

uoi qu'on en ait voulu dire, la plus forte pas- En Mars.
du Roi étoit la gloire & la poursuite de ses & suiv.
ds desseins. La mort de Jean-Guillaume,
de Cleves, de Julliers & de Berg, Comte de
arck, & Seigneur de Ravastein, arrivée le
t-cinquiéme de Mars, lui en fit une specieuse
rture. Ce Prince étoit fils du Duc Guillau-
qui l'étoit de Jean Duc de Cleves, Comte de
ark, & Seigneur de Ravastein, lequel Jean
t epousé Marie, fille & heritiere de Guillau-
Duc de Julliers & de Bergh, & Seigneur de
ensbourg. Remarquez qu'il fut dit par leur
trat, *Que ces terres demeureroient toûjours*
en une seule main, afin de se pouvoir mieux
ndre contre leurs voisins qui devenoient trop
ans.

ı succession du Duc Jean Guillaume étoit ex-
ement litigieuse entre ses heritiers, tant à
cause

1609. cause des diverses dispositions des Ducs ses Predecesseurs, que des constitutions des Empereurs, toutes contraires les unes aux autres. Car quelques-unes avoient traitté ces Duchez comme fiefs masculins; & quelques autres avoient voulu qu'elles pussent tomber en quenoüille. L'Empereur Federic III. avoit concedé ces terres à Albert de Saxe, *pour services rendus à l'Empire, en cas que ceux qui les possedoient pour lors vinssent à mourir sans hoirs mâles*; Et Maximilien I. avoit par deux fois ratifié cette concession. Depuis, tout au contraire, quand Guillaume fils du Duc Jean & frere de Sibylle mariée à Jean Federic, qui bien-tôt aprés fut Electeur de Saxe, épousa Marie d'Austriche, Reine de Hongrie & sœur de Charles V. ce fut l'an 1545. cét Empereur lui accorda & ses
„ Successeurs le confirmerent: Que s'il ne laissoit
„ point de fils de ce mariage, les filles qu'il en
„ auroit seroient capables de succeder en tous ses
„ Etats; l'aînée premierement, puis les cadetes
„ consecutivement l'une aprés l'autre: & que s'il
„ n'y en avoit aucune en vie lors du deceds du
„ pere, ces Principautez appartiendroit à leurs
„ enfans mâles. La même condition avoit été apposée dans le Contract de Sibylle, sœur de ce Guillaume, l'an 1526. lors que le Duc Jean leur pere la maria avec ce Federic Electeur de Saxe, qui depuis fut vaincu & destitué de sa Duché par l'Empereur Charles V.

Or ce Guillaume, fils du Duc Jean, avoit eu un fils; sçavoir ce Jean-Guillaume que nous venons de voir mourir, & quatre filles, qui furent Marie-Eleonor, Anne, Magdelaine, & Sibylle. De ces filles, la premiere, nommée Marie-Eleonor, avoit épousé Albert Federic Duc de Prusse, l'an 1572. dont il ne resta que des filles: La seconde, Philippe Ludovic Duc de Neufbourg, d'en

nâquit

nâquit Volfgang, & quelques autres mâles : La 1609.
troisiéme, Jean Duc des Deux-Ponts, frere de ce Ludovic, laquelle étoit morte avant le Duc Jean-Guillaume, mais avoit laissé des fils : & la derniere, Charles d'Austriche, Marquis de Burgaw, dont il n'y avoit point d'enfans. De Marie-Eleonor, & d'Albert vinrent plusieurs fils qui moururent jeunes ; & quatre filles, dont l'aînée nommée Anne, épousa Jean Sigismond de Brandebourg, qui fut Electeur, & Duc de Prusse : La quatriéme fut femme de Jean Georges frere de Chrêtien II. Electeur de Saxe. Nous n'avons que faire des deux autres.

Brandebourg pretendoit entierement cette succession pour son fils George-Guillaume, qui étoit issu d'Anne, fille de Marie-Eleonor l'aînée des quatre sœurs. Les trois autres sœurs, ou leurs enfans y vouloient aussi avoir part. Et de plus, Neuf-bourg disoit, que ces terres appartenoient toutes à Volfgang son fils, parce qu'il étoit l'aîné des mâles issus des quatre sœurs, & que Georges de Brandebourg n'étoit que fils d'une fille de l'aînée de ces quatre filles : Mais le Duc de Saxe demandoit aussi toutes ces Principautez, se fondant sur la donation des Empereurs Federic & Maximilien, laquelle il maintenoit être bonne, puisque ces Fiefs étoient masculins ; Et il disoit que les Empereurs suivans n'en avoient pû disposer autrement au préjudice des Loix & Coûtumes de l'Empire, & contre la nature de ces terres. Le même Duc y avoit encore deux autres droits ; l'un étoit pour Jean-Georges son frere qui avoit épousé la quatriéme fille de cette Marie-Eleonor ; l'autre pour les Princes de la branche de Weymar, & de celle de Koburg, issuës de Jean Federic, Electeur de Saxe, dépoüillé par Charles V. & de Sibylle, sœur de Guillaume II.

Duc

coup de chaleur.

En May, & Juin. Volfgang fils aîné du Duc de Neuf-bou le premier dans le pays pour faire dem droits d'Anne sa mere. Incontinent apr debourg y envoya son frere Ernest pou son fils. Ces deux Princes n'ayant pû d d'accord ensemble, firent une Transaction tremise du Landgrave de Hesse; par la promirent de vuider tous leurs differend ble, d'employer conjointement leurs fo tre ceux qui à leur préjudice voudroient ces terres; & de les administrer par indivi préjudice des droits de l'Empereur, & pretendans. En Mars. & suiv. Peu aprés, l'Assemblée des pays se tenant à Dusseldorp, le Roi de F voya la prier d'avoir ce Traité agreable, & ra assez ouvertement pour ces deux Princ

Mais l'Empereur se croyant, en cas Juge naturel & Souverain entre les co pour Fiefs qui relevent de l'Empire, m que le sequestre lui appartenoit, en atten gement definitif; ainsi il les fit tous assign lui par un acte du vingt-quatriéme de May

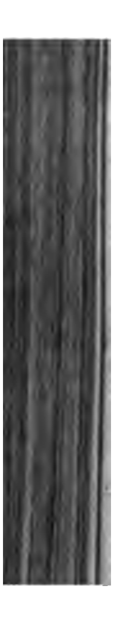
pold, avec quantité de Mandemens de l'Empereur, 1609.
de manifestes, & d'apologies que les uns & les autres firent courir par toute la Chrêtienté.

Les interêts de tous les Princes d'Allemagne se trouverent fort embroüillez, & incertains dans cette affaire: D'un côté ils apprehendoient presque tous également, aussi bien les Catholiques, que les Protestans, que l'Empereur sous pretexte du sequestre, ne se rendît maître de ces terres, & qu'il n'en agrandît sa Maison. D'autre côté, les Catholiques craignoient que les Princes Protestans, s'ils en demeuroient les possesseurs, ne devinssent les plus forts, & ne les opprimassent. Pour cette consideration, ils brasserent une Ligue défensive entre-eux: le Duc de Baviere s'en fit le Chef, & y attira les Electeurs de Mayence & de Treves. Tous ensemble dépêcherent à Rome, & en Espagne, pour avoir l'assistance du saint Pere, & celle du Roi Catholique; & quand ils en eurent receu bonne réponse, ils tinrent une Assemblée à Wirtsbourg, où Leopold se trouva. Je ne sçay pas comment cette Ligue du Duc de Baviere pouvoit s'accorder avec celle qu'il avoit avec le Roi, si ce n'est qu'il la fit pour avoir un pretexte de se faire nommer à l'Empire.

En Novembre, & Decembre.

En effet un mois aprés, les Electeurs Catholiques, & les Princes de la Maison d'Autriche s'étant rendus prés de l'Empereur à Prague, avec dessein d'y élire un Roi des Romains, tandis que l'Empereur vivoit encore, * de peur qu'aprés sa mort les Protestans ne s'en fissent un de leur Religion: il y en eut d'assez hardis pour proposer ce Duc; & les Jesuites mêmes fort puissans dans le parti, ne s'en éloignoient pas, parce qu'ils esperoient gouverner tout auprés de ce Prince. Neantmoins cette même consideration, & le grand credit de la Maison d'Autriche tournerent la plûpart des

* Il n'étoit pas bien vieux, mais fort cassé.



de Brandebourg, Frederic-Ludovic Du
bourg, & Chrêtien Prince d'Anhalt
ayant été envoyé par les deux autres
rapporta que le Roi embrassoit hautem
fense, & qu'au Printemps il marcher
sonne à leur secours; Pour preuve de
mena avec lui un Ambassadeur de sa
nommoit N. de Thumery-Boissise. Le
Provinces-Unies promirent aussi assi
deux Princes, mais non pas ouvertemer
ce qu'ils sçurent que le Roi envoyoit
le hommes de pied, & mille chevaux su
tieres-là.

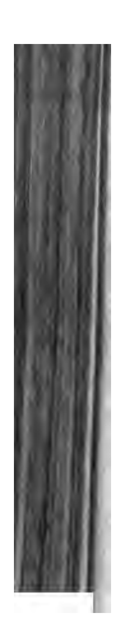
Ce qui se traita à Hall fut tenu fort
Princes écrivant leurs déliberations e
sans s'en fier à leurs Secretaires. On dis
avoient resolu d'aviser aux moyens de
ville de Donaverd des mains du Duc
lequel l'avoit subjuguée sous pretexte
voit été mise au ban de l'Empire pour qu
lences commises contre les Catholique
tenter le Duc de Saxe pour la succession
d'élire un Roi des Romains, & de fair
tre-Ligue en cas que le Pape & la Maiso

n-changé pour la Religion dans les pays de Cle- 1610.
;, & de Julliers. Il faisoit aussi entendre au Non- En Jan-
du Pape que s'il les assistoit, c'étoit principale- vier.
:nt pour les obliger par ses bons offices à bien
itter les Catholiques dans leurs terres, & peut-
'e à le devenir eux-mêmes.

Cette declaration donnoit de l'ombrage aux
oteſtans, & ne satisfaisoit point les Catholiques;
Nonce qui ne sçavoit pas les intentions de son
ıître, ne s'en pouvoit taire; ceux qui se sen-
.ent encore de la Ligue, tâchoient d'en rebâtir
e nouvelle; Et on disoit que les fondemens s'en
ɔient jettez à la Fléche en Anjou. Car une fem-
e asseuroit y avoir veu dans une maison où l'on
ıoit des Ecoliers, de certains Regîtres dans
:quels il y avoit plusieurs signatures écrites avec
ı sang. Il est certain que cette année l'on avoit
nprisonné grand nombre de personnes à Paris &
.leurs, pour quelques conspirations, & qu'on
s relâcha incontinent aprés la mort du Roi, sans
:er, ou peut-être sans vouloir approfondir da-
ıntage un si dangereux secret.

On ne pouvoit plus ignorer que le Roi n'eût de En Avril
us grands desseins que ceux de l'affaire de Cleves & May.
de Julliers: car il avoit plus de trente mille hom-
es de pied, & de six mille chevaux, tous gens
élite, qui marchoient du côté de Champagne.
:sdiguieres, qui avoit été fait Maréchal de Fran-
, aprés la mort d'Ornano, avoit douze mil-
hommes de pied, & deux mille chevaux; le
ıc de Savoye, & les Venitiens le devoient joindre
ec trente mille hommes: les Princes d'Allemagne
en avoient gueres moins, & les Provinces-U-
es plus de seize mille. Je ne parle point des for-
's de mer, qui avec celles de Dannemarck & de
ıede, eussent fait une flote de prés de six vingts
aisseaux, tous grands & fort bien armez.

On



lui en eût donné de l'averſion. Neantn
me il ne pouvoit rien refuſer aux im
quand elles étoient preſſantes, il ſe l
lui accorda cette ſatisfaction, n'en pr
aſſez les conſequences, ou ne pouv
ter.

La Reine fut donc couronnée dan
En May. ſaint Denys le douziéme jour de Ma
ceremonies ordinaires, & une pomp
nairement magnifique. Lui-même pri
faire les honneurs, & de donner les
eut quelque conteſtation entre les A
d'Eſpagne, & de Veniſe; qui en étan
mains augmenterent plûtôt le plaiſir
troublerent. Le Comte de Soiſſons s'é
ſur je ne ſçay quel point d'honneur, t
ornemens de la robe de ſa femme, 8
des enfans naturels du Roi, ne ſe tro
cette fête, & ſe retira en ſa maiſon
Cét éloignement dans peu de jours ſ
trémement prejudiciable à ſes affaires.

En ſuite du Couronnement de la Rei
trée dans Paris avoit été miſe au qui

gustins. Le Roi cependant accablé d'un cruel chagrin & d'une melancholie dont il ne pouvoit deviner la cause, sentoit en lui-même des signes du malheur qui le menaçoit. On eût dit qu'il avoit déja le poignard dans le sein; on l'entendit souvent pousser des soûpirs & des paroles de mauvais presage; le Ciel, l'air, l'eau & la terre, lui en donnoient de tres-sinistres, (s'il faut ajoûter foi à ces choses.) On remarqua que quelques jours auparavant, le May qui avoit été planté dans la Cour du Louvre, étoit tombé sans aucune violence. On avoit veu une étoile au Ciel en plein midi en l'an 1609. L'année precedente il avoit paru une grande Comete; & la Loire s'étoit furieusement débordée, comme elle avoit fait avant la mort violente des Rois Henry II. & Henry III. La même année encore, les Habitans du Païs d'Angoumois, Gentils-hommes, & Païsans, disoient avoir veu un prodige effroyable; c'étoit une armée fantastique, qui paroissoit comme de huit à dix mille hommes, avec des Enseignes my-parties de bleu & de rouge, * des tambours prêts à battre la caisse, & un Chef de grande apparence à la tête. Tout cela ayant marché à terre plus d'une lieuë durant, s'étoit un peu élevé en l'air, puis perdu dans une forêt. Il y avoit deux ans qu'un Prêtre avoit trouvé sur un Autel, à Montargis, un billet qui donnoit avis que le Roi devoit être assassiné. Et vers le même temps-là, deux Gentils-hommes Gascons, de different lieu & de differente Religion, étoient venus en Cour tout exprés pour l'avertir de visions pressantes qu'ils affirmoient avoir euës sur le même sujet. Le jour de sa mort, l'écu de ses armes qui étoit sur la porte du Château de Pau en Bearn, avec les premieres Lettres de son nom à côté, tomba à terre & se brisa. A la même heure, les vaches du troupeau Royal, qui paissoit là au-

1610. En May.

* L'imagination aide bien à former toutes ces figures.

1610. En May. auprés, s'étant toutes couchées en rond & muglant horriblement, le principal taureau, on le nommoit le Roi, vint tout furieux rompre ses cornes dans cette porte-là, puis se precipita dans le fossé, & se creva de sa chûte. De sorte que tout le peuple, qui étoit accouru à ce spectacle, se mit à crier, *le Roi est mort*; & ce cri lamentable s'épandit par tout le Bearn, en moins de deux heures. Les procés verbaux qu'on en dressa peu de jours aprés, font foi de la verité de ce prodige. Trois ou quatre de ses horoscopes terminoient sa vie dans sa cinquante-septieme année. Divers pronostiqueurs, entre autres celui-là qui avoit predit au Duc de Mayenne le meurtre du Duc de Guise son frere, & la perte de la bataille d'Yvry, l'avertissoient d'un peril tres-prochain. Il y en eut un assez hardi pour dire à la Reine que cette fête se termineroit en düeil & en larmes; Et cette Princesse s'étant éveillée une nuit en sursaut toute éplorée, dit au Roi qu'elle songeoit qu'on le tuoit d'un coup de coûteau. Cela veritablement étoit bien exprés. Lui-même n'ignoroit pas que le nombre des années de son regne, selon qu'un Magicien l'avoit fait voir à la Reine Catherine de Medicis, étoit tantôt accompli; & il avoit quelque connoissance confuse de diverses conspirations qui se tramoient sur sa personne. Il en avoit en sa vie découvert plus de cinquante, plusieurs dressées ou fomentées par des gens d'Eglise & des Religieux, tant le zele indiscret produit de pernicieux effets: Mais il ne put éviter la derniere, son heure étoit venuë, & il semble que tous les avis que le Ciel lui donnoit n'étoient pas tant pour le sauver du peril, que pour faire connoître aux hommes qu'il y a une souveraine puissance, qui dispose de l'avenir puisqu'elle le connoît certainement.

Il y avoit long-temps que ce monstre execrable,

e, qu'on nommoit François Ravaillac, avoit 1610.
rmé la resolution de le tuer. Il étoit natif d'An- En May.
ıulême âgé d'environ trente-deux ans, fils d'un
ımme de pratique qui vivoit encore pour lors.
ı commencement il avoit suivi le mêtier de son
re, puis il s'étoit jetté dans les Füeillans, & y
oit été novice; mais on l'avoit mis dehors pour
; réveries extravagantes. Quelque temps aprés
avoit été emprisonné pour un meurtre, dont
urtant il ne fut pas convaincu; au sortir de là il
toit remis à solliciter des procés, & il en avoit
rdu un en son nom, pour une succession; si
n qu'il se reduisit à montrer à de petits enfans
menu peuple dans la ville d'Angoulême. L'au-
rité du cloître, l'obscurité de sa prison, la per-
de son procés, & l'extrême necessité où il se
uvoit reduit, lui égarerent l'imagination, &
iterent de plus en plus son humeur atrabilaire.
s sa premiere jeunesse, les chaleurs de la Ligue,
libelles, & les Sermons de ses Predicateurs lui
ient imprimé dans l'esprit une tres-grande a-
sion pour le Roi, avec cette croyance, Qu'on
ıt tuer ceux qui mettent la Religion Catholique
danger, ou qui font la guerre au Pape. Il étoit
ort échauffé sur ces matieres-là, qu'il ne pou-
it entendre prononcer le nom de Huguenot,
'il n'entrât en fureur.

Ceux qui avoient prémedité de se défaire du
ıi, trouvant cét instrument propre pour execu-
leur dessein, sceurent bien le confirmer dans
s sentimens: Ils trouverent des gens à leur
ste qui l'obsederent continuellement, sans
'il crût être obsedé, qui le firent instruire par
ırs Docteurs, & lui enchanterent l'esprit par
s visions supposées, & autres semblables artifi-
s. Cependant ils lui faisoient fournir quelque
gent de fois à autre, sans qu'il sceût precise-

 ment

1610. En May. ment d'où il venoit: mais c'étoit toûjours fort petitement, de peur que s'il eût été à son aise il n'eût perdu cette dangereuse pensée. Il y a des preuves, qu'ils le menerent jusqu'à Naples, & que là dans une assemblée qui se fit au logis du Viceroi, il s'en trouva plusieurs autres qui s'étoient dévoüez à même fin. Ils le firent venir d'Angoulême à Paris deux ou trois fois: enfin ils le conduisirent si bien à leur gré, qu'ils accomplirent par sa main sacrilege la detestable resolution de leur cœur.

Le lendemain de l'entrée de la Reine, le Roi devoit faire le mariage de Mademoiselle de Vendôme, l'aînée de ses filles naturelles, & le jour ensuivant le festin; puis le lendemain il eût monté à cheval pour aller à son armée. Mais la veille de l'entrée, qui étoit un Vendredi, peu avant les quatre heures du soir, comme il alloit à l'Arsenal sans ses Gardes, pour conferer avec le Duc de Sully, & qu'il lisoit une certaine Lettre, un embarras de quelques charettes ayant arrêté son carrosse dans le milieu de la ruë de la Feronnerie, qui alors étoit fort étroite, & ses valets de pied passant sous les charniers saint Innocent; ce malheureux monta sur une des rouës de derriere, & avançant le corps dans le carrosse, le frappa de deux coups de coûteau dans la poitrine, le premier glissa entre les deux premieres côtes & n'entra point dans le corps; mais le second lui coupa l'artere veneuse au dessus de l'oreille gauche du cœur, si bien que le sang en sortant avec impetuosité, l'étouffa en un moment, sans qu'il pût proferer aucune parole.

Il lui avoit été predit, qu'il mourroit en carrosse; aussi au moindre heurt, il s'écrioit comme s'il eût veu le tombeau ouvert pour l'engloutir. Mais il s'imaginoit qu'il avoit évité l'effet de cette Pre-

dic-

diction dans deux grands perils qu'il y avoit courus; l'un en allant visiter la Duchesse de Beaufort; l'autre au Bac de Nulli, dont nous avons parlé. 1610. En May.

La confusion & le trouble avoient tellement saisi ceux qui se trouverent presens à ce tragique accident, que si Ravaillac eût jetté son coûteau, on ne l'eût point reconnu; mais ayant été pris le tenant encore à la main, il avoüa le coup aussi hardiment que s'il eût fait quelque action heroïque. On remarqua deux choses, dont le Lecteur tirera telle consequence qu'il lui plaira: L'une que lors qu'on l'eût pris, on vit venir sept ou huit hommes l'épée à la main, qui disoient tout haut qu'il le faloit tuër, mais ils se cacherent aussi-tôt dans la foule: L'autre, qu'on ne le mit pas d'abord en prison, mais entre les mains de Montigni, & qu'on le garda deux jours dans l'hôtel de Rais avec si peu de soin, que toutes sortes de gens lui parloient. Entre autres un Religieux qui avoit de grandes obligations au Roi, l'ayant abordé, & l'appellant *mon ami*, lui dit, qu'il se donnât bien de garde d'accuser les gens de bien.

Il y avoit dans le carrosse du Roi, les Ducs d'Espernon & de Montbason, les Maréchaux de Lavardin & de Roquelaure, les Marquis de la Force & de Mirebeau: ces Seigneurs en étant descendus, & ayant couvert son visage, & tiré les rideaux, firent tourner bride vers le Louvre, & commanderent qu'en y entrant, on criât, un Chirurgien & du vin, pour faire croire qu'il n'étoit pas mort. On coucha son corps tout sanglant sur un lit avec assez de negligence; Et il y fut exposé durant quelques heures à qui le vouloit voir; mais regardé seulement de ceux qui n'avoient point de grands interêts de fortune à la Cour, Tous ceux qui pouvoient y en avoir, penserent plus à leurs af-

1610. En May. faires, qu'à celui qui ne pouvoit plus rien pour eux: Ainsi il n'y eut qu'un moment entre les adorations & l'oubli.

La necessité pressante obligea la Reine d'essuyer ses larmes, elle se remit de tout à ceux d'entre les presens, à qui elle se fioit davantage; particulierement au Duc d'Espernon, & au Marêchal de Lavardin. Nous ferons voir dans le Regne suivant, si le Temps nous le permet, comme la Cour changea de face, le Gouvernement de maximes, les Ministres de desseins: comme les ordres que Henry le Grand avoit établis furent renversez, ses œconomies dissipées, ses fideles serviteurs éloignez, & ses Alliances délaissées, pour en prendre de toutes nouvelles. De sorte que la France, qui étoit en triomphe & maîtresse de l'Europe, se vit presque reduite sous la direction des Espagnols, & des Agents de la Cour de Rome, qui étoient les oracles de la regence. Il faut neanmoins avoüer qu'elle a été tres-heureuse pour le repos & le soulagement du peuple qui sont les plus grands biens.

Aussi-tôt que le Roi fut mort, le Duc d'Espernon courut ordonner aux Compagnies du Regiment qui étoient en Garde, de se saisir des portes du Louvre, & manda aux autres qui étoient logées dans les Faux-bourgs, de se venir placer sur le Pont-neuf, dans la ruë Dauphine, & aux environs des Augustins, afin d'investir le Parlement, & le contraindre, s'il le faloit, de declarer la Reine Regente. Le President de Blancmesnil qui tenoit lors l'audience de l'apresdinée, la rompit sur le bruit qui courut de la blessure du Roi: mais il n'osa, ou ne voulut pas sortir de là. Et cependant, le President Seguier, auquel le Duc d'Espernon étoit allé demander conseil & assistance, s'y rendit aussi-tôt avec nombre de ses amis. De cette

forte la Compagnie se trouva assemblée pour servir aux intentions de ce Duc. 1610. En May.

Dans cette innombrable & confuse multitude de monde dont Paris étoit rempli, dans une si grande diversité d'humeurs & d'interêts, parmi les animositez d'entre les Catholiques & les Huguenots, les inimitiez d'entre les Grands, les soupçons que les uns jettoient sur les autres de l'assassinat du Roi, le beau pretexte qu'il y avoit d'animer le peuple à venger la mort d'un Prince qui étoit tant aimé, & l'avidité qu'avoit la canaille pour le pillage, il est certain que la moindre étincelle de sedition eut mis tout Paris en feu; d'autant plus facilement, que la Bourgeoisie avoit les armes à la main, faisant montre deux ou trois fois la semaine depuis un mois, pour se preparer à l'entrée de la Reine. La prudence de ses Magistrats, j'entends le Prevôt des Marchands, & le Lieutenant Civil, obvia heureusement à ce desordre: le premier étoit Jacques Sanguin; le second Nicolas le Jay, homme de grand sens, & qui s'étoit acquis beaucoup de croyance parmi les Bourgeois, parce qu'il avoit toûjours mis l'honneur de sa Charge à bien servir le public. Tous deux se faisant voir par les ruës, amuserent la populace de divers bruits, exhorterent les bons Bougeois à la tenir en bride, ménagerent si bien toutes choses, & donnerent de si bons ordres; commandant, l'un aux Capitaines des quartiers, l'autre aux Commissaires, Archers & Huissiers, de se tenir prêts, que rien ne se remua.

Henry IV. mourut dans le milieu de la cinquante-septiéme année de son âge, trois mois avant la fin de la vingt-deuxiéme de son regne. Il laissa trois fils, & trois filles de Marie de Medicis sa seconde épouse, ou plûtôt son unique, puisque le mariage d'entre lui & Marguerite de Valois fut

1610. declaré nul. L'aîné nommé Louïs, a regné, le second n'eut point de nom de Baptême & mourut dans la quatriéme année de sa vie. Il porta le titre de Duc d'Orleans: Le troisiéme l'a porté aussi, & le nom de Jean-Baptiste Gaston. Les trois filles s'appelloient Elizabeth, Chrêtienne, & Henriette-Marie. L'aînée a été femme de Philippe IV. Roi des Espagnes; La seconde, de Victor Amedée, Prince de Piedmont, puis Duc de Savoye aprés la mort du Duc Charles son pere; La derniere, de Charles I. Roi de la Grand'-*Bretagne*.

Le nombre de ses enfans naturels surpassa de beaucoup celui des legitimes: car outre ceux qu'il ne vouloit, ou qu'il ne pouvoit pas avoüer, il en reconnut onze, six de Gabrielle d'Etrée, qui furent Cesar Duc de Vendôme, Louïs, François, & Isabelle, ces trois moururent jeunes, Alexandre, Grand Prieur de France, & Catherine Henriette qui a été femme de Charles Duc d'Elbeuf: deux de Henriette de Balsac-d'Entragues; sçavoir, Henry Duc de Verneüil & Evêque de Mets, maintenant marié & Gouverneur de Languedoc, & Gabrielle femme de Bernard de Nogaret, Duc de la Valette, puis Duc d'Espernon; Un seulement de Jacqueline de Bueil, qui fut Antoine, Comte de Moret: Et deux filles de Charlotte des Essarts, simple Damoiselle; Elles eurent nom Jeanne, & Marie Henriette; la premiere a été Abbesse de Fontevrault; & la seconde de Chelles.

On peut voir par tout le cours de sa vie, si ce fut à bon titre qu'on lui donna le nom de GRAND, & celui d'ARBITRE DE LA CHRE'TIENTE'. Il se trouva des gens qui lui voulurent reprocher, qu'il aimoit trop l'argent, & que pour en amasser, il avoit exposé son Royaume à l'avidité des Parti-

Partisans; lesquels entre grand nombre de tres-méchans avis qu'ils firent passer, lui avoient donné les moyens d'établir la *Paulete*, ou Droit annuel; Que la recherche qu'il avoit faite de ces pillards avoit plus servi à confirmer leurs vols, qu'à les en punir; Qu'aimant un peu trop à être chatoüillé, il donnoit plus d'accez aux charlatans & aux flateurs, qu'aux bons & fidelles Conseillers; & que souvent il se laissoit arracher par les importunitez les graces qu'il avoit refusées au merite. Ils ajoûtoient, qu'il avoit été fort liberal de caresses & de belles paroles envers les gens de guerre, quand il en avoit eu besoin; mais que le peril passé, il avoit aussi-tôt oublié leurs services; & qu'il donnoit les recompenses à ceux qui lui avoient fait du mal, plûtôt qu'à ceux qui s'étoient sacrifiez pour ses interêts; Qu'il ne se mettoit point trop en peine de reprimer les concussions des gens de Justice, quoi qu'il les connût bien, mais leur laissoit tout faire impunément, pourveu qu'ils ne s'opposassent point à ses volontez absoluës, & à la verification de ses Edits; Qu'il avoit souffert que les gens de Finance s'alliassent avec les Officiers de ses Cours Souveraines, qui auparavant reprimoient leurs malversations; d'où il s'étoit ensuivi, que les uns étant fortifiez par les autres, ils s'étoient revêtus des dépoüilles des Gentilshommes, ruïnez par les guerres: si bien que l'on voyoit avec indignation les plus belles terres d'un Royaume qui avoit été fondé & maintenu par l'épée, malheureusement partagées entre les gens de plume. 1610.

Si l'Histoire faisoit des apologies, elle pourroit bien le justifier de la plus grande partie de ces reproches; Non pas toutefois de la manie qu'il avoit pour le jeu, qui certes est fort mal-séante à un grand Prince, & qui durant son regne fit naî-

1610. tre quantité d'academies & de berlands dans Paris, dangereuses écoles pour la jeunesse, & funestes écueils pour les plus riches maisons. Encore moins le pourroit-elle excuser de son abandonnement aux femmes, qui fut si public & si universel depuis sa jeunesse jusqu'au dernier de ses jours, qu'on ne sçauroit pas même lui donner le nom d'amour & de galanterie.

Mais ces défauts ont été en quelque façon couverts par l'éclat de ses grandes & glorieuses actions, de ses victoires continuelles, & de ses hautes entreprises; par la bonté qu'il témoignoit avoir pour son peuple, par l'affection qu'il avoit pour sa Noblesse, & pour sa bonne ville de Paris; & sur tout par sa valeur, éprouvée en tant de combats, & par sa clemence, salutaire à tant de personnes. Ces deux vertus Royales, qui marchoient devant lui dans sa conduite, disputerent toûjours entr'elles à qui vaincroit ses ennemis d'une plus noble maniere; tellement qu'elles ont laissé en doute à laquelle des deux il étoit le plus redevable de ses bons succez, & s'il faloit dire qu'il eût reconquis son Royaume à force de combattre, ou à force de pardonner.

EGLISE du seiziéme siecle.

LES Chefs de l'Eglise n'ayant pas eu le soin qu'ils devoient d'en maintenir la discipline, les dereglemens & les vices des Ecclesiastiques monterent au plus haut point qu'on se puisse imaginer; & devinrent si publics, qu'ils les rendirent l'objet de la haine & du mépris du peuple. On ne sçauroit, sans rougir, parler des usures, de l'avarice, de la crapule, & de la dissolution des Prêtres de ce siecle-là; de la licence & des vilaines débauches des Moines; du luxe, de l'orgueil & des vaines dépenses des Prelats; de la honteuse fétardise, de la crasse ignorance, & des super-

superstitions des uns & des autres. On n'oseroit EGLISE.
pas dire non plus, que la corruption de la simonie avoit gagné les plus nobles parties de l'Eglise & la tête même, si on n'en avoit pour témoin la constitution que Jules II. fit l'an 1505. Elle ordonnoit que le Pape qui seroit parvenu au Pontificat par cette voye, en seroit destitué; & qu'on procederoit contre lui comme contre un heretique, en implorant même le bras seculier. Que les Cardinaux, complices de cette impieté, seroient degradez, & privez de toutes charges, honneurs & Benefices; Que les autres qui n'y auroient point trempé, procederoient à nouvelle election, & s'il en étoit besoin, assembleroient un Concile general.

Ces desordres, à dire vrai, n'étoient pas nouveaux, il faut avoüer qu'il y en avoit de pareils depuis long-temps: mais l'ignorance qui avoit regné dans ces siecles barbares, les avoit comme cachez & couverts de son ombre. Or en ces derniers temps, la lumiere des bonnes Lettres étant venuë à éclairer toute l'Europe, & à porter le flambeau dans les lieux les plus obscurs, fit paroître ces taches dans toute leur difformité; Et comme les ignorans, à qui cette clarté faisoit mal aux yeux, se fâchoient contre elle, & s'efforçoient de noircir ce qui faisoit paroître leur noirceur: les doctes en revanche les traduisoient en ridicules, & se plaisoient davantage à reveler leur turpitude & à décrier leurs superstitions.

Il faut aussi avoüer que les entrepises de la Cour de Rome avoient fort irrité les Princes & la Noblesse dans l'Allemagne, & que la mauvaise vie d'Alexandre VI. & les querelles d'entre le Pape Jules 1510.
II. & la France avoient extrémement scandalisé les personnes les plus retenuës. Louïs XII. le meilleur des Rois, fit battre une medaille dont l'inscription

EGLISE. portoit ces mots, *Perdam Babylonis nomen*, & procura l'Assemblée du Concile de Pise pour refrener les entreprises de Jules. Il est vrai que ce Concile causa plus de scandale que de bien: mais il y fut remué des questions fort desavantageuses à l'autorité du Souverain Pontificat, & qui ne purent laisser que de tres-mauvaises impressions dans les esprits.

1515. Aprés la mort de Jules, Leon X. fit le Concordat avec le Roi François I. par lequel le Pape obtint l'abolition de la Pragmatique, & s'assura les annates payables à chaque mutation des Evêques & des Abbez, on nomme ces Benefices consistoriaux. Cét accommodement à la verité augmenta les revenus des Papes; mais, selon l'avis de plusieurs, ternit fort leur sainteté. En effet on ne vit jamais d'échange plus bizarre; le Pape qui est une puissance spirituelle prit le temporel pour lui, & donna le spirituel à un Prince temporel. Aussi un des plus grands & des plus sages Prelats * de nôtre temps semble dire, que les annates, à l'égard des Papes, ne pourroient passer que pour une vraye simonie, n'étoit que les Rois, en ce cas, leur transmettent leur droit sur le temporel. Il faut laisser à juger aux doctes, si les élections étoient de droit divin, & si on les a pû ôter; comme encore, si la remarque que plusieurs ont faite est juste; que dés lors qu'on les eut abolies, les heresies entrerent en foule dans l'Eglise, & que cette sainte Cité, étant par là dénuée de ses plus fermes remparts, se vit insultée par les erreurs, & ses biens temporels envahis par les Decimes. Car Leon les accorda si facilement à François I. que depuis, les Papes ses successeurs n'ont point fait de difficulté d'en user de même, & ont souffert qu'elles soient devenuës ordinaires.

* Monsieur de Marca Archevêque de Toulouse, & puis de Paris.

Telle

Telle étoit la diſpoſition des choſes, lors que le ſchiſme de Luther commença d'éclater. Le grand bruit qu'il fit étouffa auſſi-tôt celui que faiſoient toutes les autres diſputes, particulierement celle d'entre les Ordres de Saint François & de S. Dominique, touchant celle de la Conception de la Vierge Marie; laquelle a depuis encore été reveillée par l'attachement qu'ont les Dominiquains à la Doctrine de leur ſaint Thomas. EGLISE.

Il mit auſſi fin à celles que quelques Moines de Cologne avoient émeuës contre Jean * Reuchlin, qui ſe faiſoit nommer *Capnion*. Elles procedoient d'un tel ſujet. Un certain Pfeffercorn Juif renié avoit donné avis à l'Empereur Maximilian de faire brûler tous les Livres Hebreux des Rabins, non à deſſein que ce conſeil fût executé, mais pour obliger les Juifs à racheter les écrits de leurs Docteurs par de grandes ſommes d'argent, dont il pretendoit avoir ſa bonne part. Reuchlin, fort ſçavant en Langue Hebraïque, ayant été conſulté par l'Empereur ſur ce ſujet, fut d'un ſentiment contraire, & en mit les raiſons par écrit. Pfeffercorn fâché de ce qu'il lui ôtoit ſa proye, déchira ſa reputation par des ſatyres atroces; & quelques Moines de Cologne prenant le fait & cauſe de ce fourbe, parce qu'il avoit été baptiſé en cette ville-là, firent brûler le Livre de ſon adverſaire.

* *Ein rauch* en Allemand, & *Capnos* en Grec ſignifie *fumée*.

On ſçait aſſez quel fut Martin Luther, natif d'Iſlebe au Comté de Mansfeld, Moine Auguſtin, Profeſſeur en Theologie dans la nouvelle Univerſité de Vittemberg, fondée par Federic Electeur & Duc de Saxe, qui le conſideroit & l'aimoit à cauſe de la volubilité de ſon eſprit & de ſon éloquence. Il étoit d'ailleurs homme de grand' chere, & de fort belle humeur, trop vehement & trop intemperant en paroles, extrémement hardi, qui ne ſe dédiſoit jamais, & qui ſe laiſ-

EGLISE. soit emporter au vent des loüanges & de la gloire. On sçait encore quelle occasion le mit aux champs, & qu'il n'y fut excité que par des interêts de besace, au sujet de ce que la Predication de la croisade avoit été commise en Allemagne aux Jacobins, contre l'Ordre ancien qui la donnoit aux Augustins en ces pays-là. Du commencement il ne prêcha que contre l'abus de ces indulgences, pour renverser par ce moyen les troncs des Jacobins qui les debitoient; mais étant poussé de dispute en dispute, il s'emporta si loin que l'an 1520. il se declara entierement contre l'Eglise Romaine.

Ce fut la protection de Federic Duc de Saxe, estimé alors le plus sage des Princes d'Allemagne, & les applaudissemens de la Noblesse de Franconie, qui l'enhardirent à lever l'étendart de la revolte. Tant que Federic vécut, il n'osa rien changer en la reforme exterieure de la Religion ni quitter son habit de Moine : mais aprés sa mort qui
Depuis, 1524. arriva l'an 1524. le Duc Jean son Successeur étant tout à fait enyvré de son éloquence, lui permit toutes choses. Il jetta là son froc, & trois ans aprés il se maria à une Religieuse devoilée. Alors taillant, s'il faut ainsi dire, en plein drap, il fit une Religion à sa mode; à laquelle il changea, ajoûta & retrancha tant qu'il vécut. De sorte qu'on pouvoit dire qu'il n'avoit point de croyance bien certaine, & que les articles qu'il mettoit en avant, étoient plûtôt des doutes que des dogmes, quoi qu'il les publiât comme des oracles. Il mourut à Islebe l'an 1546. le vingt-sixiéme de Fevrier; reveré comme un grand Apôtre de tous ceux qui suivoient sa doctrine, & au contraire detesté par les Catholiques, comme un heresiarque & comme l'incendiaire public de la Chrêtienté.

1515. Quelque temps avant qu'il eût levé le masque, il

il s'étoit trouvé des Predicateurs qui s'étoient dé-chaînez contre les vices des Prelats & de la Cour de Rome, les menaçant de quelque punition divine aussi horrible que prochaine. Une Constitution de Leon X. donnée l'an 1516. qui leur defend de prêcher ces choses-là, & de remplir leurs Sermons de contes, de Propheties, de revelations & de Miracles, en est un témoignage évident. EGLISE.

Le credit de Luther entraina une partie des Augustins, en ébranla plusieurs, & rendit tous les autres si suspects, qu'il s'en falut peu que le Pape n'abolît cét Ordre. Cette pretenduë liberté Evangelique ouvrit aussi les portes des Cloîtres à beaucoup d'autres Moines, particulierement dans l'Allemagne, y devoila grand nombre de Religieuses, dechaîna les peuples contre les Ecclesiastiques, & poussa la Noblesse à se saisir de leurs riches possessions.

Mais Luther ne demeura pas long-temps seul Chef de la revolte; car soit qu'il eût donné le branle à ces mouvemens, ou que quelque maligne influence disposât ainsi les esprits à la broüillerie, & à la contention, il s'éleva dans peu de temps une prodigieuse quantité de nouveaux Docteurs & de nouvelles Sectes, lesquelles se détruisoient les unes les autres, & s'accordoient neantmoins en six points. Le premier, qu'elles choquoient directement la superiorité du Pape; le second, qu'elles ne vouloient point d'autres juges des articles de la Foi que la Sainte Ecriture; le troisiéme, qu'elles en rejettoient quelques Livres, les unes plus, les autres moins, disant qu'ils n'étoient pas Canoniques; le quatriéme, qu'elles retranchoient plusieurs Sacremens; le cinquiéme; qu'elles avançoient beaucoup de nouveautez touchant la Grace, & le libre arbitre: Et le sixiéme, qu'elles

nioient

EGLISE. nioient le Purgatoire, les Indulgences, les Images, le culte des Saints, & plusieurs ceremonies de l'Eglise.

1547. & suiv. Aprés la mort de Luther, la confusion fut incomparablement plus grande. On n'auroit jamais fait de rapporter tous les Auteurs, les noms & opinions de ces differentes Sectes. Il y en eut qui renouvellerent les erreurs d'Ebion, de Manes, de Paul de Samosate, de Sabellius, d'Arius, d'Eutyches, & autres vieux Heretiques. Il y en eut d'autres qui ne trouvant pied ferme nulle-part, ne s'arrêterent qu'à reconnoître un Dieu Createur de toutes choses; on les nommoit Deistes. D'autres passant plus outre, & faisant un dernier effort d'impieté, voulurent nier qu'il y eût d'autre divinité que la Nature même.

Les furieuses irruptions du Turc dans la Hongrie, & les discordes funestes d'entre les trois plus grands Princes de la Chrêtienté, Charles V. François I. & Henry VIII. furent tres-favorables à ces semeurs de nouvelles graines. Car tandis que la Chrêtienté étoit effrayée des ravages des Infidelles, & toute en divisions, on n'avoit pas le loisir de songer à ces disputes; Et puis Charles V. ayant besoin des Princes d'Allemagne pour resister à François I. & pour faire tomber l'Empire à son fils, ceque pourtant il ne put jamais obtenir, ne voulut pas les pousser à bout comme il eût pû aprés le gain de la bataille de Mulberg. D'autre côté François I. son rival les supportoit ouvertement, & se liguoit avec eux, quoi qu'au même temps il brûlât les Sacramentaires dans son Royaume. Ajoûtez à cela les difficultez que les Papes apporterent à la tenuë d'un Concile œcumenique, dont l'autorité eût peut-être étouffé le mal dans sa naissance.

Cause du progrez du Lutheranisme.

A l'opposite il se trouva d'autres causes & d'au-

tres

tres conjonctures qui en arrêterent le cours. Premierement le grand credit de la Faculté de Theologie de Paris, le sçavoir de quelques Docteurs zelez quoi qu'en petit nombre, qui tinrent tête à Luther, & autres sectaires; puis la diversité des opinions, & l'orgüeil des autres novateurs, qui se picquant tous d'être Chefs de parti, devinrent plus ennemis entre eux que de l'Eglise Romaine. Luther s'étoit imaginé que l'Université de Paris étant offensée comme elle étoit de l'abolition de la Pragmatique, embrasseroit l'occasion de se venger du Pape, & dans cette pensée il soûmit à son jugement les actes de la dispute qu'il eut contre Jean Eckius, le premier Docteur Catholique qui osa lui presenter le combat. Mais elle le condamna en termes fort rudes, & ainsi par son autorité elle retint les Ecclesiastiques, & les peuples qui couroient en foule aprés lui.

Autres causes qui l'arrêterent.

Quant à l'autre point, dans peu de temps la Secte de Zuingle & celle de Calvin se trouverent aussi puissantes que la sienne. L'un & l'autre neantmoins témoignant toûjours beaucoup de respect pour tout ce qu'il disoit, & reconnoissant que c'étoit le premier qui avoit developpé les veritez Evangeliques, tenterent souvent, avec de profondes soûmissions, de se reconcilier avec lui; mais il n'en voulut point oüir parler, s'ils ne confessoient auparavant la presence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie; à quoi ils ne voulurent jamais donner les mains. Aussi ne cessa-t-il toute sa vie de les traitter d'Heretiques; Encore aujourd'hui ses vrais Disciples peuvent moins compatir avec les leurs qu'avec les Catholiques. Les Princes, & les villes de leur opinion ont travaillé en vain pour les réünir, & grand nombre de Conferences qui se sont tenuës pour cela, n'ont servi qu'à faire voir que c'étoit une chose impossible.

Outre

EGLISE. Outre ces causes, j'en trouve une quatriéme, qui fut le trop grand & trop prompt changement que Zuingle & Calvin voulurent faire aussi bien dans la face exterieure de l'Eglise, que dans les points essentiels de la Foi. Luther n'y avoit presque rien retranché des choses à quoi le peuple étoit accoûtumé : il avoit laissé les ornemens, les cloches, les orgues, les Cierges, & n'avoit point changé la maniere de dire la Messe & de faire l'Office divin, hormis qu'il y ajoûta quelques prieres en langue vulgaire. Ainsi la plûpart le regarderent d'abord comme le reformateur des abus des Ecclesiastiques: mais lors qu'il sembloit que la revolution dût être universelle, survinrent à la traverse Zuingle & Calvin, dont l'un commença à prêcher en Suisse l'an 1520. & l'autre quatorze ans aprés dogmatisa en France: lesquels au lieu de suivre ses mêmes brisées se mirent à prêcher contre la realité du Corps de JESUS-CHRIST au Saint Sacrement, à ôter les ceremonies & les ornemens, à jetter les Reliques au vent, à briser les Autels & les Images, & à renverser tout l'ordre Hierarchique, enfin à dépoüiller la Religion de ce qui attache le plus fortement l'imagination & les yeux: de sorte que presque tout le peuple les prit en aversion comme des impies & des sacrileges, & en conceut encore plus d'ardeur pour le culte qu'il avoit toûjours vû pratiquer à ses Peres.

Il y a sujet de douter s'il faut mettre les richesses des Ecclesiastiques & les tresors des Eglises entre les causes qui avancerent les erreurs, ou entre celles qui empêcherent le progrez. Car comme il est certain que ce fut un aiguillon qui irrita l'avarice des Princes & de la Noblesse, & qui les porta à favoriser la pretenduë reforme, pour avoir sujet de piller ces grands biens ; aussi est-il vray que beaucoup de Prelats, & de riches Beneficiers

eussent

eussent franchi le sault, s'ils n'eussent été retenus par la crainte qu'ils eurent de perdre ces moyens, sans lesquels ils n'eussent pû vivre dans les delices & dans l'abondance comme ils avoient accoûtumé. EGLISE.

Nous ne dirons point de quelle maniere les Princes d'Allemagne, comme Saxe, Brandebourg, le Palatin du Rhin, Brunswic, Wittemberg, & Hesse; les Suisses & les Grisons; les Royaumes de Danemarc, & de Suede; la Prusse, la Transilvanie; & autres pays abandonnerent l'ancienne croyance; qui furent leurs premiers Evangelistes; pour quelle raison les Religionnaires d'Allemagne prirent le nom de *Protestans*, lequel s'est communiqué à tous ceux qui se sont separez de l'Eglise Romaine; & tout ce qui se passa en ces pays-là sur le fait de la Religion; cela n'est point de nôtre sujet, & on le peut voir dans leurs histoires. Venons donc à ce qu'il y a de plus particulier qui touche la France & l'Eglise Gallicane.

Il s'étoit conservé des restes des anciens Vaudois, ou Pauvres de Lyon dans les vallées du Dauphiné * qui avoient leurs Pasteurs, & tenoient leurs assemblées à part dans quelques forts qu'ils y avoient bâtis pour leur seureté : de sorte qu'ils vouloient y faire comme une petite Republique separée tant pour le fait de la Religion que pour le Gouvernement. Le Pape Innocent IV. du consentement du Roi Charles VIII. y avoit delegué un Albert Catanée, Archidiacre de Cremone: lequel ayant à force d'armes ruïné leurs reduits, & tué, ou fait prisonniers les plus ardents, convertit plus facilement les autres par le glaive de la parole, ou les chassa de ces vallées; mais peu aprés ils se rallierent, & s'y rétablirent.

* La Vaupute, Fraissiniere, Pragela, Argentiere &c.

L'an 1501. comme les Gentils-hommes du Pays les poursuivoient pour crime d'Heresie, par

envie

EGLISE. envie plûtôt d'avoir leur bien que de les convertir, le Roi Louïs XII. qui étoit pour lors à Lyon, ayant appris que c'étoient gens simples, & de mœurs irreprochables quant au reste, obtint des Bulles d'Alexandre VI. pour les faire visiter, & commit Laurent Bureau, Evêque de Cisteron, son Confesseur, & Thomas Paschal, Docteur Regent en Theologie de l'Université d'Orleans, pour prendre connoissance de cette affaire, & l'évoquer à son Conseil. L'Evêque sçachant combien les actions de benignité & de clemence étoient agreables à ce bon Prince, se fit apporter toutes les informations qu'on avoit faites contre ces mal-heureux au Parlement de Grenoble, & aux Officialitez de Gap & d'Embrun; & les ayant assemblez par plusieurs fois, les prêcha fort charitablement, & puis leur proposa distinctement les articles de Foi, qu'ils contestoient. Ausquels ayant répondu tous d'une voix, *Credo*, & protesté de mourir dans cette croyance, il les laissa en paix; & se dérobant subtilement de Grenoble, porta toutes ces procedures criminelles à Guy de Rochefort Chancelier. A quelques années de-là les nouvelles Predications de Luther étant venuës jusqu'à eux, ils crurent voir lever un nouveau Soleil, & deputerent vers lui pour avoir communication de ses pretenduës lumieres; toutefois bien-tôt aprés, leur croyance se trouvant moins conforme à la sienne qu'à celle des Sacramentaires, ils le quitterent pour se ranger avec eux.

Vers la fin du quinziéme siecle, & au commencement du seiziéme, il y avoit déja en France quelques grains de l'Heresie des Sacramentaires. Car l'an 1492. le lendemain de la Fête-Dieu, un Prêtre qui entendoit la Messe à Nôtre-Dame, arracha l'Hostie au Celebrant aprés la consecration, & la jetta par terre pour la fouler aux pieds.

Et

Et l'an 1502. un Ecolier Picard, natif d'Abbeville, commit le même attentat le jour de saint Louïs dans la Sainte Chapelle. Tous deux furent pris sur l'heure, & quelques jours aprés brûlez tous vifs au Marché aux Cochons, sans être touchez d'aucun repentir; le premier ayant auparavant eu la langue arrachée; & le second le poing coupé sur le lieu où il avoit rompu la Sainte Hostie. EGLISE.

Le Roi Louïs XII. ayant un grand demêlé avec le Pape Jules II. demanda un Concile general pour reformer l'Eglise en son Chef & en ses membres, & en fit assembler un à Pise par la suggestion & à l'aide de quelques Cardinaux mal contents du Pape. Ce Concile fut bien-tôt chassé de là, & se retira à Milan; d'où il fut aussi contraint de sortir, & s'en vint mourir à Lyon. Cette affaire fut tres-mal conduite, le Pape lui opposa un autre Concile qu'il assembla dans le Palais de Latran; Et celui-là étant devenu le plus fort, contraignit enfin Louïs XII. de renoncer au sien, & les Cardinaux, & Evêques qui en avoient été les Promoteurs, de s'humilier devant sa Sainteté pour obtenir l'absolution.

Les Officiers du Parlement de Provence ayant tous nommément été excommuniez par le Pape dans ce Concile, parce qu'ils empêchoient qu'on n'executât ses lettres, s'ils n'y avoient donné leur attache, & parce qu'ils faisoient tous les jours plusieurs choses qui en ce temps-là passoient pour des entreprises: le Roi desira qu'ils se soûmissent. Louïs de Souliers, son Ambassadeur au Concile, ayant leur procuration speciale, donna un désaveu formel de tout ce qu'ils avoient fait contre les libertez de l'Eglise, & contre le respect dû au saint Siege, il promit qu'à l'avenir ils seroient plus retenus & qu'ils ratifieroient

ce

EGLISE. ce désaveu dans quatre mois; & demanda leur absolution. Elle lui fut accordée à ces conditions-là.

Le même Concile avoit aussi cité les Prelats de France pour venir rendre raison de ce qu'ils avoient toûjours maintenu la Pragmatique. Il y a apparence qu'ils eussent opposé à ses Decrets les libertez de l'Eglise Gallicane; mais François I. bien loin de les soûtenir, abandonna lui-même ce que ses Predecesseurs avoient défendu avec tant de fermeté, & passa avec Leon X. ce *Concordat* dont nous avons parlé en l'année 1516. La douleur d'une si grande playe fit jetter de hauts cris au Clergé, au Parlement, & aux Universitez: mais ce fut en vain, les deux Puissances étant jointes ensemble, ne tinrent compte de leurs plaintes. Le Clergé avoit protesté de faire à toutes occasions des remontrances au Roi pour le rétablissement des élections; il s'en est acquitté assez fortement quatre ou cinq fois tant envers le Roi Henry III. qu'envers le Roi Henry IV. mais enfin il s'en est lassé, soit qu'il ait crû n'être plus obligé de s'opiniâtrer à une chose qui étoit inutile, ou que plusieurs de ses Prelats se faisant justice à eux-mêmes, ayent reconnu qu'ils ne seroient pas parvenus à cette dignité, si les élections avoient eu lieu.

Commencement des nouvelles opinions en France, & les causes de leurs progrez.

Les Auteurs des nouvelles opinions n'épargnoient aucune peine pour les faire glisser dans les Provinces les plus éloignées. L'Imprimerie leur donnoit une grande facilité de mettre leurs ouvrages en lumiere; leurs Devots fournissoient à la dépense pour les imprimer & pour les debiter; & les Colporteurs qu'ils payoient bien, avoient toûjours de ces marchandises dans leurs balles, qu'ils montroient par grande rareté aux curieux. Leurs disciples se glissoient dans les

Universitez, où sous couleur d'enseigner le Droit, ou le Grec & l'Hebreu, ils couloient leur doctrine dans l'esprit des jeunes gens. Quelques autres plus polis & plus adroits s'insinuoient dans les compagnies des femmes, & s'étudioient à gagner leurs bonnes graces, pour gagner leur creance. Ainsi ils s'acquirent tout pouvoir auprés d'Anne de Pisseleu, Duchesse d'Estampes, & maîtresse de François I. auprés de Marguerite Reine de Navarre, sœur de ce même Roi; & auprés de Renée de France Duchesse de Ferrare, fille du bon Roi Louïs XII. EGLISE.

Il y en avoit d'autres qui tâchoient d'entrer dans la Maison des Evêques qu'ils croyoient les plus susceptibles de leurs fantaisies. Jacques le Fevre natif d'Estaples, petite ville dans le Boulonnois, qui n'étoit pas Docteur en Theologie à Paris, comme plusieurs l'ont dit, au moins il ne s'en trouve rien dans les Regîtres de la Faculté, Guillaume Farel Dauphinois, Arnoul & Gerard Roussel Picards, s'introduisirent l'an 1523. auprés de Guillaume Briçonnet Evêque de Meaux, & lui embroüillerent l'esprit de ces dangereuses opinions, en telle sorte qu'il commença de les prêcher.

Il y eut la même année, dans cette ville-là, un Cardeur de laine nommé Jean le Clerc, lequel eut la hardiesse de dire que le Pape étoit l'Antechrist; aussi fut-il foüetté par la main du Bourreau & banni du Royaume. Cette punition ne le changea pas, il s'en alla à Mets debiter sa doctrine, & y fut brûlé pour avoir brisé des Images. Louïs Berquin, Artesien de naissance, puissant genie selon le sentiment d'Erasme, souffrit une pareille mort à Paris le vingt-uniéme d'Avril de l'an 1528. pour avoir debité ces nouveautez.

Or l'Evêque de Meaux ayant été prévenu du crime d'Heresie, se retracta à la premiere admonition,



mais communioient en prenant du pai
& en donnant à tous les aſſiſtans, ſelo
re, diſoient-ils, dont JESUS-CHRIS
pôtres en avoient uſé. Devant & aprés
des Sermons, dans leſquels ils expliqu
role de Dieu; ils les appellerent PRE
leur façon de prendre l'Euchariſtie, M
TION. La Reine y aſſiſtoit & y meno
fois ſon mari qui étoit fort ſoûmis à ſe
& non moins irrité qu'elle contre la pu
Papes, qui avoit fourni de pretexte à
d'envahir le Royaume de Navarre.

Cependant Antoine Duprat, Arcl
Sens, Cardinal & Legat, employoit l'
l'Egliſe & celle du Roi, à refrener ce
il aſſembla un Concile Provincial dan
1528. Paris l'an 1528. où ſe trouverent ſix d
gans, & un delegué du ſeptiéme. O
les dogmes Catholiques; on condam
Luther; on défendit les aſſemblées nc
la lecture des Livres de tous ceux qu
heretiques, avec excommunication c
leurs fauteurs & adherans.

loit élever le cœur en haut vers JESUS-CHRIST EGLISE
qui étoit à la dextre de Dieu son Pere, non pas l'abaisser à l'Autel, & que c'étoit dans cette veuë que l'Eglise chantoit *Sursum corda*; les Docteurs qui l'entendirent ne laisserent pas passer cette proposition, & l'obligerent à se retracter.

Ce Roi avoit grande tendresse pour sa sœur Marguerite, & ne cherissoit pas moins les bonnes Lettres, quand elles se trouvoient dans de beaux esprits : les Novateurs employerent donc l'un & l'autre moyen pour l'attirer à eux. De ce temps-là, c'étoit l'an 1533. Philippe Melanchthon l'un des plus rares genies du siecle, proposoit d'accorder les disputes de la Religion, & relâchoit beaucoup en faveur des Catholiques : de sorte que si ces choses pouvoient souffrir division, il eût partagé les differends pour reconcilier les parties. Le Roi qui avoit interêt de se faire considerer par les Princes Allemands, & à qui c'eût été une gloire immortelle de se rendre l'Arbitre de la Chrétienté, lui écrivit par Guillaume du Bellay Langey, lequel il avoit envoyé en ce pays-là, *Qu'il avoit passion de le voir, qu'il seroit tres-bien receu s'il vouloit venir conferer avec ses Theologiens sur la reünion de l'Eglise & sur le rétablissement de l'ancienne police; ce qu'il desiroit embrasser avec affection.* Mais le Cardinal de Tournon, & les Theologiens de Paris, apprehendant les suites de cette entreveuë, & d'ouvrir la porte de la bergerie à celui qu'ils croyoient un loup ravissant, firent de si fortes & de si frequentes remontrances au Roi, qu'il fit sçavoir à Melanchthon, qu'il le dispensoit de prendre cette peine.

Ils l'empêcherent aussi de lire le Livre de l'Institution de Calvin, que l'Auteur lui avoit dedié l'an 1535. Et avec cela, ils l'obligerent de mander en Cour sa sœur Marguerite, & ses

EGLISE. ses Docteurs. Elle y fut amenée avec eux par Charles de Coucy-Burie, Lieutenant de Roi en Guyenne, imbu des mêmes sentimens que cette Princesse. Le Roi lui fit en particulier la correction fraternelle, & envoya ses Docteurs en prison; mais dés qu'ils se furent retractez, il les mit dehors, à condition qu'ils n'approcheroient plus de cette Princesse. Il lui rendit toutefois son Roussel qu'elle avoit pourveu de l'Evêché d'Oleron, & de l'Abbaye de Clairac. Avec ces Benefices il acheva le reste de sa vie dans l'exercice apparent de la Religion Catholique, & dans une merveilleuse sainteté de vie, si tant est que le dedans fût pareil au dehors.

Quant à la Reine, elle protesta à son frere de ne se plus éloigner de la Religion Catholique, & se montra même fort ennemie de ceux qui la choquoient; neantmoins sur la fin de ses jours, qui fut l'an 1549. elle sembla se repentir de s'être repentie, & pria Calvin par lettres de la venir instruire & consoler: mais il ne jugea pas qu'il y eût seureté pour lui en ce voyage; & comme il portoit plus volontiers ses conseils que sa personne dans le danger, il ne sortit point de Geneve qui étoit son fort.

Nous avons dit ci-devant qui étoit ce Calvin, sa naissance, ses commencemens & ses progrès. Il est curieux de remarquer que ce fut l'an 1534 qu'il tint son premier Synode à Poitiers dans un jardin, & que de là il envoya ses Disciples par les autres villes planter son nouvel Evangile. Ceux qui l'ont veu ont écrit, que sa parole, ses gestes & sa presence étoient peu agreables en chaise: mais ses Livres témoignent que de son temps il n'y avoit point de plume si éloquente que la sienne. Du reste ses mœurs étoient bien plus reglées

reglées que celles de Luther ; il paroissoit sobre, EGLISE.
frugal, continent, posé, édifiant par ses discours & par son exemple ; neantmoins il étoit chagrin, violent, jaloux, piquant, & implacable envers ceux qui lui resistoient.

Depuis l'an 1535. la ville de Geneve s'étant soustraite à la domination de son Evêque qui étoit aussi son Seigneur temporel, & puis à celle de l'Eglise Romaine, appella Calvin, & Farel pour en faire ses Pasteurs. A peine y eurent-ils été deux ans & demi qu'il s'émeut quelque differend entre eux & les Magistrats de la ville, qui les chasserent ; ce fut l'an 1538. Mais tout absens qu'ils étoient, ils y entretinrent toûjours leur brigue ; & elle fut si forte qu'on les fit revenir l'an 1541. Depuis cela Calvin n'en partit point, y ayant établi comme sa chaire Pontificale, d'où il gouvernoit tout son parti tant au spirituel qu'au temporel. Farel ne pût long-temps compatir avec lui, & se retira en Suisse. Depuis l'an 1535.

Comme le temperament de Calvin étoit fort severe & ennemi de tous les divertissemens, que d'ailleurs il avoit pû remarquer, que les Lutheriens bien loin d'avoir retranché le luxe, les débauches, & l'oppression, les avoient augmentées, il crut qu'il devoit apporter plus de rigueur à reformer ces dereglemens, pour gagner les peuples par cette belle apparence d'austerité. Il défendit donc les juremens qui alors étoient horribles & tres-ordinaires, ne permettant aux siens d'affirmer que par le mot de *Certes* ; il ôta les danses, le cabaret, les berlans, & les usures, il punit de mort les fornications & les adulteres ; & recommanda la modestie des habits, la frugalité & la temperance, afin que ses Sectateurs parussent veritablement reformez, & les Catholiques par opposition, plus dereglez & plus dissolus.

S 2 Le

EGLISE. Le nombre des siens s'augmentoit tous les jours: ils tenoient leurs assemblées de nuit dans des caves ou dans des lieux écartez, & avoient des *avertisseurs* qui alloient par les Maisons leur enindiquer le lieu & l'heure. François I. Prince tres-clement ne leur fut pas trop rigoureux jusqu'à l'an 1535. qu'ils perdirent le respect pour lui, aussi-bien que pour les choses saintes. Quelques emportez d'entre eux se fâchant de ce qu'il n'avoit pas voulu entendre Melanchthon, *ni lire les* écrits de leur Calvin, afficherent de tres scandaleux placards contre lui & d'autres contre la Religion Catholique, & semerent des billets fort injurieux jusques dans son lit & sur sa table: il y en eut même qui couperent les têtes à quelques Images. Tellement qu'étant irrité au dernier point de cette sacrilege audace, il quitta Blois où il étoit pour lors, & s'en revint à Paris. Et là aprés avoir donné ordre d'arrêter un bon nombre de ces Sacramentaires, il fit le 21. de Janvier cette Procession solemnelle qui est décrite dans toutes les histoires de ce temps-là; Puis pour achever d'expier ces impietez, il livra aux flammes six de ces malheureux. Depuis, il en fit encore condamner plusieurs autres au même supplice, mais qui alloient à la mort avec une gayeté & une constance dignes d'une meilleure cause.

Depuis l'an 1547. Ils eurent encore plus à souffrir sous le regne de Henry II. L'aversion que la Duchesse de Valentinois avoit conceuë pour eux en haine de la Duchesse d'Estampes qui les favorisoit, & le zele plus Religieux du Cardinal de Tournon, firent redoubler les recherches. Avec cela leurs attentats attirerent sur eux la haine des Juges, & la rigueur des peines. Car ils attaquerent les Images, & le saint Sacrement, non seulement par de sanglans écrits, mais encore par des actions qui donnoient

noient de l'horreur aux Catholiques. L'an 1550. EGLISE.
un fanatique entreprit en plein jour de couper la tête à une Image de la Vierge dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris.

Enfin malgré toutes les punitions, le mal devint si grand, qu'il n'étoit plus au pouvoir des hommes de l'extirper par la force; & d'ailleurs les diverses manieres des procedures donnoient moyen aux accusez de se sauver; car tantôt l'on en commettoit le jugement aux Magistrats Seculiers, peu aprés on l'ôtoit à ces Juges-là pour l'attribuer aux Evêques, puis on le renvoyoit aux Sieges Presidiaux; dont la creation, à ce qu'on disoit, avoit été suggerée par les Sacramentaires même, dans le dessein de s'y rendre les maîtres en faisant acheter ces nouvelles Charges par leurs amis. Ce qui pourtant ne leur servit de guere, parce qu'on renvoya enfin la connoissance de ce crime au Parlement.

Aprés la perte de la bataille de saint Quentin, ils 1558.
leverent la tête en plusieurs endroits du Royaume. Ils eurent la hardiesse à Paris de s'assembler de nuit dans une maison de la ruë saint Jacques, la Justice en ayant eu avis s'y transporta avec main forte; les hommes qui étoient armez percerent la foule & se sauverent; on en arrêta pourtant quelques-uns des moins habiles, & toutes les femmes furent prises. Il y en avoit quatre ou cinq de la suite de la Reine: car elle-même, afin de passer pour prude & pour pieuse, témoignoit avoir quelque penchant vers cette Religion. Les accusez se défendirent si bien en justice, que leurs amis eurent le loisir de faire venir des lettres d'intercessions des Princes Protestans d'Allemagne, qui leur sauverent la vie.

L'an 1554. ils commencerent d'avoir un Mini-

EGLISE. ſtre à Paris, il s'appelloit Jean Maçon. Quatre ans aprés, le 29. de Juillet ils tinrent leur premier Synode en la même ville ; le nombre de ceux qu'ils ont tenus depuis celui-là juſqu'à cette heure, eſt preſque innombrable. Dans celui de Châlons, qui fut en 1563. ils propoſerent d'abolir la puiſſance Deſpotique, la Papauté, & la chicane ; ils les nommoient les trois peſtes du genre humain. Ce ne fut que bien tard qu'ils ordonnerent que le chant des Pſeaumes *qui avoient* été mis en rime Françoiſe, feroit une partie de leur liturgie. Marot en avoit compoſé ſeulement cinquante ; aprés ſa mort Beze y avoit mis la main & fait tout le reſte. Cette verſion (s'il la faut ainſi appeller) parut au jour, ſur de beaux airs compoſez par les plus excellens Muſiciens du temps. Les perſonnes les plus pieuſes la receurent avec applaudiſſement, & prenoient plaiſir à chanter ces Pſeaumes, penſant par ce moyen ôter les chanſons impures & diſſoluës de la bouche du peuple. Mais quand on eut reconnu que c'étoit comme le Symbole des Sacramentaires, non ſeulement on s'en abſtint, mais encore on courut ſus à ceux qui les chantoient ; Ce qui cauſa de grands tumultes à Paris, particulierement l'an 1558.

Cauſe du progrés du Calviniſme en France.

On accuſoit les Miniſtres d'Etat (que ce fût à tort ou non) de n'avoir pas voulu qu'on apportât les vrais remedes à cette contagion, tandis qu'elle n'infectoit que les pauvres, à la perte deſquels ils n'euſſent rien gagné ; & on diſoit qu'ils etoient bien aiſes qu'elle ſe répandît & qu'elle ſe prît aux plus riches, afin d'avoir de bonnes confiſcations ; qui étoient le moyen par lequel les gens de faveur s'enrichiſſoient ſous le Regne de Henry II. En effet grand nombre de perſonnes riches, d'Eccleſiaſtiques, & d'Officiers les

plus

plus considerables s'en trouverent atteints, beau- EGLISE.
coup même des plus fortes têtes du Parlement s'en coifferent: de sorte qu'elles eussent peut-être entraîné une bonne partie du corps, si le Roi n'eût été en personne à cette fameuse Mercuriale de l'an 1559. & n'en eût fait emprisonner plusieurs. Quelques-uns d'eux se justifierent, les autres se retracterent ; le seul Anne du Bourg s'immola pour sa Religion, Son exemple gâta plus de gens que n'eussent fait cent Ministres avec leurs prêches. En suite la foiblesse du Regne de François II. la minorité de Charles IX. les sujets de discorde qui animerent les Princes du Sang, assistez des trois Chastillons, contre les Princes de la Maison de Guise; la maligne & artificieuse ambition de la Regente Catherine de Medicis, qui flatoit tantôt les Huguenots, tantôt les Catholiques, selon qu'elle croyoit avoir besoin des uns & des autres; enfin la connivence de quelques grands Magistrats, & plusieurs Evêques, donnerent occasion à cette Secte de s'affermir & de multiplier.

Nous avons parlé ailleurs du tumulte d'Amboise, des inimitiez, & des cabales des Grands pour le Gouvernement, de l'origine du nom de HUGUENOTS que l'on donna aux Calvinistes, qui jusques-là avoient été nommez SACRAMENTAIRES; & de la prise des armes par le Prince de Condé, & leurs autres Chefs. Il n'est pas besoin de marquer que ces furies ont desolé le Roïaume trente ans durant, fait donner sept ou huit batailles, & un nombre infini de combats, tué par la guerre ou par les massacres un million de braves hommes, détruit deux ou trois cens villes, & reduit à l'Hôpital les plus riches & les plus nobles maisons de la France.

Depuis, 1560.

Le malheur de ce Royaume voulut, que cette

EGLISE. reforme que les Huguenots prêchoient tant, étoit passionnément desirée par les gens de bien, & que leur cause se trouvant en quelque façon jointe avec les interêts de l'Etat, ceux qui se picquoient d'être bons François les soûtenoient indirectement, & joignoient leurs Conseils avec les leurs. Pour cette consideration les Etats d'Orleans ne s'efforcerent point de les détruire; & quelques Prelats même furent d'avis qu'on leur accordât le Colloque de Poissy, & ensuite une autre conference touchant les Images, les Reliques, & les ceremonies; ce qui leur haussa fort le courage.

Concile de Trente. Il eût peut-être été bien plus à propos de donner alors un Concile national; Et si on eût voulu retrancher le mal dés son commencement, il eût falu sans doute en tenir un general. Ce sont les souverains remedes que Dieu a donnez à son Eglise pour éteindre ces embrasemens: mais souvent la fausse Politique ne s'y accorde pas; Et en ce temps-là les interêts mal entendus des Princes & du Pape, s'opposerent au bien commun de la Chrêtienté. Le Conseil de France faisoit trembler la Cour de Rome toutes les fois qu'on y parloit d'assembler un Concile national, tant elle apprehendoit la capacité des Docteurs François, & les libertez de l'Eglise Gallicane: aussi ne fut-ce pas une des moins pressantes considerations qui obligea le Pape Pie IV. de recontinuer le Concile de Trente.

Les memoires de cette grande Assemblée ont été recueillis par plusieurs personnes, & son histoire écrite par divers Auteurs fort habiles, mais un peu diversement, & en beaucoup de choses plûtôt selon leurs inclinations & selon leurs engagemens, que selon la verité. Le Pape Clement VII. avoit été obligé en 1533. d'assurer l'Em-

l'Empereur Charles V. qu'il le convoqueroit la même année; mais comme il sceut que les Princes Protestans bien loin d'en passer par les conditions qu'il desiroit, soûtenoient qu'il n'y devoit point assister, puisqu'il étoit partie formelle; que les Controverses s'y devoient juger par la seule parole de Dieu, & qu'il faloit que les Laïques y eussent voix aussi-bien que les Ecclesiastiques: il ne se hâta pas de passer outre, & en promit seulement la convocation, sans designer le temps ni le lieu. EGLISE.

Le Pape Paul III. son Successeur, l'assigna effectivement au vingt-deuxiéme de May de l'année 1536. à Mantoüe: de-là, parce que le Duc craignoit pour sa ville, il voulut le tenir à Vicenze dans les terres de la Seigneurie de Venise, & l'y commencer au mois de May. de l'an 1538. Mais les Allemands se plaignant que cette ville étoit trop eloignée d'eux, les Venitiens étant touchez d'apprehension d'irriter le Turc qui redoutoit cette grande assemblée, & d'ailleurs n'y comparoissant que peu d'Evêques, il le suspendit pour autant de temps qu'il lui plairoit. L'an 1541. du consentement des Catholiques d'Allemagne qui avoient tenu la Diete à Spire, il l'indiqua par une Bulle du vingt-deuxiéme de May, au premier de Novembre de la même année dans la ville de Trente. Et neanmoins à cause que toute l'Europe se vit aussi-tôt troublée des guerres d'entre Charles V. & François I. il fut obligé de rappeller ses Legats qu'il y avoit envoyez, & de le suspendre encore une seconde fois, jusqu'à un temps plus commode, qu'il declareroit quand il le jugeroit à propos.

La paix se fit entre les deux Rois, l'an 1544. Dans le traité ils jetterent quelques propos de reformer les abus de la Cour de Rome; le Pape

EGLISE. en ayant eu avis, jugea necessaire de les prevenir, & remit une seconde fois le Concile de Trente au quinziéme de Mars de l'an 1545, avec cette precaution neantmoins qu'il donna ordre à ses Legats, en cas qu'il s'y remuât quelque chose contre ses interêts, de le rompre ou de le transferer. L'assemblée se trouva si peu nombreuse qu'il en remit l'ouverture au treiziéme de Decembre ensuivant; auquel n'étant guere plus grande, les Evêques de France qui n'étoient que trois, furent sur le point de se retirer; toutefois ils demeurerent, & le Concile fut ouvert.

Aprés quelques sessions, & diverses prorogations pendant les années 1546. & 47. il avint que 1546. & 1547. l'Empereur remporta de grands avantages sur les Princes Protestans de la Ligue de Smalcalde: les Legats qui connoissoient les intentions de leur maître, virent bien alors, qu'il n'étoit pas de ses interêts de tenir le Concile plus long-temps en cét endroit-là. Prenant donc occasion de quelque bruit de peste qu'on disoit s'être éprise aux environs de Trente, ils le transfererent à Boulogne le vingt-huitiéme de Fevrier de l'an 1547. sans attendre si l'Empereur & le Roi le trouveroient bon. Les Evêques Espagnols refuserent de les suivre, & demeurerent à Trente.

La même année de cette translation, l'Empe-
1547. & 48. reur gagna une tres-grande & entiere victoire sur les mêmes Protestans; laquelle contre toute apparence, au lieu de réjoüir le Saint Pere; (qui ne l'eût pas creu ainsi ?) le jetta dans de terribles apprehensions. Il lui sembloit déja voir l'Empereur, poursuivant sa pointe, passer en Italie, lui arracher Parme & Plaisance, se rendre maître de la ville de Rome, y rétablir la dignité de l'Empire: Et ce qu'il craignoit plus que tout

cela,

cela, reformer les abus de sa Cour, selon que les EGLISE.
Evêques mêmes des terres de ce Prince qui étoient au Concile, l'avoient hautement témoigné par leurs discours. Dans ces alarmes, le Saint Pere ne sçachant de quel côté se tourner sollicitoit instamment le Roi de France de s'opposer à ces progrés formidables, de recueillir & de soûtenir les debris des Protestans, & même de se servir de l'assistance du Turc. Là-dessus le dixiéme de Septembre arriva le meurtre du Duc de Plaisance son fils; la douleur d'un coup si tragique jointe à la frayeur que la victoire de l'Empereur lui donnoit, & aux protestations que firent ses Ambassadeurs contre la translation, fut cause qu'il fit cesser le Concile l'an 1548.

Il fut interrompu jusqu'en l'an 1551. que les vehementes instances de l'Empereur & des Catholiques d'Allemagne obligerent le Pape Jules III. de le reintimer à Trente le premier jour de May de cette année-là, pour le reprendre au même état où il avoit cessé. Quelques Princes Protestans & quelques villes, pour complaire à l'Empereur, y envoyerent des Deputez. Mais bien-tôt aprés s'alluma la guerre de Parme, dans laquelle le Roi offensé que le Pape se fût ligué contre lui avec l'Empereur, écrivit au Concile par Jacques Amiot, Abbé de Bellosane, une Lettre fort desobligeante pour le Pape, & remplie de ces protestations; *Que l'accés n'étant point libre à Trente pour ses Evêques, il ne pouvoit les y envoyer; Qu'il ne le tenoit point pour un Concile general convoqué pour reformer les abus & pour rétablir la discipline, mais le regardoit comme une assemblée pratiquée par de subtiles intrigues & pour des interêts temporels; Qu'ainsi il ne se croyoit point obligé à ses decrets ni lui, ni l'Eglise de son Royaume, mais declaroit, que s'il en étoit besoin, il auroit*

EGLISE. *recours aux mêmes remedes dont ses Predecesseurs s'étoient servis en pareil cas.*

Le Pape s'étant bien-tôt ennuyé de la guerre, depêcha des Legats vers l'Empereur, & vers le Roi, pour traitter de la paix. Les facultez de celui qui vint en France étant presentées au Parlement y receurent les mêmes restrictions qui avoient été mises à celles des precedens.

Or le Roi étant bien remis avec le Pape, le Concile se continua durant toute l'année 1551.
1551. & la suivante encore. Comme il alloit assez bien, la terreur des armes de Maurice Duc de Saxe qui s'avança jusqu'à Inspruc, où il pensa surprendre l'Empereur, & le bruit de celles du Roi qui peu aprés entra en Allemagne, épouventerent si fort les Prelats, qu'ils s'enfuirent presque tous. Les Legats suspendirent donc le Concile pour deux ans; mais par diverses rencontres d'affaires, il fut interrompu jusqu'à l'an 1561. que le Pape Pie IV. le rassembla. Sa Bulle d'indiction trouva de grandes difficultez du côté de l'Empereur, & du côté du Roi: leur Conseil desiroit que ce fût une convocation d'un Concile tout nouveau, non pas une continuation, & que l'on y pût remanier les decrets qui avoient été faits; car ils esperoient par ce moyen y attirer les Protestans. D'ailleurs, les bons François trouvoient à redire que l'adresse s'en fût faite à l'Empereur seul, & que le nom du Roi Charles n'y fût pas exprimé, comme ceux de François I. & de Henry II. l'avoient été dans les precedentes. En effet on ne l'y avoit compris que sous les termes ge-
1562. neraux *de Rois & Princes Chrétiens*. On fit encore la même injustice dans les acclamations de la clôture du Concile.

Les Ambassadeurs de France qui étoient Loüis de

de saint Gelais Lansac, Arnoul du Ferrier President des Enquêtes au Parlement de Paris, & Gui-Faure Pibrac Juge Mage de Toulouse, s'y rendirent le dix-huitiéme de May. La Reine Catherine, & son Conseil, les avoient chargez de presser vivement la reformation des abus, & de s'y conduire de sorte que les Protestans eussent sujet de croire qu'on leur vouloit donner toute satisfaction sur leurs plaintes. Pibrac y harangua selon cet esprit, & Lansac y agit de même; pour cet effet il demanda qu'on declarât que c'étoit un nouveau Concile, & qu'on y attendît les Evêques qui devoient venir de France, & même les Ambassadeurs, & les Theologiens de la Reine d'Angleterre, & des Princes Protestans. Nonobstant ces instances, les Legats declarerent que c'étoit une continuation, & voulurent qu'on travaillât incessamment, sans attendre les Prelats de France. EGLISE.

Lansac, & ses Collegues se joignirent aussi avec les Ambassadeurs de l'Empereur dans la demande qu'ils faisoient de l'usage du Calice pour les Laïques de Boheme, ausquels l'Eglise l'avoit autrefois benignement accordé. D'autre côté, tous les Evêques François seconderent les Espagnols de tout leur pouvoir, pour faire declarer que la residence étoit de droit divin; mais ni les Ambassadeurs, ni eux n'eurent satisfaction sur aucun point, si bien qu'ils furent plusieurs fois en deliberation de se retirer. Pibrac ayant été rappellé à la Cour de France par la Reine Catherine, la parole demeura à Ferrier, qui harangua dans les occasions avec une extréme vehemence.

Sur ces entrefaites, le Cardinal de Lorraine arriva à Trente accompagné d'un grand nombre d'Evêques, & y prit telle autorité, que le Pape en ayant conceu jalousie, l'appelloit entre ses familiers *le petit Pape d'au delà des monts*. Il sçavoit

EGLISE. qu'il venoit avec intention d'agir de concert avec les Imperiaux pour faire donner quelque contentement aux Lutheriens, lesquels il desiroit détacher des Huguenots, s'étant pour cét effet abouché lui & son frere avec le Duc de Virtemberg, & autres Princes de cette croyance, à Saverne: C'est pourquoi il avoit bien pourveu à se fortifier contre lui par un grand nombre d'Evêques Italiens que de tous côtez il envoya à Trente avant que ce Cardinal y fût arrivé.

1562. & 63. Quelques mois aprés sa venuë, on receut deux grandes nouvelles au Concile, l'une de la mort du Roi de Navarre, l'autre à quelques temps de là du gain de la bataille de Dreux. Toutes deux firent croire au Cardinal que son frere alloit devenir maître de la France, & cette consideration augmenta fort son pouvoir dans le Conseil; & par consequent celui des Ambassadeurs avec lesquels il étoit bien uni du commencement.

Ils proposerent donc, selon la charge qu'ils en avoient, trente-quatre articles de reformation, dont les plus remarquables étoient; *Qu'on n'ordonnât point de Prêtres s'ils n'étoient déja vieux, comme le mot le porte; Que l'on restituât les fonctions separément à tous les Ordres sacrez, sans qu'un Ordre fît celles des autres; Qu'on ne les donnât point tout d'un coup, mais en gardant les interstices; Qu'on n'admît personne à la dignité d'Abbé, où de Prieur conventuel, qui n'eût enseigné la Theologie dans quelque College celebre; Qu'un Ecclesiastique ne pût tenir qu'un seul Benefice; Qu'on fît les prieres en François aprés le saint Sacrifice de la Messe; Que l'on donnât la Communion au peuple sous les deux especes; Qu'on rendît aux Evêques leur jurisdiction entiere, sans laisser d'exemption à aucuns Monasteres, sinon aux Chefs d'Ordre; Que les Pasteurs fussent capables, & obligez de prêcher & de cate-*

catechiser; Qu'on punît severement la simonie, & la vente des Benefices; & qu'on ôtât les abus qui s'étoient introduits parmi le vulgaire pour le culte des Images. Le Cardinal de Lorraine les eût sans doute appuyez fortement si la mort du Duc de Guise ne fût pas survenuë: mais comme la bonne fortune de ce frere lui avoit fort élevé le courage, sa perte le rabaissa infiniment; il ne songea plus qu'à s'accommoder avec le Pape, & relâchant de ses grands desseins, il obligea aussi tous les Evêques de sa brigue à se relâcher. Ainsi les Legats, & autres gens dépendans de la Cour de Rome, demeurerent les maîtres du Concile, & y firent passer beaucoup de choses selon leurs intentions. EGLISE.

Vers ce temps-là commença la contestation pour le rang d'entre les Ambassadeurs de France, & celui d'Espagne, dans laquelle on peut dire que le Pape ne conserva pas le droit de la France dans son entier. Si l'on en croit quelques-uns, il fut bien aise d'entretenir cette dispute pour avoir sujet de rompre le Concile; ce qu'il pensa faire plusieurs autres fois, parce qu'il ne pouvoit pas bien le gouverner selon ses desirs. Il ne s'en falut pas beaucoup que cela n'arrivât; car les Ambassadeurs de France, piquez de l'injustice qu'on faisoit à leur Roi, furent sur le point de se retirer, & de protester, *non contre les Legats qui dépendoient de la volonté du Pape, ni contre le Concile qui n'étoit point libre, ni contre le Roi d'Espagne & son Ambassadeur, qui soûtenoient leur pretention; mais contre un homme particulier qui se portoit pour Pape, & qui s'étoit intrus dans la chaire de saint Pierre par des brigues illicites, & par un sale trafic, dont ils avoient les preuves pardevers eux.* Neantmoins les gens de bien, qui s'entremirent de ce differend, trouverent un expedient pour l'accommoder, mais qui à la verité blessoit en quelque sorte un avantage 1563.

dont

EGLISE. dont la France avoit toûjours été en possession. Aussi a-t-elle bien sceu depuis revendiquer son droit, & s'y maintenir.

1563. Le Cardinal de Lorraine n'avoit plus d'autre pensée que de hâter la conclusion du Concile, pour s'en retourner en France mettre ordre aux affaires de sa maison. Il alla trouver le saint Pere à Rome, avec lequel il eut de longues & particulieres conferences; Et lors qu'il fut de retour à Trente, il n'agit plus que de concert avec les Legats. Si bien que cette grande assemblée, qui durant l'espace de vingt-sept ans, & sous le Pontificat de cinq Papes, avoit été interrompuë & reprise diverses fois, prit fin le deuxiéme jour de Decembre de l'an 1563. avec un contentement indicible du saint Pere, qui par là se voyoit delivré de grandes fatigues, & des apprehensions encore plus grandes, qu'il avoit pour la diminution de sa puissance absoluë.

Les decisions en ont été receuës en France pour ce qui est des points de la Foi, non pas toutefois pour ceux de la discipline, à cause qu'il y en a plusieurs qui blessent les droits de la Couronne, & les libertez de l'Eglise Gallicane, l'autorité des Magistrats seculiers, les Privileges des Chapitres & Communautez, & divers usages receus dans le Royaume; Et si l'on y pratique plusieurs de ses Reglemens, ce n'est pas en vertu des decrets du Concile, mais des Ordonnances des Rois.

Durant qu'il se tenoit, le Calvinisme que les Edits des Rois François I. & Henry II. avoient reprimé, commença à paroître publiquement à la faveur des conjonctures que nous avons specifiées. L'Edit de Juillet le délivra de la crainte des supplices; le Colloque de Poissy lui donna
1561. la hardiesse de prêcher publiquement; l'Edit
& suiv. de Janvier, la liberté de l'exercice; & l'ac-

cident de Vaſſy, le ſujet de prendre les armes. EGLISE.
De-là s'enſuivit une infinité de meurtres, de 1563.
brigandages, de deſtructions d'Egliſes, d'incen- & ſuiv.
dies, de profanations, & de ſacrileges. Ces gens tout furieux de ce qu'on avoit tant brûlé de leurs freres, s'en vengerent cruellement ſur les Eccleſiaſtiques; autant qu'ils en attrapoient, ils leûr coupoient les oreilles & les parties honteuſes: on en vit qui en portoient des enfilades au lieu de bandolieres. Ils n'épargnérent pas les tombeaux des Saints, ni même ceux de leurs ancêtres; ils brulerent les Reliques, dont neantmoins, comme par Miracle, il s'en trouve autant que jamais; & briſerent les châſſes, & les vaſes ſacrez pour en avoir l'or & l'argent. De cette impieté, il en revint au moins ce bien au public, qu'ils en battirent quantité de Monnoye: mais ce fut une perte ſans aucun profit, & tout-à-fait irreparable, que la diſſipation des anciennes Bibliotheques des Abbayes, où il y avoit des treſors ineſtimables pour l'hiſtoire, & pour les ouvrages de l'antiquité.

Le Clergé ſouffrit auſſi de grands dommages de ces guerres dans ſes biens temporels; car outre que les Huguenots les envahirent en pluſieurs endroits, les Rois le contraignirent par cinq ou ſix differentes fois d'en aliener pour de grandes ſommes qu'on devoit employer aux frais de la guerre, & ils ne lui donnerent pour cela, qu'un temps ſi bref, qu'il étoit forcé de vendre ſon fonds à vil prix. Faut-il dire que ces diſtractions en ce temps-là étoient ſa ruïne ou ſa reforme? étant certain comme il eſt, que les richeſſes qui ſervent à ſa ſubſiſtance quand elles ſont mediocres, avoient été les plus prochaines cauſes de ſa corruption, parce qu'elles étoient devenuës exceſſives; mais d'autre côté elles lui ſont neceſſaires pour maintenir ſa dignité, & attirer le reſpect des peuples.

Lors.

EGLISE. Lors que François Duc de Guise eut été assassiné devant Orleans, la Reine mere & les Huguenots étant chacun à leur égard délivrez de la ruïne prochaine, dont il les menaçoit, se porterent aisément à la paix; la Reine, & le Prince son prisonnier la traiterent bouche à bouche : & l'Edit en fut expedié à Amboise le dix-neuviéme de Mars
1563. 1563. Ce fut le premier des sept que les Rois Charles IX. & Henry III. leur accorderent ; car ils prirent les armes autant de fois, quelques-unes par contrainte, & quelques autres de gayeté de cœur. Le massacre de la saint Barthelemi, qui sembloit les devoir atterrer, les encouragea à souffrir toutes les extrémitez, parce qu'il ne leur laissa point d'autre moyen de se sauver que de tout perdre.

Or cette premiere paix de 1563. déplut si fort au saint Pere, qu'il voulut décharger sa colere sur ceux qu'il croyoit les plus dangereux ennemis de la Religion Catholique en France. Particulierement sur Jeanne d'Albret Reine de Navarre, qui l'avoit chassée de ses terres, & y avoit abattu toutes les Eglises; & sur quelques Prelats qui favorisoient manifestement le Huguenotisme. Il avoit envie d'adjourner cette Reine au Concile, & de lui faire son procez pardevant ce grand Tribunal: mais prévoyant que les Ambassadeurs de l'Empereur s'y opposeroient aussi-tôt, comme ils avoient fait en pareil cas pour la Reine d'Angleterre, il resolut de la citer à Rome, & fit afficher la citation aux portes de saint Pierre, & à celles de l'Inquisition, declarant, si elle ne comparoissoit, que ses terres & Seigneuries seroient proscrites, & que sa personne auroit encouru toutes les peines portées contre les Heretiques.

Pour les Prelats, il donna aussi ordre aux Cardinaux Inquisiteurs, de les citer à Rome à certain

jour;

jour; & s'ils ne comparoissoient personnellement, EGLISE.
de leur faire leur procez jusqu'à Sentence diffinitive, laquelle il prononceroit dans son Consistoire secret. Les Inquisiteurs, en vertu de ce commandement, citerent Odet de Coligni Chastillon, Cardinal Evêque de Beauvais, mais qui avoit quitté la pourpre pour suivre la fortune & les opinions de ses freres, & portoit le titre de Comte de Beauvais, N. de saint Romain, Archevêque d'Aix, Jean de Montluc Evêque de Valence, Jean Antoine Carracciol de Troyes, Jean de Barbanson de Pamiez, Charles Guillard de Chartres, Louïs d'Albret de Lascar, Claude Reine d'Oleron, Jean de saint Gelais d'Uzez, François de Noailles d'Acqs. Dans ce nombre, ils eussent encore pû mettre Pierre du Val, Evêque de Sées, qui avoit les mêmes sentimens que Montluc.

En suite des procedures faites en Cour de Rome, le Pape prononça la Sentence contre le Cardinal de Chastillon, par laquelle *il le declaroit heretique, seducteur, Schismatique, apostat, & parjure, le degradoit du Cardinalat, le privoit de toutes Charges & dignitez, specialement de l'Evêché de Beauvais, qu'il tenoit du saint Siege, & exposoit sa personne à tous les Fidelles qui le pourroient apprehender, & le livrer pour en faire justice.* Le Cardinal, pour montrer qu'il ne dépendoit nullement de la Jurisdiction du Pape, reprit la pourpre, & assista vétu de la sorte à l'acte de la majorité du Roi dans le Parlement de Roüen; dont le S. Pere fut si émeu, qu'il prononça publiquement la Sentence, & la fit afficher dans les places de Rome, & debiter en suite par toute l'Europe.

Mais pour la Reine de Navarre, le Conseil du Roi considerant les consequences qu'il y avoit de laisser dépoüiller une Princesse qui étoit parente du Roi, que son mari avoit perdu la vie en combat-

EGLISE. battant pour la Religion Catholique, que sa cause seroit un prejugé contre toutes les têtes couronnées, & que ce châtiment tourneroit moins à l'avantage de la Religion qu'au profit du Roi d'Espagne, qui de là prendroit occasion d'envahir ses terres, fit de si puissantes remontrances au Pape par la bouche de Henry Clutin-Doysel son Ambassadeur, que la citation donnée contre cette Reine fut revoquée. Quant aux Evêques, le Cardinal de Lorraine ayant pareillement informé le Pape, que c'étoit contre les droits & l'usage de l'*Eglise Gallicane*, de souffrir qu'on leur fit leur procez à Rome en premiere instance, il arrêta l'affaire pour lors; mais cinq ans aprés, Pie V. prenant occasion de la foiblesse du Royaume pour étendre son autorité, prononça contre eux une Sentence pareille à celle qui avoit été fulminée contre le Cardinal de Chastillon, & la fit publier en France.

La rebellion des Huguenots produisit la faction de la Ligue: l'exemple de leurs confederations avec les Princes étrangers autorisa aussi la liaison qu'elle prit avec l'Espagne. Le procedé des uns & des autres fut presque tout pareil; d'abord tous deux affecterent une grande discipline, puis dans peu de temps ils tomberent en toutes sortes de licences; leurs Predicateurs, & leurs libelles furent également insolens & factieux; ils employoient les mêmes maximes, & tenoient le même langage à l'égard de l'autorité du Souverain qu'ils attaquoient, de la liberté des peuples qu'ils soûlevoient, & des consciences qu'ils débauchoient. Pareillement les uns & les autres, quand ils se trouverent dans les extrémitez d'où ils ne pouvoient sortir par des moyens ordinaires, subornerent des assassins pour s'en tirer; mais tous ceux qui se servirent de ces detestables moyens perirent par de semblables coups. Car comme Poltrot tua

Fran-

François Duc du Guise, le fils de ce Duc tua l'Ad- EGLISE.
miral ; les quarante-cinq massacrerent ce Prince à Blois ; Et ceux qui tremperent leurs mains dans son sang, eurent presque tous une fin sanglante, la colere du Ciel ayant puni les premiers par les seconds, & ceux-ci par des troisiémes, qui le furent encore par d'autres. Ce qui fût allé à l'infini, si la clemence du Roi Henry IV. n'eût mis fin à ces meurtres, qui s'ensuivoient necessairement les uns des autres.

Les premiers alignemens de la Ligue se tracerent en Guyenne, & en Languedoc, durant la premiere guerre civile, lors qu'il y avoit danger que les Huguenots ne s'emparassent entierement de ces deux grandes Provinces. L'an 1585. Humieres, avec la Noblesse de son gouvernement de Vermandois, en forma une à Peronne ; & Louïs de la Trimoüille une autre en Poitou. La Maison de Guise travailla puissamment à les recueillir toutes, & à les unir ensemble, principalement lors que le Duc d'Anjou fut mort. Ce n'étoit pas peut-être que ces Princes fussent encore poussez de l'ambition de ravir la Couronne, comme on les en a accusez, mais parce qu'ils l'étoient du desir naturel de se conserver. Car les Medecins leur faisant entendre que Henry III. ne pouvoit vivre longtemps, il craignoient lors qu'il ne seroit plus, d'être accablez ou par ses favoris, entre lesquels il avoit envie de partager son Royaume, ou par les Huguenots dont la haine contre leur Maison ne pouvoit s'étancher que par le sang de tous ces Princes : voilà pourquoi ils se prémunirent, pour ne pas demeurer exposez à la merci des uns ou des autres. Il est probable que les forces que les Guises se virent en main par le moyen d'un si puissant parti, leur donnerent de plus hautes & de plus criminelles pensées : mais il seroit plus
aisé

EGLISE. aisé d'en trouver des conjectures que des preuves bien certaines.

Le Pape, la Sorbonne, les Jesuites, & presque tous les nouveaux Ordres de Religieux contribuerent de tout leur pouvoir à former la Ligue; Et neantmoins tout leur credit n'eût pas eté assez grand pour la maintenir, si les peuples n'eussent pas eté aussi mal-traitez qu'ils l'étoient, & si les charges des impôts, l'insolence des favoris, la foiblesse, & les mœurs scandaleuses de Henry III. ne leur eussent pas donné de l'aversion & du mépris pour le Gouvernement.

Le Duc de Nevers la commença par zele, & puis la desavoüa par jalousie; le Pere Claude Mathieu Jesuite en fut le premier Courrier: Gregoire XIII. la fomenta; Sixte V. l'approuva & la protegea. Quelques-uns ont voulu dire, que le premier contribua à la conspiration de Salcede: pour le second, il excommunia le Roi de Navarre, & le Prince de Condé l'an 1585. Aprés les barricades il écrivit au Duc de Guise, le comparant aux Machabées, & lui fit sçavoir qu'il avoit créé un Legat *à latere*; c'étoit Jean-François Morosini, avec lequel le Cardinal de Bourbon &
1588. & suiv. lui communiqueroient leurs desseins. La mort de ce Prince tué à Blois, lui donna bien de la douleur: celle du Cardinal de Guise, & la detention de l'Archevêque de Lyon lui fournirent un pretexte de la venger par les foudres de l'Eglise. Son Monitoire contre le Roi Henry III. fut publié le vingt-quatriéme de May & affiché aux lieux ordinaires à Rome le même jour, & aux portes des Eglises Cathedrales de Meaux & de Chartres le vingt-troisiéme de Juin.

Si les relations que nous avons de ce temps-là sont vrayes, ce Pape se laissa transporter de joye à la nouvelle qu'il eut de l'assassinat de ce Prince,

& loüa hautement l'action de Jacques Clement dans le Consistoire, la comparant aux plus glorieux Mysteres du Christianisme, & à la generosité des plus illustres Martyrs. Il crut qu'aprés ce changement il devoit ouvertement prendre en main la défense de la Religion & empêcher Henry IV. d'entrer dans le thrône tant qu'il seroit hors de l'Eglise: il envoya donc pour ce sujet le Cardinal Caetan, Legat *à latere*, vers le Duc de Mayenne. En cette occasion les membres du Parlement qui étoient demeurez à Paris, & ceux qui s'étoient retirez à Tours, étant directement opposez, agirent d'une maniere toute contraire, mais avec pareille chaleur, les uns pour le Pape, les autres pour le Roi. EGLISE.

La Sorbonne ne refusa rien aux prieres de la Ligue, & aux desirs du saint Pere dans une affaire qui concernoit la Religion. On sçait les sanglans Decrets qu'elle donna pour détacher les peuples de l'obeïssance de Henry III. & de celle de Henry IV. mais quand le dernier de ces deux Rois fut converti, & de plus maître de Paris, on fut étonné qu'elle en donna un tout contraire en sa faveur, sans attendre qu'il eût receu son absolution de Rome.

Avant cela Gregoire XIV. mal informé de l'état de la Ligue, s'y engagea plus avant que son predecesseur: il promit quinze mille écus d'or tous les mois pour soûtenir & défendre la ville de Paris, & envoya une armée en France: mais elle perit presque toute avant que d'y entrer, & apporta plus de scandale par ses vices énormes, que d'assistance au parti.

Les Prelats, pour conserver leur revenu qui faisoit le principal attachement de plusieurs d'entre eux, suivoient le parti qui étoit le plus fort dans les pays où ils avoient leurs Benefices: mais dans les lieux qui étoient sujets aux courses de l'un &

EGLISE. de l'autre, ils ne sçavoient quelles mesures prendre; car s'ils se declaroient pour l'un, l'autre aussi-tôt donnoit leurs Benefices. Gregoire par
1591. une Bulle de l'an 1591. ordonna à ceux qui suivoient le Roi de le quitter sous peine d'excommunication; mais le mal present les touchant plus fort que les menaces éloignées, ils n'obeïrent point à son commandement.

Ce Pape ne tint le Siege que six mois; Innocent son successeur que deux; Clement VIII. qui fut élevé aprés, suivit d'abord les mêmes *brisées* de Gregoire, & manda à Philippe Sega Evêque de Plaisance, lequel il avoit fait Cardinal, de procurer l'élection d'un Roi Catholique, c'étoit l'an
1592. 1592. D'autre côté, quelques Prelats voyant que toute communication étoit rompuë avec Rome, firent la proposition de créer un Patriarche pour la France; & les plus puissans de la Cour, ou en faveur, ou en merite, l'appuyerent de toutes leurs forces dans le desir qu'ils avoient d'obtenir cette haute dignité. Mais le Cardinal de Bourbon qui avoit d'autres pensées pour sa propre grandeur, s'y opposa puissamment, sous pretexte que c'eût été confirmer le Roi dans le schisme, & aigrir davantage le saint Pere. Ainsi il fut ordonné, que la nomination du Roi aux Benefices seroit confirmée par les Evêques, & que chacun d'eux auroit pouvoir de dispenser en son Diocese comme le Pape dans toute l'Eglise.

Si l'on vouloit juger de l'intention des Chefs de la Ligue par l'effet qu'elle produisit, on pourroit dire qu'elle étoit bonne; car les ennuis & les traverses qu'elle causa à Henry IV. le fatiguerent si fort, que redoutant encore pis, il reprit la Religion de ses ancêtres pour s'asseurer de la Couronne. Aprés sa conversion, Clement lui tint encore quelque temps les portes de l'Eglise fermées,
mais

mais enfin ayant reconnu la foiblesse de la Ligue, & l'ambition du Roi d'Espagne, il les lui ouvrit avec beaucoup de demonstrations de bien-veillance; Nonpourtant sans faire de grands efforts pour rehausser l'autorité du saint Siege dans une occasion si éclatante. EGLISE.

Dés lors la France ne fut plus agitée de ces violens accez que la Religion lui avoit causez; il lui resta neantmoins dans les entrailles quelque inflammation des chaleurs de la Ligue; comme d'autre côté les cabales & les emportemens des Huguenots donnoient toûjours de l'apprehension & du chagrin au Roi Henry IV. Nous avons dit dans sa vie comme il leur accorda l'exercice de leur Religion, & plusieurs autres avantages par l'Edit de Nantes. 1595.

De la corruption des deux partis, il s'en forma un troisiéme qu'on nomma LES POLITIQUES, gens qui professant en apparence la Religion dans laquelle ils se trouvoient engagez, & n'en ayant pourtant aucune, puisqu'ils la rapportoient entierement aux interêts temporels de l'Etat, étoient bien plus pernicieux que tous les Heretiques.

Durant le grand embrasement des guerres de la Religion sous le regne de Charles IX. & au commencement de celui de Henry III. le Clergé n'eut point le loisir d'assembler des Conciles Provinciaux, quoi que l'Eglise en eût grand besoin; mais depuis l'an 1580. il s'en tint cinq ou six dans les Metropoles par les Archevêques, assistez de leurs suffragans. Le Cardinal Charles de Bourbon en assembla un à Roüen l'an 1581. Antoine Prevôt-Sansac en celebra un à Bordeaux l'année d'aprés; Simon de Maillé un à Tours en 1583. Renauld de Beaulne un à Bourges en 1584. Alexandre Canigiani un à Aix l'an 1585. & François de Joyeuse Cardinal, un à Toulouse l'an 1590. Conciles de l'Eglise Gallicane.

EGLISE. Je ne mets point au rang de ces Assemblées les diverses conferences d'entre les Docteurs Catholiques & les Protestans, dont la plus celebre, comme la plus pernicieuse, fut le Colloque de Poissy. Je n'y mets pas même ce qu'on appelle Assemblées du Clergé de France, parce que la forme & les manieres d'y proceder, & les sujets de leur convocation different fort de celles des Conciles, quoi que par rencontre on y traite souvent de la discipline, & autres matieres Ecclesiastiques. Il est vrai que de tout temps les Prelats en faisoient quelques-unes, ou par l'ordre du Roi qui les mandoit, ou par son congé, quand il en étoit besoin pour les affaires de leur Corps; mais elles n'étoient point reglées comme elles ont commencé à l'être depuis qu'on a obligé cét Ordre sacré au Contrat des douze cens mille livres de rente pour l'Hôtel de Ville de Paris, & par cette occasion à payer reglement des Decimes. On peut, à mon avis, mettre
1579. tre celle de Melun qui se tint l'an 1579. pour la premiere de cette espece.

Les remontrances qu'elle fit au Roi premierement par la bouche d'Arnaud de Pontac Evêque de Basas, puis de Nicolas l'Angelier Evêque de saint Brieuc, furent fort pressantes sur la décharge de ces rentes, sur la reception du Concile de Trente, & sur le rétablissement des élections. Ils ne purent rien obtenir pour le premier; pour le second on leur promit d'y avoir égard en temps & lieu; mais sur le troisiéme, le Roi leur répondit fort rudement qu'il n'en feroit rien, & leur demanda s'ils ne tenoient pas leurs Evêches de lui : A quoi quelques-uns répondirent assez genereusement, qu'ils étoient prêts de les lui remettre, pourveu qu'il lui plût rendre le droit de l'élection à l'Eglise suivant l'Ecriture & les saints Canons.

On connoît au reste par leur remontrances quels étoient alors les desordres de l'Eglise Gallicane: On y voit, que les Evêchez, les Abbayes, & les Eglises Collegiales étoient entre les mains des Capitaines; Qu'on entendoit souvent ces mots sortir de leur bouche, *mon Evêché*, *mon Abbaye*, *mes Prêtres*, *mes Moines*. Que par Arrêt du Grand Conseil, on avoit employé les deniers de la vente d'un Evêché, à acquiter les dettes du Vendeur; Qu'au Conseil du Roi une Abbaye avoit été adjugée à une Dame, comme lui ayant été baillée en dot, avec declaration expresse, qu'aprés son deceds les heritiers en joüiroient par égale portion; Que plusieurs Evêchez étoient sans Evêques, & leurs biens usurpez par des personnes profanes; Qu'en prés de huit cens Abbayes, ausquelles le Roi nommoit, il n'y avoit pas cent Abbez Titulaires ou Commendataires, & que de ceux-ci la plûpart ne faisoient que * prêter leur nom à d'autres qui en effet joüissoient du revenu: Ainsi les Eglises étoient sans Pasteurs, les Monasteres sans Religieux, & les Religieux sans discipline, les Temples, & les Maisons sacrées en ruïne, & converties en spelonques de voleurs.

EGLISE.

Desordres dans l'Eglise.

* On les appelloit *Custodinos*.

Lors que le Clergé eut ressenti qu'il étoit en bute à tout le monde, & que la licence des guerres civiles exposoit ses biens au premier occupant, les Catholiques se jettant dessus aussi-bien que les Huguenots, il tâcha de se reünir pour penser à ses affaires, & les Evêques furent contraints de s'en aller à leurs Evêchez, sinon pour paître leurs troupeaux, au moins pour défendre leur propre subsistance. Avant cette necessité, ils les fuyoient comme des solitudes affreuses; les divertissemens de Paris, & les servitudes de la Cour faisoient leurs exercices ordinaires. L'Histoire marque, que l'an

Eglise. 1560. Jean de Montluc, Evêque de Valence, disant un jour son avis dans le Conseil du Roi, se plaignit que l'on en avoit veu quarante tout à la fois à Paris croupissans dans l'oisiveté & dans les delices: Aussi le Parlement leur enjoignit par Arrêt, d'aller dans leurs Evêchez faire leur devoir, autrement qu'ils y seroient contraints par la saisie de leurs meubles & de leur équipage; Mais peut-être que de la façon que la plûpart d'eux vivoient, leur absence causoit moins de scandale à leur troupeau que leur residence.

Ordres Religieux & leur reformes.

Dans ce siecle il ne se fit point de nouveaux Ordres de Moines; je remarquerai pourtant celui des Minimes qui commença dans le precedent: Saint François Martotile natif de Paule dans la Calabre en fut l'Instituteur, & le planta en France, lors qu'il y fut appellé par le Roi Louïs XI. Le Pape Sixte IV. l'approuva en 1473. & Jules II. le confirma en 1506.

Tous ceux des Mendians renouvellant leur ancienne ferveur & leur discipline, les uns plûtôt, les autres plus tard, firent naître diverses reformes. Celui de saint François d'Assise, qui a toûjours été plus fecond qu'aucun autre en diverses sortes d'habits & d'observations de sa Regle, produisit trois nouvelles branches, sçavoir celle des Capucins, celle des Recollects, & celle des Penitents ou Piquepusses.

Celui des Augustins en poussa aussi une qui est celle des Hermites de saint Augustin; comme celui des Carmes produisit la Congregation de ceux qu'on nomme Déchaux & qui le sont. Je passe sous silence celle des Dominicains ou Jacobins Reformez, & celle des Augustins Déchaussez, d'autant qu'elles appartiennent au dix-septiéme siecle.

Et pour parler premierement des Recollects, il faut sçavoir qu'y ayant eu à diverses fois plusieurs

diffe-

differentes Congregations dans l'Ordre de saint Eglise. François qui se vantoient chacune d'observer la Regle de leur Patriarche dans sa pureté & simplicité, Leon X. avoit ordonné qu'elles seroient toutes comprises & reduites en une, sous le nom de REFORMEZ; Que neantmoins s'étant encore trouvé plusieurs de ces Religieux qui affectoient d'être plus rigides que les autres, & de garder la Regle à la lettre suivant les Declarations de Nicolas III. & de Clement V. il falut que l'an 1531. Clement VIII. leur fît attribuer des Convents par les Superieurs de l'Ordre, dans lesquels ils recueilloient ceux qui avoient l'esprit de pieté & de recollection. A cause de cela ils se nommerent RECOLLECTS. Les villes de Tulle en Limosin, & de Murat en Auvergne, furent les premieres en France qui leur donnerent des Convents, quelques Religieux François y ayant aporté cette reforme d'Italie vers l'an 1584. En 1602. ils en eurent un à Paris, maintenant ils en ont par tout le Royaume prés de cent cinquante, qui sont divisez en sept Provinces.

L'origine des Capucins, ainsi nommez de la forme extraordinaire de leur capuchon, est telle. L'an 1525. un Frere Mineur Observantin nommé Matthieu de Basci de la Duché de Spolete, Religieux dans le Convent de Montefalconi, asseurant que Dieu l'avoit averti par une vision d'exercer une plus étroite pauvreté, & qu'il lui avoit montré la vraye maniere dont S. François étoit habillé, se tailla un capuchon long & pointu *, & un habit tel que le portent les Capucins, & se retira en solitude avec la permission du Pape. Quelques autres, poussez du même esprit, le joignirent au nombre de douze : Le Duc de Florence leur donna un Hermitage dans ses terres, & ainsi peu à peu leur bande grossit jusqu'à tel nombre, que l'an 1528. le Pape Clement VII. approuva cette Congregation

* Quelques autres l'avoient déja porté.

EGLISE. sous le nom de FRERES MINEURS CAPUCINS. Le Pape Paul III. la confirma l'an 1536. avec permission de s'établir par tout, & lui donna un Vicaire general, & des Officiers Superieurs. Ceux qui ont cru que Bernard Okin qui apostasia, & passa dans le Camp des Heretiques, fut instituteur d'une si sainte Congregation, ont été tres-mal informez: il se peut faire que l'avantage qu'il eut d'en être General, & un des premiers & des plus signalez d'entre ceux qui embrasserent cette reforme, a été cause de cette fausse croyance. Sous le Regne de Charles IX. ils furent receus en France, & eurent premierement un Convent à Meudon que le Cardinal de Lorraine leur fit bâtir, & un autre plus petit au lieu de Piquepuz, au bout du Fauxbourg saint Antoine, où sont aujourd'hui les Religieux Penitens du Tiers Ordre de saint François. Le Roi Henry III. les transfera de ce lieu-là dans un Convent qu'il leur fit construire au Fauxbourg saint Honoré. Ils ont neuf Provinces dans ce Royaume, & plus de quatre cens Convens.

Le Tiers Ordre de saint François, qu'on nomme *l'Ordre des Penitens*, n'étoit du commencement qu'une Congregation de personnes Seculieres de l'un & de l'autre sexe, mais quelque temps aprés elle avoit été renduë Reguliere. Or dans les siecles suivans, s'étant extrémement relâchée, un de ses Religieux nommé Vincent Massart Parisien, entreprit de la reformer vers l'an 1595. Le premier Convent de cette reforme fut bâti au village de Franconville entre Paris & Pontoise; & le second au lieu appellé Piquepuz, d'où le vulgaire a nommé ces Religieux PIQUEPUSSES. Cét Ordre est divisé en quatre Provinces, & a quelque soixante Convens.

Le Pape Eugene IV. avoit trouvé à propos de mitiger la regle des Carmes; cette mitigation les

ayant fait tomber dans un trop grand relâchement, EGLISE.
sainte Therese, Religieuse de cét Ordre dans le Convent d'Avila en Castille lieu de sa naissance, les remit dans sa premiere austerité. Elle commença par les filles dont elle bâtit un Monastere à Avila; puis elle entreprit d'y remettre aussi les hommes, étant assistée en cette bonne œuvre par deux Religieux Carmes qui eurent leur premier Convent prés de la même ville. Le Pape Clement VIII. les separa des Mitigez, l'an 1593. & leur accorda d'avoir leur Province à part, & de choisir leurs Superieurs d'entre eux, à condition toutefois de reconnoître le General de l'Ordre. On n'en a veu en France que l'an 1605. Leur Convent du Faux-bourg saint Germain, est le premier de tous ceux qu'ils ont eu dans le Royaume; il fut bâti l'an 1611.

La reforme des Hermites de saint Augustin, lesquels on nomme à Paris *les petits Peres*, fut instituée au Chapitre General de cét Ordre qui se tint à Madrid l'an 1588. De-là quelques-uns allerent s'établir en Italie, & d'Italie il en fut amené six ou sept en France l'an 1595. par Guillaume d'Avençon Archevêque d'Embrun, qui les logea au Prieuré de Villars-Benoît en Dauphiné. Ils ne se sont établis à Paris que l'an 1609. premierement au Faux-bourg saint Germain, où la Reine Marguerite leur fit édifier un Convent, lequel ils ont laissé aux Augustins reformez qui l'occupent encore; puis auprés de la Porte Montmartre où ils en ont bâti un autre.

Les soins qu'apportent les FRERES DE LA CHARITE' à recevoir & à traiter les malades, meritent bien qu'on en fasse mention. Le bien-heureux Jean de Dieu, natif du Diocese d'Evora en Portugal, homme simple & sans aucunes Lettres, mais brûlant d'un zele charitable d'assister les pau-

Eglise. vres infirmes, commença cette Congregation en Espagne vers l'an 1570. Il alloit par les ruës & par les maisons, exhortant les Chrétiens à faire l'aumône, & ayant souvent ces paroles à la bouche: *Faites bien, mes freres, tandis que vous en avez le temps*, à cause de quoi on appelloit en Italien ces Religieux, *Fate ben fratelli*. Pie V. la confirma par sa Bulle du premier de Janvier 1572. Clement VIII. la reforma, & Paul V. l'érigea en Ordre Religieux, l'astreignant aux trois vœux accoûtumez, & à un quatriéme special, qui est de servir les malades, sous la dépendance neantmoins & sous la correction des Ordinaires.

La Congregation des Fueillans est sortie de l'Ordre de Cisteaux, & n'a commencé que l'an 1586. dans l'Abbaye de Fueillans qui est au Diocese de Rieux, à six lieuës de Toulouse. Elle eut pour Auteur Jean de la Barriere, qui étant Abbé Commendataire de ce lieu-là, y avoit pris l'habit de Religieux. Sixte V. l'approuva: Clement VIII. & Paul V. lui accorderent des Superieurs particuliers. Le Roi Henry III. lui fonda un Convent au Fauxbourg saint Honoré, à côté du Jardin des Tuilleries, & l'an 1587. Jean de la Barriere y amena soixante de ses Religieux. Ils alloient alors tout nuds pieds, mais depuis ils ont pris des galoches. Ils n'ont que trois Provinces en France, & quelque trente Monasteres.

Clercs Reguliers. Comme chaque temps & chaque generation a ses goûts & ses productions, ce seiziéme siecle fut tres-fertile en Congregations des Clercs Reguliers, qui sont comme une espece mitoyenne entre les Moines & les Prêtres seculiers. Telles sont celles des *Theatins*, *des Somasques*, *des Clercs Mineurs*, *des Ministres des infirmes*, *des Echoles de pieté*, *des Clercs Reguliers de saint Paul*, qu'on nomme *Barnabites*; *des Peres de l'Oratoire de Rome*, & *des*

des Jesuites; celle-ci beaucoup plus puissante & EGLISE.
plus étenduë que toutes les autres ensemble. Je marquerai en passant, que l'un de ces Peres, homme fort devot, nommé Jean Leon, Flamand de naissance, & Regent dans les basses Classes du College de Rome, assemblant les écoliers qui desiroient joindre la pieté à l'erudition, donna commencement à leur CONGREGATION DE LA VIERGE; laquelle ils ont trouvée si bonne & si utile, qu'ils en ont fait non seulement pour leurs écoliers, mais aussi pour les honnêtes gens des villes, & même en quelques endroits pour les Artisans.

De tous ces Clercs Reguliers, il n'est venu en France que les Jesuites, les Barnabites, & les Theatins. Ces derniers ne s'y sont établis que de nôtre temps sous la Regence de la Reine Anne d'Autriche. On sçait que saint Ignace fut l'Instituteur de la Compagnie de JESUS, comment elle commença l'an 1534. & comment elle fut approuvée par le Pape Paul III. & par ses Successeurs. Nous pourrons raconter ailleurs à quelles conditions elle a été receuë en France, les oppositions, qu'on a formées à sa reception, & les grandes & frequentes traverses qu'elle y a souffertes en divers temps. Il suffit pour cette heure, de dire qu'elle a rempli tout l'Univers du bruit de son nom, & les livres de ce qu'elle a fait pour l'avancement de la Religion Catholique, & pour celui des belles Lettres.

Les Barnabites avoient été souhaittez en France par le Roi Henry IV. pour les employer à l'instruction de la jeunesse, & les substituer en la place des Jesuites, aprés qu'ils eurent été chassez. Ils n'y vinrent point pour lors, mais à six ans delà, leur General y envoya quelques-uns de ses Religieux pour travailler à la conversion du

EGLISE. Bearn; toutefois ils n'ont pris racine en ce Royaume que long-temps aprés. Ils y ont quinze ou seize maisons, dans la plûpart desquelles ils tiennent College pour enseigner les bonnes Lettres. Leur premier établissement a été à Montargis l'an 1620. & deux ans aprés ils en ont eu un à Paris auprés du Palais. Leur Congregation a pris naissance à Milan, & a été instituée par trois Gentils-hommes, deux de cette ville-là, & un autre de Cremone. On leur donna le nom de BARNABITES, à cause qu'ils s'établirent en cette *ville-là* au quartier de saint Barnabé, & que l'Eglise qu'ils y bâtirent, fut consacrée à Dieu sous le nom de cét Apôtre.

Ordres de Religieuses.

Parlons maintenant des Ordres Religieux de l'autre sexe. Nous avons oublié sur la fin du siecle precedent, que l'an 1494. Frere Jean Tisseran, Religieux Cordelier, ayant touché vivement les cœurs les plus endurcis, & converti plusieurs femmes de joye par ses Predications, fonda l'Ordre DES FILLES PENITENTES à l'honneur de sainte Magdelaine, pour y retirer celles à qui Dieu feroit la grace de quitter le peché. Il s'en trouva d'abord deux cens vingt; & comme le nombre s'accrut fort, & qu'il n'y avoit pas assez de revenu, on souffrit que quelques-unes allassent à la quête par la ville. Ce qui dura jusqu'à l'an 1550. mais à cause des inconveniens, on les enferma dans une clôture tres-étroite. Louïs Duc d'Orleans, qui depuis fut Roi, leur donna son Hôtel d'Orleans * prés de saint Eustache, où elles ont demeuré jusqu'à l'an 1572. que la Reine Catherine les en délogea pour y bâtir un Palais, & les transfera dans la Chapelle de saint Georges ruë saint Denys, qui jusques-là avoit appartenu aux Religieux Benedictins de saint Magloire.

* C'est aujourd'hui l'Hôtel de Soissons.

La Reine Jeanne fille du Roi Louïs XI. étant se-

pa-

parée du Roi Louïs XII. son mari, & retirée dans EGLISE.
la ville de Bourges, ne songea plus qu'à plaire à celui qui donne de Couronnes éternelles; & n'ayant pû perdre sa virginité pour être mere d'un Dauphin, elle voulut être mere d'un nombre infini de Vierges en la conservant. Elle institua donc l'Ordre de l'Annonciation, ou des Annonciades, qu'elle mit sous la direction des Freres Mineurs Observantins. La Regle n'en est prise ni de celle de saint Benoît, ni de celle de saint Augustin, ni d'aucune autre; mais a été formée sur les dix vertus de la sainte Vierge, qui sont, Chasteté, Prudence, Humilité, Verité, Devotion, Obeïssance, Pauvreté, Patience, Charité, & Compassion. L'habit en est singulier, le voile noir, le manteau blanc, le scapulaire rouge, la robe grise, & la ceinture de corde. Il y en a plusieurs Monasteres en France, & aux Païs-bas.

Il ne faut pas confondre cét Ordre avec celui des Annonciades celestes, dont l'institution vient de Genes, qui ne commença que l'an 1604. nous en parlerons en temps & lieu.

La Regle des Capucines est à peu prés la même que celle des Capucins, & leur institution presque aussi ancienne: La Duchesse de Mercœur mit la premiere pierre à leur Convent de Paris l'an 1604. suivant les intentions de la Reine Louïse sa belle-sœur, qui par son testament avoit laissé dequoi le bâtir.

Le premier Monastere de Fueillantines, dans la même reforme des Fueillans, fut établi prés de Toulouze vers l'an 1590. puis transferé à Toulouze même. Antoinette d'Orleans veuve de Charles de Gondi, Marquis de Belle-Isle, s'y jetta l'an 1599.

Le Pape la tira delà pour lui donner le Gouvernement de l'Abbaye de Font-Evraud; Et quel-

EGLISE. ques années aprés elle institua une Congregation de Benedictines sous le nom de sainte Marie du Calvaire, & de sainte Scolastique.

Quant aux Carmelites, leur reforme n'ayant point été portée hors d'Espagne depuis plus de quarante ans qu'elle avoit commencé, il avint que l'an 1604. Pierre de Berulle qui n'étoit encore que simple Prêtre, mais qui avoit de rares talens de la nature, & des graces tres-particulieres du Ciel, prit le soin d'aller en ce pays-là querir quelques rejettons de cette heureuse plante, pour les provigner en France, tellement qu'il y en a maintenant quelque soixante Monasteres.

Ordres militaires. Le Roi Henry III. comme nous l'avons dit, établit l'Ordre du Saint-Esprit l'an 1579. & Henry IV. celui de Nôtre-Dame du Mont-Carmel l'an 1607. Le Pape lui en donna les Bulles d'érection cette année-là; & la suivante d'autres par lesquelles il unissoit cét Ordre avec celui de saint Lazare. Il faut sçavoir, à l'égard de ce dernier, que du temps que les Chrêtiens Occidentaux tenoient la Terre-Sainte, outre les Ordres des Templiers, des Chevaliers Teutons, & des Chevaliers de saint Jean de Jerusalem, il s'y en établit aussi un sous le nom de saint Lazare, lequel recevoit les Pelerins dans des Maisons fondées exprés, les conduisoit par les chemins, & les défendoit contre les Mahometans: de sorte que les Papes le doüerent de grands privileges, & les Princes, de plusieurs riches possessions. Louïs VII. l'an 1154. lui donna la terre de Boigni prés d'Orleans. Ces Chevaliers y planterent leur siege aprés que les Chrêtiens eurent été chassez de la Terre-Sainte, y mirent leurs titres, & ils y ont toûjours tenu leurs Assemblées.

Or étant devenus inutiles à la Chrêtienté, ils devinrent aussi méprisables, de sorte que les Che-

Chevaliers de ſaint Jean obtinrent facilement d'Innocent VIII. la ſuppreſſion de cét Ordre & ſon union avec le leur; mais ceux de France s'en étant plaints au Parlement, il y fut ordonné qu'il ſubſiſteroit ſeparé de tout autre. En effet il a toûjours eu des Grands-Maîtres. Pie IV. qui étoit fort ſoigneux de mettre de beaux titres dans ſa famille, en donna la Grand' Maîtriſe, en Italie ſeulement, à Joannot de Caſtillon, un de ſes parens. Ce Joannot étant mort l'an 1572. le Pape Gregoire XIII. la defera entierement au Duc Emanuel Philbert de Savoye, & à tous ſes ſucceſſeurs, & unit cét Ordre avec celui de St. Maurice qu'il avoit érigé en faveur de ce Prince. Mais comme cela n'eut point de lieu à l'égard de la France, Aymar de Chates, Chevalier de Malthe, conceut l'envie de l'y faire reflorir, afin de ſe parer de cette dignité. Philebert de Nereſtang, Gentilhomme de rare vertu, & Capitaine des Gardes du Corps, lui ſucceda dans ce deſſein, & y employa ſi heureuſement le pouvoir de Henry IV. qu'il l'en fit Grand Maître l'an 1608. & obtint une Bulle du Pape fort avantageuſe pour cét Ordre; Lequel eſt pour les François, comme celui de ſaint Maurice & de ſaint Lazare eſt pour ceux d'au delà les Monts. Ses Chevaliers, entr'autres privileges, ont pouvoir de ſe marier, & de tenir des penſions ſur des Benefices conſiſtoriaux. Ceux qui écriront l'Hiſtoire de nos jours, marqueront comme depuis peu on a entrepris de le remettre en un plus haut luſtre. EGLISE.

Je ne ſçache point que l'Egliſe Gallicane ait porté aucun Prelat dans ce ſiecle qui ait augmenté le Catalogue des Saints: mais elle en a eu de tres-illuſtres, les uns en doctrine, les autres dans le maniement des affaires tant ſpirituelles que temporelles, & pluſieurs dans l'un & dans l'autre. Prelats illuſtres.

EGLISE. Le premier & le plus éminent de tous, a été George d'Amboise Cardinal, Prelat tres-sage, Ministre genereux & bien-faisant, & Cardinal avec un seul Benefice; qui regla la toute-puissance par la justice, & les interêts du Roi par le bien public.

Les Papes ne firent jamais tant de Cardinaux en France que durant ce siecle, particulierement sous les Regnes de François I. & de Henry II. On en vit durant ce siecle trois dans la Maison *de Bourbon*, Louïs Fils de François Duc de Vendôme, Charles frere du Roi Antoine de Navarre, & un autre Charles fils de Louïs Prince de Condé. Le premier fut Archevêque de Sens: les deux autres de Roüen. On en vit cinq de la Maison de Lorraine: Le premier fut Jean Evêque de Mets, qui porta bien haut la dignité de sa naissance, & fit connoître qu'il étoit Prince, par des liberalitez qui alloient jusqu'à la profusion. Le second fut Charles Archevêque de Rheims. Il étoit neveu de ce Jean & frere de François Duc de Guise. La naissance, le Ciel & la fortune ne lui avoient rien dénié de tout ce qu'il faut pour faire un grand homme. Les doctes de son temps disoient de lui, qu'il étoit le Mercure de la France, comme son frere en étoit le Mars; mais beaucoup de gens croyoient qu'il eût été encore plus grand, s'il eût été moins ambitieux & moins remuant. Le troisiéme fut Louïs frere de ce Charles, qu'on nomma le Cardinal de Guise, Archevêque de Sens. Le quatriéme, un autre Louïs encore Archevêque de Rheims, comme Charles son oncle; il fut tué à Blois avec Henry Duc de Guise son frere. Le cinquiéme fut, Charles, dit le Cardinal de Vaudemont, frere de la Reine Loüise. Il y en eut aussi d'autres de grande naissance, un de la Maison de Luxembourg, qui fut Philippe Evêque du Mans: Un de la Mai-

son

ſon de Longueville, ſçavoir Jean Evêque d'Orleans: un de la Maiſon d'Albret; qui étoit Amanjeu Evêque de Laſcar: Un de la Maiſon de Gramont, qui fut Evêque de Poitiers, puis Archevêque de Toulouſe, on le nommoit Gabriel: Un de la Maiſon de Strozzi (il s'appelloit Laurent) Evêque de Beziers; Un de la Maiſon de Joyeuſe, c'étoit François Archevêque de Toulouſe, Celui-ci vécut ſous les Rois Henry III. & Henry IV. & Strozzi ſous Charles IX. EGLISE.

Preſque tous les autres, au nombre de dix-huit ou vingt, étoient auſſi gens de qualité, & furent élevez à cette dignité éminente, les uns, mais en tres-petit nombre, par leur ſeul merite, comme Jean du Bellay Evêque de Paris, & George d'Armagnac, fils de Pierre Baron de Cauſſade, qui étoit bâtard de Charles dernier Comte d'Armagnac; la plûpart pour avoir bien ſçu faire leur cour, ou pour s'être trouvé parens de la faveur: comme Philippe de la Chambre; Adrian de Gouffier Boiſy, frere d'Artus grand Maître de la Maiſon du Roi; Jean le Veneur, Evêque de Liſieux & grand Aumônier de France; Jacques d'Annebault, frere de l'Amiral de ce nom; Claude de Longvic Givry, Evêque de Poitiers; Antoine Sanguin * qu'on nommoit le Cardinal de Meudon; Odet de Chaſtillon, neveu du Conneſtable de Montmorency; & George d'Amboiſe, ſecond du nom, auſſi Archevêque de Roüen, comme ſon oncle. Quant à Pierre de Gondy, fils du Marêchal de Rais, & Evêque de Paris, il fut créé Cardinal à la recommandation de la Reine Catherine; comme auſſi René de Birague Gentil-homme Milanois, qui avec cette dignité eut la Charge de Chancelier de France.

* Il étoit neveu de la Ducheſſe d'Eſtampes.

Il y en eut quelques autres de moindre naiſſance, à qui les emplois des finances, ou de la robe,

EGLISE. acquirent cette dignité, comme Antoine Duprat, Jean Bertrandi, & Philippe Babou la Bourdaisiere.

Mais ce ne fut ni le sang, ni la haute faveur qui revêtirent Arnaud d'Ossat, & Jacques Davy du Perron de la pourpre sacrée: elle fut la recompense de leurs services, de leur grande capacité, & de leur rare érudition. D'Ossat n'étoit que le fils d'un Païsan du Diocese d'Auch; & du Perron d'un Ministre Huguenot de basse Normandie, mais Gentil-homme.

Evêques. Il y eut aussi un grand nombre d'illustres Evêques, de la promotion desquels on peut dire la même chose que nous avons dit de celles des Cardinaux. Je remarque à Sisteron, Laurent Bureau excellent Predicateur pour ce temps-là; il avoit été Religieux Carme, & Confesseur des Rois Charles VIII. & Louïs XII. à Treguier, Jean du Calloüet fameux Docteur en droit civil & canon: il mourut l'an 1504. à Luçon, Pierre de Sacierge, que Louïs XII. fit Chancelier, & President de Milan. A Marseille, Claude de Seissel Savoyard de naissance, dont les écrits sont tres-dignes d'être lus, parce qu'ils sont tous semez de ces salutaires maximes, qui seules peuvent faire la gloire des Princes & la felicité des peuples; il fut depuis Archevêque de Turin. On voit à Rennes Bernard Bochetel qui servit de Secretaire aux Rois Louïs XII. & François I. mais enfin étant touché d'un remords de conscience, ou par quelque autre motif, il quitta son Evêché, dont en effet les fonctions ne compatissent guere bien avec les occupations de la Cour. Du temps de ces mêmes Rois, je trouve à Paris, puis à Sens, Etienne Poncher, Tourangeau de naissance, qui avoit été President au Parlement, Chancelier de Milan, & de l'Ordre du Roi, & Garde des Seaux de France sous

Fran-

François I. A. Riez, puis à Vence & aprés à Avranches, * Robert Cenault; A Mascon, Pierre Chastelain Grand Aumônier de France; Et à Maguelonne, Guillaume Pelicier. Ces trois furent élevez en consideration des bonnes lettres. Chastelain fut celui qui avec le docte Budée donna le dessein au Grand Roi François d'instituer les Professeurs Royaux à Paris, & qui choisit les premiers, dont Pelicier en étoit un. Du temps de Henry II. je trouve à Lavaur Pierre Danez que François I. avoit appellé de l'Université de Bourges où il professoit la Langue Grecque, pour le faire Precepteur de son Dauphin; Et à Vienne, Charles de Marillac, qui l'an 1560. mourut de la frayeur qu'il eut que la Maison de Guise, contre laquelle il avoit parlé trop librement, ne l'envelopât dans le crime d'heresie, ou dans la conjuration d'Amboise.

EGLISE.

* C'est Robertus Cenalis.

Du temps de Charles IX. & de Henry III. il y eut au Mans, Charles d'Angennes-Ramboüillet, à la loüange duquel on dit, que durant vingt-neuf ans de siege, il ne donna aucune Cure qu'à la recommandation du merite, ayant pour cét effet dressé un Regître de ceux qu'il en croyoit les plus capables. A Nevers, Arnaud Sorbin, qu'on surnomma de sainte Foy, parce qu'il avoit été Curé d'une Paroisse de ce nom; il passoit pour grand Theologien & pour éloquent Predicateur. A Orleans, Jean de Morvillier, natif de la ville de Blois; la Reine Catherine le mit dans le Conseil du Roi, où il fut toûjours opposé au Chancelier de l'Hospital, parce qu'il aspiroit à avoir les Sceaux, comme en effet il les eut. Auxerre se glorifie d'avoir eu pour Pasteur Jacques Amiot, natif de Melun, de fort bas lieu, mais homme de belle litterature; Henry II. le donna pour Precepteur à ses enfans, & le fit Abbé de Bellosane; puis Charles IX. l'un de

EGLISE. de ses Disciples le nomma à l'Evêché d'Auxerre. Valence eut Jean de Montluc, qui fut trop vacillant en la Foi, quoi que tres-docte & avec cela tres-habile Negociateur, ayant été employé en sept ou huit celebres Ambassades. A Tours nous trouvons, Simon de Maillé, fort sçavant en Theologie & dans la lecture des Peres, qui fut tiré de l'Ordre de Cisteaux où il étoit Abbé, pour être promû à l'Archevêché. A Aire, François de Foix Candale, oncle de la femme du Duc d'Espernon, tres-versé dans les belles lettres, dans la Philosophie de Trismegiste & de Platon, & dans la Chymie. A Châlons, Pontus de Thiard, Poëte & Mathematicien, chose singuliere! qui mourut âgé de quatre-vingt quatre ans. A Evreux, Claude de Saintes, Predicateur vehement, & Theologien de grande reputation: & à Senlis, Guillaume Rose, qui s'étoit aussi rendu fort fameux par ses Sermons. Ces deux étoient passionnez ligueurs. Saintes fut pris dans Louviers, avec la ville, par les Royalistes l'an 1591. & mené à Caën, où il mourut en prison, comme nous l'avons dit ci-dessus. Rose eut aussi à souffrir beaucoup de chocs aprés la decadence du parti; mais il s'en tira heureusement, & changea son Evêché avec celui d'Auxerre. A Clermont, fut Evêque Antoine de saint Nectaire, qui s'employa fort pour les intrigues de Catherine de Medicis; Et à Sées, Pierre Duval, du temps duquel vers l'an 1555. les Chanoines de son Eglise reprirent l'habit seculier, comme ils firent durant ce siecle en plusieurs autres Cathedrales. Le desir de la reformation le faisoit trop pencher du côté des pretendus reformez. Louïs Moulinet son neveu fut son successeur. On remarque de lui, rare exemple d'un vrai Pasteur! que durant vingt-sept ans de siege, il ne fut absent que six mois de son Evêché, faisant voir par là que les

bons

bons Evêques trouvent leur plaisir dans la residence, comme les mauvais y trouvent leur supplice. EGLISE.

Il n'y en eut point qui se signalassent davantage durant la Ligue que Pierre d'Espinac, & Renaud de Beaulne; le premier Archevêque de Lyon, & le second de Bourges, tous deux de grande éloquence, & de plus grande intrigue; Espinac dans le parti de la Ligue, & Beaulne dans celui du Roi; ils vécurent bien avant dans le Regne de Henry IV.

Sous ce regne il ne faut pas encore oublier Alfonse d'Elbene Evêque d'Alby, ni Arnaud de Pontac, & Nicolas l'Angelier genereux défenseurs des droits de la liberté de l'Eglise, celui-ci Evêque de saint Brieuc, celui-là de Bazas; ni René Benoist, qui étant Curé de saint Eustache à Paris, contribua beaucoup à la conversion du Roi Henry IV. & à le faire recevoir dans le sein de l'Eglise, sans attendre pour cela les ordres de Rome. Ce Prince le choisit pour son Confesseur, & il s'acquitta de cet emploi en fort homme de bien; Aprés le Roi le nomma à l'Evêché de Troyes: il est vrai qu'il n'en put obtenir les Bulles, mais on peut dire hardiment qu'il les meritoit, quand ce n'eût été que pour les mêmes raisons pour lesquelles on les lui refusa.

On ne doit pas appeller Evêques ceux qui tomberent dans les erreurs des sectaires, & que le Pape excommunia pour cela, ainsi que nous l'avons dit. Il n'y en eut pourtant qu'un de ces dix que nous avons marquez, qui embrassa le Calvinisme; ce fut Jean Caracciol fils de Jean Prince de Melfe, Evêque de Troyes, qui l'an 1565. abandonna son Evêché pour prendre une femme. Il est vrai que six ans auparavant, sçavoir l'an 1559. Jacques Spifame quitta la Chaire Episcopale de Nevers

Evêques qui tomberent dans l'Heresie.

Nevers pour se marier & se retirer à Geneve; mais si son exemple en montra le chemin à Caracciol: certes sa malheureuse fin l'en devoit bien détourner; car sur je ne sçai quel ombrage qu'on prit de lui en cette ville-là, on l'accusa d'adultere, & on lui fit couper le cou pour ce crime pretendu.

Les bonnes Letres, & les Sçavans.

Dés le quatorziéme siecle, les Lettres avoient commencé à refleurir, & pour ainsi dire, à jetter quelques plus vives étincelles, principalement en Italie. A mesure qu'elles découvroient leur éclat, elles enflammoient l'amour & la curiosité des gens de bon goût, qui étant ennuyez de la Barbarie des Ecoles, & des fatras & des ergoteries dont les Livres de ce temps-là étoient pleins, s'appliquerent à rechercher les Auteurs Grecs & Latins des siecles polis, & les tirant de la poussiere des vieilles Bibliotheques, où ils étoient ensevelis, les mirent au jour par le secours de l'Imprimerie.

On s'étudia alors de parler aussi-bien Grec & Latin, comme du temps de la Republique d'Athenes, & de l'Empire d'Auguste: Ceux qui s'addonnerent à l'étude des saintes Ecritures, voulurent aussi s'acquerir une parfaite connoissance de la langue Hebraique, sans laquelle il est presque impossible de bien entendre les Livres du vieux Testament; Et en même temps la curiosité de ceux qui voyageoient dans le païs du Levant, en rapporta le desir d'apprendre les langues Orientales, particulierement l'Arabe, dont la Turque est un Idiome. Il est vrai que ces doctes qui sceurent si bien trouver le bel air des autres Langues, ne le sceurent point donner à la Françoise; au contraire ils la rendirent plus rude & plus obscure qu'elle n'étoit auparavant, l'embroüillant de quantité d'ennuyeuses allegations, de fausses phrases, de transpositions fort dures, & de mots écorchez

au Latin, dont le siecle auquel nous vivons, a bien eu de la peine à l'épurer.

Le Roi Charles VIII. aima tous les beaux arts, mais il n'eut pas le temps de les cultiver. Loüis XII. les favorisa, eut de l'estime & de la generosité pour les Sçavans, & fit rechercher les écrits des Anciens Auteurs, dont il dressa une Bibliotheque fort curieuse. François I. le surpassa de bien loin en cette noble passion, comme il surpassa tous les Princes de son temps en magnificence & en liberalité. Son Regne, pour le dire en un mot, fut le regne des gens de Lettres; il y en avoit une multitude incroyable & de tres-sçavans, soit dans les Langues & dans la connoissance de l'Antiquité, soit dans la Jurisprudence, soit dans la Philosophie & dans la Medecine, soit dans les Mathematiques & dans l'Astronomie. Aussi ce grand Prince les honora si genereusement de ses gratifications, des plus nobles emplois dans les affaires, & de sa familiarité même, qu'il sembloit vouloir partager son Etat & sa grandeur avec eux.

Un volume ne suffiroit pas pour en marquer seulement les noms, & presque tous ont été si excellens, chacun en son genre, que qui entreprendroit d'en trier quelques-uns de ce grand nombre, il courroit risque de faire tort à son jugement, & au merite de ceux qu'il n'auroit pas nommez. Je marquerai seulement que les Universitez abondoient en tres-doctes Professeurs en Philosophie & en Humanitez; Qu'on peut dire la même chose de la Faculté de Medecine, qui jusques-là n'avoit eu qu'une imparfaite connoissance de la doctrine du divin Hippocrate; Que celle de Theologie eut des Docteurs plus sçavans qu'elle n'avoit jamais eu, non pas peut-être encore si éclairez pour la positive, comme nous en voyons aujourd'hui; Que toutes les grandes magistra-

B

que

D

E

Eliza-

Gu-

I

K.

L.

Loüis

N.

O

P

S

T

V

Fin de la Table des Matieres du sixiéme Tome.





